BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
B
175/4
NAPOLI

104.3.

786-IE.

II Suppl. Pal. T. 13 1756

MÉLANGES

ACADÉMIQUES,

POÉTIQUES, LITTÉRAIRES,

PHILOLOGIQUES,

CRITIQUES ET HISTORIQUES.

TOME IV.

SSN
650203

MÉLANGES

ACADEMIQUES,

POÉTIQUES, LITTÉRAIRES,

PHILOLOGIQUES,

CRITIQUES ET HISTORIQUES;

PAR M. GAILLARD,

DE LA CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE DE L'INSTITUT.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

CHEZ H. AGASSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES POITEVINS, N°. 6.

1806.

MÉLANGES

HISTORIQUES.

Parallèle de Lucrèce, de Chiomare et de Camma.

Dans une histoire de Bohême, qui a paru il y a environ quinze ans, histoire assez fabuleuse dans ses antiquités, on rapporte le fait suivant :

Les Boïens, premiers habitans de la Bohême, et qui lui donnèrent leur nom, avaient envoyé une colonie en Asie : Nicomède avait fait alliance avec eux, et leur avait donné la Galatie ; ils faisaient souvent la guerre aux Romains. Dans une de ces guerres, Chiomare, femme d'Ortiagon, roi ou chef d'une tribu d'élite parmi les Boïens, était tombée au pouvoir des Romains : on l'avait mise sous la garde d'un centurion. La beauté de cette illustre captive frappa le centurion, qui, n'ayant pu la séduire, osa lui faire violence. Sa brutalité assouvie, il lui offrit la liberté moyennant une somme dont ils convinrent. Deux princes galates, parens de la reine, apportèrent la somme, et le centurion conduisit lui-même Chio-

mare dans le lieu où il devait la remettre aux Galates. Pendant que l'on compte et que l'on pèse l'argent, la reine raconte à ses parens (dans la langue de son pays pour n'être pas entendue par le centurion) l'outrage qu'elle a reçu de lui, leur en demande vengeance, et les prie de saisir cette occasion; ils fondent à l'instant sur le centurion et lui abattent la tête; elle l'emporte, et en paraissant devant son mari, elle la jette à ses pieds : « Voilà, lui dit-» elle, la tête de l'infâme adultère qui a ravi mon » honneur et le vôtre..... Je reviens vous rendre mon » cœur et ma fidélité vengée dans le sang du cri-» minel. »

« Que Rome célèbre sa Lucrèce, » ajoute l'historien (M. l'abbé André), « les Boïens seront en-» core plus en droit de vanter leur Chiomare. »

Contentons-nous d'exalter Chiomare sans rabaisser Lucrèce, sans prononcer sur le parallèle et sans donner de préférence. Ces deux femmes ont l'une et l'autre de grands droits à nos respects. Les objections qu'on a voulu faire après coup contre Lucrèce supposent, à ce qu'il me semble, des principes qui n'étaient ni de son tems ni de son pays, et sur lesquels il serait injuste de la juger. Le fameux dilemme : *Si adultera, cur laudata ? Si pudica, cur occisa ?* malgré l'autorité si respectable de son auteur, n'est peut-être pas sans réplique. Pour bien

juger d'un fait, il faut le prendre avec toutes ses circonstances et n'en mettre aucune à l'écart. Le jeune Tarquin avait menacé Lucrèce de déshonorer à jamais sa mémoire en la massacrant et en plaçant à côté d'elle dans son lit un esclave qu'il eût massacré de même, et qui aurait paru avoir été surpris en adultère avec elle. Dans les républiques vertueuses, on tient à sa renommée, à l'estime de la postérité, et ce sentiment même est une source de vertus. D'ailleurs, il fallait prévenir tant de crimes. Lucrèce fut donc, si l'on veut, de fait *adultera*, et cependant c'est à bon droit qu'elle est *laudata;* elle fut *pudica*, et il ne faut pourtant point demander *cur occisa?* car il appartenait à ces mêmes mœurs vertueuses et romaines de ne pouvoir plus supporter la vie après une pareille injure, de ne pouvoir plus soutenir les regards d'un mari outragé, ni continuer de vivre dans un hymen souillé. Il était réservé à des principes plus purs, à une morale plus parfaite, inconnue alors, de proscrire, même en ce cas, le suicide, et d'inspirer le courage de vivre.

Mais s'il fallait absolument comparer les deux femmes et les deux actions dont il s'agit, celle qui, sans s'immoler elle-même, tue ou fait tuer le coupable en violant la foi d'un traité, et continue d'habiter avec son mari, ne me paraît pas la plus admirable.

Le même historien cite encore, d'après Plutarque, un autre trait à peu près du même genre, un trait qui appartient aussi à la Galatie, et où les deux actions précédentes sont réunies; c'est celui de Camma, qui s'empoisonne pour empoisonner en même-tems le meurtrier de son mari. On sait que cette histoire a fourni à Thomas Corneille le sujet d'une de ses tragédies, qui eut dans le tems quelque succès.

« Ces héroïnes idolâtres ne pourraient-elles pas » servir de modèles à beaucoup de femmes chré- » tiennes ? »

C'est la réflexion de M. l'abbé André. Voici la nôtre. Ces trois femmes montrèrent un grand courage sans doute; mais des femmes chrétiennes ne prendront jamais de modèles et ne fourniront jamais d'exemples du meurtre, de l'empoisonnement ni du suicide, quel qu'en puisse être le motif.

Du cardinal du Perron.

Le cardinal du Perron a été si exalté et si déchiré par l'esprit de parti, que le problême de sa réputation n'est peut-être pas résolu dans l'opinion publique. Le problême sur ce qui le concerne, commence à sa naissance. Les uns le font naître à Saint-Lo en Normandie; les autres en Suisse, dans le canton de Berne; les uns, d'une race noble; les autres, d'une famille obscure. Il naquit le 25 novembre 1556, et

fut nommé Jacques Davy-du-Perron. Julien Davy son père était Protestant; il paraît même qu'il était ministre : les persécutions lui firent plusieurs fois quitter la France; ce sont apparemment ces différentes émigrations qui ont pu répandre quelques doutes sur le lieu de la naissance de du Perron.

Le fils, élevé dans la religion protestante, fut d'abord Protestant comme son père; il fit abjuration dans la suite, et quiconque change de religion est toujours déchiré par le parti qu'il a quitté, surtout quand son changement de religion devient utile à sa fortune.

Du Perron, jeune encore et encore Protestant, s'étant fort distingué dans ses études, demeurait en Normandie avec sa famille lorsque le comte de Matignon, qui fut quelques années après (en 1579) maréchal de France, commandait dans cette province. Un gentilhomme du nom de Lancosme inspira au comte le desir de connaître du Perron, qu'il lui annonça comme un prodige. Du Perron avait alors dix-sept ans. Matignon l'ayant goûté, le mena trois ans après (1576) aux États de Blois. Du Perron fut présenté à Henri III; il obtint bientôt l'amitié du fameux Desportes, abbé de Tiron, et de l'abbé de Bellozane, Touchard. Plus heureux encore, il plut au duc de Joyeuse, et Desportes l'ayant engagé à se faire Catholique, Henri III le fit son lecteur,

et lui donna une pension de douze cents écus. Bientôt il le mit de ses parties de dévotion; ce qui était alors la marque de la faveur. Le roi, Desportes et du Perron s'exerçaient à l'envi à prêcher, et du Perron, encore laïc, se distinguait par ses sermons. Il prononça le 24 février 1586, dans la chapelle du collége de Boncourt, une espèce d'oraison funèbre du fameux Ronsard: on y apprend que Ronsard avait écrit contre les Protestans, avec assez de succès pour que le pape Pie V crût devoir lui adresser un bref de remercîment. (Du Perron, dans la suite, en obtint aussi des papes de son tems.) On y apprend encore que Ronsard était sourd : sur quoi, par un mouvement oratoire qui parut alors fort éloquent, du Perron s'écrie : « Bienheureux sourd, qui a donné » aux Français des oreilles pour entendre les ora- » cles et les mystères de la poésie ! Bienheureux » sourd, qui a tiré notre langue hors d'enfance, qui » lui a formé la parole, qui lui a appris à se faire » entendre parmi les nations étrangères ! »

Du Perron étant entré dans l'état ecclésiastique, fut chargé de l'oraison funèbre de Marie Stuart : c'était le moindre hommage que la France dût à cette princesse infortunée qui avait été sa reine ; et le lord écossais, Sainclair, qui, le jour où la cour d'Écosse prit le deuil, parut en armes devant le roi, fils de Marie Stuart, en disant : *Voilà le deuil qu'il*

faut porter de la reine, entrait seul dans les sentimens que le supplice de cette reine eût dû inspirer à toute l'Europe. Du Perron, qui, dans la chaire de vérité, mais de charité, n'avait pas pu se livrer à toute son indignation contre Élisabeth, s'en dédommagea par une satyre en vers, plus injurieuse qu'ingénieuse, et dont la grossiéreté s'appelait alors énergie.

Ce vieux monstre, conçu d'inceste et d'adultère,
Qui sa dent acharnée au meurtre va souillant,
Et le sacré respect des sceptres dépouillant,
Vomit contre les cieux son fiel et sa colère,
L'impie Élisabeth, furie inexorable,
Consacre aux ans futurs ce sanglant monument,
Et du chef d'une reine occie innocemment
Dresse à sa cruauté ce trophée exécrable.

Du Perron fit aussi dans la même année (1587), sur la mort du duc de Joyeuse, tué à Coutras, une espèce de complainte qui a pour titre : *L'Ombre de l'amiral de Joyeuse*. On y trouve ces vers, qui ne sont pas trop mal faits pour le tems.

Je leur dirai comment vivant je fus aimé
D'un roi si généreux, si grand, si renommé,
Qui se voit adoré de la terre et de l'onde,
Et qui sert de lumière aux autres rois du monde;
Prince égal à lui seul, dont le los mérité,
A pour lieu l'Univers, pour tems l'éternité.

Ce dernier vers est pour le moins d'une très-grande prétention.

Le même du Perron a fait l'épitaphe de Catherine de Médicis, qu'il appelle

De nos ans l'ornement, des futurs la merveille,
Tout l'honneur de notre âge, et tout ce que l'histoire
Des vieux siècles passés consacre à la mémoire
De grand, de-généreux, de louable et de beau.

Quand on voit de pareils éloges prostitués à des princes tels que Catherine de Médicis et Henri III, on craint que les rois et les hommes puissans, toujours également flattés, quelle que soit leur conduite, ne daignent pas faire d'efforts pour mériter des éloges vrais : toutes ces flatteries sont donc autant d'attentats contre l'humanité, autant d'obstacles qu'on apporte au bonheur public.

J'ai cependant eu plus d'une occasion d'observer qu'en distinguant les tems et en choisissant les autorités, on pourrait faire de Catherine de Médicis, deux vies différentes, dans l'une desquelles elle paraîtrait fort à son avantage, et dans l'autre elle ne ferait que confirmer sa mauvaise réputation.

Quant à Henri III, indépendamment d'un ouvrage très-curieux du cardinal d'Ossat, où sa mémoire est réhabilitée, et les vices apparens de son gouvernement rejetés sur les Guises, je n'ai pas oublié que M. Chérin le père, généalogiste des ordres du roi, dont les connaissances historiques ne se bornaient pas aux généalogies, m'a dit plusieurs fois

dans le cabinet littéraire de Messieurs les cordons-bleus, aux Grands-Augustins, en me montrant de grands cartons pleins de titres manuscrits : « J'ai ici » de quoi composer une histoire toute nouvelle de » Henri III, lequel n'a jamais été bien connu, et » de quoi prouver, par les faits et les actes, que c'é- » tait le prince le plus doux et un des mieux inten- » tionnés qui aient régné en France. »

J'ignore s'il se faisait illusion en faveur du fondateur de l'ordre dont il était le généalogiste.

Du Perron traduisit, tant en prose qu'en vers, plusieurs ouvrages de Cicéron, d'Ovide, de Virgile. L'abbé de Marolles prétend qu'un flatteur ayant dit à du Perron, qu'il égalait Virgile par le style et le coloris, du Perron trouva l'éloge assez mince, et déclara qu'il se sentait fort supérieur à Virgile; il voulait sans doute se moquer du flatteur.

On sait ce qui est rapporté dans le *Journal de Henri III*, et dans la *Confession de Sancy*, que du Perron, après avoir prouvé devant Henri III, l'existence de Dieu, offrit de prouver le contraire, et que Henri III, indigné, le chassa de sa présence.

M. Joly, dans ses remarques sur Bayle, a déjà réfuté cette histoire. D'autres, en supposant réelle cette offre d'argumenter contre l'existence de Dieu, soutiennent qu'elle ne prouve aucune impiété dans du Perron; qu'elle tient seulement au mauvais usage

établi alors de disputer *pour et contre* publiquement et même dans les églises, sur les objets les plus importans et les plus respectables de la religion. Ce qu'il y a de certain, c'est que la prétendue disgrace de du Perron n'eut point lieu, et qu'il ne perdit jamais sa faveur auprès de Henri III.

Il en eut une plus grande encore auprès de Henri IV ; il lui rendit d'abord un service essentiel en l'aidant à dissiper les projets du tiers parti, et en engageant le second cardinal de Bourbon, qu'il gouvernait, à se soumettre au roi. Claude de Saintes, évêque d'Évreux, ligueur inflexible, auteur d'écrits qui justifiaient le meurtre d'Henri III, et par conséquent invitaient au meurtre d'Henri IV, ayant été déclaré criminel de lèze-majesté et condamné à une prison perpétuelle, Henri IV donna son évêché à du Perron, en 1593. Dans les tems de factions il est peu honorable de prendre la place d'un titulaire vivant ; mais quand la place est vacante par *forfaiture jugée*, il faut pourtant qu'elle soit remplie. On sait combien le nouvel évêque eut de part à la conversion du roi son bienfaiteur ; aussi les Protestans, par dérision, ne l'appelaient-ils que *Monsieur le Convertisseur.*

La Sorbonne écrivit à Rome, et contre l'absolution donnée au roi à Saint-Denis par quelques évêques, et contre du Perron qui la lui avait procurée :

les termes de cette lettre annoncent d'étranges dispositions dans les esprits des docteurs.

Perronius, Ebroicensi episcopatu ab hæretico donatus, ministri filius, Calvinismum hactenùs professus, Henrici III, cognominatus philosophus et consiliorum particeps, qui novam meditatur theologiam, ob homicidium irregularis et sancta Dionysiana absolutionis architectus.

On sent bien qu'il n'est pas plus vrai que du Perron fût irrégulier pour avoir commis un homicide, qu'il n'était vrai qu'il méditât une nouvelle théologie, et qu'il eût toujours professé le calvinisme jusqu'au moment où il avait été nommé à l'évêché d'Évreux. Ce sont autant d'imputations de parti, qui ne méritent ni croyance ni attention.

Les docteurs, dans leur lettre, soutiennent que le pape seul pouvait avoir le droit d'absoudre le roi, et que même il ne pouvait pas le *récatholiser*.

Du Perron avait fait une étude profonde de la philosophie et de la théologie de son tems, et son éloquence servait bien sa logique; il aimait les conférences et les disputes : ses talens l'y faisaient paraître avec éclat. En abjurant le calvinisme, il s'était enflammé du zèle le plus ardent pour la propagation de la foi catholique; il ne refusa jamais d'entrer en lice avec les ministres, et souvent il en chercha les occasions; il se distingua fort à la conférence de

Mantes, en 1593. Il fut envoyé à Rome pour consommer la réconciliation du roi avec le Saint-Siége; il-y travailla de concert avec d'Ossat, et ils eurent la satisfaction d'y réussir. L'absolution donnée par le pape Clément est du 17 septembre 1595 : les conditions sont : « Que le roi dira tous les jours le » chapelet de Notre-Dame; tous les mercredis, les » litanies, et tous les samedis le rosaire en l'hon- » neur de la Vierge, qu'il prendra pour son avocate » dans le ciel; qu'il observera les jeûnes prescrits » par l'Église; qu'il se confessera au moins quatre » fois par an, et communiera publiquement; qu'il » entendra la messe tous les jours, et une grande » messe les jours de dimanches et de fêtes. »

On sait que du Perron et d'Ossat se soumirent à recevoir dans la cérémonie de l'absolution, des mains du pape, au nom du roi, quelques coups de baguette sur les épaules : c'était, disaient-ils, une pratique prescrite en pareil cas par le rituel; fallait-il, pour une vaine formalité, suspendre et peut-être faire manquer une affaire de cette importance ? Ne valait-il pas mieux ôter, par une observation exacte du rituel, jusqu'au moindre prétexte de dire que le roi n'avait pas été bien absous ?

Quelques raisons qu'ils pussent alléguer, on leur sut très-mauvais gré en France, de leur complaisance pour le *rituel romain*. Les Protestans surtout triom-

phèrent ; ils n'épargnèrent point les plaisanteries à d'Ossat, et encore moins à *Monsieur le Convertisseur*.

On fit contre ce dernier les vers suivans, rapportés dans le *Journal de Henri IV*, tom. II, p. 235.

D'un si léger bâton ne doit être battu
Le Perron, à vos pieds lâchement abattu :
Sa coulpe envers son roi est par trop criminelle.
Si la verge de fer que Christ tient dans sa main,
Vous tenez dans la vôtre, ô vicaire romain !
Rompez-lui tout d'un coup les reins et la cervelle.

On croirait ces vers une mauvaise traduction des quatre vers latins que l'on va voir, et qui sont au contraire la traduction des vers français.

Quid tenui hos humeros cœdis, Romane, bacillo ?
In tanto hoc nimiùm est crimine pœna levis.
Si tibi, quæ Christi, communis ferrea virga,
Debueras sacrum hoc comminuisse caput.

Si du Perron et d'Ossat montrèrent quelque faiblesse en cette occasion, ils surent retrouver de la fermeté sur un autre article fort important : on voulait que, dans la cérémonie, ils déposassent aux pieds du pape la couronne de France, que le pape leur remettrait sur le champ ; ils répondirent que le roi ne reconnaissait point de supérieur pour le temporel, et l'on n'insista pas davantage sur cette

demande, peut-être pour ne pas laisser agiter cette question.

Lorsque du Perron, à son retour de Rome, parut devant le roi à Amiens (le 5 juillet 1596), il en reçut l'accueil le plus favorable. Le roi l'embrassa cinq ou six fois, et déclara hautement qu'il était très-satisfait de sa conduite; il lui donna même une pension sur des bénéfices. Avant de l'envoyer à Rome, il l'avait fait conseiller d'État et premier aumônier.

L'évêque d'Évreux reprit les fonctions de l'épiscopat et les travaux de l'apostolat. Ses conférences, ses sermons, ses écrits, toujours très-déchirés par les Protestans, produisirent plusieurs conversions célèbres, entre autres celle de la mère même de l'évêque d'Évreux, celle du fameux Victor Palma-Cayet, celle de Henri Sponde, depuis évêque de Pamiers, surtout celle de Sancy. Le dépit que causa cette dernière conversion à tout le parti protestant, donna naissance à la fameuse satyre connue sous le nom de *Confession de Sancy*. Du Perron entreprit aussi la conversion du duc de Sully, mais sans succès. Sully se contenta d'être le plus raisonnable et le plus modéré des Protestans.

On sait quel avantage l'évêque d'Évreux eut sur Duplessis-Mornay, dans la conférence de Fontainebleau en 1600. Le parti protestant en rougit pour

son défenseur ; le roi en fut frappé, et dit à M. de Sully : *Eh bien ! que vous semble de votre pape ?* (On appelait Duplessis-Mornay le pape des Huguenots.) « *Sire*, lui répondit Sully, *il me semble* » *qu'il est plus pape que vous ne pensez, puisque* » *dans ce moment il donne le bonnet rouge à* » *M. d'Évreux.* »

Observons que M. de Sully n'était pas trop fâché de l'humiliation de Duplessis-Mornay qu'il n'aimait pas, et dont la faveur auprès du roi lui faisait quelque ombrage.

Il y eut aussi une conférence entre l'évêque d'Évreux et d'Aubigné. Si l'on en croit d'Aubigné, ce fut à lui-même que la victoire resta.

L'évêque d'Évreux fit de vains efforts pour ramener à l'Église la duchesse de Bar, sœur de Henri IV.

Ce que Sully avait prédit arriva. Tant de conversions, ou opérées, ou au moins tentées, tant de conférences, de disputes, d'occasions d'éclat, tant d'écrits de du Perron, les excès mêmes où le portait son zèle pour le catholicisme, la profession publique qu'il faisait des opinions ultramontaines, la défense qu'il prit de la bulle *in Cœnâ Domini* dans un rituel, lui procurèrent en 1604 le chapeau de cardinal.

Du Perron retourna la même année à Rome, où

il fut chargé des affaires de France. Il assista aux séances de la congrégation *de Auxiliis ;* il s'y montra favorable aux Jésuites, quoiqu'un peu contraire à leur doctrine sur la grace. Il assista, dans un très-court espace de tems, à deux conclaves, l'un pour l'élection du cardinal Alexandre de Médicis, qui prit le nom de Léon XI, et mourut au bout de vingt-cinq jours; l'autre pour celle du cardinal Camille Borghèse, qui prit le nom de Paul V. C'est ce pape si connu par l'affaire de l'interdit de Venise. Le cardinal du Perron, qui, ayant été dans le conclave à la tête de la faction française, avait eu grande part à l'élection de ce pape, travailla encore utilement à la réconciliation de la république de Venise avec le Saint-Siége.

En 1606 le roi donna au cardinal du Perron l'archevêché de Sens et la place de grand-aumônier, l'une et l'autre dignité vacante par la mort de ce Renaud de Beaune, qui, étant archevêque de Bourges, avait reçu à Saint-Denis l'abjuration du roi, et lui avait donné l'absolution. Le roi fit aussi du Perron commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

La dignité de grand-aumônier, par une prérogative qui alors y était attachée, donnait au cardinal du Perron une espèce de surintendance sur les lettres; elle le plaçait à la tête de la bibliothèque du roi et du collége royal. Du Perron acquit encore

encore de la gloire dans ce département. Il employa son crédit auprès d'Henri IV et de Louis XIII, à faire remplir une partie des vues qu'avait eues François Ier., pour l'établissement de son collége royal. C'est principalement au zèle de du Perron que l'on doit les édifices du collége royal, que nous avons connus, et qui devaient avoir une toute autre étendue.

Du Perron, dit l'abbé de Longuerue, s'était fait comme le colonel-général de la littérature. Tous ceux qui se destinaient aux lettres, se faisaient présenter à lui, et la première question qu'il leur faisait était toujours : *Avez-vous lu l'auteur?* Cet auteur tout court, c'était Rabelais. Il avait aussi la plus grande estime pour Montagne, et appelait ses Essais *le Bréviaire des honnêtes gens.*

Le séjour du cardinal du Perron à Rome avait augmenté son attachement aux opinions ultramontaines : ce travers, indigne d'un Français, et si contraire à nos maximes, est le nuage qui a le plus obscurci la réputation de du Perron, fondée d'ailleurs sur des talens brillans, et même, dit-on, des vertus réelles. Sans cet article qui souleva tous les Français contre sa mémoire, les calomnies des Protestans seraient tombées d'elles-mêmes, ou elles auraient donné un nouveau lustre à sa gloire ; mais on ne lui pardonne pas d'avoir reçu en 1607 la

dédicace d'une thèse de Georges Criton, professeur royal, où se trouve cette proposition flétrie par le parlement : *Quòd hierarcha romanus conciliis sit superior.* On ne lui pardonne pas la protection qu'il accorda hautement dans le conseil du roi, au livre du cardinal Bellarmin, sur le pouvoir du pape, livre condamné encore par le parlement sous les qualifications les plus fortes. On ne lui pardonne pas ses emportemens injustes contre Richer, ses démarches violentes pour faire condamner le fameux livre de ce docteur : *De ecclesiasticâ et politicâ potestate.* On ne lui pardonne pas surtout sa conduite aux États de 1614, et les mouvemens qu'il se donna pour faire rejeter le formulaire proposé par le tiers-état, au sujet du régicide, dont on venait de voir récemment deux exemples consécutifs, sans compter toutes les tentatives qui avaient préludé au dernier de ces deux attentats; mais ces attentats mêmes n'étaient qu'un bien faible prélude de l'horrible spectacle réservé à nos jours, et que ce formulaire de 1614 aurait pu prévenir en assurant pour jamais l'inviolabilité de la personne des rois. On a peine à concevoir comment un décret si sage, et que des événemens récens rendaient si nécessaire, a pu trouver un seul contradicteur, et le trouver dans la personne d'un homme comblé de biens et d'honneurs par nos rois.

Ce n'est pas sans scandale qu'on voit le cardinal du Perron soutenir que l'Église gallicane, et même l'Église universelle, a toujours enseigné que les princes ennemis de la religion catholique pouvaient être déposés, et leurs sujets déliés du serment de fidélité.

Le cardinal du Perron mourut le 5 septembre 1618, ayant vécu soixante-deux ans, et ayant vu six rois : Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il avait un frère, nommé Jacques Davy, qui fut son successeur dans l'archevêché de Sens, et un neveu, nommé Jacques du Perron, qui fut évêque d'Angoulême.

M. de Burigny, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, savant respectable, a donné en 1768 une *Vie du cardinal du Perron*, ouvrage savant et impartial, dont nous avons tiré plusieurs des faits qu'on vient de voir.

Du cardinal d'Ossat.

L'estime publique place le cardinal d'Ossat à la tête des négociateurs. Les hommes d'État regardent ses lettres comme la meilleure leçon de leur art. Wicquefort, dans son *Traité de l'Ambassadeur*, fait un juste éloge de ce modèle des politiques. Amelot de la Houssaye en a ébauché le portrait

et l'histoire dans l'édition complète qu'il a donnée des *Lettres de d'Ossat;* enfin il a paru en 1771 une *Vie du cardinal d'Ossat*, qui manquait encore.

Arnauld d'Ossat

Fut un de ces mortels favorisés des cieux,
Qui sont tout par eux-même, et rien par leurs aïeux.

Il naquit le 23 août 1536, dans un village ou petit bourg du diocèse d'Auch : ses parens étaient d'une condition obscure et d'une extrême pauvreté. Un gentilhomme de ses voisins, du nom de Marca, le retira chez lui et le fit étudier. D'Ossat employa, pour l'éducation des neveux de ce gentilhomme, les connaissances qu'il lui devait. Il paraît qu'il fut aussi précepteur du fils d'un marchand de Lectoure, nommé Jean Perez. Il suivit à Bourges les leçons de Cujas, et s'attacha au barreau à Paris; il avait fait sa philosophie sous Ramus; il le défendit contre Charpentier, qui lui répondit par des injures.

Le fameux Paul de Foix, conseiller d'État, archevêque de Toulouse, aimait à rassembler chez lui les gens de lettres et les esprits éclairés; il connut d'Ossat, le distingua, lui donna un asyle dans sa maison, et cette amitié de Paul de Foix pour d'Ossat a été la première source de la fortune de celui-ci. De Foix fit avoir à son ami, en 1559, une charge de conseiller au présidial de Melun, que d'Ossat possédait encore en 1588.

M. de Foix, envoyé en Italie pour remercier le pape et les autres princes qui avaient félicité Charles IX sur l'élection de son frère à la couronne de Pologne, fut accompagné dans ce voyage par M. d'Ossat et par M. de Thou, qui fut depuis ce célèbre historien. Il se forma entre ces deux hommes, si dignes l'un de l'autre, une amitié qui n'a fini qu'avec leur vie, et qui augmenta encore celle qu'ils avaient tous deux pour Paul de Foix.

Cet illustre prélat mourut à Rome vers la fin de mars 1584. D'Ossat avait été son secrétaire d'ambassade : cette place lui avait donné des occasions de faire connaître ses talens à M. de Villeroy, secrétaire d'État. La recommandation de ce ministre et le mérite personnel de d'Ossat le placèrent auprès du cardinal d'Est, protecteur des affaires de France à Rome. Ce fut là que d'Ossat acquit cette connaissance profonde des intérêts de toutes les puissances, et de la politique de toutes les cours, surtout de la cour romaine; il fut même chargé en son nom des affaires de la France dans cette cour. Henri III et Catherine de Médicis lui donnèrent toute leur confiance. Le cardinal de Joyeuse ayant succédé au cardinal d'Est dans le titre de protecteur des affaires de France à Rome, on donna pour guide à sa jeunesse, l'expérience déjà consommée de

d'Ossat. Bientôt la plus intime amitié unit ces deux hommes estimables, malgré toutes les différences d'âge et de rang : il était donné à d'Ossat d'inspirer l'estime et la confiance. On voit une sagesse aimable et une modération supérieure présider à toutes ses démarches, à tous ses discours, à toutes ses pensées. Ceux qui eurent avec lui des liaisons particulières, semblèrent jaloux de signaler envers lui leur amitié. Le cardinal d'Est lui laissa, par son testament, une somme de 12000 livres. Le cardinal de Joyeuse lui conféra le prieuré de Saint-Martin du vieux Bellesme, qui était à sa nomination : ce fut en 1583. On ignore en quel tems M. d'Ossat était entré dans l'état ecclésiastique.

M. de Villeroy étant tombé dans la disgrace, Henri III offrit sa place à d'Ossat, qui la refusa, et rien ne nous empêche de penser que ce fut par les motifs les plus nobles. Il avait déjà depuis longtems l'estime de M. de Villeroy ; il s'acquit, par ce refus, des droits éternels à son amitié. Ce ministre, ayant été rétabli dans ses emplois par Henri IV, n'en fut que plus empressé à charger M. d'Ossat des négociations les plus importantes. Toute la vie de M. d'Ossat n'est plus en effet qu'un tissu de négociations. Presque toutes les affaires qu'Henri IV eut à traiter avec la cour de Rome (et jamais prince n'en eut tant et de si délicates

dans cette cour), furent confiées à la sagesse de M. d'Ossat.

La plus importante de toutes ces affaires est sans doute celle de l'absolution d'Henri IV. Ce prince avait été absous en France par des évêques français, et c'était une difficulté de plus dans son affaire. Rome contestait aux évêques ce droit d'absoudre un prince hérétique, et il importait fort à Henri IV de se réconcilier avec Rome. Le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani, qu'il envoya d'abord au pape, même avant son abjuration, voulurent préparer de loin les voies à l'accommodement; mais Clément VIII, qui avait été porté sur le Saint-Siége principalement par la faction d'Espagne, était alors dévoué à la Ligue; il ne voulut pas même recevoir les ambassadeurs d'Henri IV; il leur ordonna de sortir des terres de l'Église. Mais d'Ossat était toujours à Rome; il négociait, il disposait les esprits; il balançait, par ses sages représentations, les intrigues ardentes et continuelles des agens de l'Espagne, du duc de Savoie, de tous les ligueurs; il souffrait les refus, il attendait les tems favorables, et il sut les faire naître. Il plaisait, il réussit; mais il fallut passer encore par un labyrinthe de difficultés et d'incertitudes : l'affaire fut plusieurs fois nouée, rompue et renouée. Quand il eut amené Clément VIII, de sa première répugnance pour

Henri IV, au desir sincère de se réconcilier avec lui, et à la crainte de l'aliéner, tout ce qu'il fallut encore employer de machines politiques pour déterminer Clément VIII à conclure enfin ce qu'il avait bien résolu de faire, ne peut être compris que par ceux qu'une longue habitude a initiés à tous les petits mystères de la politique italienne.

Lorsque les succès de M. d'Ossat; mesurés habilement sur les succès d'Henri IV, parurent avoir gagné quelque chose dans l'esprit du pape, Henri crut pouvoir risquer une seconde ambassade; il envoya le duc de Nevers à Rome; il y avait dépêché auparavant Laclielle son maître-d'hôtel ordinaire, pour faire part au pape de son abjuration. Laclielle ne put obtenir qu'une audience secrète, encore l'obtint-il avec peine. Le pape affecta de le recevoir très-mal, mais il l'avait fait avertir sous main de ne pas s'effrayer de cet accueil.

Quant au duc de Nevers, le pape lui fit savoir qu'il le recevrait comme duc de Nevers, mais non comme ambassadeur d'Henri IV. Le duc de Nevers était en chemin lorsqu'il reçut cet avis; il n'en continua pas moins sa route. Arrivé à Rome, le pape consentit à le voir, mais à des conditions dures; il exigea que le duc eût très-peu de suite, qu'il ne vît aucun des cardinaux, et qu'il ne restât que dix jours à Rome. Ce n'était pas le moyen de traiter et de

terminer une affaire aussi importante que la réconciliation du roi avec le Saint-Siége. Le roi avait chargé M. d'Ossar, ou pour nous servir des termes mêmes du roi, il l'avait *prié* de guider le duc de Nevers, et de concerter avec lui toutes les démarches nécessaires. Une lettre dans laquelle d'Ossat exposait au marquis de Pisani l'état de cette affaire et les dispositions de la cour de Rome, avait encore augmenté l'estime d'Henri IV pour les talens de d'Ossat. Lui seul en effet put terminer cette affaire: la négociation du duc de Nevers ne fut point heureuse. On présume que le duc, se jugeant capable de se conduire par ses propres lumières, crut pouvoir se passer des avis de d'Ossat; que, par une petitesse de grand seigneur, il négligea un homme trop inférieur à lui du côté du rang et de la naissance, comme si ces avantages accidentels étaient de quelque considération relativement à l'art de traiter avec les hommes! Quoi qu'il en soit, d'Ossat amena le rems de la réconciliation et de la paix, et lorsqu'il eut enfin persuadé Clément VIII de la sincérité de la conversion d'Henri IV, ce prince lui associa l'évêque d'Évreux, du Perron, pour la cérémonie de l'absolution.

D'Ossat ne cessa d'être chargé, soit dans cette cour, soit dans les autres cours d'Italie, de diverses affaires plus ou moins importantes.

A la mort d'Henri III, la cour de Rome, irritée de l'assassinat du duc de Guise, et plus encore de celui du cardinal, refusa au roi la cétémonie usitée des obsèques à Rome : c'était une insulte à la mémoire de ce prince. Louise de Lorraine sa veuve employa en vain tout le zèle et tous les talens de M. d'Ossat pour obtenir que des papes, alors tout ligueurs, honorassent la mémoire d'un roi mort sous les coups de la Ligue.

La prestation d'obédience d'Henri IV, après son absolution, fut encore une affaire digne d'occuper l'esprit conciliant de d'Ossat. L'article de la Navarre était une source de difficultés dans cette affaire, à cause des prétentions tivales de l'Espagne, et à cause des progrès que la réforme avait faits dans la partie de la Navarre soumise à Henri IV, c'est-à-dire, dans le Béarn. Toutes les difficultés furent levées par la dextérité de d'Ossat. Il ne réussit pas moins pleinement dans la négociation dont il fut chargé auprès du grand-duc de Toscane, pour la restitution des îles d'If et de Pomégues, dont ce prince s'était emparé, et pour les arrangemens relatifs aux sommes qu'Henri IV lui devait; elles furent acquittées par le mariage d'Henri avec Marie de Médicis, fille du grand-duc.

D'Ossat eut aussi beaucoup de part à l'affaire de la restitution du marquisat de Saluces; il éclaira de

près la conduite de l'adroit Emmanuel, et donna plusieurs fois à Henri IV des avis utiles sur les démarches et les projets de ce dangereux ennemi.

Les affaires des Jésuites occupèrent beaucoup M. d'Ossat à Rome. M. de Sully le jugea partisan de ces religieux : sa conduite et ses lettres ne le montrent qu'impartial et modéré. M. de Sully haïssait dans d'Ossat l'ami et la créature de Villeroy : l'inflexible austérité de Sully répugnait aussi à la douce dextérité de d'Ossat, et peut-être ces deux hommes étaient-ils condamnés, par la différence de leurs caractères, à être injustes à l'égard l'un de l'autre. Il est possible que d'Ossat ait eu quelques torts à l'égard de Sully, mais il faut convenir aussi que M. de Sully, à travers ses grandes vertus et ses rares talens, n'était incapable ni de hauteur ni de prévention. Il y avait certainement une petitesse coupable à retarder le paiement des pensions de M. d'Ossat tandis qu'il servait bien l'État, et que la médiocrité de sa fortune, qui n'avait d'autre cause que son désintéressement, lui rendait ces pensions nécessaires.

Le désintéressement est une qualité qui distingua toujours d'Ossat aussi bien que Sully. Jamais il ne réclama le legs que lui avait fait le cardinal d'Est son ami, et il avait refusé un diamant que ce cardinal avait voulu lui remettre en mourant,

comme pour lui assurer le paiement de ce legs. Ce ne fut enfin que treize ans après la mort du cardinal d'Est, que ses héritiers, de leur propre mouvement, acquittèrent ce legs par respect pour la mémoire du cardinal, et par estime pour d'Ossat.

D'Ossat et Séraphin, auditeur de Rote, furent nommés en même tems, le premier par le roi, le second par le pape, à la même abbaye (de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun). Le pape prétendait avoir ce droit de nomination dans les trois évêchés, et l'on était alors dans des conjonctures où il devenait dangereux pour le roi de contester quelque chose au pape. D'Ossat conserva au roi son droit de nomination, mais en même tems il lui représenta que Séraphin l'avait bien servi dans l'affaire de l'absolution; il engagea le roi à nommer Séraphin, et il obtint qu'il n'y aurait de sacrifié que ses propres intérêts.

Dans l'affaire de l'absolution lui seul avait tout fait : l'évêque d'Évreux n'était arrivé que pour la cérémonie. D'Ossat ne demanda de graces que pour l'évêque d'Évreux. Ce fut contre son espérance qu'il fut nommé par le roi à l'évêché de Bayeux, qu'il résigna, et au cardinalat, qui lui valut dans la suite le noble emploi de protecteur des affaires de France à Rome. Le pape le nomma aussi à l'abbaye de Nam en Rouergue, qui avait vaqué *in curiâ*.

Le cardinal d'Ossat mourut le 13 mars 1604. M. de Béthune, frère de M. de Sully, ne partageait point l'injustice de ce ministre à l'égard du cardinal d'Ossat. Béthune était ambassadeur à Rome au tems de la mort de ce cardinal : ce fut lui qui annonça cette perte à M. de Villeroy ; il lui marque en même tems « *qu'il ne tient pas aisé à sa majesté* » *de la réparer, d'autant que ce cardinal avait joint* » *ensemble en sa personne toutes les parties qui sont* » *séparément dans plusieurs autres, et tient que l'on* » *reconnaîtra encore plus par sa privation le défaut* » *qu'il fera au service du roi, que l'on ne s'apperce-* » *vait de l'utilité qu'y apportait sa présence. Pour* » *moi, je vous confesserai librement, Monsieur, que* » *j'avais reconnu tant de franchise et d'intégrité dans* » *son âme, que, depuis que je suis ici, je lui avais* » *toujours ouvert mon cœur.* »

Le cardinal d'Ossat fut enterré à Rome dans l'église de Saint-Louis. Pierre Bossu et René Courtin ses secrétaires, qu'il institua ses héritiers, lui firent faire une épitaphe, qui fut gravée sur son tombeau. En 1755 on fit, dans l'église de Saint-Louis, diverses réparations à l'occasion desquelles les tombeaux de cette église furent transportés dans le cloître. M. le chevalier Basquiat de la Houze, employé depuis long-tems avec succès dans les négociations tant à la cour de Naples qu'à celle de

Rome, compatriote et admirateur du cardinal d'Ossat, voulut donner un témoignage public de sa vénération pour ce grand négociateur, en faisant replacer dans l'église son tombeau, avec de nouveaux ornemens, avec le portrait du cardinal d'Ossat en mosaïque, et avec l'inscription suivante :

Arnaldo Ossato S. R. E. Presbytero Cardinali.
Ob insignia in suos reges universamque
Christianam rempublicam
Merita.
Ingenti apud omnes famâ administro
Dudùm jam à *Petro Bossu* et *Renato Courtin*
Utroque à secretis
An. 1604. vix ab obitu ipsius excitatum,
Sed ævitate, novâque templi molitione disjectum,
Comes Matthæus *de Basquiat de la Houze et de Bonnegarde,*
Eques Hierosolimitanus
Pridem ad utriusque Siciliæ regem,
Mox ad PP. Clementem 13. Ludovici 15. Orator
Ad perennandam Conterranei sui memoriam,
Et ad gallici nominis splendorem
Restituit.
Titulumque cum imagine opere musivo
Ære suo poni fecit.
Anno 1763.

M. le cardinal d'Ossat avait composé en 1590, en italien, et l'auteur de sa Vie a traduit en français en 1771 un ouvrage qui a pour titre : *Discours sur les effets de la Ligue en France.* Il n'y a point de

Mémoires du tems où les ressorts de la politique des princes de Guise soient si parfaitement développés, où la marche de leur ambition soit ainsi suivie pas à pas, où le véritable esprit de la Ligue soit rendu si sensible. C'est là que, comme nous l'avons dit à l'article du cardinal du Perron et ailleurs, les vices et les torts du gouvernement d'Henri III sont rejetés sur le duc de Guise, qui, pour décrier ce gouvernement, empêchait Henri III de corriger le mal et de supprimer les impôts, tandis que ses émissaires et ses agens secrets trompaient le peuple en lui persuadant que le duc avait plaidé sa cause avec chaleur, et n'avait pu rien obtenir du roi pour le soulagement du peuple.

De tous les faits enchaînés et réunis sous un même point de vue dans cet excellent discours, M. d'Ossat conclut que la Ligue, soit qu'on l'envisage relativement à l'intention de ses auteurs, ou relativement à ses effets, n'a rien qui puisse lui servir d'excuse ni consoler des maux qu'elle a causés. L'intention de ses auteurs était visiblement criminelle et pernicieuse. Ses effets ont été d'affaiblir en France la religion catholique, d'ébranler l'État et de renverser ses propres auteurs; de fortifier le parti protestant, qu'on avait voulu détruire.

ANECDOTES

Sur M. le duc de Bourgogne, père de Louis XV.

C'est du digne élève de Beauvilliers et de Fénélon qu'il s'agit. A sa naissance, arrivée le 6 août 1682, les peuples semblèrent prévoir combien ils lui seraient chers un jour, combien ce jeune prince, qui ne devait jamais les gouverner, s'occuperait de leur bonheur. Les vœux publics semblèrent dire au ciel :

> Hunc saltem everso juvenem succurrere sæclo
> Ne prohibete.

« J'étais présent, dit l'abbé de Choisy, à la » naissance de Monseigneur et à celle de M. le duc » de Bourgogne. Je remarquai une différence no- » table entre joie et joie. On eut de la joie à la » naissance de Monseigneur, mais à la naissance de » M. le duc de Bourgogne on devint presque fou. » Chacun se donnait la liberté d'embrasser le roi. » La foule le porta depuis la Surintendance, où » madame la dauphine était accouchée, jusqu'à » ses appartemens; il se laissait embrasser par qui » voulait;

» voulait ; le bas peuple paraissait hors de sens.....
» Ils firent un grand feu dans la cour de la galerie
» des princes, et y jetèrent une partie des lambris
» et des parquets destinés pour la grande galerie.
» Bontemps, tout en colère, le vint dire au roi,
» qui se mit à rire, et dit : » — « *Qu'on les laisse*
» *se réjouir ; nous aurons d'autres parquets.* »

Dans les *Éloges de Fénélon*, envoyés au concours de 1771 à l'Académie française, on a exposé plusieurs détails précieux de l'éducation de M. le duc de Bourgogne : on a dit par quels artifices ingénieux ses maîtres combattaient ses défauts naissans et réformaient son caractère. En voici encore quelques exemples remarquables.

Le prince avait de la disposition à la colère, et, selon l'usage, il se livrait à cette disposition. Il dit un jour avec hauteur à M. de Fénélon : « *Je ne me* » *laisse point commander ; je sais ce que je suis et ce* » *que vous êtes.* » Quand le prince fut de sang-froid, M. de Fénélon, qui n'avait rien répondu au moment de l'incartade, lui fit connaître qu'il ne savait ni qui il était ni qui était son précepteur, et il le corrigea pour toujours de tenir de semblables propos.

Un jour que le prince avait battu son valet-de-chambre, il s'arrêtait à considérer les outils d'un menuisier qui travaillait dans l'appartement du prince ;

l'ouvrier, instruit par Fénélon, dit brutalement au prince de passer son chemin, et de le laisser travailler; le prince se fâcha, le menuisier redoubla de brutalité, et, s'emportant jusqu'à le menacer, lui dit : *Retirez-vous, mon prince : quand je suis en fureur, je ne connais personne.* Le prince courut dire à M. de Fénélon qu'on avait introduit chez lui le plus méchant homme de la terre ; *c'est un très-bon ouvrier*, dit froidement Fénélon : *son unique défaut est de se livrer à la colère.* Le prince insista sur la méchanceté de cet homme : « Écoutez, lui dit Fé-» nélon, vous l'appelez méchant parce qu'il vous » menace dans un moment où vous le détourniez » de son travail. Comment nommeriez-vous un » prince qui battrait son valet-de-chambre dans » le tems même que celui-ci lui rendrait des ser-» vices ? »

Une autre fois, après un nouvel emportement du prince, tous ceux qui l'abordaient, parurent surpris et effrayés du mauvais visage qu'ils lui trouvaient : tous lui demandaient des nouvelles de sa santé avec un air d'inquiétude et de compassion. Fagon vint, lui tâta le pouls, parut réfléchir profondément sur la nature et les causes de sa maladie, et finit par lui dire : « Avouez-moi la vérité, mon prince! Ne vous » seriez-vous pas livré à quelques emportemens? » — « Vous l'avez deviné, s'écria le duc de Bourgo-

» gne ; mais est-ce que cela peut rendre malade ? » Alors Fagon se mit à lui expliquer les effets physiques de la colère, qui peuvent aller quelquefois jusqu'à la mort subite ; il lui cita l'exemple de Sylla et de quelques autres tyrans morts dans des accès de colère.

Le prince avait-il fait quelque faute grave ? il ne sortait plus de son appartement ; il ne voyait plus le roi ni personne de la famille royale : on voulait que tout lui manquât dès qu'il manquait lui-même à ses devoirs ; personne ne paraissait entrer dans ses peines, personne ne lui disait un mot de consolation ; il n'en trouvait que dans l'aveu de ses torts et la promesse de les réparer.

Avec quels soins il faut veiller sur l'enfance, et combien il faut prendre garde aux leçons mêmes qu'on lui donne, de peur de la précipiter dans un défaut en la corrigeant d'un autre ! On avait souvent dit au duc de Bourgogne, qu'il fallait souffrir avec constance et sans se plaindre, surtout que pleurer était une marque de faiblesse, pardonnable à peine à l'enfance : dès-lors il forma la résolution de ne plus pleurer, sans distinguer les cas ni les sujets. Un jour on lisait devant lui une oraison funèbre de madame la dauphine sa mère ; il étouffait de tendresse et de douleur, mais il ne pleurait pas ; il succomba enfin, et tomba presque sans con-

naissance. Quand on lui eût dit que les larmes en cette occasion auraient été une marque de sensibilité, non de faiblesse, il se soulagea par des torrens de larmes. Disons aux enfans de ne pas pleurer sur eux-mêmes, mais disons aux enfans, aux jeunes gens, à tous les hommes de pleurer sur leurs semblables; répétons-leur sans cesse ces vers délicieux :

Laisse couler tes pleurs, cesse de t'en défendre,
C'est de l'humanité la marque la plus tendre;
Malheur aux cœurs ingrats et nés pour les forfaits,
Que les douleurs d'autrui n'ont attendris jamais!

Ce jeune prince emporté, qui autrefois battait ses domestiques, était tellement changé, qu'il n'avait plus de repos quand il lui était échappé un mot dont quelqu'un pouvait être blessé; il allait chercher alors celui qu'il croyait avoir offensé, et, quel qu'il fût, il lui demandait pardon. Un jour un de ses garçons de la chambre, couché auprès de lui, l'exhortait à s'endormir : *Eh ! le puis-je*, lui dit le prince, *si vous ne me pardonnez ce que j'ai eu le malheur de vous dire ce soir ?*

L'histoire de M. le duc de Bourgogne est inséparable de celle de M. de Fénélon. La correspondance secrète que ce prélat, depuis sa disgrace, entretenait avec son élève malgré les défenses de Louis XIV, n'était pas un des moindres appuis de la vertu du duc de Bourgogne.

Quelques historiens modernes, en convenant des excellentes qualités naturelles et acquises de ce prince, de son amour sévère pour l'ordre et la justice, de son tendre amour pour le peuple, de son affabilité généreuse à l'égard des soldats, de son application aux affaires, de son exactitude scrupuleuse à remplir tous ses devoirs; enfin de la perfection morale où il était parvenu en tout genre, ont paru douter de ses talens militaires. Ce doute a pour excuse naturelle la nécessité de prononcer entre le duc de Bourgogne et M. de Vendôme, dans la campagne de 1708, et d'en attribuer les désastres à l'un ou à l'autre. La réputation de M. de Vendôme, ses succès, la manière dont il rétablit les affaires désespérées de Philippe V en Espagne, une sorte de faveur populaire que son opposition même au duc de Bourgogne et au parti de la cour lui avait valu, la jeunesse du prince, son inexpérience présumée, tout concourait à faire donner la préférence à M. de Vendôme, et à faire rejeter sur le jeune prince les fautes et les malheurs de cette campagne. Cependant les Mémoires du maréchal de Berwick, publiés depuis une vingtaine d'années par M. le maréchal de Fitz-James son fils, nous ont déjà disposés à remettre la chose en question, et à concevoir que l'inapplication, la négligence et la paresse connues de M. de Vendôme, dans les détails du commandement, pou-

vaient être une compensation funeste des traits de génie et des coups de maître dont il devenait capable dans l'occasion.

Le duc de Bourgogne, par un trait qui peint son caractère et son amour pour la paix, avait opiné dans le conseil contre l'acceptation du testament de Charles II; et le testament ayant été accepté contre son avis, il devint le plus zélé défenseur des droits de Philippe V son frère. M. l'abbé Proyart, qui a publié en 1782 une *Vie du duc de Bourgogne*, s'attache surtout à exalter les talens militaires de ce prince, parce qu'ils ont été contestés. Si ce prince, dit-il, a mérité deux différens genres de gloire, est-ce lui rendre justice que de ne lui en accorder qu'un?

En 1702 M. le duc de Bourgogne, commandant en Flandre, poussa les ennemis jusque sous le canon de Nimègue, et eut plusieurs avantages.

Dans la campagne de 1703, commandant en Allemagne, il assiégea Brisac. M. de Vauban, qui avait fortifié cette place lorsqu'elle appartenait à la France, avait la direction des travaux qui se faisaient alors pour la reprendre. « Il faut, M. le ma-» réchal, lui dit le prince en badinant, que vous per-» diez nécessairement votre honneur devant cette » place: ou nous la prendrons, et l'on dira que vous » l'aviez mal fortifiée, ou nous échouerons, et l'on » dira que vous m'avez mal secondé. » — « On

» sait assez, Monseigneur, répondit Vauban, » comment j'ai fortifié Brisac, mais on ignore si » vous savez prendre des villes que j'ai fortifiées, » et c'est de quoi j'espère que vous convainctez » bientôt le public. »

Brisac se rendit le 7 septembre.

Lorsqu'en 1707 le duc de Bourgogne fut chargé de défendre la Provence, attaquée par le duc de Savoie son beau-père : « Eh bien ! dit-il à la du- » chesse de Bourgogne, aurez vous le courage de » prier Dieu pour un mari qui va combattre contre » votre père ? » — « Je prierai Dieu pour l'un et » pour l'autre, dit la princesse en sanglottant. »

Mais pourquoi choisissait-on le gendre pour combattre directement contre le beau-père ? Au reste, le duc de Savoie leva le siége de Toulon, et se retira précipitamment.

D'après ces succès du duc de Bourgogne, d'après l'autorité du maréchal de Berwick, qui en est une ; d'après beaucoup de circonstances, on peut absolument douter que les malheurs de la campagne de 1708 doivent être imputés au duc de Bourgogne. C'est à M. de Vendôme que M. le duc de Saint-Simon les attribue, et ce qu'il dit à ce sujet relève extrêmement M. le duc de Bourgogne au préjudice de M. le duc de Vendôme, qui ne paraît pas là à son avantage.

Les écrits de M. le duc de Bourgogne sont bien propres à faire chérir et respecter sa mémoire, et à faire regretter qu'il n'ait pas régné.

Nimiùm vobis romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent!

Quel est ce jeune prince en qui la majesté
Sur son visage aimable éclate sans fierté?
D'un œil d'indifférence il regarde le trône.
Ciel! quelle nuit soudaine à mes yeux l'environne!
La mort autour de lui vole sans s'arrêter.
Il tombe au pied du trône étant près d'y monter.
O mon fils! des Français vous voyez le plus juste;
Les cieux le formeront de votre sang auguste.
Grand Dieu! ne faites-vous que montrer aux humains
Cette fleur passagère, ouvrage de vos mains?
Hélas! que n'eût point fait cette âme vertueuse!
La France, sous son règne, eût été trop heureuse;
Il eût entretenu l'abondance et la paix.
Mon fils! il eût compté ses jours par ses bienfairs;
Il eût aimé son peuple. O jours remplis d'alarmes!
O combien les Français vont répandre de larmes
Quand sous la même tombe ils verront réunis,
Et l'époux et la femme, et la mère et le fils!

Lorsque M. de Voltaire composait cette touchante tirade, il peignait ce qu'il avait vu quelques années auparavant, à un âge où ces grands tableaux d'attendrissement et de douleur publique font sur une âme tendre une impression profonde : on sent qu'il s'était attendri lui-même sur le sort du Mar-

cellus de la France, en lui faisant cette heureuse application des beaux vers de Virgile :

Sed nox atra caput tristi circumvolat umbrâ.....
O nate, ingentem luctum ne quære tuorum!
Ostendent terris hunc tantùm fata, neque ultrà
Esse sinent. . . . . .
Quantos ille virûm magnam mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! Vel quæ, Tyberine, videbis
Funera, cùm tumulum præterlabere recentem?

Madame la duchesse de Bourgogne mourut le 12 février 1712; M. le duc de Bourgogne le 18, succombant à la douleur plus qu'à sa maladie, et n'ayant pas pu survivre plus long-tems à celle qui était son seul soulagement dans ses travaux, sa seule consolation dans ses peines, et qui dans ses plus beaux jours avait fait tout le charme de sa vie. Le duc de Bretagne leur fils aîné les suivit au tombeau le 8 mars.

M. le duc de Saint-Simon, dans son style négligé de grand seigneur et d'homme de la cour, fait adorer la mémoire de M. le duc et de Madame la duchesse de Bourgogne, et fait frissonner de douleur et d'effroi en rapportant les circonstances de leur mort. Personne ne sait mieux que lui faire aimer ceux qu'il aime. Voyez le portrait de M. de Fénélon, qu'on aimait déjà tant sans lui, mais sur lequel il trouve à dire tant de choses nouvelles,

tant de particularités piquantes qu'il était seul capable de relever, tant de traits qu'on ne peut pas oublier : *Cet esprit dont il retenait pour ainsi dire le canal, pour en verser la quantité convenable à chaque chose et à chaque personne ; une magnificence qui embrassait une vaste hospitalité, en demeurant dans les justes bornes de sa place ; une politesse qui, en embrassant tout, était toujours mesurée et proportionée, en sorte qu'il semblait à chacun qu'elle n'était que pour lui* ; enfin, cet accord parfait de la figure, de l'esprit, de l'air, du ton, du goût, des manières, qui est le suprême talent de plaire quand la nature l'a donné, tandis que tant de gens, même de mérite, déplaisent, sans qu'on sache pourquoi, par le seul désaccord de toutes ces choses qui chez eux ne sont pas faites les unes pour les autres.

Tel était l'homme qui avait formé M. le duc de Bourgogne, et qui l'avait formé à son image.

Les écrits de ce prince montrent ce qu'il était devenu sous une main si habile.

Les détails dans lesquels il entre sur la guerre, sur les finances, sur toutes les parties de l'administration, sont à la portée de tout le monde, et peuvent encore instruire les administrateurs les plus éclairés : tous ses principes sont lumineux et vertueux ; voilà la vraie politique.

« Qu'importe, dit-il, qu'on parle d'un roi, si

» ce n'est pas pour en dire du bien ? Qu'importe » qu'on dise qu'il a fait la loi à l'Univers, si l'on » ne dit pas encore qu'il a fait le bonheur de ses » sujets?..... La gloire d'un roi est dans la force de » son âme et la bonté de son cœur. Le roi le plus » aimé sera toujours le plus puissant.

» C'est, dit-il ailleurs, un système de conduire » téfléchi chez certaines gens en place, de s'appli- » quer à se rendre nécessaires ! ils craignent tout » mérite qui approcherait du leur et qui pourrait le » suppléer. Non-seulement ils ne veulent initier » personne à la connaissance des grandes affaires, » mais ils prétendent encore que l'embarras de » trouver leurs pareils les fasse regretter après leur » mort; c'est ce que j'appelle un monopole de ta- » lens plus préjudiciable à l'État, et non moins » punissable que celui qui s'exercerait dans le trafic » des denrées de première nécessité. La politique » d'un roi doit être de combattre cette politique » intéressée du particulier qui attente en quelque » sorte à son autorité en voulant s'en rendre le » ministre unique et nécessaire. »

Dans un autre endroit il s'élève contre ces caractères ardens toujours prêts à conclure pour les partis violens, qui ne cessent de dire à un roi qu'il est roi, sans jamais lui rappeler qu'il est père.

On reconnaît là tous les principes de l'auteur de

Télémaque, et il était bien doux d'entendre le fils de tant de rois tenir un pareil langage.

On lui demandait lequel des titres des rois ses prédécesseurs il préférait : *Celui de père du peuple*, répondit-il ; il n'avait alors guère plus de sept ans.

« Que jamais, disait-il, le roi ne se fasse craindre » de ses peuples, mais que toujours ses peuples » craignent pour lui !

» Comment se réjouir, disait-il encore, quand » le peuple souffre ? »

Devenu dauphin en 1711 par la mort de son père, il refusa les pensions que son père avait eues. « L'État est trop obéré, dit-il ; je continuerai à » vivre en duc de Bourgogne. »

On lui représenta qu'avec plus de revenu il pourrait soulager plus de malheureux : « Les prin- » ces, dit-il, n'ont pas de moyen plus sûr de faire » du bien aux peuples, que de retrancher de leurs » dépenses. Ils exercent par-là deux vertus à la fois, » la charité et la modestie. »

On voit que c'est toujours Fénélon.

Le prince avait adopté la fameuse maxime du roi Jean. « La droiture, disait-il comme lui, doit » toujours être dans le cœur d'un prince, et la vérité » sur ses lèvres. La politique des grands rois con- » siste à être plus sincères et plus droits que les au- » tres. Le talent de ruser, outre qu'il suppose de la

» faiblesse, ne fut jamais celui d'un homme d'hon-
» neur, et les voies obliques ne sauraient conduire
» à une fin glorieuse..... Celui qui s'étudie à
» tromper sera tôt ou tard trompé lui-même, et
» ne sera plaint de personne; au lieu que s'il arri-
» vait que l'on fût trompé par excès de droiture et
» de générosité, on aurait au moins la ressource de
» sa conscience et le suffrage des gens de bien. »

Voici ce qu'il pensait de certains prétendus secrets d'État, *arcana imperii*. « Outre les secrets in-
» séparables de toute sage administration des af-
» faires, bien des gens s'imaginent qu'il est encore
» certaines voies occultes, certains principes d'une
» politique mystérieuse, qui font le grand secret
» de chaque État et comme sa pierre philosophale.
» Quant à moi, j'estimerai toujours que le plus
» beau secret..... pour un roi, est de procurer le bon-
» heur de sa nation. »

Le duc de Bourgogne méditait et travaillait sans cesse. Madame la duchesse de Bourgogne disait qu'on l'appellerait *Louis-le-Docte*.

M. Fagon crut devoir représenter à Louis XIV, que son petit-fils s'altérerait le tempérament s'il continuait de se livrer ainsi au travail. On a vu dans les Éloges de Montausier, qu'a produits il y a quelques années un concours pour le prix d'éloquence à l'Académie française, une réponse coura-

geuse que Louis XIV avait faite à une pareille représentation de ses courtisans au sujet du dauphin, père du duc de Bourgogne; il répondit à M. Fagon : *Il faut pourtant bien qu'un de mes enfans travaille.* En effet, ni le dauphin, ni le duc d'Anjou, ni le duc de Berry, n'étaient hommes de cabinet. Le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne, semblait plaindre le duc de Berry de ce qu'il serait le seul des trois enfans du dauphin qui ne serait pas roi. « Tant mieux, répondit le duc de Berry; j'aurai » moins d'embarras et plus de plaisir que vous; j'au- » rai droit de chasse en France et en Espagne; je » courrai le loup depuis Versailles jusqu'à Ma- » drid. »

Voilà les droits de sa naissance dont il se montrait jaloux, et tous les devoirs qu'il croyait qu'elle lui imposait.

« Ceux, disait madame de Maintenon, qui font » des amusemens leur unique occupation, n'en trou- » vent aucun qui les satisfasse; ils vont de la pro- » menade à la chasse, de la chasse à la comédie, de » la comédie au jeu; je voudrais que vous les vissiez » revenir : leur ennui est le meilleur des sermons. » Vous les verriez avec un visage triste et un ton » chagrin se plaindre que rien n'a réussi. La comé- » die a été mal jouée, l'opéra était détestable : on » mourait de chaud à la promenade; les chiens ont

» mal chassé. Parmi tous ces voluptueux ennuyés, » le jeune prince (le duc de Bourgogne) est le seul » qui soit content, parce qu'il a employé sa journée » à remplir les devoirs qu'il connaît, et à s'instruire » de ceux qu'il ne connaît pas. »

Il y a un grand sens et une vérité bien utile dans cette observation.

Le prince avait du goût pour les spectacles; il y renonça cependant lorsqu'il fut dauphin. « Les spec- » tacles d'un dauphin, disait-il, c'est l'état des » provinces. »

En général, les écrits économiques et politiques de ce prince ont un grand mérite; c'est que jamais il ne relève un abus et n'avertit d'un mal politique sans indiquer les remèdes : c'est être doublement utile.

Voilà le prince que nos aïeux avaient espéré d'avoir pour roi, avec Fénélon pour principal ministre. Redisons :

La France, sous leur règne, eût été trop heureuse.

Un si grand bonheur n'est guère accordé à la race humaine.

M. le duc de Bourgogne, qui avec raison s'occupait beaucoup de l'histoire de France, sachant que l'abbé de Choisy écrivait la vie des quatre premiers rois Valois, lui demanda comment il s'y prendrait

pour dire ou pour faire entendre que Charles VI était fou ? — *Monseigneur, je dirai qu'il était fou.* Cette réponse fut applaudie comme noble et courageuse, et obtint surtout le suffrage de M. de Montausier.

M. d'Alembert dit que la question de M. le duc de Bourgogne prouve que, malgré la plus excellente éducation, le caractère de prince est trop souvent indélébile.

C'est prendre la chose bien au tragique. Je crains que M. d'Alembert, ayant un prétexte apparent de lancer un trait contre les princes, n'ait pas considéré avec sa sagacité ordinaire combien les idées varient d'un siècle à un autre. Le prince parlait suivant le préjugé de son tems, qui trouvait de la hardiesse à énoncer des vérités désobligeantes pour les rois, même après leur mort. L'admiration de la cour et de Montausier même pour la réponse si simple de l'abbé de Choisy, et la vanité que celui-ci tire de l'avoir faire, ne prouvent-elles pas qu'on trouvait alors un grand et noble courage à oser seulement promettre de dire qu'un roi de France était fou ? J'ai vu encore des restes de ce préjugé vers le milieu du dix-huitième siècle ; j'ai vu des gens qui n'étaient pas sans lettres, douter si des termes d'improbation un peu marqués sur Catherine de Médicis pourraient passer à la censure ; j'ai vu qu'au palais

la

la sagesse de nos rois indistinctement était une phrase faite, comme si nous n'avions jamais eu que des Charles V et des Louis IX. Voyez quelles précautions prenait en 1740 M. de Voltaire lui-même, pour oser dire seulement que l'empereur Charles VI, le dernier prince autrichien, aurait été plus grand s'il eût commandé lui-même ses armées, ou si, plus juste encore, il eût consolé la terre par des bienfaits. Après ce léger trait de critique, il s'arrête, il se corrige :

Je ne profane point les dons de l'harmonie :
Le sévère Apollon défend à mon génie
De verser, en bravant, et les mœurs, et les lois,
Le fiel de la satyre
Sur la tombe où respire
La majesté des rois.

Il se contente d'invoquer la vérité sainte, la renommée, l'amour du genre humain, et de les inviter à dicter les véritables leçons de la gloire pour le bien des mortels.

Cet excès, si l'on veut, de respect pour les rois, tenait à un excellent principe dont on s'est trop écarté.

Pour moi, d'après ces considérations sur *la face diverse des tems*, et d'après le caractère et les principes connus de M. le duc de Bourgogne, bien loin de trouver dans sa question un esprit despotique, *un*

esprit de prince, j'y verrais plutôt le desir honnête et estimable de voir la vérité historique rentrer dans tous ses droits, *ne quid veri non audeat*, et la crainte des obstacles que le préjugé pouvait mettre à cette sage liberté. Il me semble même que ce vertueux prince a mérité qu'on pensât ainsi de lui.

ANECDOTES

Sur M. le dauphin, père de Louis XVI.

M. LE DAUPHIN, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, était né à Versailles le 4 septembre 1729. Les ambassadeurs l'appelaient *l'enfant de l'Europe*, sans doute parce que sa naissance fortifiant la branche aînée de la Maison de France, laquelle, depuis 1714, ne tenait plus qu'à un faible rejeton, éloignait le danger de la guerre que l'extinction de cette branche aurait pu faire renaître, et à laquelle toute l'Europe se serait crue obligée de prendre part. Il était donc *l'enfant de l'Europe*, l'enfant précieux qui lui assurait la paix; et il l'assura bien davantage encore par sa nombreuse postérité masculine.

Les Offices de Cicéron furent le premier livre qu'il parut lire avec goût. Son inclination naturelle le portait, comme le duc de Bourgogne son aïeul, à l'étude et à la pratique de ses devoirs.

La bonté, la générosité de son âme, se manifestèrent dès ses premières années. La reine sa mère disait : *Le ciel ne m'a donné qu'un fils, mais il me l'a donné tel que j'aurais pu le souhaiter.*

Un officier blessé vint lui présenter un placet pour le prier de lui obtenir une gratification qui pût le mettre en état d'aller aux eaux. Le dauphin dit à M. le duc de Châtillon son premier gouverneur : *Ce malheureux homme n'aura pas le tems d'attendre que sa gratification soit expédiée ; j'ai envie de lui donner de quoi aller aux eaux.* M. de Châtillon approuva fort cette résolution, et le prince vint apporter sur le champ à l'officier malade le double de la gratification qu'il demandait, en lui disant : *Monsieur, voilà de quoi faire votre voyage ; vous solliciterez votre gratification à votre retour.*

Quand il apprit l'exil de M. de Châtillon, il resta plusieurs jours dans un silence qui attestait, et sa tristesse, et sa soumission au roi. Mais un jour il dit à l'abbé de Marbœuf, en lui montrant un banc du jardin de Versailles : *Voilà un banc où j'ai eu avec M. de Châtillon une conversation dans laquelle il me donna de bons avis, dont je suis fâché de n'avoir pas mieux profité.*

Lorsque madame la duchesse de Châtillon, après la mort de son mari, eut encore le malheur de perdre son fils unique, M. le dauphin lui écrivit la lettre suivante :

« Toutes les raisons que j'ai, Madame, de ressen-
» tir et de partager votre juste et vive douleur, vous
» doivent être connues. L'amitié la plus tendre et

» la reconnaissance me rendent personnelle la perte » que vous faites. C'est tout ce que je puis vous en » dire de plus fort, et c'est l'expression des sentimens » de mon cœur. »

Il écrivit en même tems à l'abbé de Broglie celle qui suit :

« Voulez-vous bien, l'abbé, vous charger de cette » lettre pour la malheureuse madame de Châtillon. » Si vous pensez qu'elle ne fasse que l'importuner, » jetez-la au feu, et dites-lui simplement que je » vous ai écrit pour savoir de ses nouvelles. Mandez-» m'en en effet, je vous prie : sa santé m'intéresse » bien vivement, et je voudrais bien que sa belle-» fille pût être grosse, pour conserver une si bonne » race. Mon dieu ! dans quelle douleur doivent-» elles être abîmées. Je n'ai que trop de motifs pour » en bien juger. »

Voilà certainement une sensibilité bien précieuse, jointe à une simplicité de manières fort aimable : « *Si vous pensez que ma lettre ne fasse que l'impor-» tuner, jetez-la au feu.* » La critique aurait peine à retrouver là *ce caractère indélébile de prince*, ce ton de la grandeur, qui sait qu'elle fait une grace et qu'elle fournit un titre quand elle donne une marque d'intérêt; c'esr cette simplicité de manières qui m'a toujours frappé et charmé chez M. le dauphin, dans le peu d'occasions que j'ai eues de paraître devant

lui et de l'entendre. Quand M. le dauphin écrivait ces deux lettres, il y avait plus de seize ans qu'il avait perdu de vue son gouverneur.

Tout le monde a vu dans le tems, les lettres qu'il écrivit à madame de Chambors à la suite du funeste accident qui le fit renoncer pour toujours à la chasse; accident qu'il répara autant qu'il pouvait être réparé, et qu'il se reprocha toujours comme s'il eût été coupable.

Il aimait, comme Henri IV et Louis XIV, à dire des choses obligeantes. Un jour le chancelier d'Aguesseau étant venu lui faire sa cour, la conversation roula sur l'éloquence. M. le dauphin, après avoir exposé ses idées sur cette matière, ajouta : *Je vais vous en donner un exemple*, et il lui récita une partie du discours que M. d'Aguesseau, alors avocat-général, avait prononcé au parlement pour requérir l'enregistrement du bref d'Innocent XII, contre le livre des *Maximes des Saints*. M. le dauphin eut pu aussi dire des choses piquantes et malignes; il n'en avait que trop le talent, et on cite de lui quelques mots heureux dans ce genre; mais il se fit de bonne heure une loi de s'interdire l'exercice de ce talent pernicieux et si redoutable dans les princes.

Tout est occasion de guerre parmi les hommes. La mort du roi de Pologne, Frédéric-Auguste II,

en 1733, celle de l'empereur Charles VI en 1740, produisirent l'une et l'autre une guerre; la première fut courte. C'est à la seconde qu'appartiennent toutes ces grandes batailles, Fontenoy, Raucoux, Lawfelt, gagnées avec tant d'éclat par le maréchal de Saxe. M. le dauphin était, ainsi que Louis XV, à la bataille de Fontenoy, et il en envoya du camp devant Tournai la relation à madame la dauphine sa première femme : c'était voir à seize ans la guerre dans toutes ses horreurs et dans toute sa gloire. En contemplant le champ de bataille, terrible spectacle, il s'écria *qu'il devait en coûter à un bon cœur pour remporter des victoires*. Voici ce qu'il écrivit de sa main sur ce sujet :

« Éviter les guerres sans les craindre, les soute-
» nir sans les aimer, s'abandonner au péril où les
» autres se précipitent, verser son sang avec cou-
» rage, et ménager avec scrupule celui des peuples,
» c'est le devoir d'un souverain. »

Verser son sang n'est pas même trop nécessaire. Son métier n'est pas de faire la guerre, mais de régner : son devoir est surtout d'éviter la guerre. Si ce fléau devient inévitable, que les rois du moins mettent à couvert leur tête sacrée; elle importe trop à l'État pour être exposée. Que vont-ils chercher dans les périls? Une gloire de particulier, souvent funeste à leurs peuples. S'ils ont le malheur d'être faits

prisonniers, dans quels désordres ne jettent-ils pas le royaume ! Quelles plaies n'ont pas faites à la France la captivité du roi Jean et celle de François I ? Que les princes, tant qu'ils ne sont pas sur le trône, donnent aux troupes l'exemple du zèle et de la valeur, qu'ils soient généraux, qu'ils soient soldats, qu'ils soient des héros ; ils sont les soutiens naturels du trône où ils peuvent monter un jour ; mais que celui qui l'occupe, ait l'héroïsme d'abandonner cette gloire aux guerriers, et de se réserver celle de gouverner, *hæc summa est.*

M. le dauphin n'avait jamais paru avec tant d'éclat, et ne s'était jamais montré si aimable que dans ce camp de Compiègne, qui eut lieu peu de tems avant sa dernière maladie, et où il en prit peut-être les germes. M. le prince de Condé lui dit qu'il avait été charmé de le voir à la tête de son régiment. Le dauphin répondit *qu'il était bien fâché de ne s'être pas trouvé avec ces braves gens dans des occasions plus brillantes.* Il essaya le chapeau du prince de Condé, et lui fit essayer son casque, et trouvant que le chapeau du prince allait bien à sa tête : *Ah* ! dit-il, *ma tête est faite comme la vôtre ; cela devrait me donner bien bonne opinion de la mienne.* Il dit à ses dragons, après leur avoir fait faire l'exercice : *Mes enfans, je suis d'autant plus content de vous, que vous avez très-*

bien fait, et que vous avez été très-mal commandés.

Dans une conversation avec milord Harcourt, il fut question des uniformes, et particuliérement des casques, dont on commençait à reprendre l'usage. M. le dauphin tenait le sien à la main : milord Harcourt, qui ne le reconnaissait pas, lui prit assez familiérement son casque pour le considérer. Quand le dauphin se fut retiré, milord Harcourt demanda à M. de Beuvron qui était ce jeune officier français, et il lui en dit du bien. « M. de Beuvron, pour se » divertir, lui dit simplement que c'était le colonel » du régiment dauphin. Milord Harcourt voulut » savoir son nom, et M. de Beuvron lui répondit » qu'il s'appelait *M. le dauphin.* » A ce mot milord Harcourt se montra confus de la liberté qu'il avait prise. M. le dauphin fut instruit de son embarras, et dit qu'à la vérité, faute d'habitude, il avait été un peu surpris des manières familières de cet Anglais, mais qu'il avait fait réflexion qu'elles faisaient partie *des libertés anglaises.*

Ce mot, dans sa très-douce et très-légère causticité, laisse pourtant appercevoir que ce prince aurait pu faire des épigrammes s'il avait voulu se les permettre.

La relation de la dernière maladie et de la mort du dauphin, dans les Mémoires du tems et dans les oraisons funèbres de ce prince, forme le tableau

le plus touchant et la leçon la plus édifiante. Cette résignation parfaite, cette douceur inaltérable, ce courage si simple, si vrai, si supérieur au sacrifice même de la vie, répandent la consolation et la piété dans l'âme du lecteur, et font sentir le bonheur de croire et d'espérer en un Dieu juste et bienfaisant. Les mots si aimables, si attendrissans que le dauphin mourant dit à la dauphine, à Mesdames, à tout ce qui l'entoure, suffisent pour faire chérir et respecter sa mémoire : c'est le triomphe de la nature et de la religion.

« Sa confession finie, il dit à madame la dau-
« phine : *Je comptais faire mes dévotions dimanche,*
» *mais M. Collet m'a dit tout franchement que je*
» *ferais mieux de recevoir le viatique.* Il s'apperçut
» qu'elle avait pleuré. *Vous vous êtes lavé les yeux,*
» lui dit-il. A ce mot elle ne put retenir ses larmes.
» *Allons donc,* ajouta-t-il ! *courage! courage!* Il en-
» voya chercher madame Adélaïde, et s'adressant à
» toutes deux, il leur dit : *Je ne puis vous dire, mes*
» *cœurs, combien je suis aise de partir le premier; je*
» *serai fâché de vous quitter, mais je suis bien aise*
» *de ne pas rester après vous.* Ces paroles les firent
» fondre en larmes ; il s'attendrit un moment, et
» leur dit : *Ah ! finissez donc, car vous m'attendris-*
» *sez ;* et tout de suite il leur conta que M. Collet,
» après lui avoir parlé du viatique, lui avait dit qu'il

» espérait que le Seigneur exaucerait les vœux que » l'on faisait pour lui dans toute la France; » mais que si c'était sa volonté que..... *Oh!* dit-il, *quand il en a été là, il n'a pu achever parce qu'il pleurait, et je lui ai dit qu'il faisait l'enfant.*

Une autre fois il dit à madame la dauphine : *Je crois que vous avez plus de force et de courage aujourd'hui ; ainsi je vais vous conter ce que j'ai dit hier au roi quand j'ai prié la reine de se retirer. J'ai demandé au roi que, si je venais à mourir, il vous laissât maîtresse absolue de l'éducation de vos enfans.* « Elle se mit » à pleurer, et se jeta sur sa main qu'elle arrosa de ses » larmes. Le roi entra dans ce moment : le dauphin » l'apperçut, et dit à madame la dauphine, en reti- » rant sa main : *Prenez garde, voilà le roi.* Elle parut » surprise et troublée. Le dauphin raconta ensuite à » madame Adélaïde l'embarras où elle s'était trou- » vée. » *J'ai bien mal pris mon tems pour lui parler,* ajouta-t-il, *car le roi est entré dans ce moment, et la pauvre créature a été obligée de renfoncer ses larmes.*

Un jour qu'il était plus mal qu'à l'ordinaire, il apperçut la tristesse peinte sur le visage de l'évêque de Verdun, et dit au médecin, qui s'approchait pour lui tâter le pouls : *Tatez-le plutôt à l'évêque.*

L'évêque de Verdun admirait qu'au milieu de ses maux il ne lui échappât jamais un mouvement d'impatience. *Et contre qui,* répondit-il, *voulez-vous que*

je m'impatiente? Mes gens me servent avec affection et intelligence; les grands officiers ont pour moi toutes les attentions possibles; toutes les fois que j'en ai besoin, ils s'y trouvent, et ils se retirent dès qu'ils croient qu'ils pourraient m'importuner. Il leur fit à tous ses adieux, ses remercîmens et ses excuses; et M. de Turenne lui ayant présenté à boire, il lui demanda tendrement pardon de ne lui avoir encore rien dit.

Madame la dauphine admirant de même sa patience et sa douceur dans de telles souffrances, et lui rappelant qu'autrefois les moindres maux lui arrachaient des cris: *Cela vient de Dieu, et c'est pour Dieu*, répondit-il.

Il prit la main d'un homme qu'il aimait, la serra contre son cœur en disant: *Vous n'êtes jamais sorti de ce cœur-là.*

Et voyant tous ses amis pleurer à ses derniers momens: *Ah!* dit-il, *je savais bien que vous m'aviez toujours aimé.*

Sa maladie l'avait purifié et perfectionné; mais ses inclinations avaient toujours été douces, humaines et vertueuses. Dans le tems qu'il prenait le divertissement de la chasse, il refusa un jour de traverser une pièce de blé pour arriver plus tôt au rendez-vous comme on l'en pressait. Il en fut récompensé à l'instant. *Ah! voyez notre bon dauphin; il ne veut pas fouler nos semences*, s'écria le peuple qui

se trouvait alors sur son passage, et qui sentit tout le prix de cette attention à laquelle d'autres princes ne l'avaient pas assez accoutumé. *Vous l'entendez*, s'écria le dauphin à son tour; *ils nous savent gré de tout le mal que nous ne leur faisons pas.*

Il s'était amusé à tracer un plan idéal de palais et de jardins magnifiques. On en admirait la beauté. « Vous ne remarquez pas, dit-il, ce qu'ils ont de » plus beau, c'est qu'ils ne coûteront rien au peuple, » car ils ne seront jamais exécutés. »

M. l'abbé de Boismont a bien fait sentir le mérite de cette exclamation du dauphin, lorsqu'il croyait le roi son père prêt à mourir à Metz en 1744. *Pauvre peuple qui perd son roi, et qui n'a pour toute ressource qu'un enfant de quatorze ans!* « Ah » prince! dit l'orateur, vous étiez digne de le con- » soler, puisque vous saviez le plaindre! »

M. le dauphin avait épousé le 25 février 1745, l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, fille du second lit de Philippe V; elle mourut en couches le 22 juillet 1746. M. le dauphin l'avait beaucoup aimée et la regretta long-tems, et Marie-Josephe de Saxe, fille de Frédétic-Auguste II, roi de Pologne, qu'il épousa le 9 février 1747, eut long-tems à combattre ce souvenir des premières amours, et à ménager la juste douleur d'un prince qui n'avait consenti à ce second mariage que comme à un devoir que lui im-

posaient son rang et l'intérêt public. Voici de quelle manière M. l'évêque de Lavaur, depuis archevêque d'Aix et de Tours, mort cardinal de Boisgelin, traite cet article délicat dans l'oraison funèbre de Marie-Josephe de Saxe, seconde dauphine.

« En vain le prince auquel elle est unie, en proie » à sa vive douleur, semble résister aux douceurs » d'une seconde alliance; elle a cette juste confiance » qui vit au fond du cœur d'une épouse fidelle, qui » se nourrit dans le silence et s'accroît par la modes- » tie. Soumise à son époux, elle se consacre dans la » retraite, sans inquiétude, mais sans distraction, » au soin noble et touchant de le rendre heureux. » Larmes involontaires qu'elle-même a vu couler! » regrets constans, qui partagiez le cœur d'un prince » sensible! honorable et légitime souvenir de l'a- » mour d'une première épouse, elle ose vous envi- » sager d'un œil tranquille, comme le présage as- » suré de son bonheur. »

On sait en effet quelle fut la douceur, la sainteté, l'heureuse fécondité de cette union. On pourrait cependant contester à l'orateur *l'œil tranquille* dont il parle, et le mot *sans inquiétude* dont il se sert aussi. J'ai recueilli des entretiens de quelques personnes qui pouvaient avoir vu les choses de près, que la vive et forte tendresse de madame la dauphine pour son mari prenait assez souvent le caractère de la jalousie,

quoiqu'il n'y donnât pas souvent lieu, et que la délicatesse de la princesse, sur ce point, était telle, qu'un entretien un peu prolongé de M. le dauphin avec des femmes même âgées, ne la laissait pas sans inquiétude, tant sa tendresse était facile et prompte à s'allarmer! A ces légers nuages près que souvent la raison, ou prévenait, ou dissipait, rien de plus juste que tout ce que dit l'orateur sur cette union douce, intime, égale des deux augustes époux, toujours heureux ou consolés l'un par l'autre, et rien de plus intéressant que la réflexion qu'il fait à ce sujet.

« Ah ! que les princes apprennent que, s'il est » pour eux quelque bonheur dans cette vallée de » misère et de larmes, ils le trouveront dans ces » mêmes sentimens qui leur sont communs avec le » reste des hommes : le rang des rois ne leur donne » que des devoirs. Quel serait leur triste sort s'ils » n'avaient connu ni le prix d'une sainte et ver- » tueuse union, ni la tendre et libre amitié, ni la » confiance si douce et quelquefois si nécessaire, ni » ce desir d'être utile qui satisfait chaque jour, et » chaque jour renaissant, forme la véritable vie du » cœur humain : ils seraient les vrais malheureux. »

Il naquit de cette union jusqu'à cinq princes, dont les deux seuls qui restent sont d'autant plus respectables et d'autant plus sacrés pour les âmes sensibles, qu'ils sont malheureux. *Res est sacra miser.* Leur

frère aîné a porté sur le trône toutes les vertus de son père, et surtout son tendre amour pour les peuples. On sait quelle reconnaissance quelques prétendus représentans du peuple en ont témoignée à ce prince.

C'est ajouter à la gloire de leur auguste père, que de répéter les sublimes et importantes leçons qu'il leur donnait dans leur enfance. Lorsqu'on leur suppléa les cérémonies du baptême, il leur fit voir les registres sur lesquels l'église inscrit sans distinction tous ses enfans dans l'ordre où ils lui sont présentés. *Voyez*, leur dit-il, *votre nom placé à la suite du pauvre et de l'indigent. La religion et la nature mettent tous les hommes de niveau; la vertu seule met entre eux quelque différence; et peut-être que celui qui vous précède, sera plus grand aux yeux de Dieu, que vous ne le serez jamais aux yeux des peuples.*

Telle est la seule vraie doctrine de l'égalité parmi les hommes. Il n'est point pour eux d'autre égalité possible.

« *Conduisez mes enfans*, disait ce prince à leurs » instituteurs, *conduisez-les dans la chaumière du* » *paysan: montrez-leur tout ce qui peut les attendrir;* » *qu'ils voient le pain noir dont se nourrit le pauvre;* » *qu'ils touchent de leurs mains la paille qui lui sert de* » *lit..... qu'ils apprennent à pleurer, à s'attendrir sur* » *la misère de leurs semblables.* »

C'était

C'était encore s'occuper utilement de l'éducation de ses enfans, que de les confier, en mourant, aux soins de leur vertueuse mère, et d'obtenir cette grace du roi; mais madame la dauphine ne pouvait pas survivre long-tems à un tel mari; il fallait qu'elle lui fût promptement réunie.

M. le dauphin mourut à Fontainebleau le 20 décembre 1765. Depuis ce moment madame la dauphine n'a fait que languir et dépérir. On la voyait avec attendrissement se promener en carrosse dans les solitudes de Meudon, la pâleur sur les lèvres, la mort dans les yeux comme dans le cœur, et sur tout le visage l'impression profonde d'une douleur qu'elle ne put jamais vaincre; elle y succomba le 13 mars 1767. M. le dauphin n'avait que trente-six ans, madame la dauphine que trente-cinq.

On a publié en 1777, en deux volumes in-12, *des Mémoires pour servir à l'histoire de Louis, dauphin de France, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765, avec un Traité de la connaissance des hommes, fait par ses ordres en 1758.* C'est l'ouvrage du Père Griffet; et c'est de cet ouvrage qu'est tirée une partie des anecdotes qu'on vient de voir. On ignore ce qui a tant retardé la publication de ce livre: c'eût été pour madame la dauphine une consolation de le voir paraître, mais il n'a paru que dix ans après sa mort; elle a seulement eu connaissance

de l'entreprise, car voici ce qu'elle écrivait à l'auteur le 13 mars 1766, un an, jour pour jour, avant celui de sa mort.

« Si quelque chose peut adoucir ma douleur et » me donner quelque consolation, c'est l'ouvrage » que vous voulez bien entreprendre, Monsieur : » rien n'est plus consolant en effet pour moi, que de » savoir qu'un éloge si intéressant pour mon cœur, » sera fait par un homme qui connaissait par lui- » même le sujet dont il doit faire l'éloge, par un » homme qui avait mérité son estime et son amitié, » qu'il n'accordait qu'à ceux qui en étaient véritable- » ment dignes. Je suis sûre que, s'il pouvait goûter » quelque autre satisfaction que celle dont il jouit » dans le sein de Dieu, il en aurait de voir que sa » vie sera écrite par vous. J'espère que vous serez » content de tout ce que l'évêque de Verdun a ras- » semblé pour vous aider à faire un si bel éloge. Je » suis dans la plus grande impatience de le voir; je » vous prie pourtant de prendre tout le tems néces- » saire; je lirai en attendant des sermons que j'ai » écoutés autrefois avec autant de plaisir que d'é- » dification. »

(Les sermons du Père Griffet venaient de paraître. Madame la dauphine ne perd aucune occasion de dire des choses obligeantes ; elle a cependant été accusée d'un peu d'aigreur à l'égard de ceux

qu'elle n'aimait pas ou qui ne pensaient pas comme elle.) « En travaillant à l'éloge de M. le dauphin, je » vous prie, Monsieur, de vous souvenir quelque- » fois de sa malheureuse femme, et de prier Dieu » de lui accorder la grace d'imiter ses vertus, et de » mourir dans les mêmes sentimens que lui. »

Signé MARIE-JOSEPHE.

Le *Traité de la connaissance des hommes*, qui forme le second volume de l'ouvrage du Père Griffet, et qu'il avait composé pour M. le dauphin et par ses ordres, mérite d'être médité par les souverains et les hommes d'État, et il sera bon qu'ils y mêlent leurs propres réflexions.

L'auteur examine, dans un article particulier, *s'il y a des cas où l'on doive avoir plus d'égard au mérite des talens de l'esprit, qu'à celui des qualités du cœur*: question délicare, au moins dans cette généralité, car à l'examen des cas particuliers, la solution pourrait être plus facile. Observons que, dans l'usage, cette question s'étendait jusqu'à la différence de religion, et se décidait contre les non-conformistes: la loi les excluait. Cependant Henri IV devait-il se priver des talens de Sully à cause de son calvinisme? La raison et l'expérience disent que non. Quant à M. Necker, qui était dans le même cas, je n'ai jamais compris comment, ne pouvant, d'après les lois alors subsistantes, être contrôleur-général des finances, il pou-

vait être directeur-général des mêmes finances avec la même autorité sur tous les points, sur tous les objets et sur toutes les personnes. Je ne vois là de différence que celle des lettres qui composent le mot *contrôleur*, et de celles qui forment le mot *directeur*, et je m'étonne toujours que des hommes s'amusent à ces jeux d'enfans, et croient toujours voir une différence de choses où il y a différence de sons.

Le Père Griffet paraît prononcer pour l'affirmative de la question, telle qu'il la propose. « Louis XIV, » dit-il, sur la fin de son règne, pour avoir suivi » d'autres principes, fit plusieurs choix dont il eut » tout lieu de se repentir : on cessa d'employer » le maréchal de Catinat, parce qu'on l'accusait » d'être sans religion. *Il sait son métier*, disait » madame de Maintenon; *mais il ne connaît pas* » *Dieu.* On aurait dû lui dire : *S'il ne connaît pas* » *Dieu, il faut le plaindre;* et puisqu'il *sait son métier,* » *il faut l'employer.* »

J'ajouterai à cette décision si sensée du Père Griffet, qu'il faut employer à chaque chose, non-seulement quelqu'un qui soit propre à la chose, mais exclusivement celui qu'on juge y être le plus propre; que les dispensateurs des places et des emplois n'ont pas le droit d'accorder sur cela quelque chose à l'inclination et à l'amitié, qu'ils doivent tout à la justice, et qu'ils sont comptables envers la patrie de

tout ce qui aurait pu être mieux fait par un autre que par celui qu'ils ont choisi.

Le Père Griffet continue. « *Le roi*, ajoutait ma-
» dame de Maintenon, *n'aime pas à confier ses af-*
» *faires à des gens sans dévotion* : mauvaise maxime,
» *si ces gens sans dévotion* sont plus capables que
» d'autres de les conduire avec succès. S. Louis ne rai-
» sonnait pas de la sorte quand ses armées étaient
» remplies de seigneurs et d'officiers dont il ne pou-
» vait empêcher les débauches, et dont il ne laissait
» pas d'employer les talens. Lorsque votre grand-père
» commandait en Flandre, il avait auprès de lui
» des courtisans sages et vertueux qui n'entendaient
» pas la guerre; il suivit la maxime que madame
» de Maintenon avait inspirée à Louis XIV. Il pré-
» féra leurs avis à ceux de M. de Vendôme, qui
» avait encore peut-être moins de piété que le
» maréchal de Catinat, et sa campagne ne fut pas
» heureuse. »

On voit par-là que le Père Griffet est de l'avis de ceux qui imputent à M. le duc de Bourgogne et non à M. le duc de Vendôme les désastres de la campagne de 1708, et qu'il regarde cette opinion comme incontestablement établie, puisqu'il tient ce langage au petit-fils de M. le duc de Bourgogne. On n'aura pas oublié cependant ce qui vient d'être dit sur ce sujet dans l'article précédent, d'après l'au-

torité de M. le maréchal de Berwick et de M. le duc de Saint-Simon.

L'auteur de ce Traité de la connaissance des hommes cite à M. le dauphin ce que disait le précepteur de Louis XIV (Péréfixe, depuis archevêque de Paris) à son auguste élève :

« Il sied bien à un roi de croire qu'il n'y a aucun » de ses sujets qui vaille mieux que lui. Quand il n'a » pas cette bonne opinion de soi-même, il ne man- » que point de se laisser conduire par celui qu'il croit » plus habile homme que lui, et par-là il tombe » aussitôt en captivité. Ainsi, dût-il se tromper, il » faut qu'il s'estime toujours le plus capable de gou- » verner son royaume. Je dis bien plus : il ne sau- » rait se tromper en cela, d'autant qu'il n'y a per- » sonne plus propre que lui, quelque ignorant qu'il » soit, à régir son État, Dieu l'ayant destiné à cette » fonction, et non pas à une autre. »

Quoi qu'il faille penser de ce raisonnement, nous le rendrons incontestable en le réduisant à dire que chacun doit faire son métier, et que les rois doivent régner, comme le général doit commander, le soldat obéir et les magistrats juger.

Louis XIV a peut-être quelquefois abusé de cette maxime de M. de Péréfixe, dont quelques autres rois n'ont pas assez usé.

Sur Étienne Dolet.

Étienne Dolet, imprimeur à Lyon, et poète au seizième siècle, naquit à Orléans vers l'an 1509. Bayle, dans son *Dictionnaire historique*, Maittaire, dans ses *Annales typographiques*, et le Duchat (*Ducatiana*, tom. I, pag. 51), ont combattu l'idée que Dolet fût fils naturel de François Ier., qui n'avait guère que quatorze ou quinze ans dans le tems de la naissance de Dolet. Celui-ci vint à Paris en 1521, et passa en 1526 en Italie, où il eut pour protecteur le cardinal Dubellai-Langei, alors ambassadeur à Venise; il revint en France vers 1530, et alla d'abord à Toulouse. Tous ces voyages avaient pour objet diverses études, auxquelles il se livra successivement. Un caractère ardent et passionné, qui devait lui attirer de redoutables ennemis, se développait en lui de jour en jour; il se fit une querelle avec le parlement de Toulouse, dont il fronda publiquement un arrêt qu'il jugeait injuste et contraire au bien des lettres. Il fut mis en prison le 25 mars 1533 pour ce prétendu délit, qui fut fortement exagéré par des auteurs dont il avait dénigré les ouvrages. Si l'on veut savoir de quel ton les savans écrivaient alors les uns contre les autres, et le degré d'agrément et de légéreté qu'ils savaient mettre dans

leurs plaisanteries, en voici un exemple dans des vers saphiques de Dolet, contre un certain Drusac.

Si ruum quisquam neget esse prorsùs
Utilem librum, temerè loquatur,
Nempè tergendis natibus peraptus
Dicitur esse.

Dolet fut bientôt mis en liberté, mais il lui fut défendu de rester à Toulouse. On promena sur un char, dans les rues de cette ville, un cochon, avec un écriteau portant le nom de Dolet. Ses ennemis, non contens de l'outrager, voulurent le faire assassiner; il tua un de ces assassins, et vint à Paris solliciter sa grace. Il rapporte ce fait dans une pièce de vers :

Mihi non assueta cruentis
Cædibus est dextra, invito tamen accidit, hostem
Ut telo foderem et sævis defenderer armis.
Da veniam, Rex magne, reos ut morte coerces
Insontes miserans placido sic respice vultu,
Et servare opta voluit quos perdere fatum.

Il continua de se faire des ennemis par ses écrits et par ses jugemens sur les écrits des autres. Il prit parti contre Érasme, dans la querelle alors fameuse des Cicéroniens; il se brouilla pour toujours avec Scaliger, etc.

Il se fit imprimeur à Lyon, se maria, et eut un fils, pour l'instruction duquel il composa en vers

latins des espèces de maximes ou sentences, qui, avec la morale la plus pure, semblent respirer la piété la plus sincère. Il proteste en général, dans tous ses ouvrages, de son attachement à la foi de ses pères; cependant on ne lui trouvait pas, sur ce point, tout le zèle qu'on exigeait alors, et qu'on croyait devoir attendre de son caractère ardent. Il avait évité de prendre parti ouvertement dans les querelles qui déchiraient alors le sein de l'Église; enfin, en parlant à son livre à l'exemple d'Horace, il s'était peint lui-même comme assez indifférent sur les divers systèmes de philosophie et les divers plans de conduite, et comme un zélateur ardent de la liberté en tout genre.

Liber maledicti in te locum si fortè aliquis
Quærit, modò, quòd liberiùs
Lasciviùsque loquare, modò quòd castiùs
Severiùsque posthabitâ
Genii hilarioris illecebrâ, dic Zoilo,
Aut cuipiam maledico alii
Hominem omnium horarum esse me et versatilem
Ad quodlibet vitæ genus,
Non Stoïcum magis quàm Epicureum, si ferat
Res, liberè vivere, vivere est.

Il y a beaucoup d'apparence qu'on crut ou qu'on voulut voir de l'allégorie dans ces mots : *Non Stoïcum magis, quàm Epicureum.* Les zélateurs jugèrent cette indifférence très-criminelle, les Catholiques

soupçonnèrent Dolet de penchant pour les opinions nouvelles; l'amer et dur Calvin l'accusa d'athéisme et de blasphême; ses ennemis se réunirent pour répandre sur lui un vernis d'incrédulité, pour décrier ses ouvrages, ses presses, et tous les livres qui en sortaient. Il avait attaqué les moines et les dévots; il avait imputé à la Sorbonne le projet de détruire en France l'art de l'imprimerie; il s'était dévoué de toutes parts à la haine et à la persécution; il fut arrêté de nouveau, mis à la conciergerie; il y resta quinze mois, et n'en sortit que par le crédit de ce fameux Pierre Duchatel, alors évêque de Tulle, l'ami des savans, et l'ennemi des intolérans. Ce fut à cette occasion que Duchatel dit en substance, à un cardinal qui lui reprochait son indulgence à l'égard de Dolet : *Vous parlez en bourreau; j'agis en évêque.* Les ennemis de Dolet étaient inconsolables de n'avoir pu le perdre : ils firent jouer d'autres ressorts; ils mirent son nom sur deux ballots de livres, l'un rempli de ceux qu'il avait réellement imprimés, l'autre ne contenant que des livres venus de Genève, tous hérétiques ou suspects. L'artifice était grossier; il ne prouvait rien, parce qu'il prouvait trop. Dolet n'eut pas de peine à persuader qu'il n'aurait pas eu l'imprudence de mettre son nom au second ballot : il vint plein de confiance à Lyon pour faire imprimer sa défense; il fut encore ar-

rêté; mais on prit un autre prétexte pour consommer sa perte. A force d'examiner ses ouvrages, avec l'intention de les trouver coupables, on apperçut, dans la traduction d'un dialogue de Platon, cette phrase : *Après la mort tu ne seras plus rien du tout.* La Sorbonne la censura comme hérétique, et conforme à la doctrine des Sadducéens et des Épicuriens. En conséquence, Dolet fut condamné à être pendu et brûlé comme *athée relaps;* ce qui fut exécuté à la place Maubert le 3 août 1546, Dolet étant alors âgé d'environ trente-sept ans.

On prétend qu'en allant à la mort, il crut appercevoir des marques de douleur parmi le peuple qui s'empressait pour le voir, et qu'à l'instant il fit ce mauvais vers pentamètre, en jouant sur son nom :

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

On ajoute que le docteur chargé de l'exhorter à une mort chrétienne, n'eut pas honte d'insulter à son malheur en retournant ce vers de cette manière :

Non pia turba dolet, sed dolet ipse Dolet.

Théodore de Bèze fit ces vers sur la mort de Dolet :

Ardentem medio rogo Doletum
Cernens Aonidum chorus sororum
Carus ille diù chorus Doleto

Totus ingemuit, nec ulla prorsùs
E sororibus est reperta cunctis,
Naïas ulla, Dryasve, Nereisve
Quæ non vel lacrymis suis, vel haustâ
Fontis Pegasei studeret undâ
Crudeles adeò domare flammas;
Et jam totus erat sepultus ignis,
Jam largo madidus Doletus imbre.
Exemptus poterat neci videri,
Cùm cœlo intonuit severus alto
Divorum Pater, et velut peregrè
Hoc tantum studium ferens sororum,
At cessate, ait, et novum colonum
Nè diutiùs invidere cœlo.
Cœlum sic meus Herculès petivit.

Ces fictions de collége sont bien déplacées dans un sujet si réel et si affreux.

Voici ce que Dolet pensait de son talent pour la poésie, ou ce qu'il voulait qu'on en pensât.

Nullum negaverunt mihi versûs genus
Musæ; fundo elegos tam facilè
Quàm quisquam alius; heroïco bombo, si libet,
Distendo guttur feliciter.
Saphon sui cantûs genere lacessere
Possim, æquareque sperem, denique
Nullum negaverunt mihi versûs genus,
Musæ, sed iambicum placet
Plus cæteris versûs generibus mihi,
Quòd sensa animi plurimo
Splendore verborum efferat pulchrè foras
Nec eloquium nostrum impediat.

Voilà le ton dont les poètes du seizième siècle croyaient avoir droit de parler d'eux-mêmes, parce qu'Horace avait dit :

Exegi monumentum æte perennius, etc.

Ovide :

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira nec ignes,
Nec poterit fertum, nec edax abolere vetustas, etc.

et Cicéron, mais avec une vanité qui portait sur un objet plus important :

O fortunatam natam me consule Romam !

La vanité poétique de Dolet n'éclatait pas moins en français qu'en latin. Voici des vers qu'il adressait à François Ier. Il semblerait qu'il y aurait prévu sa fin :

Vivre je veux pour l'honneur de la France,
Que je prétends, *si ma mort on n'avance*,
Tant célébrer, tant orner par écrits,
Que l'étranger n'aura plus à mépris
Le nom français, et bien moins notre langue,
Laquelle on tient pauvre en toute hatangue.

On a publié en 1779 une *Vie d'Étienne Dolet :* c'est un ouvrage apologétique. L'objet de l'auteur est de prouver l'innocence de Dolet, ou du moins l'injustice de sa condamnation ; projet toujours noble quand il s'agit d'un infortuné.

Il résulte de cette *Vie de Dolet*, qu'il fut une

victime immolée à ses ennemis, et la morale que présente naturellement cette catastrophe, est que si, avec du mérite et du talent, les ennemis sont inévitables, on ne peut trop s'attacher du moins à en diminuer le nombre, à en affaiblir l'acharnement. Si l'on examine bien l'histoire de ceux qui (avant la révolution de 1789) ont péri dans les supplices sous prétexte de leurs opinions, on verra que le plus souvent leur caractère avait préparé leur malheur, et que le fanatisme n'a souvent été qu'un instrument employé contre eux par la haine.

J'ai dit *avant la révolution*, parce que cette révolution est une exception à tout, un fait à part, tel qu'il n'y en avait point eu, tel qu'apparemment il n'y en aura plus; un fait qui dément toute règle, qui confond tout principe, et d'où l'on ne pourra partir pour fonder aucun raisonnement, pour établir ni pour combattre aucune vérité.

Il faut l'avouer : avant cette époque, nos mœurs avaient fait quelque progrès en s'éloignant du fanatisme. Un homme de lettres, qui ne saurait ni cacher son amour propre ni ménager celui des autres, ne risquerait plus guère d'être assassiné ni d'être brûlé, du moins sur un aussi léger prétexte que celui dont on s'est contenté pour perdre Dolet; mais, au dessous de ces deux dangers, à combien

d'autres dangers ne reste-t-on pas exposé? Quelle amertume le plus faible ennemi ne peut-il pas répandre sur la vie, et quel ennemi plus implacable que l'amour propre irrité? Il y a long-tems qu'on l'a dit : il faut se faire pardonner sa supériorité, surtout quand elle est dans l'esprit. Il semble que ce serait aux sots, au contraire, à se faire pardonner leur sottise, leur ignorance et leur inutilité; mais ils sont en forces, ils marchent en troupe, et l'homme supérieur est seul; et de plus, tandis que la supériorité de l'esprit est celle qu'on pardonne le moins, elle est celle que l'on conteste le plus. Celle qui vient de la naissance, du rang, des richesses, du crédit et de l'autorité, est reconnue, encensée, exagérée, flattée; mais tout homme peut toujours se dispenser de reconnaître, dans un autre homme, plus d'esprit et de lumières qu'en lui.

SUZERAINETÉ de Parme et de Plaisance.

M. de Silhouette, que nous avons vu contrôleur-général en 1759, nommé trop tard pour être mis dans l'*Almanach royal* de cette année-là, et sorti de place trop tôt pour être mis dans celui de 1760, a publié en 1770 *la Relation d'un voyage de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie*, qu'il avait fait dans sa jeunesse, du 22 avril 1729, au 6 février 1730.

A l'article des États de Parme et de Plaisance, il s'exprime ainsi :

« La connaissance de la nature des États de » Parme et de Plaisance est devenue intéressante » depuis le traité de la quadruple alliance en 1718, » où il fut dit que ces États étaient fiefs de l'Em- » pire. Dans tous les traités postérieurs, les mi- » nistres impériaux l'ont répété toutes les fois que » l'occasion s'en est présentée; mais ils n'ont point » allégué d'autre titre, sinon que ces États avaient » été reconnus tels par le traité de la quadruple al- » liance. »

M. de Silhouette entre ensuite dans une longue discussion, où il s'efforce d'établir que la suzeraineté des duchés de Parme et de Plaisance appartient de droit au pape, et que le traité de la quadruple alliance n'a pas dû l'en dépouiller. Tout ce qu'il dit à ce sujet est tiré d'un ouvrage qui parut en 1723, en français et en italien, dans lequel on soutient que les États de Parme et de Plaisance sont des fiefs de l'Église romaine. La Martinière, qui en a donné un long extrait dans son *Dictionnaire géographique*, à l'article de Parme, nous apprend que ce fut lui qui le mit au jour par l'ordre du duc de Parme, François Farnèse, alors régnant.

On avait publié à Rome dès 1720, en faveur de ces mêmes prétentions, un autre écrit attribué à monsignor

monsignor Fontanini, mais ces deux ouvrages ont été complétement réfutés par celui du sénateur Colla, imprimé en 1727 à l'imprimerie ducale du Palais de Milan. Ce dernier écrit est muni de toutes les pièces justificatives, et prouve que Parme et Plaisance ont toujours été des dépendances du Milanès, fief impérial.

La clause du traité de la quadruple alliance, qui a fixé la nature des États de Parme et de Plaisance, et les a déclarés fiefs impériaux, n'était donc pas destituée de fondement. Il est vrai que les papes ont été long-tems souverains de ces États; mais il est certain aussi que, dans des tems plus reculés, ces mêmes États, comme la plupart des villes d'Italie, s'étaient érigés en république indépendante; que depuis, selon les conjonctures, ils se sont mis, tantôt sous la protection des papes, tantôt sous celle des empereurs d'Allemagne; que les seigneurs de Milan, s'en étant rendus maîtres, ces États firent long-tems partie du Milanès, et que les empereurs, souverains du Milanès, ont, à ce titre, donné plusieurs fois l'investiture des États de Parme et de Plaisance à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième.

Il est vrai que le pape Jules II s'en empara peu de tems après; mais ce fut une invasion violente, qui ne pouvait fonder une possession légitime,

dans un tems où l'on ne vivait plus sous l'empire de la force, où il y avait des lois établies et reconnues, et où les traités étaient ou devaient être respectés ; aussi la possession qui s'ensuivit, et qui violait ouvertement les conventions de la ligue de Cambrai, éprouva-t-elle une opposition formelle de la part du duc de Milan et des autres confédérés, comme une usurpation faite par l'un d'eux sur l'un d'eux, au mépris de tous les liens de l'alliance et de l'amitié. Cette même possession de Jules II a depuis été contestée plusieurs fois de la part de l'Empire.

Léon X, successeur de Jules II, essaya en vain de la rendre légitime par un traité qu'il fit avec l'empereur Charles-Quint, traité dont les papes n'ont jamais observé les articles, et qui par-là est demeuré caduc.

Le pape Paul III, qui était cependant, ainsi que ses prédécesseurs, resté en possession des duchés de Parme et de Plaisance, les donna en 1545 à Pierre-Louis Farnèse son fils. Celui-ci ayant été assassiné en 1547, Charles-Quint, alors duc de Milan, voulut voir les titres du Saint-Siége sur Parme et Plaisance, afin de savoir, disait-il, une bonne fois, qui, du pape ou de l'empereur, était le véritable suzerain de ces États : le pape communiqua ses titres, et l'empereur, juge à la vérité dans

sa propre cause, décida qu'au lieu d'établir le droit des papes, ils confirmaient le sien. Il exerça donc ce droit en donnant l'investiture des duchés de Parme et de Plaisance à Octavio Farnèse, fils de ce Pierre-Louis que l'empereur était accusé d'avoir fait assassiner ; mais Octavio avait épousé Marguerite, fille naturelle de l'empereur, et ce fut comme une transaction qui assura les duchés de Parme et de Plaisance à la maison Farnèse, sous la suzeraineté de l'Empire. Ainsi les anciens droits de l'Empire sur les États de Parme et de Plaisance n'ont point été détruits par la possession postérieure des papes : Charles-Quint les a fait revivre ; ils n'avaient été que suspendus par l'usurpation de Jules II. Ce n'est donc pas sans fondement, comme le suppose M. de Silhouette, c'est au contraire sur le fondement le plus solide, que ces États ont été déclarés fiefs de l'Empire par le traité de 1718.

Ce traité a eu depuis une entière et tranquille exécution. En conséquence, l'empereur Charles VI a donné des investitures éventuelles des duchés de Parme et de Plaisance en 1723 et 1725.

Ces duchés rentrèrent dans la main du même empereur Charles VI, auquel ils furent cédés en 1735, *pour en jouir*, est-il dit, *en pleine propriété*. Cette cession fut faite par les préliminaires de paix, signés à Vienne en Autriche le 11 oc-

tobre, et ratifiés par le traité définitif le 18 novembre 1738. Cette clause, *en pleine propriété*, est en opposition avec la clause du traité de 1718, *pour le posséder comme fief de l'Empire.*

Ainsi l'empereur Charles VI, en vertu du traité de 1738, a possédé les duchés de Parme et de Plaisance, non plus comme fiefs de l'Empire, mais comme États indépendans.

Il les a transmis, avec la même indépendance, à sa fille et son héritière l'impératrice-reine Marie-Thérèse, qui les a cédés à l'infant don Philippe par le traité de 1748, pour être par lui possédés de la même manière qu'elle les avait possédés elle-même, par conséquent avec la même indépendance.

RECHERCHES

SUR

LE TITRE DE PREMIER MINISTRE.

LA dignité de *premier ministre* n'est ni un des grands offices de la couronne, comme celle de connétable, de chancelier, etc., ni une charge comme celle de secrétaire d'État. Ce titre de *premier ministre* paraît être assez moderne, et peut-être n'a-t-il jamais été porté que par les cardinaux de Richelieu, Mazarin, Dubois, et par M. le duc d'Orléans après sa régence, et M. le duc, père de M. le prince de Condé. Mais si le titre est moderne, la chose est ancienne. Les rois, dans tous les tems, ont distingué quelques-uns de leurs ministres par une confiance particulière qui a élevé ceux-ci au dessus des autres ministres, et qui a mis ces derniers dans la dépendance du ministre principal ou premier ministre. Souvent même les rois ont abandonné entiérement le soin des affaires à ce premier ou principal ministre.

Sans remonter jusqu'aux maires du palais, dont l'énorme puissance ne fut que l'excès et l'abus du

pouvoir de premier ministre, il suffira de jeter les yeux sur les ministres des rois de la troisième race.

Sous le règne de Louis XIII et le ministère du cardinal de Richelieu, d'Auteuil publia son *Histoire des ministres d'État qui ont servi sous les rois de France de la troisième lignée;* il ne voit pas un seul règne sans premier ministre. Son but est évidemment de flatter Louis XIII, et encore plus le cardinal de Richelieu, en insinuant que c'est un mérite chez les rois, d'avoir un premier ministre; c'en est un grand du moins de le bien choisir.

D'Auteuil prend pour épigraphe ces paroles de l'Évangile de saint Jean, chap. 12, vers. 26 :

Si quis mihi ministrat, me sequatur, et ubi sum ego, et illic minister meus erit.

Il est clair qu'il ne s'agit point là de ministre d'État, et que l'application de ce passage au sujet traité par d'Auteuil, n'est qu'un jeu de mots.

Son ouvrage, au reste, est savant et instructif: chaque article est accompagné de preuves tirées des monumens les plus authentiques.

Ce n'est pas l'histoire de tous les ministres indistinctement qu'il prétend écrire; il entend par *ministre d'État* un principal ou premier ministre. « Nous voulons, dit-il, principalement nous attacher à ces puissans génies qui ont mérité par leur » vertu l'administration la plus certaine, la plus

» apparente et la plus générale des intérêts de » l'Etat, ceux, dis-je, que nos monarques ont » reconnus dignes de la plus importante voix dans » leurs conseils, et auxquels ils ont confié après eux » le principal pouvoir dans les affaires : en telle » sorte que chacun de ces grands-hommes puisse » dire avoir été le *vrai ministre* de son tems, c'est- » à-dire, hors de pair, et entiérement au dessus » des autres conseillers d'État ou ministres infé- » rieurs. »

Tels furent :

Sous Hugues Capet, Bouchard, comte de Melun. Dans sa vie écrite en 1058 par un moine, il est nommé *Regis consiliarius fidelissimus ;* et pour donner une idée de son crédit, on rapporte ce mot que lui dit le roi : *Quid illud est, charissime, quod tibi in regno nostro possit negari?* Il fut fait *comes regalis, comte du palais* ou *comte royal ;* c'est ce qu'on a depuis appelé *grand-maître de la maison du roi.* Regnaud son fils était chancelier.

Il paraît par diverses lettres de Fulberr, évêque de Chartres, que la puissance d'Eudes, comte de Chartres, fut encore plus grande sous le roi Robert. Dans toutes les demandes, dans toutes les plaintes qu'on adressait au roi, on joignait toujours au nom de ce prince celui du comte Eudes, qu'on appelait *Palatii sui primum comitem, seu consulem Odonem.*

Il tomba dans la disgtace du roi, comme on l'apprend par une lettre, où il dit à Robett : *Nosti donec tuam gratiam habui, quomodò tibi servierim domi, et militiæ et peregrè. At postquàm gratiam tuam avertisti à me, et honorem quem dederas mihi, tollere nisus es, si me et honorem meum defendendo aliqua tibi ingrata commisi, feci hoc lacessitus injuriis, et necessitate coactus.*

Il paraît que les ministres de ce tems avaient conservé le style et les procédés des maires du palais. En effet, nous apprenons par une lettre de Fulbert, que le comte Eudes, malgré sa disgrace, continuait les fonctions du ministère, recevait les ambassadeurs des souverains étrangers, etc.

Des lettres d'Yves de Chartres, adressées à Guy de Rochefort, sénéchal ou *dapifer*, nous donnent une grande idée de l'autorité de ce ministre, et l'abbé Suger, dans la *Vie de Louis-le-Gros*, dit expressément que Philippe Ier. et Louis son fils mirent Guy de Rochefort à la tête des affaires. *Tàm ipse rex, quàm filius ejus dominus Ludovicus agendis reipublicæ dapiferum præfecerunt.*

Sous Louis-le-Gros, les deux Garlandes, Ansel, et surtout Etienne, sont mis au rang des premiers ministres. Ansel est appelé *Vir magnificus Ansellus, dapifer et consiliarius regis*, dans la chronique de Maurigny, qui fait d'ailleurs connaître par plusieurs

traits sa puissance et son crédit. La même chronique représente encore mieux Etienne Garlande comme un premier ministre : *Stephanus, cancellarius Anselli dapiferi, frater et privatissimus regis consiliarius, cujus tunc temporis arbitrio regnum Francorum disponebatur;* et dans un autre endroit de la même chronique : *Stephanus, cancellarius cujus consilio tota Francia regebatur.*

Pour l'abbé Suger, il fut incontestablement ministre d'État sous Louis-le-Gros et sous Louis-le-Jeune, et de plus régent du royaume pendant le voyage de Louis-le-Jeune à la Terre-Sainte; c'est ce que signifient ces deux vers d'un panégyrique de l'abbé Suger, fait par un de ses contemporains :

Qui dùm Francorum populos cum rege gubernas
Post regem quasi rex sceptra secunda tenes.

C'est d'ailleurs ce qui est attesté par toutes les chroniques du tems, et par les lettres de Louis-le-Jeune, de l'abbé Suger, de saint Bernard, du pape Eugène III, etc.

Que les deux Clément, Robert, père des deux premiers maréchaux de France, et Gilles, frère de Robert, aient été l'un après l'autre principaux ministres sous le règne de Philippe-Auguste, c'est sur quoi il suffit de citer le passage suivant, tiré de la chronique d'Auxerre.

Robertus cognomento Clemens..... Vir moderatus

et prudens, regique fidelis, et qui regalia satis industriè et strenuè administraverat negotia..... Huic Ægidius in regni administratione successerat.

Le cardinal de Champagne, oncle de Philippe-Auguste, est le premier exemple d'un cardinal premier ministre sous la troisième race. Aussi d'Auteuil s'arrête-t-il avec complaisance sur l'histoire de ce cardinal, que Philippe-Auguste, dans une lettre au pape Luce III, appelait : *In consiliis nostris oculus vigilans, in negotiis dextera manus..... Clavum in oculis hostium nostrorum, et in lateribus eorum lanceam.*

D'Aureuil le rend aussi ressemblant qu'il le peut au cardinal de Richelieu. Nous apprenons du médecin Rigord, que Thibaud, comte de Blois, frère du cardinal de Champagne, avait part aussi à l'administration : *Quibus sicut regis fidelibus cura rerum gerendarum eo tempore commissa fuerat.*

Le fameux frère Guérin, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, évêque de Senlis, puis chancelier de France, est peut-être celui que l'Histoire nous représente le plus formellement comme ayant eu toutes les prérogatives de premier ministre sous Philippe-Auguste et sous Louis VIII. Le médecin Rigord dit :

Quasi secundus à rege, negotia regni inculpatè tractabat.

Guillaume-le-Breton, dans sa *Philippide*, dit :

Regis specialis amicus,
Ardua tractabat cum rege negotia regni.

D'Auteuil, voulant à toute force que saint Louis ait eu un premier ministre, l'a trouvé dans Pierre de Villebeon, chambellan de ce prince, parce que Joinville a dit que *c'était l'homme du monde en qui le roi croyait plus;* fondement bien léger pour une pareille opinion.

Sous Philippe-le-Hardi, Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, quoique Simon de Néelle lui eût été associé dans l'administration, paraît avoir eu l'autorité supérieure. Guillaume de Nangis ne parle presque que de lui : *Matthæum quem præ cæteris fidelem consiliarium habebat.* Il fut deux fois régent du royaume, et seul principal ministre pendant tout le règne de Philippe-le-Hardi.

Le malheureux Enguerrand-le-Portier, sire de Marigny, est celui de tous qui paraît avoir réuni le plus de puissance et d'autorité sous le règne de Philippe-le-Bel. Aux titres que les historiens lui donnent, à tout ce qu'ils disent de son crédit et de son pouvoir, on ne peut guère méconnaître un premier ministre.

Dans une pièce intitulée *Tombeau d'Enguerrand de Marigny*, on le nomme : *Du roi Philippe-le-Bel, grand conseiller.*

Le continuateur de Guillaume de Nangis dit

expressément : *Autoritatis et præeminentiæ in populo plurimùm habuit, regisque Franciæ Philippi nuper defuncti præcipuus inter cæteros, et principalis consiliarius, qui etiam quasi vel plus quàm alter major-domûs effectus, totius regni Franciæ præsidebat regnum, per quem expediebantur ardua omnia disponenda, et ad ejus nutum tanquam præcellentis obediebant omnes et singuli.*

D'après cet auteur, Papire Masson a dit dans ses Annales : *Marinius, gazæ custos regiæ, Philippo sanè intimus. Aderat enim in magnis rebus, ejusque consilio multùm movebatur, ut secundum imperii locum..... tenere videretur.*

Les grandes chroniques de Saint-Denis appellent Marigny, *le coadjuteur du roi, et gouverneur du royaume de France principalement.*

L'ouvrage de d'Auteuil finit à l'avénement des Valois, quoique l'auteur eût annoncé trois parties, dont la seconde devait comprendre les Valois, et la troisième les deux Bourbons. Le cardinal de Richelieu, qui peut-être faisait faire cet ouvrage (lequel est dédié au roi), étant mort en 1642, la même année où la première partie fut publiée, l'ouvrage est resté imparfait. Si nous avions la seconde partie, nous verrions sûrement sous le roi Jean les cardinaux de la Forêt et de Beauvais; sous Charles-le-Sage, le cardinal de la Grange; sous Louis XI, le

cardinal la Balue; sous Charles VIII, le cardinal Briçonnet, mis au rang des premiers ministres.

Avançons. Le cardinal d'Amboise est généralement regardé comme tel, et l'abbé Legendre lui donne partout ce titre de premier ministre de Louis XII. S'il eut des lettres de premier ministre, son historien ne les rapporte pas, et il est peu vraisemblable qu'il en ait eu.

L'éditeur des nouveaux Mémoires de Sully fait l'observation suivante :

« Quoiqu'il paraisse qu'aucun des trois ministres » d'État (savoir, MM. de Sully, de Villeroi et de » Sillery) n'ait porté le nom de premier ou de » principal ministre, le partage des fonctions du » ministère était si inégal entre M. de Sully et ses » deux collègues, et Henri IV donnait au premier » une si grande part et une si grande autorité dans » celles qui étaient de leur ressort, qu'on peut dire » qu'il n'y avait que le nom tout seul de premier » ministre qui lui manquait. Ce nom même n'était » pas alors fort en usage : le chancelier Duprat sous » François Ier., le connétable de Montmorenci sous » Henri II, etc. ne l'ont point porté, quoiqu'ils » aient eu toute la confiance de leurs maîtres, etc. »

Cependant le même éditeur (l'abbé de l'Écluse) donne à M. de Sully le titre de *principal ministre de Henri-le-Grand*, parce qu'il l'était réellement,

quoiqu'il n'en eût pas formellement le titre, et c'est sans doute aussi par la même raison que les historiens du cardinal d'Amboise lui ont donné le titre de premier ministre de Louis XII. Ainsi, suivant toutes les apparences, le cardinal de Richelieu est le premier qui ait eu, en vertu de lettres-patentes du roi, le titre de *principal ministre d'État;* car c'est là exactement son titre, et non pas celui de *premier, qui ne marque que le rang*, dit un historien du cardinal. Les lettres-patentes sont du 21 novembre 1624. *Voyez les Mémoires d'Aubery*, tom. I, pag. 308.

Je n'ai pas sous la main la date des lettres du cardinal Mazarin, si, comme je le crois, il en a eu; mais il est certain qu'on lui donne pour tout le titre de *premier ministre.*

M. le président Hénault (année 1629) dit que depuis 1659 le roi n'a point donné de lettres de ministre d'État. Cela est vrai des ministres ordinaires, mais non pas du *premier ministre.*

Le cardinal Dubois a été premier ou principal ministre, *primarius regni administer*, comme le porte l'épitaphe gravée sur son tombeau à Saint-Honoré. Il mourut le 10 août 1723.

M. le régent mourut le 2 décembre suivant, « après s'être fait donner par le roi (devenu ma-» jeur) le même titre de premier ministre qu'il

» avait fait donner imprudemment au cardinal; » preuve qu'il reconnut alors que le cardinal l'avait » fourbé en lui faisant entendre que ce titre était » au dessous de sa naissance. » *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre.

M. le duc fut ensuite premier ministre, et voici à ce sujet le récit du même abbé de Saint-Pierre.

« M. le duc d'Orléans fut attaqué d'apoplexie » vers les quatre heures après midi, et mourut six » heures après. La Vrillière, secrétaire d'État, alla » dans cet intervalle trouver M. le duc, et lui dit : » Il faut au roi un premier ministre : soyez chez » le roi dans le tems que je viendrai lui annoncer » la mort du régent; jetez-vous à ses pieds, et lui » demandez la place de premier ministre; j'aurai » le *brevet* tout prêt à signer : cela se fit ainsi vers » les dix heures du soir. Le roi, avant de signer, » regarda M. l'évêque de Fréjus, depuis cardinal » de Fleury, son précepteur, comme pour lui de- » mander ce qu'il avait à faire : l'évêque surpris lui » fit imprudemment le signe de tête qui signifie » *oui*..... et il accorda et signa le brevet sur le » champ..... Quand l'évêque de Fréjus n'eût pris » que vingt-quatre heures pour envisager le pour » et le contre, il eût bien senti qu'il pouvait dès- » lors, sans le titre de premier ministre, gouverner » lui-même..... comme il fit deux ans après.

» En 1726, M. le duc fut exilé à Chantilly..... » L'évêque de Fréjus; précepteur du roi, ne voulut » point la qualité de premier ministre, quoiqu'il » en eût l'autorité et les fonctions; il avait seul la » permission de parler au roi en particulier des » affaires d'État : les autres ministres rendaient » compte à M. de Fréjus, et lui seul rendait » compte au roi. »

L'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, était donc véritablement premier ministre, quoique par modestie ou par prudence il n'en ait jamais pris le titre. Dans l'épitaphe gravée sur son tombeau à Saint-Louis-du-Louvre, on ne lui donne que le titre de *regni administer*, et non celui de *primarius regni administer*, comme au cardinal Dubois; mais qu'importent les titres? Le cardinal de Fleury eut certainement beaucoup plus d'autorité que le cardinal Dubois, qui avait le régent entre le roi et lui. Qu'est-ce qu'un premier ministre? C'est celui avec qui les secrétaires d'État et les ministres à département sont obligés de travailler, et qui leur ôte le travail avec le roi : ce travail exclusif avec le roi est ce qui constitue le premier ministre, comme l'entrée au conseil est ce qui constitue le ministre d'État ordinaire.

De M. de Foncemagne.

M. de Foncemagne a peu écrit, et n'en a pas moins été un membre très-distingué de l'Académie française, et plus encore de l'Académie des belles-lettres; il a peu écrit, mais il a mieux servi les lettres par ses conseils, que d'autres par leurs travaux; il a peu écrit, mais tout ce qu'il a écrit a de la raison, de la correction et de la grâce. Cet homme, utile er aimable, a été toute sa vie l'ami et le bienfaiteur des gens de lettres; il en a formé plusieurs, et il a été le modèle de tous par ses mœurs. Son érudition, son goût, ses lumières, ses recherches, sa parfaite connaissance des principes de la langue, ont été très-utiles aux deux Académies, qui se souviennent encore de lui avec tendresse et reconnaissance.

Trop souvenr le mérite d'avoir fait un bon livre n'est qu'un titre pour être insulté par l'ignorance envieuse et insolente. Les grands noms de Fontenelle, de Voltaire, de Montesquieu ont été profanés, er le sont encore tous les jours par les grimauds littéraires. Souvent tel qui, par sa naissance, ou son rang, ou son état, aurait toujours été respecté, a été outragé pour s'être illustré comme écrivain. J'ai vu des Jansénistes vouloir faire citer au parlement M. le président Hénault dans sa respec-

table vieillesse, parce que, dans les dernières éditions de son *Abrégé chronologique*, il avait exposé, sur la souveraineté temporelle des papes, des idées d'une philosophie très-saine et très-lumineuse, mais qui contrariaient un peu le cynisme anti-papiste de ces Messieurs. On a dit que la devise naturelle des gens de lettres était *per convicia et laudes*. Est-il donc bien étonnant qu'un homme, d'un caractère doux et ami de la paix, plus jaloux de la considération que de la gloire, renonce aux louanges pour s'épargner les injures? Tel était M. de Foncemagne; il disait de la paix et du bonheur :

C'est un trésor trop cher pour oser le commettre,

et il n'écrivait guère que pour remplir un devoir et être à l'abri d'un reproche.

L'Académie des belles-lettres impose à ses membres l'obligation de concourir au recueil de ses Mémoires, et si l'on excepte la *Dissertation* de M. de Foncemagne sur le *Testament politique* du cardinal de Richelieu, laquelle a été imprimée à part, on n'a de lui d'autres ouvrages que des Mémoires insérés dans le recueil de cette Académie. Ces Mémoires, surtout ceux qui concernent les premiers monumens de notre Histoire, ont, dans un degré éminent, le mérite commun jusqu'à un certain point à la plupart des morceaux qui composent ce

précieux recueil, celui de faire autorité et d'établir des opinions.

M. de Chabanon, qui a remplacé à l'Académie française M. de Foncemagne, dont il était déjà depuis long-tems le confrère à l'Académie des belles-lettres, a parlé convenablement de ces Mémoires dans son discours de réception à l'Académie française. Il s'est surtout arrêté à un Mémoire qui lui fournissait l'occasion de dire quelque chose de galant aux Dames qui se trouvaient toujours en grand nombre dans ces assemblées. C'est le Mémoire concernant la loi salique ou l'exclusion des filles, relativement à la couronne.

« On ne cherchera point, dit M. de Chabanon, » dans le caractère national des Français, le prin- » cipe de cette coutume; elle semble au contraire » démentir le sentiment de respect, de dévoûment » pour les femmes, qui de tout tems nous fut na- » turel. Aussi, à considérer les priviléges que notre » nation accorde à leur sexe, et le rang qu'elles » tiennent dans la société, on dirait que nous ex- » pions envers elles le tort d'une exclusion inju- » rieuse, et que nous les dédommageons d'un em- » pire par un autre. »

La phrase est jolie, et cela suffisait pour le moment; mais elle contient, contre la loi salique (loi ou coutume, n'importe), des objections sans fon-

dement. Nous n'avons point de tort à expier envers les femmes; nous leur avons presque toujours déféré la régence; nous les avons donc toujours jugées capables de gouverner, dans l'État comme dans la société; nous les avons exclues du trône pour en exclure les étrangers. Les Anglais, nos rivaux, ont reconnu combien cette coutume donne à la France d'avantage, et sur eux, et sur les autres nations. Si la France a eu moins de guerres civiles que les autres, elle en a l'obligation à la loi salique; si toutes les nations avaient adopté cette loi, elles auraient fixé chez elles la paix et le bonheur; elles auraient tari, même au dehors, une des sources les plus fécondes de la guerre. On ne peut trop chérir, révérer, conserver, étendre cette loi : M. de Foncemagne en connaissait bien tous les avantages, et M. de Chabanon, dont les études ne s'étaient pas portées de ce côté-là, aurait pu apprendre de lui à respecter cette loi bienfaisante.

Mais le plus grand ouvrage de M. de Foncemagne, et celui qui a dû lui faire le plus de réputation, est la rédaction des volumes seizième et dix-septième du Recueil de l'Académie. La partie historique, qui forme les 252 premières pages du seizième tome, est entiérement de lui. Chacun des extraits qu'il y donne des Mémoires de ses confrères, est, sur la matière qu'ils ont traitée, un nouvel ouvrage

qu'il compose lui-même, sous prétexte de joindre à leurs recherches un précis de ce qui avait été dit dans les séances de l'Académie à la lecture de ces Mémoires.

Parmi ces extraits, nous remarquerons principalement le premier et le troisième. Le premier concerne un Mémoire de M. l'abbé Duresnel, qui a pour titre : *Réflexions générales sur l'utilité des belles-lettres, et sur les inconvéniens du goût exclusif, qui paraît s'établir en faveur des mathématiques et de la physique*, c'est-à-dire, en d'autres termes, de la préférence qu'on donnait dans le monde à l'Académie des sciences sur l'Académie des belles-lettres. L'éclat des assemblées publiques de l'Académie française pouvait être pour toutes les deux un objet d'envie, mais c'était aussi entre elles un objet d'émulation à qui fournirait le plus de sujets à l'Académie française, dont le droit était de prendre, dans les deux Académies et dans tous les ordres de l'État, ceux qui se distinguaient le plus par le talent d'écrire, pour en former l'élite des écrivains français.

M. de Foncemagne, plus occupé des belles-lettres que des sciences exactes, laisse percer, à travers son impartialité, sa prédilection pour les premières ; il traite avec zèle et avec goût ce sujet, qui, sous sa plume, a tout le piquant d'un paradoxe assez brillant, car il faut convenir qu'en ma-

tière d'utilité, les sciences exactes ont l'avantage au premier coup d'œil, et c'est un assez grand effort de génie que d'être parvenu à rendre cette question problématique pour le public même, naturellement prévenu en faveur des sciences ; je dis pour le public, car un homme d'État, en étendant ses idées, peut s'élever jusqu'à comprendre que les belles-lettres, qu'on a même honorées du nom d'*humanités*, peuvent avoir sur les mœurs d'un Empire une influence plus vaste et plus heureuse que les plus grands succès de telle ou telle science, dont la théorie laisse toujours la pratique si loin derrière elle.

Observons ici, comme une anecdote littéraire, que l'abbé Duresnel, qui travaillait au *Journal des Savans*, y inséra (dans le journal de janvier 1752) une assez frivole réclamation contre cet extrait. Mécontent peut-être de la supériorité de l'extrait sur le Mémoire, il saisit, pour s'en plaindre, le subtil et presque chimérique prétexte, que M. de Foncemagne avait été sous son nom plus loin que lui, en ce que l'abbé Duresnel avait dit seulement que ce goût exclusif pour les sciences exactes paraissait s'établir, et que M. de Foncemagne, en le combattant, l'avait regardé comme tout établi. Il fallait assurément avoir envie de distinguer et de se plaindre.

L'autre extrait, qui est le troisième, est un dis-

cours sur l'apologue. Un Mémoire de M. d'Égli n'est que l'occasion de cet ouvrage, qui est véritablement de M. de Foncemagne, et qui est un monument très-agréable de son talent pour écrire, et de son goût. M. de Foncemagne y parle contre M. de Lamotte avec cet esprit de modération et de philosophie, cette aménité, cette grâce, cette finesse, dont M. de Lamotte donne lui-même l'exemple dans presque tous ses ouvrages de prose.

Il existe un autre ouvrage de M. de Foncemagne, qui aurait pu lui faire une grande réputation, mais qui n'a point vu le jour, ayant été vraisemblablement sacrifié à l'amitié, dans le même sens que M. de Fontenelle a dit des *Églogues* de M. de Lamotte : « Il les renfermait peut-être par » un principe d'amitié pour moi. »

Je ne puis donner une idée plus juste de cet ouvrage, qu'en citant les propres termes dont M. l'abbé Millot s'est servi dans un avertissement placé à la tête de son *Histoire des Troubadours*.

« Un académicien très-connu, dont la profonde » érudition est accompagnée de toutes les grâces de » l'esprit et de toutes les lumières de la critique, » dont la société, comme celle de M. de Sainte-» Palaye, est également douce et avantageuse pour » ses amis, et qui ne peut se dérober aux louanges, » quoiqu'il ne me permette pas de le nommer, avait

» composé autrefois quelques Vies de nos Trouba-
» dours : j'ai beaucoup profité de son travail, en
» regrettant qu'il ne l'ait pas étendu plus loin. Il
» embrassait les généalogies, la chronologie, les
» discussions historiques, les observations littéraires.
» Lui seul aurait pu remplir un plan si vaste. »

Les Troubadours, dont M. de Foncemagne avait écrit la Vie, sont Arnauld Daniel, Arnauld de Merveil, Aimery de Péguilain, Bernard de Ventadour, Geoffroy Rudel, Guillaume IX, comte de Poitou, et Guillaume de Cabestaing. De bons juges qui ont vu l'ouvrage, assurent qu'il joint l'agrément à l'érudition. Au reste, cet ouvrage n'est pas perdu ; il est entre les mains d'un homme de lettres, qui saura en faire un digne usage.

Je ne m'arrêterai pas sur la dispute de M. de Foncemagne avec M. de Voltaire, au sujet du *Testament politique* du cardinal de Richelieu : on a dit que tous deux avaient très-bien prouvé, l'un, que cet ouvrage est du cardinal ; l'autre, qu'il n'aurait pas dû en être. Ce dernier mot est peut-être un peu sévère.

M. de Foncemagne fut reçu en 1722 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et en 1737 à l'Académie française ; ces deux choix sont justifiés :

1°. Comme nous l'avons dit, par cette foule de

Mémoires, tous aussi bien écrits, que solides et instructifs ;

2°. Comme nous l'avons dit encore, par ce grand travail entrepris pour la rédaction des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, travail encore considérable, quoiqu'il ait été borné aux volumes seizième et dix-septième de ce Recueil, parce qu'alors M. de Foncemagne fut fait sous-gouverneur de M. le duc de Chartres, choix qui fut universellement applaudi ;

3°. Par la connaissance profonde et délicate que M. de Foncemagne avait de la langue, et qui le rendait aussi utile au travail journalier de l'Académie française, dans ses assemblées particulières, qu'il l'était aux travaux de l'Académie des belles-lettres par sa vaste érudition.

Le discours de réception de M. de Foncemagne à l'Académie française a été distingué des autres, dans un tems où M. de Voltaire n'avait pas encore donné l'exemple de sortir du cercle des éloges rebattus, et de traiter un sujet particulier. Ce que dit M. de Foncemagne, sur les rapports de l'Académie des belles-lettres avec l'Académie française, mérite surtout d'être remarqué.

« Serait-il permis à l'Académie des belles-lettres » d'oublier que les recherches les plus profondes, et » les découvertes les plus intéressantes, empruntent

» leur principal mérite de l'art qui les met en » œuvre, de cet art précieux qui sait arranger avec » choix, exposer avec clarté, orner avec sagesse; » en un mot, de l'art d'écrire, dont vous seuls dic- » tez les préceptes, en même tems qu'elle partage » avec vous la gloire d'en donner des modèles? » Pourrait-elle ignorer que la langue, dont elle se » sert pour traiter les différentes matières de son » ressort, est devenue, par un effet nécessaire de » vos judicieuses observations, capable de se plier » à tous les usages, à tous les besoins? Que l'on ne » reproche plus à la langue française sa prétendue » disette, depuis que, par d'exactes définitions, vous » avez fixé le sens de tous les termes; depuis que, » par des distinctions délicates, vous avez démêlé » les nuances de ceux qui avaient en apparence la » même valeur. La langue exprime avec précision » tout ce que l'esprit a conçu avec netteté, et de » l'abondance que vous lui avez assurée, non en lui » prêtant des richesses étrangères, mais en déve- » loppant celles qui étaient cachées dans son sein, » non en multipliant les mots, mais en nous ensei- » gnant la propriété de ceux que nous avions, est » née cette merveilleuse justesse qui fait le carac- » tère particulier de la langue française. »

M. l'abbé de Rothelin, qui, en qualité de directeur de l'Académie française, recevait M. de

Foncemagne, s'exprime ainsi au sujet de l'Académie des belles-lettres.

« Quoique dans son origine elle se bornât uniquement à consacrer sur le marbre et sur le bronze » les faits héroïques de son fondateur, on prévoyait » sans peine que dans peu, outre cette noble occupation, elle embrasserait encore par son travail » l'histoire et la littérature de tous les tems et de » tous les pays..... La loi de n'écrire qu'en français, » loi que jamais elle n'a transgressée, obligea tous » ceux qu'elle adoptait, à faire de l'étude de notre » langue une de leurs plus sérieuses occupations. » Ces hommes, d'un goût sûr et délicat, s'appliquèrent à la cultiver, en possédèrent aisément toutes » les grâces, qu'ils ont depuis fait passer dans leurs » écrits. C'est ainsi que, dans le sein même des » Muses grecques et des Muses latines, il s'est formé » pour l'Académie française des sujets qu'elle prise » d'autant plus, qu'ils sont en état de l'enrichir de » tous les trésors d'Athènes et de Rome. »

Il parle ensuite du Recueil des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, « Recueil précieux que » la renommée a rendu célèbre au-delà même des » bornes de l'Europe. C'est dans ce code de la littérature, dont vos dissertations, Monsieur, sont » un des plus grands ornemens, que la noblesse et » l'élégance accompagnent toujours l'exactitude de

» la méthode, la justesse de la critique, et la pro-» fondeur de l'érudition. »

Observons que M. de Foncemagne, pour qui le mot d'aménité aurait été créé, succédait à M. l'évêque de Luçon, Bussy-Raburin, qu'on appelait *le Dieu de la bonne compagnie*, dont M. l'abbé de Rothelin dit que, « guidé par son seul génie, il don-» nait chaque jour autant d'exemples de la saine » éloquence, que l'Académie en donnait de pré-» ceptes. » C'est de lui que M. de Voltaire a dit dans *le Temple du Goût :*

Lui qui sans flatter, sans médire,
Toujours d'un aimable entretien,
Sans le croire parle aussi bien
Que son père croyait écrire.

C'est lui que M. Gresset, dans l'*Épître* au Père Bougeant, appelle

Des mortels le plus adorable,
L'ami de tout heureux talent,
Et de tout ce qui vit d'aimable,
Le Dieu même du sentiment
Et l'oracle de l'agrément.

C'est dans lui qu'il déplore à la fois la perte

D'Aristippe, d'Anacréon,
D'Atticus et de Fénélon,
De son guide et de son modèle.

Observons encore que M. l'évêque de Luçon avait succédé à M. de Lamotte, en qui le talent de la conversation égalait le talent d'écrire, et dont l'excellente prose peut être regardée comme une conversation pleine de grâce, et toujours animée de l'éloquence propre au genre. M. de Chabanon a fort bien peint ce talent de la conversation, qui distingua les trois illustres académiciens dont nous parlons.

« L'homme d'esprit, dit-il, peut prétendre à » une sorte de succès d'autant plus desirable, que » chaque jour le renouvelle : ce succès est celui de » la conversation. La société devient un théâtre, » où l'on se produit avec avantage, heureux lors- » qu'on n'y apporte pas la prétention d'un rôle étu- » dié. L'esprit de société, plus qu'aucun autre, exige » les grâces du naturel ; il requiert cet art délicat de » faire penser aux autres qu'ils sont avec nous sur » la scène, tandis que notre supériorité les met un » rang plus bas pour nous écouter. L'esprit de con- » versation, qui réussit le plus souvent, n'est pas » celui qui éblouit par des éclairs, mais plutôt celui » qui fait parler la raison avec une négligence ai- » mable, qui, enrichi de connaissances, effleure » tour-à-tour vingt sujets différens ; qui enfin, fondu » avec l'âme de celui qui parle, en est l'image vi- » vante, et, par cette raison, produit encore plus » d'intérêt que d'amusement.

» M. de Foncemagne, à qui son âge et ses lec-
» tures avaient tant appris, ornait ses entretiens de
» la multitude de sès connaissances. Doux, préve-
» nant, affable, il se peignait dans ses discours :
» ce bon ton des Français, dont le modèle chez
» eux-mêmes est si rare, et dont la connaissance
» délicate importe à tous les succès d'agrément, il
» l'avait acquis par la fréquentation des personnes
» les plus distinguées : les grands le recherchaient,
» les femmes trouvaient auprès de lui l'agrément
» et l'instruction ; il était doué de cette sensibilité
» sans laquelle on n'apprécie qu'imparfaitement ce
» qu'elles ont d'aimable. En effet, leur ton, leurs
» manières, leur esprit même a je ne sais quel
» charme que l'esprit seul ne peut juger : c'est à
» l'âme à l'indiquer, à le sentir, et celui qui est
» privé de ce sens intérieur, juge infidèle de leur
» mérite, est condamné au malheur d'être injuste
» envers elles. »

Le tableau de l'âme de M. de Foncemagne, et de la considération dont il a joui, est d'un écrivain qui a su le connaître, l'apprécier et le peindre.

« Lorsqu'un homme a parcouru de longues an-
» nées sans avoir chancelé dans la pratique des ver-
» tus, le public élève sa voix pour lui décerner la
» réputation d'homme de bien ; il rappelle du loin-
» tain d'une vie écoulée mille actions honnêtes,

» tombées dans l'oubli ; il les fait revivre ; il les
» place autour de l'homme vertueux pour servir
» d'escorte à sa vieillesse. C'est ce cortége auguste
» qui partout lui concilie le respect..... La bonté,
» la douceur, formaient son caractère aimable.....
» Son savoir, son goût pour l'étude, en semant
» de plaisirs utiles sa longue carrière, favorisaient
» l'exercice de ses vertus ; ils offraient à sa bienfai-
» sance des trésors littéraires qu'il aimait à com-
» muniquer. Nous l'avons vu même dans ses der-
» nières années, où les souffrances le rendaient in-
» habile au travail, revenir sur ses travaux passés,
» et, environné de ceux qui venaient le consulter,
» leur léguer en quelque sorte les fruits de ses cons-
» tantes études..... La réputation est le prix des ta-
» lens ; la considération est le fruit du mérite per-
» sonnel. Quel homme pourra se flatter d'en obte-
» nir une égale à celle dont a joui M. de Foncema-
» gne ? Dans un monde léger, où chacun ne s'oc-
» cupe que de soi, il avait mérité que la société
» s'occupât de lui : ce qui lui était personnel, n'était
» point étranger aux autres ; on l'aimait sans l'avoir
» jamais vu. Dans les événemens heureux ou mal-
» heureux qu'il éprouva, le public semblait prendre
» soin de l'avertir de l'intérêt qu'il inspirait à ses
» concitoyens..... Le prince, dont M. de Fonce-
» magne dirigeait l'éducation, n'a point cessé de

» lui prodiguer ses bontés et sa reconnaissance ; l'au-
» guste princesse, son épouse, lui amena quelque-
» fois ses enfans, tableau touchant, digne des mœurs
» d'un autre âge ! des princes du sang royal, que
» l'on conduit auprès d'un vieillard respectable,
» comme pour leur enseigner que le rang le plus
» haut ne dispense pas de rendre hommage à la
» vertu !

» M. de Foncemagne métitait qu'on lui pré-
» sentât ainsi les jeunes élèves de la littérature,
» ou plutôt qu'on le leur présentât comme un mo-
» dèle. L'homme de lettres accompli, aurait-on
» pu leur dire, le voici. En attachant sur lui vos
» regards, connaissez ce que la science a d'utile,
» et la vertu d'aimable ; voyez combien, en s'u-
» nissant, elles s'embellissent ; jugez enfin à quel
» bonheur paisible, à quelles prospérités touchantes
» a droir de parvenir celui qui concilie ces avan-
» tages inestimables. »

Suit un morceau où l'orateur déplore la perte des Fontenelle, des Montesquieu, des Crébillon, des Voltaire et de leurs contemporains, « perte
» qui efface à nos yeux les derniers vestiges du
» siècle de Louis XIV, et qui achève de séparer
» l'âge où nous vivons, du plus bel âge qui ait illus-
» tré notre monarchie..... »

M. le maréchal de Duras, directeur, dans un discours

discours dont toutes les phrases ont le mérite du *fini* avec tout l'agrément de la simplicité, et avec un air de négligence aimable et noble (discours auquel on ne peut reprocher même sa briéveté, parce qu'il est plein et qu'il dit tout ce qu'il avait à dire), fait aussi un bel et digne éloge de M. de Foncemagne.

« M. de Foncemagne, dit-il, était du petit » nombre de ces hommes qu'on ne peut guère » flatter, parce qu'il n'y avait rien en lui qu'un » ami eût besoin d'exagérer ou de dissimuler..... » Ses indulgentes vertus étaient exemptes de l'aus- » térité qui accuse ou humilie la faiblesse; il ne » rechercha que des succès qu'on ne put lui dis- » puter, et il ne rechercha pas tous ceux qu'il pou- » vait obtenir..... Également cher aux gens du » monde et aux gens de lettres, il réunissait la » politesse des manières et celle de l'âme, la fa- » cilité des mœurs et la dignité du caractère, le » don rare de plaire en instruisant, et le don plus » rare encore de contredire les opinions sans bles- » ser l'amour propre; il a fait peu d'ouvrages, » mais il a souvent guidé et éclairé ceux qui vou- » laient en faire. S'il n'a pas enrichi les lettres » autant que ses profondes connaissances et son » excellent esprit pouvaient le faire espérer, il les » a toujours encouragées par ses conseils, et fait

» respecter par son exemple ; il en a obtenu la ré-
» compense qu'il méritait. Les lettres avaient fait
» le charme de sa vie ; elles seules adoucissaient les
» douleurs cruelles qui ont empoisonné les derniers
» jours de sa longue carrière. »

M. de Chabanon est loué très-justement d'une conformité de talens et de caractète avec M. de Foncemagne, conformité dont il devait faire gloire.

M. de Foncemagne était d'Orléans. M. l'abbé de Reyrac, établi dans cette ville, correspondant de l'Académie des belles-lettres, connu par le succès prodigieux de son *Hymne au Soleil*, et par une aménité de caractère qui rappelle M. de Fénélon et M. de Foncemagne, a été le premier homme de lettres qui ait élevé la voix pour célébter ce dernier après sa mort. Voici ce qu'il en dit, en annonçant cette mort dans la *Feuille hebdomadaire* de la ville d'Orléans :

« C'est de tous les hommes célèbres que la ville
» d'Orléans a produits, celui qui a joui dans la ré-
» publique des lettres, et auprès des grands, de la
» plus brillante et de la plus juste considération. Sa
» longue vie a toujours été douce et pure comme
» son âme. Très-savant, très-profond littérateur,
» mais modeste et sage, plus jaloux de l'estime que
» de la renommée, et du bonheur que de la gloire
» et du bruit, il a très-peu écrit, mais ce peu an-

» nonce ces vastes connaissances, ce goût exquis,
» ce style élégant et correct, qui l'ont élevé, du vi-
» vant des Fontenelle, des Montesquieu et des Vol-
» taire, aux suprêmes honneurs de la littérature. Il
» a conservé jusqu'au dernier moment tout ce qui
» fait le charme de la vie, et surtout de la vieil-
» lesse, de grandes lumières, une mémoire heu-
» reuse, un caractère aimable et doux, et un res-
» pect sincère pour la religion. Jamais homme de
» lettres enfin n'a mieux mérité que M. de Fonce-
» magne, l'application de ces beaux vers de Lafon-
» taine: »

Le sage vit en paix. . . . . .
Approche-t-il du but? Quitte-t-il ce séjour?
Rien ne trouble sa fin: c'est le soir d'un beau jour.

De Piron.

En comparant *la Métromanie* avec les autres ouvrages dramatiques de M. Piron, et le style facile, élégant, ferme, plein, animé dont elle est écrite, avec le style dur, incorrect et languissant de ses autres pièces, surtout de ses tragédies, il semble qu'il ait eu, pour faire *la Métromanie*, une inspiration particulière: il n'y a aucun rapport, aucune proportion de talent entre cet ouvrage et les autres du même auteur; ce ne sont plus des ouvrages de la même main, et cette disproportion ne se rencontre dans

un pareil degré chez aucun autre écrivain. On ne peut presque pas désigner Racine, Voltaire, Molière, etc. par un de leurs ouvrages, sans commettre une espèce d'injustice envers leurs autres ouvrages, car l'auteur de *Phèdre* l'est aussi d'*Athalie*, d'*Iphigénie*, *etc.* L'auteur de *Zaïre* l'est aussi d'*Alzire*, de *Mahomet*, d'*Œdipe*, de *Mérope*, de *Sémiramis*, *etc.* L'auteur du *Misanthrope* l'est aussi de *Tartuffe*, *des Femmes savantes*, *etc.* Piron est l'auteur de *la Métromanie*, et n'est que cela ; mais c'est être beaucoup. Ce n'est pas qu'il n'y ait du mérite dans quelques-unes de ses autres pièces, de l'agrément dans ses *Fils ingrats*, dans ses *Courses de Tempé*. *Gustave* a de l'effet au théâtre quand cette tragédie est mieux jouée qu'elle n'est faite, et surtout qu'elle n'est écrite. Il y a des mots fiers et hardis dans *Callisthène*, mais ils sont mal-adroitement amenés et entassés sans goût.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

On peut cependant encore compter parmi les titres de Piron quelques contes assez piquans, surtout quelques épigrammes bien faites, dont les meilleures sont celle qui sert d'épitaphe à l'abbé d'Olivet, et quelques-unes contre l'abbé Desfontaines, celle surtout de *l'Eunuque du sérail* ; mais il n'est point classique dans ce genre, comme Rous-

seau. Sa prose, dans ses préfaces, n'est souvent que trop épigrammatique; mais, quand il appelle Fréron *madame la comtesse de Feuilles-Mortes*, parce qu'il avait d'abord donné ses feuilles sous le titre de *Lettres de Madame la Comtesse*, il faut avouer que ce ton de parades doit être abandonné à Gilles et à Polichinelle

La conversation de Piron avait encore plus de réputation que ses écrits : il y semait, dit-on, à pleines mains l'enjoûment et l'épigramme; il avait la gaîté, la malice et l'innocence d'un enfant. On a cité de lui une foule de mots piquans et heureux : on lui en attribue aussi quelques-uns qu'on a tort de vanter. Sa conversation, toute étincelante d'esprit, et qui par-là pouvait allarmer, rassurait par la simplicité, et animait par la gaîté. Le jour de la première représentation et de la chute d'une de ses pièces à la Comédie italienne, il soupait avec plusieurs acteurs de ce théâtre, et soit que sentant sa force, il ne fût point abattu par un revers, soit qu'il cherchât à s'étourdir sur son chagrin, il fut si riche et si fécond, dit tant de mots heureux, fit tant de plaisir à tous ceux qui l'entendaient, qu'un de ces acteurs, dans un transport de joie et d'enthousiasme, l'embrassa en lui disant : *Eh ! mon ami, que ne réserves-tu un peu de ton esprit pour tes pièces ?*

M. Imbert, dont la carrière a été si courte, mais qui s'est fait connaître avantageusement par son poëme du *Jugement de Pâris*, par des contes et des fables de bon goût, par des extraits insérés dans *le Mercure*, extraits qui annoncent un véritable ami des lettres et de ceux qui les cultivent, M. Imbert s'était attaché à M. Piron, comme un disciple à son maître ; il l'a pleuré dans une élégie pleine de sentiment, où il se glorifie avec reconnaissance de l'amitié dont M. Piron a honoré sa jeunesse :

Toi qui m'aimas, toi de qui la vieillesse
De mon printems nourrissait la chaleur,
Toi, mon ami..... Pardonne, la douleur
Permet enfin ce titre à ma jeunesse.....
Je l'ai connu, mais quel bien cette gloire
M'a-t-elle acquis ? Le droit de le pleurer.

Voici le portrait qu'il fait de M. Piron :

Cette gaîté, fille de l'innocence,
Le ton naïf et l'air de la candeur,
L'esprit malin, le cœur sans défiance,
Même crédule, et fait pour l'amitié,
Voilà Piron.

Il y a encore dans cette courte pièce d'autres jolis traits, tels que ceux-ci :

Eh ! que ferais-je encor de la gaîté ?
Piron n'est plus.

Pour monument Piron n'a que sa gloire :
L'airain pétit, la gloire ne meurt pas.

Un avant-propos qui précède cette élégie, contient deux anecdotes curieuses sur Piron; l'une, que ce poète, vraiment original, composait ses pièces sans les écrire, et qu'il a non pas lu, mais récité de mémoire, à l'assemblée des comédiens, sa comédie des *Fils ingrats*, qui par ce moyen fut reçue avant que l'auteur en eût écrit un seul vers.

L'autre anecdote est que M. Piron, ayant été brouillé pendant quelque tems avec l'illustre tragique Crébillon son compatriote, mais sans rien perdre pour lui de l'estime que ces deux hommes se devaient l'un à l'autre, lui envoya sa comédie des *Fils ingrats*, avec les vers suivans.

Tout de moi vous pèse et vous choque :
Je n'ai plus espoir ni demi;
D'une amitié peu réciproque,
Adieu le nœud mal affermi;
Mais malgré le sort ennemi,
Mon hommage est tel qu'il doit être:
Ne pouvant le rendre à l'ami,
Qu'au moins je le tende à mon maître.

On ne nous dit pas quel effet ces vers produisirent sur M. de Crébillon : s'il ne fut pas désarmé par des plaintes si douces et un hommage si respectueux, ce serait une tache dans sa vie.

C'est par M. Imbert qu'on a su cette anecdote en 1773; mais ces vers ont trouvé leur place dans la volumineuse édition que M. Rigoley de Juvigny

a donnée en 1776 des œuvres de Piron, et dont une amitié plus éclairée aurait retranché la moitié.

M. Piron faisait trop d'honneur à la ville et à l'Académie de Dijon sa patrie, pour que son éloge, prononcé dans la séance publique de cette Académie le 23 décembre 1773, par M. Perret, secrétaire perpétuel, ne fût pas remarqué. Le plus grand défaut, selon moi, de cet estimable ouvrage, défaut qui tient peut-être à des liaisons et à des sentimens patriotiques, c'est un peu d'exagération dans les louanges que l'orateur donne à son héros. La juste mesure de ces louanges, dans un éloge historique, est difficile à saisir. On peut accorder à M. Perret (et ce n'est pas lui accorder peu), que M. Piron dispute le prix à Marot et à Rousseau « par le sel de ses épigram-» mes, qu'il marche à la suite de l'inimitable Lafon-» taine (*longo sed proximus intervallo*), par la faci-» lité, le naturel et l'agrément de ses contes; mais » quand M. Perret dit que M. Piron est placé par » *Gustave* et par *la Métromanie*, à côté de Corneille » et de Molière, n'y a-t-il pas une hyperbole un peu » trop forte dans la moitié au moins de cet éloge? » *La Métromanie* réunit bien des genres de mérite, traits d'esprit, de génie, bon comique, éloquence : il y a de tout; mais fût-elle de tout point un chef-d'œuvre, une seule pièce peut-elle placer sur la même ligne qu'un théâtre entier de chefs-d'œuvre? car

la comédie des *Fils ingrats*, pièce où il y a des caractères marqués, des scènes plaisantes et même des scènes touchantes que l'auteur se reprochait mal-à-propos, n'est pas à beaucoup près au rang de la *Métromanie*, et la pièce intitulée *les Courses de Tempé*, pastorale assez agréable, dans le goût de *l'Astrée*, n'a pas peut-être toute la réputation qu'elle mérite; mais en lui rendant une justice entière, ce serait encore lui faire honneur que de la comparer à *Melicerte*, ébauche pastorale de Molière, restée imparfaite, et réputée le moindre de ses ouvrages. En un mot, *la Métromanie* est la seule comédie de Piron, que Molière eût pu lui envier. Pour Corneille, il n'aurait eu rien à lui envier, et *Gustave* n'a rien de commun avec ses chefs-d'œuvre. Il s'en faut bien que *Gustave* soit pour la tragédie, ce que *la Métromanie* est pour le genre comique. Il y a dans *Gustave*, des situations, du spectacle, quelques caractères, mais de l'irrégularité, de la confusion. D'ailleurs, un style faible ou barbare y défigure tout. S'il y a une tragédie de Piron où l'on puisse trouver quelques traits de Corneille, ce serait *Callisthène*, pièce cependant inférieure à *Gustave;* les autres tragédies de M. Piron doivent être oubliées pour sa gloire.

C'est donc encore assez mal-à-propos que M. Perret appelle M. Piron le rival de M. de Voltaire: ces deux hommes, si diversement célèbres, ne sont

rivaux en aucun genre. On sait par cœur les tragédies de M. de Voltaire : on ne peut lire celles de M. Piron. Le genre comique de M. de Voltaire, toujours mêlé de pathétique et d'éloquence presque tragique, n'a rien de commun non plus avec celui de M. Piron. *La Louisiade* ne sera pas comparée sans doute à *la Henriade*. Ces deux auteurs sont trop originaux pour pouvoir être mis en parallèle. S'ils se ressemblent par quelque endroit, c'est par celui-là.

M. l'abbé de Voisenon n'a pas fait preuve de goût par le mépris qu'il montre pour *Adélaïde du Guesclin*, et par l'applaudissement qu'il paraît donner au mot de Piron à Volraire : *Vous voudriez bien que je l'eusse faite*, mot aussi avantageux que désobligeant et injuste, mot que M. Piron n'a jamais pu en aucun sens avoir le droit de dire à M. de Voltaire.

« L'espèce de guerre, dit M. Perrer, que M. Pi-
» ron parut soutenir contre M. de Voltaire, ne fut
» point l'effet choquant et coupable d'une inimitié
» réelle : c'était une sorte de jeu poétique, placé
» dans le cercle de ses amusemens. »

Si M. Piron avait pu se faire des amusemens plus raisonnables et des jeux poétiques plus innocens, la décence y aurait gagné, les lettres auraient paru plus respectables, et M. Piron aurait été à l'abri de

tout soupçon d'envie. Il avait acquis assez de gloire pour supporter la gloire d'autrui. Les hommes de génie ne doivent avoir pour ennemis que les mauvais écrivains.

Alexis Piron était né à Dijon le 9 juillet 1689. Il est mort à Paris le 21 janvier 1773.

De M. de Rochefort et de ses Œuvres.

M. de Rochefort, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, homme aimable, de mœurs douces et honnêtes, être moral très-estimable, excellent confrère, a peut-être empoisonné et abrégé sa vie, à force de chercher une existence littéraire, qui s'est constamment refusée à lui dans tous les genres qu'il a successivement essayés. Il connaissait les Anciens, surtout les Grecs, si c'est les connaître que de pouvoir les lire en grec sans s'en nourrir, sans s'en pénétrer, sans les convertir dans sa propre substance ou revêtir la leur. Il débuta par l'épopée; il traduisit en vers français les deux grands poëmes d'Homère, c'est-à-dire qu'il en rendit froidement le sens dans des lignes mesurées. Je ne connais personne qui puisse se vanter d'en avoir lu un chant tout entier. Vers le même tems parut la traduction des *Géorgiques* de l'abbé Delille : on entendit des vers que Virgile lui-même semblait avoir dictés. Quel

titre, qu'une traduction en vers de *l'Iliade* et de *l'Odyssée*, si elle eût approché le moins du monde du mérite des *Géorgiques* de l'abbé Delille! Homère cependant est en telle vénération à l'Académie des belles-lettres, que l'honneur seul d'en avoir entrepris la traduction, quoique sans succès, plaça M. de Rochefort dans cette savante Académie; mais c'était à l'Académie française qu'il aspirait, c'était là qu'il avait espéré s'élancer de plein saut : il chercha une autre route pour y parvenir ; il se tourna du côté du théâtre, mais sans quitter les Grecs ; il fit des tragédies qui ne furent ni jouées ni lues : l'une était *Ulysse*, pièce tirée de *l'Odyssée* d'Homère ; l'autre, *Électre*, tirée de Sophocle ; mais ce n'était ni Homère ni Sophocle, c'était toujours M. de Rochefort, qui, au malheur de versifier froidement et sèchement, ajoutait celui de n'avoir pas les premières notions de l'art dramatique; cependant, comme dans *Électre* il avait pour guide un auteur tragique, il obtint de quelques amis des suffrages de pure indulgence, qui pouvaient lui faire illusion. M. le duc de Nivernois, qui joignait à l'estime que tout le monde devait à M. de Rochefort, une tendre affection pour sa personne, fit ce qu'il put pour trouver *Électre* une bonne pièce, et pour la faire trouver telle aux autres. Sa bonté le trompait : c'était l'auteur qu'il aimait, ce n'était pas l'ouvrage. L'ouvrage

resta *public incognito*. Le cothurne n'ayant pas réussi à M. de Rochefort, il se rabattit au brodequin; il fit une comédie qui fut reçue et jouée, mais qui ne fut jouée qu'une fois, ayant été impitoyablement et outrageusement sifflée. L'auteur essaya aussi le genre lyrique :

Ne quid inausum
Aut intentatum, etc.

Il fit un opéra : je ne crois pas qu'il ait été mis en musique, mais il a paru, ou du moins il a été imprimé en 1783. C'était entrer bien tard dans cette carrière nouvelle, et l'auteur n'y eut aucun succès; cependant s'il existe un ouvrage de M. de Rochefort, où l'on croie voir percer du moins un faible germe du talent propre au genre qu'il traitait, il me semble que c'est celui-ci. Mais comme M. de Rochefort avait toujours besoin, non d'un guide pour ne pas s'égarer, mais d'un appui pour affermir ses pas chancelans, il prit de tous les sujets le plus connu. Son opéra s'appelle *Chimène et Rodrigue* ou *le Cid*. Arrêtons-nous à considérer le sujet et l'ouvrage.

Le sujet du *Cid* est si intéressant et a été si heureusement traité, qu'on a voulu le reproduire sous toutes les formes. Le premier qui ait mis ce sujet sur la scène avec succès, est, comme on sait, l'Espagnol Guillen de Castro. Corneille en a pris tout ce qui lui a paru beau; mais il a donné aux beautés qu'il

empruntait, cette forme originale que le génie sait imprimer à tout ce qu'il imite ; il les a naturalisées françaises ; il a reconnu d'ailleurs dans sa préface, toutes les obligations qu'il avait à son modèle ; ce qui n'a pas empêché ses ennemis de lui reprocher ces mêmes obligations avec tout le fiel de l'envie. Dans une satyre contre Corneille, on fait parler ainsi Guillen de Castro :

Donc fier de mon plumage, en corneille d'Horace,
Ne prétends plus voler plus haut que le Parnasse :
Ingrat, rends-moi mon *Cid* jusques au moindre mot,
Après tu connaîtras, corneille déplumée,
Que l'esprit le plus vain est souvent le plus sot,
Et qu'enfin tu me dois toute ta renommée.

C'est peut-être pour donner un démenti à ce vers injuste, que Corneille a dit si fièrement dans la suite :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Mais c'est assurément une chose remarquable, c'est un beau monument de l'abus des quolibets et de l'absurdité de l'envie, que le *cornicula* d'Horace appliqué au grand Corneille. Que n'est-il donné de voir les choses de l'œil dont les verra la postérité ! On sait avec quel acharnement, quelle insolente et ridicule audace Scudéry écrivit contre *le Cid*. Mairet même, moins indigne que Scudéry, de sentir le mérite du *Cid*, puisqu'enfin il avait fait *Sophonisbe*,

mauvaise pièce sans doute, mais la première pièce régulière qu'on eût vue en France, et que peu de gens étaient en état de faire alors, Mairet écrivit contre *le Cid*, et surtout contre son auteur, et l'abbé de Bois-Robert écrivait à Mairet :

« Vous avez suffisamment puni le pauvre M. Cor-» neille de ses vanités : ses faibles défenses ne de-» mandaient pas des armes si fortes et si pénétrantes » que les vôtres. »

Le pauvre M. Corneille vaut bien *la corneille déplumée*. Telle est l'indulgence de la médiocrité pour l'impudence de l'envie, telle est sa rigueur pour l'orgueil du génie. La fierté de Corneille n'était assurément pas de la *vanité*, pas plus que son mérite n'était d'être joli. Au reste, c'est ainsi qu'on traite ceux qui réussissent, et M. de Voltaire n'a pas été moins déchiré pour avoir tant embelli *la Mérope* déjà si belle du marquis Maffei.

Quant au *Cid*, les Espagnols ont rendu un bel hommage à la célébrité de celui de Corneille en retraduisant dans leur langue, d'après Corneille, cette pièce originairement espagnole.

Les Italiens en ont fait un opéra, *il Cid de Faliconti ;* et l'opéra de M. de Rochefort est, à quelques égards, une imitation en français de cet opéra italien ; mais à travers tant de modifications et de déguisemens, c'est toujours Corneille qu'on re-

trouve, et dans la marche générale, et dans beaucoup de détails :

Invenias etiam disjecti membra poëtæ.

Le genre lyrico-dramatique est un genre à part, et pour lequel il ne sert de rien d'avoir traduit Homère et Sophocle, les eût-on bien traduits. L'opinion de Boileau sur ce genre dans lequel il n'a pu réussir, est depuis long-tems abandonnée. Au lieu de dire :

De tous ces lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique,

on dit aujourd'hui :

Ces accords languissans, cette faible harmonie
Que téchauffa Quinault du feu de son génie.

La rareté des succès en ce genre en prouve la difficulté : on compte à peine trois ou quatre poètes lyriques dont on ait retenu les vers ; mais aussi quand les vers lyriques sont ce qu'ils doivent être, quand ils ont cette harmonie douce et flexible, cette modulation naturelle qui les rend propres au chant et qui est déjà par elle-même un chant ; quand ils joignent à la facilité, à la grâce, à la délicatesse, le mouvement et la précision ; quand les refrains sont heureux, ingénieux, et placés où l'esprit et l'oreille les attendent et les desirent, ce sont peut-être de tous les vers ceux qu'on retient le plus aisément et qu'on aime le

le plus à retenir, qui reviennent le plus naturellement dans la conversation, et qui fournissent le plus aux applications et aux allusions. Les amateurs de la poésie savent par cœur les belles scènes d'*Atis*, d'*Isis*, de *Thésée*, de *Proserpine*, de *Phaéton*, de *Roland*, d'*Armide*, le prologue des *Élémens*, l'acte de *Vertumne et Pomone*, la belle et touchante scène de la reconnaissance d'Oreste et d'Iphigénie, de Duché; plusieurs morceaux de la pastorale d'*Issé*, et plus encore de la jolie pastorale allégorique d'*Églé*.

L'opéra de *Chimène et Rodrigue* ne commence qu'après la mort du comte de Gormas. Chimène est devant la statue de son père et au fond de son tombeau, comme Thélaïre au tombeau de Castor: un chœur de femmes de sa suite tâche de l'éloigner d'un lieu qui ne peut qu'entretenir sa douleur:

Quittez ce séjour de la mort:
Les larmes que vos yeux ne cessent d'y répandre,
Ne sauraient ranimer la cendre
Du héros malheureux dont vous plaignez le sort.
Quittez ce séjour de la mort.

CHIMÈNE.

Eh! quels lieux fortunés me plairaient davantage?
N'y vois-je point d'un père, et la gloire, et l'image?
Ces marbres, ces drapeaux dont il est entouré,
Ne présentent-ils point à mon cœur déchiré
Le consolant hommage
Dont le roi de Castille honora son courage?
Ah! laissez-moi pleurer ce héros adoré.

Elle reste seule, et voici son monologue :

Mânes chers et sacrés d'un trop malheureux père,
Objet de mes vives douleurs,
Quand pourrai-je calmer votre juste colère
Par un autre tribut que celui de mes pleurs!
Je sais quelle est la digne offrande
Qui peut calmer votre courroux ;
Je sais quel est le sang que votre ombre demande :
Le devoir et l'honneur me le disent pour vous.
Mânes chers et sacrés, etc.
Hélas! que prétends-tu, malheureuse Chimène?
Quel est cet ennemi dont tu cherches la mort?
A l'exil condamné, son déplorable sort
Ne peut-il suffire à ta haine?.....
Ah! pardonne, mon père! au trouble de mon cœur ;
Ne me reproche point une vive tendresse
Dont ta mort brisa le lien!
Pour Rodrigue en mon cœur il n'est plus de faiblesse ;
Il a versé ton sang, je dois verser le sien.
Mânes chers et sacrés, etc.

Rodrigue paraît, et les deux scènes entre Rodrigue et Chimène se retrouvent dans l'opéra comme dans la pièce de Corneille, mais avec moins d'étendue et de développement : il n'y a pour ainsi dire que les mots décisifs. Voici à quoi la seconde est réduite.

RODRIGUE.

Je vais mourir soumis à la beauté que j'aime :
Mon rival en ce jour est armé par vous-même ;
Vous l'avez fait votre vengeur,
Qu'il soit donc enfin mon vainqueur.

Ce cœur rempli de votre image,
Ce cœur mettra tout son courage
A périr sous la main qu'arma votre rigueur.

CHIMÈNE.

Faut-il que sans honneur Rodrigue ainsi périsse?

RODRIGUE.

Pourrais-je défendre mes jours?
Vous en voulez trancher le cours.

CHIMÈNE.

Je demande un combat, et non un sacrifice.

(Vers qui répond à celui-ci de Corneille:

Va, je suis ta partie, et non pas ton bourreau.)

RODRIGUE.

Qu'importe le destin qui me fera périr?
Vous voulez que je meure, et je cours obéir.

CHIMÈNE.

Et que deviendra votre gloire?

RODRIGUE.

Mes exploits ont, jusqu'à ce jour,
Assez assuré ma mémoire:
Il est tems que ma mort vous prouve mon amour.

CHIMÈNE.

Eh bien! Rodrigue, il faut m'entendre:
Sauve-moi d'un rival, *sauve-moi de ses bras*,
Ou si ton sang *doit se répandre*,
Sois sûr du moins qu'à ton trépas
Chimène ne survivra pas.

(Ces vers répondent encore à ceux-ci de Corneille:

Je te donne ma foi
De ne respirer pas un moment après toi.)

Mais rien ne répond à ce vers critiqué par Scudéry, et que M. de Voltaire regarde avec raison comme le plus beau de la pièce :

Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix.

Le personnage de Dom Sanche est ici un peu relevé : l'auteur l'avait même encore plus fortifié ; mais des changemens relatifs au projet (non exécuté, je crois) de mettre cette pièce en musique, ont un peu contrarié sur ce point les vues de l'auteur : tout ce qui est beau ne paraît pas toujours propre à la musique ; il faut que les beautés aient un caractère lyrique.

La scène où Chimène, trompée par l'arrivée de Dom Sanche après le combat, se livre à son désespoir et laisse éclater tout son amour pour Rodrigue qu'elle croit mort, sans vouloir permettre à Dom Sanche de s'expliquer : cette scène qu'on a toujours condamnée comme invraisemblable, se retrouve ici ; mais comme elle est beaucoup plus courte, l'inconvénient de l'invraisemblance est considérablement diminué ; il l'est encore par le refrain : *Madame, écoutez-moi*, et par le mélange des voix, que la musique autorise.

Le dénoûment de cet opéra est un peu moins austère que celui de la tragédie. Chimène ne fait point de représentations et ne finit point par deman-

der du tems ; elle ne parle plus de son père ni de ses devoirs ; elle se rend plus entiérement ; elle cède de meilleure grâce à l'amour ; elle dit au roi :

J'ai promis ma main au vainqueur.

Elle dit à Rodrigue :

Vous armez contre ma rigueur
Le roi, mes sermens..... et mon cœur.....
Quand l'amour enfin vous couronne,
Il vous couvre de vos lauriers.

Chimène en est moins intéressante, mais elle en est peut-être plus lyrique. La grande puissance à l'opéra, c'est l'amour ; le grand devoir est de lui rendre les armes. Aussi le chœur finit-il par ce couplet, qui est bien dans la morale de l'opéra.

Célébrons la gloire et Chimène :
Chimène avait vaincu l'Amour ;
Ce dieu la subjugue à son tour.
Il n'est point de si forte haine,
Il n'est point de si rude peine
Qui ne cède enfin à l'Amour.

Tout cela manque un peu de coloris et de poésie ; mais cela est doux, facile, assez lyrique, et enfin cela ressemble plus au style de l'opéra, que la tragédie d'*Ulysse* ne ressemble au style de la tragédie.

On a quelques ouvrages en prose de M. de Rochefort, entre autres une réfutation du *Système de la*

Nature. Sa prose est communément nette, élégante et harmonieuse, mais un peu dépourvue d'idées. Ses sentimens sont toujours honnêtes et estimables. Sa personne en tout était bien supérieure à ses ouvrages. Il inspirait beaucoup d'intérêt : ses amis gémissaient de voir à un homme si modeste tant de prétentions, tant d'ardeur pour la gloire littéraire; et si peu de moyens d'en acquérir. Combien est importante la leçon γνῶθι σεαυτὸν, *nosce te ipsum; connais-toi toi-même!* M. de Rochefort a cru l'Académie française et le public fort injustes à son égard. S'il se fût rendu justice lui-même, s'il se fût contenté de ces succès de société qui ne manquent jamais au bel esprit qui les recherche et ne sait pas les réduire à leur juste valeur, ou si, plus sage encore, il eût entièrement renoncé au succès du bel esprit, son commerce aimable, plein de complaisance et de douceur, lui aurait assuré dans le monde une grande considération dont il quitta la réalité pour courir après l'ombre de la renommée,

> Pour être au Parnasse un téméraire auteur,
> Qui crut de l'art des vers atteindre la hauteur,
> Sans ressentir du Ciel l'influence secrète.

Si les vertus procuraient les talens, il eût été un homme de génie; si les vertus procuraient le bonheur, il eût été souverainement heureux.

De Masénius.

Jacques Masénius, poète latin et Jésuite allemand, est devenu célèbre par la prétendue conformité de son poëme intitulé *Sarcotis* (*la Sarcothée*), avec *le Paradis perdu* de Milton, et par l'accusation de plagiat qu'elle a fait intenter au poète anglais. Il me semble qu'on a fait trop de bruit de quelques traits vagues de ressemblance entre deux auteurs qui ont traité le même sujet. Le plagiat me paraît une chimère; l'imitation même n'est pas trop prouvée: on peut encore douter que Milton ait connu à Londres les vers latins qu'un professeur jésuite composait à Cologne pour l'usage de ses écoliers, et l'idée de mettre en parallèle l'ouvrage obscur de Masénius avec le poëme immortel de Milton n'est pas trop raisonnable. Ce n'est pas que l'ouvrage de Masénius ne contienne de beaux vers et quelques descriptions fortes; mais il est en général de mauvais goût, il n'est point attachant: tous ses personnages moraux et allégoriques ne satisfont point l'esprit et ne plaisent point à l'imagination: ses fictions sentent le collége, et n'ont rien de piquant. Les partisans mêmes de Masénius, car il en a, sont obligés d'avouer d'après lui, qu'il avait moins prétendu faire un poëme épique, que rassembler une suite d'exemples adaptés aux leçons contenues dans sa *Poétique*,

autre ouvrage destiné à ses écoliers. *La Sarcothée* de Masénius a été traduite par M. l'abbé Dinouart.

Le poëme et la traduction sont entrés, en 1757, dans la Collection des auteurs latins de Barbou, et ce n'est pas un médiocre honneur pour *la Sarcothée*, de se trouver en si bonne compagnie. En 1771 le même Barbou en a donné une nouvelle édition qui fait encore partie du même recueil : on y retrouve toutes les pièces relatives, soit au procès du plagiat, soit à la question de l'imitation ; mais le poëme de *la Sarcothée* reparaît sans la traduction : on trouve à la place, la *Poétique* de Masénius et un second poëme de ce Jésuite, qui est l'éloge de Charles-Quint. Cet autre poëme a paru traduit en 1773 par Dom Ansart, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.

C'est un panégyrique : on aimerait mieux un portrait. L'éloge me paraît vague, long et d'une beauté ennuyeuse. La traduction ne manque ni d'élégance ni de noblesse : j'y remarque seulement quelques endroits où, pour avoir voulu être trop concis, le traducteur s'est un peu écarté du sens de l'auteur et même de l'exactitude historique.

En voici un exemple.

Le poète dit, en parlant de son héros :

Cui Rhenus amorem
Debet et obsequium, Bœtis famulantibus undis

Subjacet, Eridanus pronas substernit arenas,
Formidat Rhodanus, Scaldis prostratus adorat.

« Le Rhin, le Gualdaquivir, le Pô, le Rhône, » l'Escaut, virent les pays qu'ils arrosent, heureux » sous votre domination. »

Masénius distingue ici les différens fleuves ou les pays qu'ils arrosent, par des sentimens divers, selon les relations que ces pays avaient avec Charles-Quint. Le traducteur a confondu toutes ces nuances, ou plutôt il les a toutes omises pour plus de concision; mais de cette omission même il résulte quelques contre-sens.

Formidat Rhodanus

ne donne pas l'idée d'un pays heureux sous la domination de Charles-Quint : ce pays, en effet, n'était point sous sa domination, et il fut très-malheureux par lui dans le tems de l'irruption de ce prince en Provence (1536) : c'est ce que veut dire le *Formidat Rhodanus*. Il fallait donc laisser à chacun de ces fleuves le sentiment et le trait caractéristique que le poète lui avait donné.

LETTRES

DE

MADAME LA COMTESSE DE L***,

A M. LE COMTE DE R***.

CES Lettres, qui ont paru en 1785, sont écrites ou censées écrites depuis le 4 juin 1674, jusqu'au 15 août 1680, avec quelques interruptions; c'est le beau tems de Louis XIV; c'est le tems des Lettres de madame de Sévigné. L'éditeur des Lettres de madame la comtesse de L*** dit qu'il est facile de s'appercevoir que madame de Sévigné écrivait pour la postérité. C'est un point qui peut être contesté, mais qui peut aussi être soutenu. Il y a un grand air d'abandon dans la plupart des Lettres de madame de Sévigné, mais l'abandon même s'imite et s'arrange comme tout le reste.

Nous ne pouvons dire du premier mot, si les Lettres de madame la comtesse de L*** sont vraies ou supposées; elles portent de grands caractères de vérité : les événemens et les dates se rapportent bien au tems, mais il ne faut pour cela qu'un peu d'at-

tention. Ce qui pourrait faire douter que ces Lettres fussent véritablement du tems, c'est, 1°. qu'on n'a pas nommé les personnages principaux ; 2°. qu'il y a des personnages épisodiques qui rappellent des idées modernes qu'on pourrait trouver faiblement déguisées : tel est, par exemple, un abbé le Bossu, homme d'un vrai mérite et d'un mérite aimable, qui donne à ses amis des leçons d'astronomie. Son éloge revient plusieurs fois dans ces Lettres, et il fait penser à un homme de ce nom, qui heureusement n'est pas du siècle de Louis XIV. Nous ne prétendons pas nier qu'il y ait eu, du tems de Louis XIV, un astronome, un mathématicien habile et aimable de ce même nom ; mais nous ne le connaissons point : c'est peut-être notre faute. 3°. En y regardant un peu de près, on pourrait trouver que le style n'appartient, ni par son mérite ni par ses défauts, au siècle de Louis XIV. Le tems amène à cet égard des différences sensibles, surtout dans la prose, car la poésie étant une langue à part, moins maniée par tout le monde, un poète de nos jours, qui aurait précisément le génie de Racine, ressemblerait plus à Racine, que le meilleur prosateur de nos jours ne ressemblerait au meilleur prosateur du dernier siècle, et madame de Sévigné elle-même, si elle écrivait aujourd'hui, écrirait (nous ne disons pas : *mieux*, nous ne disons pas : *plus mal*), mais *autre-*

ment dans beaucoup de détails. Telles sont les révolutions que le tems produit dans tous les genres ; et pour nous renfermer dans celui dont il s'agit, le tems varie au moins les formes : celles du style ne sont plus, à beaucoup d'égards, celles du siècle dernier, comme les physionomies n'ont plus le même caractère que celles de ce siècle auguste de Louis XIV. Tout change en même tems dans le monde, tout s'assortit, et la beauté, et les yeux qui la jugent ; tout ressent à la fois l'impression des siècles. Nos jolies femmes d'aujourd'hui sont plus faites pour les yeux de leurs contemporains, que ne le seraient ces fières beautés, ornemens de la cour de Louis XIV ;

Ces belles Montbazon, ces Nemours si touchantes,

si elles reparaissaient parmi nous, et elles reparaissent moins souvent. Il en est de même des formes du langage. Notre esprit ne peut être favorable qu'à celles qui nous sont familières : les autres sont pour nous, ou des négligences, ou des tours vieillis, des modes passées, des parures étrangères. On en trouverait plusieurs de ce genre dans madame de Sévigné, moins cependant que dans beaucoup d'autres livres du même siècle, car plus un livre a de mérite et de charmes, plus on l'aime, plus on le lit, plus on le sait, et plus il contribue naturellement à fixer la langue ; et ce n'est pas un médiocre effet du

charme toujours attirant des Lettres de madame de Sévigné, qu'elles aient résisté à la mobilité essentielle du genre ; car quoi de plus mobile dans ses formes, que le langage des gens du monde et de ce qu'on appelle *la bonne compagnie ?*

Nous disons, au reste, que, pour appercevoir dans les Lettres de la comtesse de L*** cette différence de tons qui tient à celle des siècles, il faut y regarder de près, car l'auteur, s'il est moderne (ce que nous ne voulons encore ni ne pouvons décider), est si nourri des bons écrivains du siècle de Louis XIV, il est si bien au courant des événemens, il s'intéresse et se passionne si naturellement pour ou contre les personnages du tems, sans s'asservir sur ce point aux idées aujourd'hui généralement reçues, que l'illusion, si c'en est une, est très-grande, et qu'il y a du mérite à l'avoir su produire. Un artifice (si encore un coup c'en est un) qui contribue beaucoup aussi à l'illusion, même en détruisant l'intérêt, c'est que plusieurs histoires, dont le lecteur attend et desire la suite, trompent cette attente et restent imparfaites ; ce qui annonce une correspondance interrompue. Un auteur a rarement et difficilement le courage de se priver ainsi d'un complément qui lui procure l'avantage de plaire et d'intéresser : c'est un grand sacrifice fait à la vraisemblance.

La comtesse de L*** a été mariée jeune à un

homme d'un certain âge, qui l'aime et la respecte beaucoup, et qui est son meilleur ami; elle a un amant, qui est le meilleur ami de son mari; elle ne combat point cet amour; elle se le reproche seulement quelquefois, mais elle s'applaudit, et même avec son vertueux amant, de ce que ce sentiment n'a jamais rien pris sur ses devoirs. C'est à cet amant que les lettres sont adressées : la comtesse est d'ailleurs une femme d'esprit, qui en a la réputation et la considération dans le monde, et qui est à cet égard comme une rivale de madame de Sévigné; elle la connaît ainsi que madame de Grignan; elle les rencontre dans le monde, et a sur elles son opinion particulière, qui ne leur est pas trop favorable. Or, il est curieux et piquant de voir, ou l'idée qu'avait naturellement de ces femmes célèbres une femme d'esprit leur contemporaine, vivant dans les mêmes sociétés, ou celle que s'en forme d'après leurs lettres et les anecdotes du tems, une personne qui, avec de l'esprit et un médiocre respect pour les opinions établies, les juge comme elle jugerait des contemporaines et des rivales. On suppose ou l'on raconte ici que madame de Coulanges, quoiqu'amie et alliée de madame de Sévigné, entend raillerie et se prête à des plaisanteries de société sur ses cousines mesdames de Sévigné et de Grignan, sur lesquelles

on lui accorde une préférence marquée. Rassemblons ici ces jugemens épars.

Lettre XXXIXe. « Je fus voir hier madame » de Coulanges; elle est dans la joie du retour de » madame de Sévigné des eaux de Vichy; je lui » en fis mes complimens: Elle vous aimera pas- » sionément, me dit-elle. — Je n'en crois rien, lui » répondis-je. — Pourquoi donc? Oh! je gage que » vous ne l'aimez pas. — Je me tins sur les négatives. » Elle a beaucoup d'esprit..... Je l'ai trop peu vue » pour avoir une façon de penser arrêtée sur son » compte..... enfin, tout ce qu'on dit quand on évite » de se déclarer. »

Lettre XLe. « Hier je soupai chez madame » de Coulanges : madame de Sévigné s'y trouva; » elle chercha, mais vainement, à me faire entrer » en jeu; je fus toujours sur la défensive : cela ne » l'empêcha point de m'accabler de louanges; elle » en est prodigue; elle loua ma figure, mes regards, » mon silence. »

Lettre XLIIIe. « Je fus dîner avec madame » de Villars il y a peu de jours : madame de Sé- » vigné s'y trouva; elle était venue de Livry » pour lui faire ses adieux. Jamais je ne l'avais » vue si brillante : son esprit me parut dans tout » son éclat; cependant c'est de ce jour si lucide que » j'ai senti ce qui lui manquait, dont jusque-là je ne

» pouvais trop me rendre compte : c'est du goût, c'est » de savoir s'arrêter, ne point outrer la louange, » ne point épuiser la plaisanterie, ne pas sacrifier » les idées aux expressions, etc. etc. Voici ce qu'elle » nous dit, par exemple : *Les Anciens sont beaux et* » *nous sommes jolis.* Que vous semble du joli Bos- » suet, du joli Despréaux, du joli Racine » (il fallait surtout dire : *du joli Corneille*, déjà passé en proverbe comme propos ridicule) ? « Cette décision de » madame de Sévigné m'a fait naître une réflexion, » c'est que le joli est précisément le genre qui nous » manque. Pour avoir votre improbation ou votre » aveu, je vais vous expliquer ce que j'entends par » joli ; c'est ce qui n'a ni la force, ni l'élévation, » ni la majesté, ni la régularité du beau ; c'est ce » qui n'exige ni un grand dessein ni un plan vaste, » mais ce qui a de la facilité, de l'agrément, du natu- » rel, du piquant ou de la grâce, de la finesse ou de » la légéreté, de l'enjoûment ou de la délicatesse. » Or, je vous jure que je ne connais pas d'ouvrages » de ce caractère : c'est à vous à me les indiquer. »

Il y aurait bien des choses à répondre à ce défi, bien des définitions à faire, bien de différens états de question à poser pour éclaircir tout ceci. Mais n'examinons que deux points :

1°. Le défi de citer un ouvrage français dans le genre qu'on appelle joli d'après la définition ;

1°.

2°. Et le parrage du beau et du joli entte les Anciens et les Modernes.

Quant au premier point, nous ne pouvons citer, il est vrai, ni Fontenelle, ni Lamotte, ni Mativaux, ni Moncrif, ni celui qui vaut tous les autres et mieux encore, Voltaire dans ses pièces fugitives, ses contes, ses romans, etc. etc.: ce serait un anachronisme; c'est-à 1676 qu'il faut remonter. Eh bien! pourquoi pas Lafontaine? Ses ouvrages n'ont *ni la force, ni l'élévation, ni la majesté, ni la régularité* du beau; ils n'exigent *ni un grand dessein ni un plan vaste;* ils ont *de la facilité, de l'agrément, du naturel, du piquant, de la grâce, de la finesse, de la légéreté, de l'enjoûment, de la délicatesse.*

L'auteur a ptévu l'objection, et dans une autte Letrre il répond que Lafontaine *est plutôt aimable et naïf, que joli.* Fort bien! mais il s'agit de la comparaison du beau et du joli. Or, le genre aimable et naïf sera plutôr rapporté au joli dont il est une nuance, qu'au beau dont il s'éloigne rrop.

De plus, les succès de Voiture (er quels succès n'avait-il pas alors!) ne sont-ils pas dans le genre joli? L'auteur dira ou dirait qu'il n'admet pas les succès de Voiture; cela serait bien aisé à dire aujourd'hui; mais du tems de Voiture, il n'était pas possible de ne pas citer un tel auteur (et après lui Ben-

serade) quand on parlait du joli ; du tems même de Boileau, il n'y avait qu'un sot qui pût dire :

Mais je ne trouve rien de *beau* dans ce Voiture.

Beau ne signifie là que *joli*, que la beauté dont le genre *joli* est susceptible : Voiture en était alors le plus parfait modèle ; il était l'oracle de la bonne compagnie et le héros de la littérature, au jugement même de Boileau (jugement répété par Rousseau, qui met Voiture sur la même ligne que Lafontaine), et le silence qu'on garde ici sur Voiture fournit une conjecture de plus sur la supposition de ces Lettres.

Eh ! dans quel genre sont donc encore le *Voyage de Bachaumont et de Chapelle ?* les *Œuvres de madame Deshoulières*, dont plusieurs sont antérieures à l'époque dont il s'agit ? le roman de *Zaïde* et quelques autres ouvrages de madame de la Fayette, etc. (ne parlons pas de *la Princesse de Clèves*, parce qu'elle n'a patu qu'en 1678) ? la *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du Père Canaye*, la plus jolie comédie du monde et la mieux dialoguée quoique non distribuée en scènes, opuscule charmant, qui serait seul une réponse suffisante au défi ? divers ouvrages de Saint-Évremond, etc. ? Ne parlons pas non plus de Molière : on nous dirait que ses belles comédies sont de beaux et grands tableaux des mœurs, qu'elles ont un grand dessein et un

plan vaste. Mais ses petites pièces, ses farces, *l'Amour médecin*, *l'Amour peintre*, *le Médecin malgré lui*, *l'Impromptu de Versailles*, *la Comtesse d'Escarbagnas*, *etc.* ne sont-elles pas *très-jolies ?*

Les *Lettres provinciales* sont un chef-d'œuvre dans le genre que nous examinons. « Les meilleures comédies de Molière, dit M. de Voltaire, n'ont pas plus » de sel que les premières *Lettres provinciales*. Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières. »

Voilà les deux genres mis en regard : les dernières Lettres sont *belles*, les premières Lettres sont souverainement *jolies*.

Passons au second point, la comparaison des Anciens et des Modernes, caractérisés, les premiers par le *beau*, les seconds par le *joli*.

L'exemple de Bossuet est très-bien choisi pour attaquer cette comparaison. Bossuet était un Ancien qui n'a paru que chez les Modernes. M. de Voltaire a dit que Bossuet était le seul Français éloquent parmi tant d'écrivains élégans : voilà donc la foule de nos orateurs réduite à n'être à peu près que jolie, du moins par comparaison. Bossuet était beau, Fléchier était joli. De même, chez les Grecs, Isocrate, comparé à Démosthène ou à l'impétueux Isée, n'était peut-être que joli, car le genre fleuri, comparé surtout au genre sublime, ne peut être que joli ; mais les Anciens, pris en masse et comparés

aux Modernes, sont, à beaucoup d'égards, dans la proportion du beau au joli. En général, ils ont une manière de faire plus simple, plus austère, plus ennemie des ornemens et de ce qu'on appelle *esprit*, que les Modernes. Il serait ridicule sans doute de dire absolument, et sans y être forcé par aucune comparaison : *Le joli Racine;* mais il ne serait pas absurde de dire que les Anciens s'étaient fait de la tragédie une idée plus simple, plus forte, plus pure que Racine lui-même, au moins dans ses commencemens; que, chez eux, dans la tragédie tout est tragique et sans aucun mélange d'autres genres, ce qui n'est pas toujours chez Racine; que dans cette belle *Andromaque*, il y a quelques scènes qui ne sont que jolies, et que Racine dans la suite aurait renvoyées au genre du haut comique. Telle est la scène d'Hermione et de Cléone, qui ouvre le second acte. Hermione appelle Oreste pour la venger des froideurs de Pyrrhus, Oreste

Qui sait aimer du moins, et même sans qu'on l'aime.
Allons, qu'il vienne enfin. — Madame, le voici.
— Ah! je ne savais pas qu'il fût si près d'ici.

Cela est joli, mais cela n'est ni beau ni tragique.

Telle est encore la fameuse scène de Pyrrhus et de Phœnix :

Eh bien! Phœnix, l'amour est-il le maître?

qu'on admire avec raison, qui quelquefois fait

rire. Telles sont même, dans plusieurs endroits, quelques scènes entre Oreste et Hermione. Oserons-nous le dire ? Ce trait que Lekain rendait presque beau, *et vous le haïssez*, et tout le quatrain qui suit, est fin, philosophique, délicat; en un mot, joli; mais Sophocle et Euripide ne trouveraient point cela tragique; ils étaient beaux.

Le joli Despréaux ! oui, par comparaison avec quelques Anciens du même genre. *L'Iliade* est belle, *le Lutrin* est joli, et c'est encore un exemple fameux de jolis ouvrages au tems dont il s'agit. Despréaux n'est que joli dans *la Satyre à mon esprit :* il n'est même que joli dans la satyre en général, si on le compare à Juvénal, et si on le compare à Horace il n'est pas même aussi joli, à moins qu'il ne l'imite.

Concluons donc que le mot de madame de Sévigné, qui ne présente plus aujourd'hui qu'une idée usée, était, dans le tems où il a été dit, le résultat naturel qu'une femme d'esprit devait tirer de tout ce qu'elle entendait dire dans la fameuse dispute sur les Anciens et les Modernes.

Ce qui paraît avoir trompé sur ce point l'auteur des *Lettres*, c'est la comparaison du siècle de Louis XIV avec le nôtre, où l'avantage du beau est du côté du premier, et celui du joli du côté du second, et ce serait encore de quoi fonder la conjecture que ces *Lettres* sont supposées.

Mais c'est trop discourir sur des opinions qu'il suffit d'exposer.

Suivons les jugemens sur madame de Sévigné et sa famille.

Lettre XLVIe. « Je fus voir hier madame de » Coulanges ; elle est d'un changement qui fait » peine ; elle avait un petit cercle très-distingué, » que madame de Sévigné défrayait ; elle dir des » choses fort plaisantes, mais je trouve ses récits » trop chargés de détails : la précision de madame » de Coulanges fait à mon gré plus d'effet. »

Lettre XLVIIe. « Je sais bien bon gré au mar- » quis de Vence de vous avoir fait le sacrifice du » voyage de Grignan. Sait-il qu'on attend ici la » souveraine? J'ai une forte curiosité de la voir; » mais comme je ne vais point chez madame de » Sévigné, je mettrai madame de Coulanges dans » mon secret ; elle aime la mère et la fille, mais » elle tolère les plaisanteries sur la seconde.

» On réserve les choses intéressantes pour les » dernières. Apprenez donc, M. le comte, que » j'ai soupé hier avec madame la comtesse de Gri- » gnan à l'hôtel de Lesdiguières : nous étions vingt- » deux à table. Ma bonne fortune me plaça auprès » de la divinité, dont il me fut impossible d'obtenir » un peu plus que des monosyllabes ; je m'en égaie- » rai avec madame de Coulanges ; je soupe ce soir

» chez elle ; je ne puis donc vous dire mon senti-
» ment que sur la figure de madame de Grignan ;
» je la trouve fort au dessous de sa réputation : ce ne
» serait que dans une disette de beautés, qu'on pour-
» rait s'aviser de la trouver belle. »

Lafontaine a dit cependant :

Sévigné, de qui les attraits
Servent aux grâces de modèle,
Et qui nâquites toute belle
A votre indifférence près.

Lettre LIIIe. « Madame de Grignan était d'un
» certain souper que je fis chez madame de Cou-
» langes, quelques jours après que je l'eus rencon-
» trée à l'hôtel de Lesdiguières ; madame de Sé-
» vigné étant avec elle cette seconde fois, me fit
» l'honneur de me la présentet. Comme j'étais ar-
» rivée avant la mère et la fille, qui vintent fort
» tard, je m'étais fort libtement expliquée sur leur
» compte avec madame de Coulanges, laquelle,
» après avoir beaucoup ri de mes observations, me
» dit en continuant de rire : Mon Dieu ! que vous
» allez prendre mauvaise opinion de moi, cat il
» est certain que je devrais me fâcher. Au surplus,
» comme elle voulait faire valoir l'esprit de son
» amie, elle fit tant de frais de gaîté, dit des choses
» si vives, si spirituelles, que madame de Grignan,
» déposant une partie de sa dignité, fut à son tour

» si brillante, qu'elle fixa toutes les attentions et » réunit tous les suffrages. Je confesse donc qu'il est » rare d'avoir autant d'esprit que madame de Gri- » gnan, et peut-être impossible d'en avoir plus ; » c'est dommage qu'elle soit d'une aussi ridicule » importance. Je pense qu'elle a rêvé une nuit » qu'elle était déesse, et qu'aucun réveil ne l'en » a jusqu'à présent désabusée. »

Mais voici le coup de maître. Si les *Lettres* sont supposées, c'est un trait de malignité si vrai, si naturel, si semblable à ce qui se passe tous les jours dans le monde, déduit des *Lettres de madame de Sévigné* et des *Mémoires du tems* par une induction si simple et si ingénieuse, que l'illusion est complète : une rivale maligne et portée au dénigrement a dû voir et s'exprimer ainsi.

Lettre LXe. « Madame de Grignan se trouve » fort mal du séjour de Paris ; je la vis la semaine » dernière chez madame de Coulanges ; je la trou- » vai maigre et abattue ; elle se plaint de sa poi- » trine. Madame de Sévigné pleure tendrement sa » mort en sa présence, et lui dit pathétiquement » qu'elle est pulmonique, étique, asthmatique, et » tout ce qu'il y a de plus funeste en *ique*, de façon » que cette mourante beauté, que je ne crois ma- » lade que des oppressantes caresses de madame » sa mère, partira ces jours-ci pour Grignan. J'ai

» voulu parier contre madame de Coulanges, qu'on » en recevrait de meilleures nouvelles dès la seconde » poste. »

Et dans la Lettre LXIIe. « Madame de Coulan- » ges s'est rrouvée forcée de m'avouer que la santé de » madame de Grignan a commencé, en quittant la » banlieue, à donner espérance. Madame de Sévigné » s'en réjouit avec une sorte de confusion. »

Il était impossible de parodier d'une manière plus plaisante et plus maligne toute cette effusion de rendresse plus que maternelle, dont les *Lettres* de madame de Sévigné sont remplies. On ne pouvait pas non plus exagérer plus ingénieusement l'inégalité de rendresse que le lecteur suppose entre la mère et la fille, peut-être uniquement parce qu'il voit l'expression de la tendresse de l'une, et qu'il ne voit pas celle de l'autre, car d'ailleurs madame de Sévigné se loue souvent des lettres de sa fille et des témoignages de tendresse qu'elles renferment, et dans ses attendrissemens on voit un cœur content du cœur qu'elle aime.

Lettre LXVe. Après une énumération de tous ceux qui partent pour le siége de Charleroi en 1677 : « Enfin, *tutti quanti*, pour parler comme » madame de Sévigné : son petit baron part comme » les autres ; sur quoi vous entendez d'ici tout ce » qu'elle peut dire, dont je pourrais vous rendre

» compte, ayant soupé avec elle hier chez son amie : » on nous y apprit l'extrémité de madame du Ples- » sis-Guénégaud, morte aujourd'hui d'une fièvre » inflammatoire. Madame de Sévigné s'empara de » son oraison funèbre, s'attendrit, se consola, s'é- » gaya ; je vous assure qu'elle fut très-amusante. »

Dans la Lettre LXXXIe., la mère et la fille sont encore très-maltraitées.

« Je ne vous ai point parlé de la divine Grignan » et de madame sa mère, parce que je les vois rare- » ment ; je soupai cependant avec elles il y a quinze » jours à peu près ; elles sont insupportables quand » elles sont réunies : certains amans que nous con- » naissons, ne le sont pas autant, je vous jure : ce » sont des petits soins si importuns, des chucho- » tages si incivils, des plaisanteries de société si » déplacées vis-à-vis des étrangers qui n'y peuvent » rien entendre. Voilà pour la mère. »

Ceci n'est-il pas un peu gratuitement supposé ? un peu dépourvu de vraisemblance ? Est-il bien possible que madame de Sévigné, avec tout l'usage du monde qu'elle avait, tombât dans des fautes si grossières, et que les bourgeois les plus ridicules se permettent à peine ? On croirait ces *Lettres* écrites par madame de Marans ou par madame de Ludres, seules ennemies de madame de Sévigné et de madame de Grignan que les *Lettres* de madame de

Sévigné nous fassent connaître, encore ces ennemies ne leur eussent-elles pas reproché des manques de civilité inconnus dans le monde. Continuons.

« La fille, que tout cela fatigue, se contraint » pour dissimuler son impatience, répond avec em- » barras ou distraction, et madame de Sévigné, » qui perd la cadence, ne sait plus ce qu'elle dit le » reste de la soirée, cat le silence est un parti au » dessus de son courage. Au reste, lorsque madame » de Grignan est séparée de madame sa mère, et » qu'elle veut bien descendre de son piédestal, je » ne sache que l'esprit de madame de Sainte-Maure » (Montausier), qui puisse sans risque entret en » concurrence avec le sien. »

Madame de Sévigné est quelquefois louée assez fortement dans ces *Lettres*, mais toujours avec des restrictions fâcheuses.

Les *Lettres* à M. de Pompone sur le procès de M. Fouquet sont très-justement exaltées. « Je ne » connais rien, dit-on, de plus intéressant, et par le » fond du sujet, et par la manière dont madame de » Sévigné le traite. On ne peut porter plus loin le » talent d'écrire : elle rend sensible et présent tout » ce qu'elle dit, et trouve des tours et des expres- » sions d'une nouveauté et d'un agrément dont on » est surpris et charmé. »

Mais aussitôt on ajoute : « Il faut que madame

» de Sévigné tienne bien fortement à la vie ; elle » mande à M. de Pompone, avec des transports » de joie qui me paraissent inconcevables, que » M. Fouquet est condamné au bannissement et à » la confiscation de ses biens ; j'avoue que j'aimerais » encore mieux perdre ma tête, que de la conserver » à ce prix. »

La réflexion peut être juste ; mais quand il s'agit d'un ami qu'on a tant craint de perdre, on se félicite de le voir conservé, et tant qu'il vit on espère pour lui un sort plus heureux.

Madame de la Fayette n'est pas mieux traitée que son amie.

Lettre XLIIe. « Madame de la Fayette, que je » fus voir hier, ne put me rien dire de nos affaires » d'Allemagne : il n'y a pas de nouvelles lors- » qu'elle n'en sait pas : elle est dans un bien mau- » vais état de santé, mais elle n'en a pas l'esprit » moins subtil. Il m'arrive quelquefois de voyager » avec elle dans les espaces imaginaires, et de m'y » perdre à tel point, que je ne sais plus ni d'où » je viens ni où je suis ; cependant elle me trouve » des dispositions particulières à ses écarts d'imagi- » nation, et ne veut pas me croire lorsque je lui » jure que je comprends aussi peu ce qu'elle me dit, » que ce que je lui réponds. »

Ce portrait-là, si l'on voulait être incrédule, aurait l'air bien moderne.

A propos de la dispute sur *le beau* et sur *le joli* : « C'est bien dommage, dit la comtesse, que je n'aie » pas eu le tems d'aller chez madame de la Fayette; » elle m'aurait mise en fonds pour vous mieux ré- » pondre, peut-être aussi m'eût-elle embrouillée. »

Nous ignorons si madame de la Fayette avait réellement dans l'esprit cette subtilité obscure dont on parle ici. Ses ouvrages n'en offrent pas la moindre trace. Le marquis de Lassai lui fait des reproches plus graves dans une lettre adressée en 1686 à madame de Maintenon, et insérée dans le premier tome des *Mémoires* de Lassai. Il faut avouer que les plaisanteries de la comtesse de L*** et les plaintes du marquis de Lassai sont également contraires à l'idée que donnent de madame de la Fayette ses écrits, les *Lettres* de madame de Sévigné, les *Mémoires du tems* et l'amitié de M. le duc de la Rochefoucauld, dont elle disait : *Il a formé mon esprit, et j'ai réformé son cœur.*

Une autre victime de l'esprit médisant et plaisamment paradoxal de la comtesse de L*** est M. de Coulanges. On sait combien madame de Sévigné et madame de Grignan célèbrent son aimable et inaltérable gaîté, qui le faisait tant rechercher dans la société des grands seigneurs les plus distin-

gués par la délicatesse de leur goût. Ici cette gaîté est transformée en celle d'un gros bourgeois :

C'est la grosse gaîté de l'épaisse opulence.

Lettre XIVe. « La marquise de Montmorenci » dit qu'il n'y a que madame de Coulanges et » moi à qui il appartienne de donner *des petits* » *soupers* pat excellence ; mais elle préfère les miens, » par la raison que M. de L*** n'est pas M. de » Coulanges, et que mon cuisinier est meilleur que » le sien ; elle justifie toujours solidement ses goûts, » cette marquise. »

Lettre XVIIe. « Nous soupâmes hier chez ma- » dame de Coulanges. M. de Coulanges n'y était » pas. Je trouve la marquise de Montmorenci » un peu injuste à son égard. Bien des gens me » conviennent plus que lui, mais plus encore me » conviennent moins. S'il voulait être un peu moins » plaisant, faire moins de chansons ou les faire » meilleures, permettre que sa femme parlât plus » que lui, je vous assure qu'il me paraîtrait fort » aimable. »

C'est M. Tibaudois, qui serait fort bien s'il pouvait seulement se déshabituer de parler à tort et à travers, et de ne savoir ce qu'il dit. Il y a dans ces Lettres, beaucoup d'autres portraits assez piquans, tels que ceux de Racine, du Père Bouhours, du

Père Bourdaloue, de Fontenelle, considérés, soit comme gens de lettres, soit comme gens du monde et vivant dans la société. Nous desirerions que ces Lettres ne fussent pas authentiques; elles en auraient plus de mérite. Ce ne serait pas une légère preuve de talent, que de savoir se rendre aussi propres les idées, les sentimens, les intérêts d'un siècle où l'on n'a pas vécu, et d'une société que l'on n'a point connue.

P. S. Ce souhait a été rempli : on n'a pas tardé à savoir que ces lettres étaient l'ouvrage de mademoiselle de Sommery, fille de beaucoup d'esprit, qui avait du talent pour écrire, quoiqu'elle l'eût exercé un peu tard, et qui avait plus encore le talent de la conversation. Son esprit était franc, libre et caustique comme celui de la comtesse de L***, et bien loin d'être subjuguée par les idées reçues et les opinions établies, elle les avait en aversion, et était toujours disposée à les combattre. Tout le monde aime madame de Sévigné et révère sa mémoire : c'est ce qui lui attire, un siècle après sa mort, la satyre qu'on vient de voir. C'est une plaisante idée, que celle de faire de madame de Sévigné une bavarde sans gôut, de madame de Grignan une bégueule impertinente, de madame de la Fayette une nouvelliste visionnaire et inintelligible, et de M. de Cou-

langes un bourgeois de la rue Trousse-Vache. Mais ceux qui ont vécu avec l'auteur et dans sa société, croient reconnaître divers contemporains sous des noms du siècle de Louis XIV. Pour elle, on la retrouve partout, telle que cet orateur grec qui, interrompu dans sa harangue par de grands applaudissemens, demande tout bas à ses amis s'il a donc eu le malheur de dire quelque sottise : on la retrouve toujours animée de l'esprit d'ostracisme contre ceux qui ont la faveur publique, toujours ennuyée, comme le paysan de l'Attique, de les entendre proclamer gens d'esprit ou gens de bien, toujours frondant l'avis de la multitude, de peur d'être absurde. Ceux qui voulaient bien n'avoir pas peur de son esprit, trouvaient son commerce très-aimable, son entretien très-piquant et très-animé; elle avait des amis, et par conséquent elle en méritait; elle n'en avait que de choisis et de très-estimables, et qu'elle voulait bien aimer, quoiqu'ils fussent estimés du public.

Elle est l'auteur du petit livre qui a pour titre : *Doutes sur les opinions reçues dans la société*, et dont le succès a été fort grand et fort mérité. Voici ce qu'elle dit de l'opinion : « *Le faible craint l'opinion,* » *le fou la brave, le sage la juge.* »

Dites mieux si vous pouvez et en moins de mots. Il y a dans ce petit ouvrage, cent maximes de cette force et de cette précision.

Elle

Elle est l'auteur aussi de plusieurs romans, dont le plus considérable est celui qui a pour titre : *Lettres de mademoiselle de Tourville à madame la comtesse de Lenoncourt.*

Tout auteur de roman donne à son héros ou à son héroïne tout l'esprit qu'il peut avoir; il lui donne aussi les principaux traits de son caractère, et tous les avantages qu'il croit avoir ou qu'il voudrait avoir. Ce fut une espèce de hardiesse intéressée dans Rousseau, de ne pas donner à Saint-Preux ces grâces extérieures que les romanciers n'avaient jamais osé refuser à leurs héros : il nous déclare nettement que Saint-Preux n'a pas ces grâces tant vantées et si aisément prodiguées d'un trait de plume, que l'auteur affecte de dédaigner, sans doute parce qu'il n'en était pas fort pourvu ; il y substitue une âme de feu, une sensibilité profonde, un extérieur assorti à ces caracrères, et qui les annonce. Nous voyons par-là ce que Rousseau pensait de lui-même. Mademoiselle de Tourville, héroïne du roman de mademoiselle de Sommery, a, pour une jeune fille, un trait bien singulier dans le caractère : c'est sa haine active et intolérante pour les sots. Une jeune fille, ordinairement occupée d'intérêts autres que ceux de l'esprit, s'en tient, à l'égard des gens sans esprit, à l'indifférence et à l'indulgence. Les héroïnes de Richardson, Clarisse, miss Byron, Pamela, ont bien

de l'esprit ; elles voient, jugent et peignent bien : les ridicules ne leur échappent pas, mais il les frappe sans les irriter. Ici, c'est une sévérité extrême sur l'esprit, et un mépris mêlé de haine pour la sottise; c'est que, dans l'expression de ce sentiment singulier, mademoiselle de Tourville n'est que le secrétaire de l'auteur; ainsi ce roman nous montre un nouveau trait du caractère de l'auteur, l'amour de l'esprit et la haine des sots, comme les *Lettres* de la comtesse de L*** et le petit livre des *Doutes* nous ont montré son opposition aux opinions reçues.

Les aventures de ce roman sont assez bizarres, et l'on ne juge point que ce soit un défaut quand on songe à tant d'aventures communes et répétées. On y trouve des scènes très-bien faites, et d'où résulte un beau développement de caractères. Tels sont ces dialogues entre un frère hautain et despotique, et une sœur qui n'est rien moins que docile. Cette sœur est mademoiselle de Tourville.

« Nous allons, m'a-t-il dit, avoir un nouvel hôte; » j'ai cru devoir vous en prévenir. — Il n'était nul- » lement nécessaire. — Mais c'est que vous y êtes » intéressée. — Moi ? — Oui, vous. — Eh ! com- » ment, s'il vous plaît ? Ici l'embarras a redou- » blé. Mais..... c'est que..... enfin..... vous êtes dans » l'âge..... vous devez bien croire..... que je m'oc- » cupe de votre établissement. — Ne vous en tour-

» mentez pas, je vous supplie : rien ne presse.
» — Commenr ? rien ne presse ? Vous aurez dans
» quarre mois dix-neuf ans. — Eh bien ! il n'y a pas
» de rems perdu encore. — Soit ; mais..... Enfin, je
» suis bien aise de vous voir établie ; je n'ai point
» d'enfans. Il serait très-fâcheux que le bien de norre
» maison passât dans une famille étrangère : j'ai
» pensé au marquis de Tourville ; il a de la forrune ;
» son père est forr aise qu'il vous épouse. — Il le
» serair, vous voulez dire. — Non, il l'esr, il en a
» reçu la proposirion avec un grand empressemenr.
» — La proposirion ! er de quelle part ? — De la
» mienne apparemmenr. — Eh bien ! mon frère,
» conseillez-lui de modérer sa joie. — Commenr !
» vous refusez d'épouser le marquis de Tourville ?
» — Oui, mon frère. — Quel caprice ! c'est donc
» parce que je le desire ? — Poinr du tour ; c'est
» simplemenr parce que je ne le desire pas. — Eh !
» quelle esr la raison de cetre opposition ? — J'en
» peux avoir plusieurs ; dabord, je ne le connais
» point. — Eh bien ! vous le connaîrrez ; il va venir
» demeurer avec nous. — Er sait-il vorre projer ? —
» Sans doure. — En ce cas, mon frère, vous trou-
» verez bon que je me dispose à rerourner à M***.
» — Je ne le souffrirai parbleu pas ! — Nous ver-
» rons. — Il n'y a poinr à voir ; je suis vorre tureur,
» et par conséquent votre maître. — Mon ruteur,

» mon maître, mon frère, tout ce qu'il vous plaira,
» fussiez-vous mon père, soyez sûr que vous ne
» me marierez pas malgré moi. — Peut-être qu'a-
» près avoir vu M. de Tourville, vous serez moins
» cruelle. — Il a donc une belle figure ? Eh bien !
» je ne serai pas fâchée de vous faire voir l'empire
» qu'une belle figure a sur moi. A ces derniers mots
» il m'a quittée brusquement, a ouvert précipitam-
» ment ma porte et l'a refermée avec bruit. »

Quelque tems après, autre conversation sur le même sujet. « Mon frère, après bien des combats,
» s'armant enfin de tout son courage, m'a demandé
» ce que je pensais de son cousin. — Rien, lui ai-
» je répondu.—Comment? rien : vous ne le trouvez
» pas grand, bien fait, d'une belle figure ? — C'est
» ce que j'en vois ; vous me demandez ce que j'en
» pense. — Mais puisque vous lui accordez tous
» ces avantages, il me semble que vous en pensez
» fort bien.—Encore une fois, je n'en pense chose au
» monde, vous dis-je, puisque je ne le connais point.
» — Comment ! vous ne le connaissez point depuis
» huit jours que vous demeurez ensemble ? — Nous
» pourrions y demeurer huit ans de cette manière,
» sans que nous nous en connussions davantage.—
» Ma foi ! il est tout simple qu'il ne vous parle pas ;
» vous le regardez avec une fierté, un dédain ! —
» Vous voulez dire sans doute avec une indifférence.

» — Eh! n'est-ce pas la même chose? — Je ne » le croyais pas. — Enfin, ce qui est sûr, c'est qu'il » n'ose pas vous dire une parole. — Il est bien » timide! — Je puis donc l'encourager? — Non pas, » je vous supplie. — Que vous êtes bizarre! — Mon » frère, sans vous en appercevoir, vous ne laissez » pas aussi d'être singulier. — Ah! cela devient un peu » trop fort, et sur cette exclamation il m'a brus- » quement tourné le dos. Cet homme, ma chère » comtesse, ne vous semble-t-il pas bien propre » aux négociations? »

Ce qu'il y a de plaisant et de bien moral, c'est qu'il s'agit du même homme qu'elle aime, et qu'elle épouse dans la suite lorsqu'elle n'est plus tourmentée en sa faveur par son frère, et l'on juge bien que c'est par des manières entiérement opposées à celles de ce frère, qu'il parvient à se faire aimer.

Des personnes qui se piquent de délicatesse ou qui en ont, trouvent que mademoiselle de Tourville en manque un peu pour une jeune personne bien élevée, lorsqu'elle parle d'un homme qui ne s'exprime que par *B* et par *F*, qui mange comme *un pacant, etc.* Le mot *pacant* est d'un trop bas usage, et quant aux *B* et aux *F*, quand M. Gresset a dit de Ververt:

Les *B*, les *F*, voltigeaient sur son bec,

c'est un homme qui parle, et il a grand soin d'ajouter :

Les jeunes sœurs crurent qu'il parlait grec.

Il est vrai que la jeune fille la mieux élevée peut avoir entendu ces mots dans la rue, mais elle ne les indique pas si précisément; elle se jette dans des généralités, elle parle vaguement de mots grossiers, indignes de se trouver dans la bouche d'un homme qui a reçu la moindre éducation.

Au reste, il y a de tout dans ce roman, jusqu'à des *synonymes* très-bien faits, et dont les nuances sont très-finement distinguées.

Le goût et le tact.

« Je pense que le goût et le tact sont deux avan-
» tages différens, et tellement distincts qu'il est fort
» commun d'avoir l'un sans avoir l'autre. Le goût
» est le sentiment des beautés, le tact est celui des
» convenances. Le premier suppose un esprit fin et
» délicat, le second annonce un esprit clairvoyant
» et sage; l'un nous éclaire par sa justesse, l'autre
» nous dirige par sa prudence. Le goût a des percep-
»tions plus séduisantes, le tact en a de plus solides:
» si le premier donne l'avantage de bien dire, le
» second donne l'apperçu de dire à propos; si le goût
» sait mettre quelque chose à sa place, le tact sait

» placer chaque chose à son tems ; le goût s'épure et » s'aggrandit par la comparaison et la réflexion, le » tact s'augmente et se perfectionne par l'observa- » tion et par l'expérience. Leurs domaines me sem- » blent différens. Tout ce qui tient aux ouvrages de » l'esprit, des talens et des arts est dans le départe- » ment du goût ; tout ce qui tient à la conduite de » la vie, à la science du monde, à la connaissance » des hommes, à l'art de les conduire, de les gou- » verner, de les employer, de s'en servir, est dans » le département du tact. Auteur, je préférerais le » goût au tact ; ministre ou négociateur, je préfé- » rerais le tact au goût. Dans tous les cas, il serait » sans doute plus heureux de les réunir l'un et » l'autre. »

Amusant et divertissant.

« Être amusant et être divertissant ne me paraît » point synonyme : il y a quelque chose de plus doux » et de plus égal dans le premier, de plus vif et de plus » inattendu dans le second. Être amusant est une » qualité de l'esprit, où le goût me semble jouer le » premier rôle ; être divertissant est aussi un avan- » tage de l'esprit, mais où le goût domine moins » que l'imagination : il y a plus de charme dans le » premier, plus de gaîté dans le second. Je préfére- » rais l'avantage d'être amusant à celui d'être diver-

» tissant : il est plus noble, moins journalier, tou-
» jours de saison. L'art d'amuser est constamment
» agréable, celui de divertir ne l'est que momenta-
» nément ; le premier ne lasse jamais ; quelquefois,
» souvent peut-être, le second fatigue. »

Nous ne voyons pas là un trait vague ni arbitraire, encore moins un trait faux.

Les autres romans du même auteur me paraissent avoir eu moins de succès. Mademoiselle de Sommery a été un triste exemple d'une personne frappée et affligée dans ce qu'elle avait de plus parfait. Je n'ai connu à personne les organes de la prononciation plus faciles, plus libres, plus souples, plus nets, avantage qui ajoute, plus qu'on ne pense, aux agrémens de la conversation, par le rapport secret et intime du physique au moral. Une violente attaque d'apoplexie, survenue long-tems avant l'âge où l'on craint ordinairement ce mal, lui paralysa et vicia tellement ces organes, que, quoiqu'elle conservât l'usage de la voix, il était impossible de démêler chez elle aucune articulation ; et quant aux accompagnemens naturels de la voix, au lieu de cet air franc, ouvert, animé, qui donnait autrefois tant de grâces à ses paroles, un soutire insignifiant, un faux air de finesse, ne faisait qu'ajouter à l'état d'imbécillité où la maladie l'avait réduite. Dans cette humiliante décadence, ses respectables amis

ne l'abandonnèrent point ; ils la voyaient du moins encore, s'ils ne pouvaient plus l'entendre.

Sur le Scribendi cacoethes.

Il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire
Sur ces démangeaisons qui nous prennent d'écrire.
. . . . . Dans notre tems
Cette soif a gâté de fort honnêtes gens.

C'est ce que Molière disait déjà du tems de Louis XIV. Aujourd'hui c'est une maladie épidémique, on pourrait même dire épizootique. Cette maladie est ancienne : Horace s'en plaignait et s'en disait lui-même atteint, ainsi que d'une maladie toute contraire, qui consistait à se cacher de l'autre, et qui a de même été assez commune suivant les tems et les lieux.

Ipse ego, qui nullos me affirmo scribere versus,
Invenior Parthis mendacior, et priùs orto
Sole, vigil calamum et chartas et scrinia posco.
Navem agere ignarus navis timet, abrotonum ægro
Non audet, nisi qui didicit, dare, quod medicorum est
Promittunt medici. tractant fabrilia fabri.
Scribimus indocti doctique poëmata passìm.
Epist. j, lib. ij.

Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis,
Indoctusque pilæ, discive, trochive quiescit,
Ne spissæ risum tollant impunè coronæ,
Qui nescit, versus tamen audet fingere.
De Art. poetic.

Il est vrai qu'il fait une éloquente énumération des avantages que procure, et des vices dont détourne, selon lui, cette erreur et cette manie qu'il appelle légère, *levis hæc insania*, de vouloir faire des vers sans en savoir faire, et d'écrire en tout sans talent et sans aucune connaissance de l'art; mais il me semble qu'il y a là un petit défaut de logique, et que tout ce que dit Horace pour corriger et adoucir sa première critique, n'est applicable qu'à un vrai talent, qui, occupant l'âme toute entière, ne lui laisse ni goût ni aptitude pour les autres erreurs qui amusent les hommes, ou pour les vices qui les corrompent. Ainsi c'est le *Scribendi cacoethes* qu'il attaque, et c'est le vrai talent qu'il excuse et qu'il loue: ce n'est plus là modifier sa critique, comme il l'annonce par ces vers:

Hic error tamen et levis hæc insania quantas
Virtutes habeat sic collige.

Boileau, à qui les mauvais vers fournissaient de bons traits de satyre, et qui trouvait que les sots écrivains étaient ici-bas pour nos menus plaisirs, disait:

Écrive qui voudra: chacun, à ce métier,
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

Rousseau, en traduisant ou imitant les vers d'Horace, les applique, non aux mauvais vers, mais aux

mauvais jugemens, autre maladie qui naît de la première, et qui concourt avec elle à perdre le goût.

En tout autre art, même sans qu'on y prime,
Devant ses pairs on est interrogé :
Par Cassini l'astronome est jugé ;
Homberg peut seul évoquer le chymiste,
Et Duvetney citer l'anatomiste ;
Mais dans les vers tous s'estiment docteurs,
Bourgeois, pédans, ignorans, colporteurs,
Petits abbés qu'une verve insipide
Fait barboter dans l'onde Aganippide,
Sont nos Varrons, nos Murets, nos Daciers,
Et d'Hélicon seigneurs hauts-justiciers.

A cela Boileau répondrait d'après Horace :

Eh ! qu'importe à nos vers, que Perrin les admire,
Que l'auteur du Jonas s'empresse pour les lire,
Qu'ils charment de Senlis le poète idiot,
Ou le sec traducteur du français d'Amyot.

Men' moveat cimex Pant lius, aut crucier quòd
Vellicet absentem Demetrius, aut quòd ineptus
Fannius Hermogenis lædat conviva Tigellî ?

Tout importe, et de ce chaos de mauvais livres et de mauvais jugemens il résulte pour le public une confusion du bien et du mal, qui égare et corrompt le goût.

Il est curieux de considérer ce que deviennent la poésie et la librairie, livrées ainsi au bras séculier,

lorsque tout le monde se croit en droit d'écrire et de juger, et lorsqu'il n'y a plus si platte cotterie

Qui n'ait son bel esprit, son plaisant, son génie;

quand chacun dit : *Voltaire écrit, pourquoi pas moi ?* car, ne nous y trompons pas, ce fatal esprit d'égalité, qui devait tout perdre en France, faisait déjà sentir aux lettres sa triste ou burlesque influence long-tems avant la révolution. Quand Boileau se plaignait *que la scène française fût en proie à Pradon*, il était bien éloigné de prévoir à qui la littérature serait un jour en proie. Les mauvais poètes du siècle de Louis XIV étaient du moins des gens du métier : c'étaient des ouvriers mal-habiles, mais c'étaient des ouvriers : aujourd'hui quiconque est reconnu pour n'être propre à rien, se croit par cela même propre à faire des vers. En voici un qui, sans être autorisé par aucun décret sur *l'égalité des citoyens* (car c'était en 1771), se sentant l'égal des Racines, des Rousseaux, des Voltaires, des Saint-Lambert, des Delille, des Laharpe, nous donne un beau poëme en trois chants, magnifiquement imprimé, sur la ville de Conches sa patrie, dont il voudrait persuader au roi de faire son séjour. Ce grand poète, comme de raison, n'a point poussé l'étude des règles de la versification jusqu'à distinguer les rimes masculines et les rimes féminines, et

jusqu'à savoir qu'il les faut entrelacer. En voici la preuve :

Je veux, puisque mon Dieu me comble de ses graces,
Présenter à mon roi sous ses diverses *faces*
Le fidèle tableau de ma chère *patrie*,
Sur la croupe d'un mont rive toujours fleurie.....
J'eusse gravi, percé ce séjour glorieux,
Promenant à l'envi mes regards *curieux*;
Mes esprits élevés, j'aime ton noble *aspect*;
Je te touchais, mon cœur saisi d'un saint respect.....
De là vous contemplant, salutaires murailles
Qui renfermez ces lieux dans vos chastes *entrailles*,
Vous me représentez les beaux murs d'*Agrigente*;
Fais-en l'aveu, grand roi! d'une joie obligeante.

De plus, l'auteur, comme on voit, ne paraît pas bien persuadé qu'une règle générale de l'art d'écrire soit que les mots forment un sens, et qu'il ne suffit pas de les placer au hasard à côté les uns des autres.

M. Maillier, auteur d'un autre poëme en trois chants, qui a pour sujet *l'Architecture*, et qui a paru en 1781, avait du moins un prétexte pour célébrer l'architecture; il est architecte; mais pour la chanter, ne faudrait-il pas être un peu poète?

Son poëme est dédié à M. l'abbé de Sainte-Geneviève, et voici son épître dédicatoire :

MONSIEUR,

Lorsque vous m'honorez d'agréer cette épître,
Pour mon livre il n'est point de plus glorieux titre.

Dès l'instant vous mettez le prix à mes talens,
Mais sans mettre de borne à mes remercîmens.
Recevez, pour tribut de ma reconnaissance,
L'ouvrage de l'auteur, faible munificence,
Monument éternel des sentimens du cœur
Avec lesquels je suis votre humble serviteur.

Signé MAILLIER.

Le compliment en vers de M. Tibaudier à madame la comtesse d'Escarbagnas est plus galant, mais il n'est pas plus original. M. Maillier partage même avec M. Tibaudier et avec l'auteur du poëme de *Conches*, le privilége de s'affranchir quelquefois du joug de la mesure et de la rime, quand l'une ou l'autre gêne sa pensée, témoin ce vers, dont l'auteur n'a sûrement pas été mécontent :

Jupiter en *pluie d'or* séduira Danaë.

L'auteur fait rimer *Pajou avec goût*, et *la lyre* au singulier, avec ce que *tu m'inspires*.

En parlant de Vitruve, il dit :

Martin en fut d'abord le premier l'interprète,
Mais sa traduction *fut rien moins que mal faite*.

On conçoit clairement que ce second vers n'est pas français ; mais conçoit-on clairement ce qu'il signifie ? La traduction est-elle bonne ou mauvaise ? On n'en sait rien, du moins d'après ce vers.

La profusion des mots techniques est un mérite

ou un défaut que l'auteur paraît avoir recherché avec quelque soin; il est vrai que Molière lui en avait un peu donné l'exemple dans le poëme intitulé *la Gloire du Dôme du Val-de-Grace.* Molière cependant n'aurait pas dit :

Que par l'identité l'archirecture flatre,
Et n'ait rien de posriche et rien de disparate.....
Les aureurs maniérés se font une méthode,
Un goût hétérogène, enfant né de la mode,
Bâtard des autres goûrs, n'ayant point de beauté
Par trop de bigarrure et de disparité.....
Évitez les ressaurs dans les appuis rampans,
Les girons inégaux et les quartiers tournans.
Le débillardement de la courbe rampante
Doit être sans jarret, d'une forme coulante.

L'auteur observe dans sa préface, « qu'un ar-» chitecte qui sait disposer des colonnes, ne peut » être que loué de symmétriser des pensées sur les » élémens de son art. Poète, il dessine toujours et » il bâtit. » Sur cela l'auteur cite Apollon, se joignant à Neptune pour bâtir ou rebâtir les murs de Troye, et Amphion élevant ceux de la ville de Thèbes; car, ajoute-t-il, Boileau dit :

Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.

Il est vrai, Boileau a dit cela, mais il a dit aussi :

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire.

L'auteur va si loin dans son genre, qu'il passe de beaucoup *les écrivains du commun et les poètes vulgaires.*

Au reste, son poëme a toutes ses parties constituantes : rien n'y manque, et d'abord une exposition :

J'expose le tableau formé d'après nature,
Les cinq ordres nommés fils de l'architecture,
Premiers décorateurs des monumens divers,
Élevés dans le sein de ce vaste Univers;
Propagateurs du goût, des règles du génie,
De ces accords parfaits, enfans de l'harmonie,
Admirables effets produits par leur secours,
Dans tous les bâtimens élevés de nos jours.

Une invocation :

Utile Architecture, échauffe mes accens.

C'était fort bien fait de s'adresser à l'architecture; mais il fallait aussi un petit mot à la poésie : l'auteur l'a trop négligée, et elle le lui a bien rendu.

Le poëme est suivi d'une *Ode aux Arts.* Voyons si la Muse lyrique aura été plus ou moins favorable à M. Maillier, que la Muse didactique. Voici ce qu'il nous dit de l'agriculture :

La

La bienfaisante agriculture,
Cette nourrice des mortels,
Bien loin que l'orgueil la censure,
Mérite en tous lieux des autels.
Louis, ce nouveau Triptolême,
Qu'on a vu labourer lui-même
Dans le tems qu'il était dauphin,
N'illustre-t-il pas la charrue?
Depuis je vois la gloire accrue
Du soc ennobli par sa main.

L'auteur, dans le troisième vers, n'a pas dit précisément ce qu'il voulait dire : l'orgueil ne censure point l'agriculture ; il persuade seulement à beaucoup de gens inutiles, qu'ils sont au dessus de l'utile agriculteur ; mais l'homme le plus orgueilleux trouve très-bon qu'il y ait une agriculture, dont, après tout, il aurait quelque peine à se passer. Au contraire, l'auteur n'a que trop clairement et trop simplement dit ce qu'il voulait dire dans ce vers :

Dans le tems qu'il était dauphin.

Il n'y a point là de tournure ni de faste poétique : dites-le plus simplement en prose ; je vous en défie.

Voici de la grande poésie dans une strophe sur la médecine.

Quel Dieu sait retarder la proie
De l'impitoyable Caron,

Et par le secours qu'il m'envoie,
M'arrache aux dieux de l'Achéron?
Quand Clotho veut trancher ma vie,
Me garantit de la harpie
Par le bouclier de son art?
Est-ce Chiron? Est-ce Hippocrate?
Non, il vaut mieux qu'eux, je m'en flatte:
Faut-il le nommer? C'est Bouvart.

Le cordon de Saint-Michel n'a pas dû flatter autant M. Bouvart qu'un éloge si ingénieux: *Je m'en flatte;* mais l'auteur, sauf respect, a mis trop d'esprit dans une autre strophe sur la médecine ou la chirurgie, lorsqu'il dit:

C'est l'Esculape de la France,
Ne le passons point sous silence:
L'homme est *Petit*, mais il est grand.

C'est le cas de s'écrier avec Armande:

Oh! oh! oh! celui-là ne s'attend point du tout!

Cependant avec beaucoup d'esprit aussi, et à la faveur du soulignement, on devinera peut-être qu'il s'agit de l'éloge de M. Petit, et on sentira tout le mérite de l'antithèse du dernier vers, mais on dira peut-être que M. Petit méritait d'être loué plus franchement et plus simplement.

On trouve, entre la préface et le poëme, une petite pièce de vers intitulée *Invocation au Génie;* elle finit par ces deux vers:

Pourquoi l'invoquer dans les cieux
Quand Nivernois est sur la terre ?

Il y était alors : aujourd'hui qu'il n'y est plus, admirons que la force du sujet ait fait faire à M. Maillier ces deux vers, qui ne sont nullement dépourvus de grâce. Serait-ce qu'il y a des éloges qu'on ne saurait mal faire, et sur lesquels tout le monde est presque également inspiré, de sorte qu'on pourrait dire dans un sens un peu détourné :

Hæc eadem à summo expectes minimoque poëtâ ?

Vers le même tems un autre poète, M. le Suite (je supprime par pudeur ses titres littéraires), publiait un poëme, dont le sujet est vaste et beau, *le Nouveau-Monde.* Il faut être juste : on ne peut pas dire que cet ouvrage ait précisément tout le mérite du poëme de *Conches* ou de celui de *l'Architecture.* Parmi les dix ou douze mille vers, plus ou moins, dont il est composé, on ne trouvera pas une seule faute contre la mesure ni contre l'arrangement des rimes. On voit passer en revue dans la préface les principaux auteurs qui ont écrit sur le Nouveau-Monde, et les principaux poètes épiques, et, si nous entendons bien le jargon des préfaces, le dernier résultat des trente pages que contient celle-ci, c'est que l'auteur efface, et tous les poètes épiques, et tous les auteurs qui ont écrit sur le Nou-

veau-Monde. Il ne parle que de succès, d'éditions subséquentes, de persécutions même, suites et garans de ces succès; il craint d'être persécuté comme son héros, et pour des causes à peu près semblables : on sent que ses craintes, à cet égard, sont des espérances.

Il demande à n'être pas jugé sur les règles ordinaires de l'épopée; il a doublement raison, 1°. parce que ces règles, ayant été faites d'après le petit nombre de poëmes épiques, qui pouvaient seuls alors servir de modèle, ne doivent point être étendues avec une certaine rigueur aux poëmes qui peuvent démentir ces règles par des innovations heureuses; 2°. parce que ce poëme ne ressemble en effet à aucun de ceux qui ont réussi jusqu'à présent; il n'y ressemble ni par le fond, ni par la forme, ni par le nombre des chants, ni par leurs titres. Chaque chant a son titre particulier, comme les chapitres de certains romans, et forme pour ainsi dire un petit poëme à part. Il y en a vingt-six, et les vingt-cinq premiers sont tels que l'auteur pouvait en faire vingt-cinq fois vingt-cinq s'il eût voulu; mais le titre du vingt-sixième est tel, qu'il fallait absolument finir par celui-là, c'est *la mort*.

Mors ultima linea rerum est.

Une particularité encore de ce poëme est de présenter, comme une pièce de théâtre, la liste des

principaux personnages ; et cette liste est si nombreuse, qu'on la prendrait pour celle d'une pièce de Shakespeare. On indique aussi, comme dans une pièce de théâtre, le lieu de la scène, et ce lieu de la scène est dans les deux Mondes.

Les vers ont le tort de n'être pas tout-à-fait aussi plaisans que ceux de *Conches* et de *l'Architecture*, mais ils ont aussi du mérite dans un genre approchant.

Des nautonniers sanglans s'échappaient *à la nage :*
De l'Inde occidentale on amenait au port
Des trésors amassés sur ce funeste bord,
Et des hommes couverts de blessures mortelles
Pour s'être disputé ces richesses cruelles.
Nouveau-Monde, me dis-je, où l'on nous voit courir,
Que tu causas de maux, et *qu'on t'en vit souffrir!.....*
Alors un feu sacré me pénètre et m'enflamme,
Et je chante ces vers où je répands mon âme.

Ce dernier vers ressemble assez au compliment de M. *Tout-à-Bas.*

Et votre serviteur, pour terminer ma phrase.

Colomb est en prison, une jeune fille vient l'y trouver : c'est Clémence Isaure, l'institutrice des Jeux floraux, quoiqu'elle n'ait pas été plus contemporaine de Christophe Colomb, que Didon ne l'avait été d'Énée. Il est plus aisé d'imiter Virgile dans un anachronisme, que dans son style.

Elle offre des secours au sage qu'elle enchante ;
Il imprime un baiser sur sa main bienfaisante ;
Et d'un œil *éloquent* secon*dant* ses ac*cens*,
Il dévoile en ces mots le trouble de ses sens.

Cette consonnance régulière de trois en trois syllabes, *éloquent*, *secondant*, *ses accens*, fait un effet que l'auteur a sans doute trouvé agréable.

O des infortunés, déesse tutélaire,
Qui vous fait m'honorer d'une faveur si chère ?
Quel être secourable, ami du genre humain,
A pu vous *envoyer dans ce noir souterrain ?*.....
En voyant sa rougeur cette beauté sourit,
Et lui répond ces mots *dont le charme attendrit.*

Et voilà que précisément ces mots ne sont ni bien ni mal, et *n'ont point de charme qui attendrisse.* En général, les auteurs devraient prendre garde à ces éloges indirects qu'ils se donnent quelquefois à eux-mêmes, sous prétexte de les donner à leurs personnages, car si le lecteur ne les confirme pas c'est un ridicule, et lors même qu'il les confirme, il peut encore trouver mauvais qu'on l'ait prévenu.

Le poète nous apprend encore que le héros est enchanté d'un si doux langage.

Et par un *timbre* heureux cet organe vainqueur
Murmure à son oreille, et va toucher son cœur.....
Cette jeune beauté *se faisant violence*,
Le regarde, soupire, et le quitte en silence.

La porte est refermée *avec un bruit affreux.....*
Cet âge encor si tendre, et ces *traits gracieux*,
Et ce doux intérêt dont brillaient deux beaux yeux,

rendent Colomb amoureux, quoiqu'il ne soit déjà plus jeune ; aussi ce premier chant est-il intitulé *Les Amours.*

Isaure revient dès le lendemain.

Une terrasse ouverte, où le soleil rayonne,
De la tour qui l'enferme, *est l'heureuse couronne:*
Sur la terrasse un jour ils respiraient tous deux,
Élevés dans les airs, au comble de leurs vœux.

Colomb fait à sa nouvelle maîtresse un compliment de voyageur, en lui disant qu'il ira *sous d'autres cieux* faire répéter à des échos étrangers le nom d'Isaure.

Cent peuples inconnus, *sur ces rives épars,*
Et qui vont du néant sortir pour nos regards,
Instruits de votre nom, *frappés de votre gloire,*
Me verront préférer *votre chère mémoire,*
Le simple souvenir de vos tendres appas,
Aux plus rares beautés qui parent ces climats.

Isaure, plus avisée, trouve que c'est prendre le plus long,

Et ses yeux semblent dire : Hélas! qu'est-il besoin,
Pour trouver le bonheur, de le chercher si loin?

Ces deux vers pourraient n'être pas mauvais dans

un conte ou dans une épigramme, et presque tous les autres sont dignes de ceux qu'on vient de voir.

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, et versate diù quid ferre recusent,
Quid valeant humeri. . . . . .
Quem scit uterque, libens, censebo, exerceat artem.....
Metiri se quemque suo modulo ac pede verum est.

Tout cela, vieilles radoteries d'Horace, dont on est bien revenu.

Mais voici un exemple vraiment mémorable de ce que peut le *Scribendi cacoethes* mis en pleine liberté quand l'auteur ne respecte plus ni les autres ni lui-même. Il a paru en 1763 un nouveau poëme de *Clovis*, avec des remarques historiques et critiques. Pour juger des égards et de l'indulgence qu'on peut devoir à l'auteur de ce poëme bizarre, qu'il qualifie d'héroï-comique, il faut voir de quelle indulgence il use lui-même envers tous les auteurs, tant anciens que modernes, tant nationaux qu'étrangers, qu'il fait passer en revue, soit dans une préface moitié savante, moitié frivole, soit dans son poëme, soit dans ses notes, sans observer entre eux aucun ordre ni de tems, ni de lieu, ni de mérite, ni de réputation.

Pour commencer par ceux qui ont traité le même sujet que lui, « Desmarets est le sot le plus

» singulier et le plus savant qui ait ennuyé la France » avec une épopée.

» Le *Clovis* de M. de Saint-Didier, qui a paru » en 1725, est très-inférieur au *Clovis* de Des- » marets. »

Passons aux autres auteurs dans quelque genre qu'ils aient écrit.

« La *Poétique* d'Aristote n'est que l'ouvrage » d'un nomenclateur obscur, qui réduit tout à des » genres et à des espèces, et qui n'aide nulle part le » génie.

» Le Bossu vaut bien Aristote, et le *Traité* du » Genovefain est une savante absurdité.

» On trouve plus d'instruction chez le Pète le » Moine, dans son *Discours sur le poëme épique*, » qu'auprès d'Aristote et de madame Dacier; et » pourtant, quel maître que le Moine?

» On n'apprend rien dans Horace, dans Vida » ni dans Boileau. »

Mais l'auteur trace d'une main légère le plan d'un nouvel *Art poétique*, où l'on doit apprendre quelque chose : on y trouvera surtout des idées peu communes, car le paradoxe est la partie brillante de l'auteur.

« L'accueil qu'on a fait au poëme d'*Abel* a été » au dessus de son mérite. Ramassez tout ce qu'il y » a de bon dans ce poëme, vous n'en ferez jamais

» un rare ouvrage, et il n'aura plus qu'un chant. » L'auteur n'a que le ton pastoral, il fera quelque » chose avec le flageolet; il peut aller jusqu'au haut- » bois, mais qu'il laisse la trompette. »

On sent bien qu'il n'est pas question de contredire ce juge suprême.

Poursuivons.

« Quand M. Rousseau, de Genève, a voulu faire » un roman, il a été obscène, gigantesque et rap- » sodiste ennuyeux : on a écrit, on écrit encore que » cet homme est éloquent : la tête m'en tourne..... » Il est avéré que M. Rousseau n'a pas encore rai- » sonné une fois de sa vie..... Quelles déclamations » plus futiles que toutes les *Œuvres* du citoyen de » Genève?..... Son système d'éducation est digne » des Petites-Maisons..... Il est plus bizarre que *la* » *Barbe bleue*..... J'avoue qu'il n'y a point d'effort » de raison qui puisse maîtriser le *profond mépris* » que j'ai pour cet auteur. »

Voilà qui est net et précis.

A vous, messieurs les Anglais; vous aurez aussi votre part de ce noble mépris.

« Le poëme de *Léonidas* promit le plus grand » nom à Glower, et l'a furieusement trompé.

» Le poëme *des Saisons* de M. Thompson n'est » qu'un méchant fatras d'expressions alambiquées » et de lieux communs, tombés dans la trivialité

» avant le siècle de Salomon. Le goût de la na-
» tion, qui croit M. Thompson un grand-homme,
» est bien méprisable. Le sujet usé et la honte de
» redire de fastidieuses redites ont conduit ce sté-
» rile auteur à une expression bizarre, alambiquée,
» qui, voulant relever de petites balivernes par des
» termes sublimes, ennuie ou devient burlesque,
» ou n'est plus intelligible. »

Si par hasard l'auteur pouvait n'avoir pas tort au fond, rapportez-vous-en à lui; il trouvera toujours bien le moyen d'avoir tort dans la forme: cette ressource ne peut lui manquer.

« Ronsard, dit-il, est un sot assez fou, qui a
» de l'étude; il n'invente rien, il défigure bêtement
» ce qu'il s'approprie. »

Notre Aristarque parle d'un auteur vivant; il le nomme, et il dit que c'est *un effronté menteur.* Il parle d'une décision qu'il condamne, et dit qu'elle est de je ne sais quel sot nommé M***, et il le nomme en toutes lettres. En général, les mots de *sot*, de *bête*, de *fou*, d'*impertinent*, *etc.* coulent de sa plume avec une facilité singulière: la licence littéraire n'a jamais été plus cynique, jamais on n'a poussé plus loin l'abus de dire tout ce qu'on pense. La prose de l'auteur a tous les avantages de cette excessive liberté; elle est pleine d'un feu désordonné, mais rapide et entraînant, qui ne permet

pas à l'attention de se ralentir ; elle est féconde en idées et en images ; elle est vive, tranchante, gasconne, pittoresque, gaie jusqu'au burlesque et jusqu'à la folie. L'auteur montre une littérature assez étendue, mais capricieuse et bondissante comme son style ; presque rien n'est à sa place : le désordre, les écarts, la singularité, l'injustice, ôtent à cette littérature la meilleure partie de son prix.

L'auteur a sur les traductions en vers un système que malheureusement il réduit en pratique, et la pratique fait grand tort à sa théorie. Il se déclare pour les traductions littérales, quoiqu'en vers, mais littérales jusqu'au scrupule, jusqu'à la servitude la plus entière, jusqu'à rendre, comme il dit, non-seulement des vers pour des vers, mais tel vers pour tel vers..... « Mets-toi la chaîne à la main, dit-il » au traducteur avec son ton toujours vif et singu- » lier ; sois littéral, et puis littéral, encore littéral..... Le monstre qui me révolte le plus *est celui* » *d'une traduction infidelle.* Que m'importe à moi, » que vous ayiez des vers coulans, harmonieux, délicats, qui ne me rendront pas des vers précis ? » Que m'importe que votre expression soit étrange, » si elle me représente celle de l'auteur, qui est un » étranger ? Le sot, le ridicule, le haïssable principe, » que celui qui nous a donné tant de traductions si » mal nommées et si injustement estimées ! »

L'auteur use bien de la permission qu'il donne à tout traducteur en vers d'être barbare et tudesque, pourvu qu'il soit littéral ; mais ce qui ne peut être excusé par aucun système, c'est qu'on retrouve la même barbarie dans la plupart des vers de son poëme, où rien ne le gênait, puisqu'il ne traduisait rien. On y trouve, comme dans sa prose, de l'esprit et des idées, mais jamais de poésie, de sorte que ses trois volumes forment un recueil d'environ douze mille vers, tant original que traduction, qu'il est impossible de lire. Sa prose dédommage par sa singularité ; mais nous ne devons point passer sous silence une innovation importante que l'auteur propose de faire dans notre versification en faveur des traducteurs. Il convient qu'il est impossible de traduire comme il l'exige, et de faire de bons vers. Tout ce que contient un bon vers hexamètre latin ne peut ordinairement être rendu en un vers français alexandrin : il n'y a pas assez d'espace. L'auteur propose donc d'employer pour la traduction un vers de nouvelle fabrique, qu'on appellera *heptamètre* ou *vers traducteur*. Si l'on se plaint de cette mesure de sept pieds ou du trop grand nombre de syllabes, l'auteur répond par l'exemple de ce vers d'Horace :

Solvitur acris hyems gratâ vice veris et Favonî,

où l'on trouve le même nombre de pieds et un plus

grand nombre de syllabes. Heureusement *pour lui répondre il ne faut pas lire Clovis*, mais seulement citer une tirade de ses vers heptamètres; car c'est la fable *du Renard qui a la queue coupée :*

Votre avis est fort bon, dit quelqu'un de la troupe;
Mais tournez-vous, de grace, et l'on vous répondra.

L'auteur traduit cet endroit de *la Pharsale*, où César force le temple de Saturne, dont Métellus défendait l'entrée.

Protinùs abducto patuerunt templa Metello,
Tunc rupes Tarpeïa sonat, magnoque reclusas
Testatur stridore fores, tunc conditus imo
Eruitur templo, multis intactus ab annis
Romani census populi, quem punica bella
Quem dederat Perses, quem victi præda Philippi,
Quod tibi, Roma, fugâ Pyrrhus trepidante reliquit,
Quo te Fabricius regi non vendidit auro,
Quidquid parcorum mores servastis avorum,
Quod dites Asiæ populi misere tributum,
Victorique dedit Minoïa Creta Metello,
Quod Cato longinquâ vexit super æquora Cypro.
Tunc Orientis opes captorumque ultima regum
Quæ Pompeïanis prælata est gaza triumphis,
Egeritur, tristi spoliantur templa rapinâ
Pauperiorque fuit tunc primùm Cæsare Roma.

Mérellus écarté, soudain du temple on vit l'enceinte.
Le rocher Tarpéïen résonne, attestant par sa plainte
Que sa porte est forcée : on tire du dépôt sacré
Le trésor du public, depuis si long-tems ré|véré;

Le bien de tout Romain, le butin conquis sur | Persée,
Sur Philippe vaincu, sur Carthage enfin ter|rassée;
Ce qu'à Rome en tremblant, fugitif Pyrrhus, tu | laissas;
L'or pour lequel Fabrice à ce roi ne la ven|dit pas,
Ce que de nos aïeux nous amassa l'éco|nomie,
Les glorieux tributs des riches peuples de | l'Asie,
Au vainqueur Métellus ce qu'offrait l'île de | Minos,
Ce que de Chypre au loin Caton transporta sur | les flots;
Les trésors d'Orient, le temple entier est au | pillage,
Jusqu'au dernier butin de rois enchaînés hé|ritage,
Qui du vainqueur Pompée ornait et précéda | le char,
Et Rome en ce seul jour devint plus pauvre que | César.

Pour quiconque a réfléchi sur la nature de l'harmonie poétique, des causes qui peuvent la faire naître et des effets qu'elle doit produire, ou seulement pour quiconque a de l'oreille, la chose est jugée.

Voici encore un poëme, moins plaisant que les premiers, moins original que le dernier, mais qui est aussi une production assez remarquable du *Scribendi cacoethes ;* il a pour titre : *Cosme de Médicis*, ou *la Nature outragée et vengée par le crime.* Cosme, fils de Jean de Médicis et aïeul de Marie de Médicis, fut un prince distingué par la politique et par l'amour des lettres. Son règne fut long et illustre. Il eût pu passer pour heureux sans la terrible et funeste aventure de ses deux fils. Jean, l'aîné de ces deux princes, était d'un caractère doux et bienfai-

sant; Garcias, le cadet, avait une âme barbare: les vertus de son frère excitèrent sa jalousie. Un jour qu'ils étaient ensemble à la chasse, ils se trouvèrent par hasard séparés de leur suite. Garcias ne laissa pas échapper l'occasion d'assouvir sa rage; il s'élança sur Jean, le tua d'un coup de poignard, et rejoignit sa suite sans paraître ému de son forfait. On trouva le cadavre sanglant. Le meurtrier dissimula, comme aurait pu faire un scélérat nourri depuis long-tems dans le crime; mais le père, qui savait de quoi Garcias était capable, se doutant de la vérité, renferma sa douleur, et fit publier que son fils était mort subitement. Le jour d'après il ordonne à Garcias de le suivre dans le lieu où était étendu le corps du prince assassiné. Là, le désespoir et la douleur s'emparant de l'âme de Cosme, « *voilà*, dit alors ce père infortuné, *voilà le sang de* » *votre frère qui vous accuse, et qui demande ven-* » *geance à Dieu et à moi-même.* » Garcias fit l'aveu de son forfait, mais il accusa Jean d'avoir voulu attenter à ses jours. Le père, loin de recevoir ses excuses, le tua du même poignard dont Jean avait été assassiné. Jusque-là il n'y a pas le mot pour rire : voilà le sujet d'une belle tragédie ou d'une épopée bien dramatique; mais voyons les vers du poète. Voici le parallèle qu'il fait des deux frères:

L'un

L'un fut sage et soumis, l'autre plein de caprices :
Jean eut plusieurs vertus, Garcias tous les vices ;
L'un voulut mériter l'hommage des mortels ;
L'autre, du crime seul encensa les autels ;
L'un avait la candeur peinte sur son visage ;
Garcias, la laideur et le maintien sauvage :
Chez l'un et l'autre enfin tout fut si différent,
Qu'on doutait s'ils étaient issus du même sang.

L'auteur, pour rendre Jean plus intéressant, a cru devoir lui donner une maîtresse ; il la nomme Herzilie, et voici comme il sait peindre l'amour :

Avec les yeux de Jean les siens se rencontrèrent ;
Elle pâlit, trembla, tous ses sens se troublèrent.
Quels desirs, quels transports entrèrent dans son cœur !
Enivrée à l'instant d'une douce langueur,
Elle ne put former aucune résistance :
L'Amour, de ce héros, avait pris la défense ;
A peine elle le vit, que son cœur sut aimer.
Et quel autre que Jean aurait pu l'enflammer ?
C'était le seul mortel digne de sa tendresse :
Son port majestueux, sa taille, sa jeunesse,
Son maintien, en un mot, ces dons chers et charmans
Que recherchent en vain tant d'orgueilleux amans,
Mais qu'on tient seulement des mains de la nature,
Les charmes de l'esprit et ceux de la figure,
Forcèrent Herzilie à lui céder son cœur :
Elle *n'obligea* pas un perfide vainqueur.

Avec un peu d'envie de rire, on pourrait trouver à peu près son compte dans ces derniers vers.

Observons, au reste, que l'événement tragique qui fait le sujet de ce poëme, forme un problême historique. Il se trouve à la vérité dans le trente-unième livre de M. de Thou; mais il n'était pas dans la première édition, et n'a été ajouté que dans celle de Genève, après la mort de M. de Thou; ce qui fait que beaucoup d'auteurs rejettent cette anecdote, et croient que les deux frères moururent de la peste, comme le grand-duc le fit publier.

Laissons les vers et venons à la prose.

Les grimauds, il y a cinquante ans, respectaient de loin l'Histoire sans oser y toucher, tant ils étaient persuadés qu'il fallait l'avoir étudiée pour la savoir! C'est encore un vieux préjugé bien secoué aujourd'hui : on sait tout en naissant, et le seul moyen du moins d'apprendre l'Histoire est de l'écrire, et c'est par où l'on commence. L'Histoire, aussi bien que la poésie, est en proie à quiconque n'a rien à faire. Passe encore pour les grimauds; ils ont le droit acquis de ne savoir ce qu'ils disent; mais voici un homme grave, d'un âge plus que mûr, un ancien avocat que nous ne nommerons pas pour ne pas contrister sa vieillesse s'il vit encore; le voilà qui s'élance dans la carrière historique (en 1779), et nous donne une espèce d'*Histoire de France*, où il prétend *exposer les divers systèmes d'administration de tous les règnes, consi-*

dérer l'esprit national dans son origine, dans ses principes et dans ses progrès, depuis l'établissement de la monarchie française; c'est, dit-il, *un tableau universel et unique en son genre des progressions de l'esprit humain sur les arts, les usages, les mœurs, l'éloquence, la littérature, la poésie, la géographie, la géométrie, la physique, la médecine, les mathématiques, l'astronomie, la philosophie.*

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?

Vous l'allez voir.

L'auteur intitule son ouvrage : *Épitome sur l'état civil de la France*, contenant l'origine, les usages, les coutumes, les mœurs de tous les peuples, des empires et républiques d'Orient et d'Occident; l'histoire chronologique, civile et politique de la France, et l'état actuel des lois, des usages, des mœurs, des arts et des sciences en France.

Ce titre arrête d'abord, et peut donner lieu à des observations.

1°. *Précis* ou *Abrégé* n'aurait-il pas été bien aussi français qu'*Épitome?*

2°. Qu'est-ce que l'auteur entend par *l'état civil de la France?* Le second titre explique sur cela le premier, et la préface explique le second titre. M. de Voltaire parle quelque part d'explications.

Que l'on explique encor, peur de s'entendre.

Pour nous, malgré les explications, et du titre, et de la préface, nous devinons que l'état civil de la France est son état de civilisation, et que cet ouvrage doit être l'histoire abrégée des progrès de cette civilisation.

3°. Or, pour abréger l'histoire de la civilisation française, on y fait entrer en passant, l'origine, les lois, les usages, les coutumes, les mœurs de tous les peuples, des empires et républiques d'Orient et d'Occident. C'est assez bien prendre son tournant : on voit que l'auteur va

> Sans rien omettre et sans prévariquer,
> *Compendieusement* énoncer, expliquer,
> Exposer à nos yeux l'idée universelle
> De sa cause et des faits renfermés en icelle.

Au reste, on ne peut pas lui dire : *Avocat, ah ! passons au déluge*, car il a la discrétion de ne partir que de cette époque, sans remonter le moins du monde au-delà ; il prend l'état civil de la France précisément à la sortie de l'arche, et l'origine de la langue française à la tour de Babel et à la confusion des langues. Chemin faisant, il nous avoue en confidence que Josué avait peur des Philistins (dont il n'était pas question de son tems) ; en revanche il nous assure que *Saül, roi des Philistins, voit, craint, évite la rencontre des Israélites.* En conscience, nous craignons qu'il n'y ait ici une faute,

ou de l'auteur, ou de l'imprimeur, et qu'il ne faille lire : *Saül, roi des Israélites, voit, craint, évite la rencontre des Philistins.* Ce n'est pas qu'il y ait beaucoup à gagner à cette correction, car il se trouvera encore que Saül ne craignit pas et n'évita pas assez les Philistins, puisqu'il périt avec Jonathas son fils dans une bataille qu'il leur livra.

L'auteur ajoute que Saül offrit sa fille à David, pour qu'il la prît sans douaire. On pourrait croire que l'auteur confond ici la dot avec le douaire : il n'en est rien cependant. Le texte porte : *Le roi n'a pas besoin de douaire pour sa fille. Non habet rex sponsalia necesse ;* ce qui a un sens très-net, et répond fort bien à l'objection que faisait David, qu'il était trop pauvre pour épouser la fille du roi, et qu'il n'avait pas de quoi lui assigner un douaire ; mais il fallait expliquer cela. L'auteur a voulu abréger ici, et la clarté en a souffert.

Brevis esse laboro,
Obscurus fio.

Ne traite-t-il pas un peu légérement la chronologie, lorsqu'il paraît placer Daniel entre Josué et David, qu'il appelle, d'une manière un peu profane, *l'Horace du monde naissant ?*

Il traite l'Histoire moderne avec le même soin que l'Histoire ancienne. Après avoir dit que la loi

salique excluait de la couronne de France Isabelle, mère d'Édouard III, et par conséquent Édouard, il ajoute peu conséquemment :

« Philippe V et Charles IV avaient conservé » le titre de roi de France ; ils avaient gouverné » le royaume pour Jeanne de France, fille de » Louis X. »

Ce qui a pu tromper l'auteur, c'est que Philippe-le-Long et Charles-le-Bel sont censés avoir gouverné le royaume de Navarre pour Jeanne leur nièce, à qui cette couronne patrimoniale appartenait ; mais nous pouvons l'assurer que ces mêmes rois gouvernaient le royaume de France, et portaient le titre de rois de France pour leur propre compte, et nullement pour le compte de leur nièce, qui évidemment ne pouvait pas avoir plus de droit qu'Isabelle, d'après la loi salique. La proposition de l'auteur, si elle eût été admise dans le tems, aurait donné pour roi à la France, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, fils de Jeanne de France, et qui, du tems de la querelle d'Édouard III et du roi Jean, osait bien dire en effet qu'il avait plus de droit à la couronne de France, que ceux qui la disputaient, et il avait autant raison à l'égard d'Édouard, qu'il avait tort à l'égard de Jean.

Tome premier (il y en a deux), page 29.

« Dès le troisième siècle de l'ère chrétienne,

» l'empereur Constantin embrassa la foi catho-
» lique. »

Il fallait dire : *Vers le commencement du quatrième siècle.* La guerre contre Maxence et l'apparition prétendue de la croix miraculeuse sont de l'an 311.

Page 43. « Les peuples de la Franconie et des » provinces qui l'environnent entre *le Rhône* et le » Veser. »

Nous supposons que l'auteur a voulu dire *entre le Rhin et le Veser.*

Page 52. « Pépin-le-Bref détrôna Rodolphe. »

L'auteur a voulu dire Astolphe, roi des Lombards, et il l'avait dit cinq lignes plus haut.

Page 54. « Charlemagne succéda en 768, à » l'âge *de vingt-quatre ans*, au roi Pépin son » père. »

Charlemagne, né le 26 février 742, avait vingt-six ans et demi passés à son avénement le 24 septembre 768.

Ibidem. « *Dès la première année de son règne*, » Charlemagne *est* attaqué par Didier, roi des » Lombards. »

Charlemagne ne fut point attaqué par Didier, mais il l'attaqua, et ce ne fut point la première année de son règne, mais la sixième ou la septième.

Page 67. L'auteur cite *l'Histoire de France* par

M. l'abbé de Vertot, qui n'a pas fait d'Histoire de France.

Page 107. L'auteur dit que *le concile d'Autun, en l'an* 1098, ordonna la première croisade.

1°. Le concile d'Autun est de 1094, et non de 1098.

2°. Le concile où la première croisade fut résolue, est le concile de Clermont.

3°. Ce concile est de 1095, et non de 1098.

Page 113. « L'abbé Suger gouverna la France » avec *saint Benoît, abbé de Clervaux.* »

L'auteur a voulu dire *saint Bernard.* Saint Benoît, mort en 543, n'a point été abbé de Clervaux, fondation postérieure à lui de six siècles; de plus, il n'a pas gouverné la France.

Page 116, note 5. « A la bataille de Bovines, » Philippe-Auguste, avec cinquante mille hom» mes, fut vainqueur *de deux cent mille Anglais.* »

Deux cent mille Anglais ! cela est violent; mais peut-être n'y en avait-il pas un seul, car à la bataille de Bovines, c'étaient l'empereur Othon IV, et les comtes de Flandre et de Boulogne, que Philippe-Auguste avait en tête. Les Anglais, alliés de l'empereur, occupaient d'un autre côté le prince Louis, fils de Philippe-Auguste.

Page 137. « Louis IX (saint Louis) avait pour » frère d'armes *Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne.* »

Il n'y avait point, du tems de saint Louis, de duc de Bourgogne nommé Charles. Le duc de Bourgogne, contemporain de saint Louis, était Hugues IV, de la première Maison de Bourgogne, issue du roi Robert. Charles-le-Hardi ou le Téméraire était contemporain et rival de Louis XI, et fut le dernier duc de Bourgogne, de la seconde Maison de Bourgogne, issue du roi Jean.

Pages 172 et 173. Ce n'est plus Philippe-Auguste qui gagne la bataille de Bovines, c'est Philippe-le-Bel : il n'y a plus deux cent mille Anglais, mais deux cent mille, tant Flamands, qu'Anglais et Allemands. C'est à l'occasion de cette bataille de Bovines, que, selon l'auteur, la statue équestre de Philippe-le-Bel a été érigée dans l'église de Notre-Dame de Paris, tandis que tout le monde sait que ce fut en mémoire de la bataille de Mons en Puelle, livrée quatre-vingt-dix ans après; enfin Philippe-le-Bel fut *toujours triomphant* malgré la fameuse défaite de Courtrai, dont l'auteur n'a pas eu connaissance, ou dont il n'a pas cru devoir tenir compte.

Page 178. « Isabelle, sœur de Charles IV, *soupçonnée de jalousie* par Édouard II son époux. »

Que veut dire *soupçonnée de jalousie?* C'est la jalousie qui soupçonne. La phrase semble signifier qu'Édouard soupçonnait Isabelle d'être jalouse de

lui. L'auteur a voulu dire : *Soupçonnée de galanterie et d'infidélité.* Voilà de quoi en effet elle était plus que *soupçonnée.*

Page 208. « Le règne de Charles VIII ne pré-» sente *aucun événement intéressant* dans l'ordre po-» litique. »

Peu de règnes en présentent d'aussi intéressans. L'affaire de Bretagne et l'expédition de Naples sont deux événemens des plus mémorables de notre Histoire; ils ont donné une face nouvelle à la politique.

Page 228. L'auteur dit encore « qu'il n'y a au-» cune trace d'événemens remarquables pendant le » règne de François II. »

Ce règne est court, mais plein d'événemens et de révolutions; il contient le germe des guerres de religion et des horreurs de la Ligue; la conjuration d'Amboise; un prince du sang condamné à mort et sauvé uniquement par la mort du roi; l'assassinat du président Minard; le supplice d'Anne du Bourg; le vertueux chancelier Olivier, mourant de douleur des maux dont il est le témoin, et de ceux qu'il prévoit; l'édit de Romorentin; l'édit des secondes noces, etc. L'auteur ne pouvait guère choisir plus mal les règnes qu'il accuse d'être stériles en événemens.

Page 224, note 1ere. « Le schisme de Luther,

» religieux augustin, ne fut qu'un dépit contre les » Jacobins, qui furent préférés par la cour de Rome » *pour l'inquisition.* »

Où l'auteur va-t-il chercher tout ce qu'il nous dit ? Il n'était nullement question là *d'inquisition*, mais de la prédication et de la vente des indulgences. Tout cela est notoire.

Pages 243 et suivantes. L'auteur loue beaucoup Henri IV d'avoir donné un asyle dans ses États aux Maures chassés de l'Espagne, mais cet asyle n'était qu'un passage, et peut-être fallait-il plutôt blâmer ce prince d'avoir refusé la permission qu'ils demandaient d'habiter et de défricher les landes de Bordeaux.

Page 228. L'auteur dit que, sous la régence de Marie de Médicis, Mazarin s'empare du gouvernement.

L'auteur confond manifestement Marie de Médicis et Anne d'Autriche.

Même page. « Condé arrive, et se met à la tête » des rebelles. »

Point du tout, Condé, en arrivant, prit le parti de la cour, et ramena Mazarin triomphant dans Paris. Condé ne fut rebelle, au moins ouvertement, qu'après sa détention ; alors, selon l'auteur, Condé *combattit en Allemagne contre Turenne.* Chaque mot est une erreur. Condé combattit contre Turenne

dans la Beauce, autour de Paris, en Artois, en Flandre, mais jamais en Allemagne.

Page 336. L'auteur appelle bataille de *Lints* la bataille de *Lens*, sans songer que *Lints* est en Autriche, et *Lens* en Artois.

Page 338. « Mazarin laisse à la prévoyance *du* » *duc d'Olivarès* une liberté entière pour étendre » les renonciations de l'infante. »

C'était au tems de la paix des Pyrenées en 1659. Olivarès avait été renvoyé dès 1643, six semaines après la mort du cardinal de Richelieu : c'était dom Louis de Haro qui était ministre d'Espagne dans le tems de la paix des Pyrenées.

L'auteur répète la même faute, page 371, où il dit que le contrat de mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche fut regardé comme le chef-d'œuvre de la politique *du duc d'Olivarès*. On a dit, au contraire, que ç'avait été le chef-d'œuvre de la politique du cardinal Mazarin, et, encore un coup, il n'etait plus question alors du duc d'Olivarès.

Page 359. L'auteur appelle bataille *d'Ostrech* la bataille *d'Hochstet :* partout des traces de négligence ou d'ignorance.

Page 400. « La mort de Louis XIV avait jeté » la consternation dans les esprits : *un deuil univer-* » *sel était le symbole de la douleur des peuples.* »

Ou, si l'on veut, *la douleur des peuples était le symbole d'un deuil universel*, car l'un signifie l'autre, et l'un et l'autre ne signifie rien. Mais pourquoi tromper la postérité, en disant ce qui aurait dû être et ce qui ne fut pas ? Le peuple, loin de regretter Louis XIV, poussa l'injustice jusqu'à se réjouir de sa mort, et l'indécence jusqu'à laisser éclater sa joie. Souvenons-nous des vers de M. de Voltaire :

Lorsque Louis, qui d'un esprit si ferme
Brava la mort comme ses ennemis,
De ses grandeurs ayant subi le terme,
Vers sa chapelle allait à Saint-Denis,
J'ai vu son peuple aux nouveautés en proie,
Yvre de vin, de folie et de joie,
Par cent couplets égayant le convoi,
Jusqu'au tombeau maudire encor son roi.

Nous n'en sommes encore qu'à la page 400 du premier volume ; nous n'avons pas relevé à beaucoup près toutes les fautes que contiennent ces quatre cents pages. La suite n'est pas moins féconde en erreurs. Plusieurs de ces fautes, à la vérité, pourraient n'être que d'impression, mais il est malheureux que de simples fautes d'impression entraînent toujours les erreurs les plus graves en histoire, en géographie, en chronologie, et sur les points généralement connus. Ceux qui desireraient s'instruire davantage, doivent recourir à l'ouvrage même, qui

pourra paraître assez amusant à ceux qui sauront bien prendre les choses.

On me dira que tous ceux qui se mêlent d'écrire l'Histoire ou toute autre chose sans être du métier, ne savent pas s'élever à ce sublime d'inexactitude; j'en conviens, mais, outre qu'ils en tiennent toujours plus ou moins, j'ai voulu choisir un exemple mémorable, et qui fût sans réplique.

Il y a des gens qui, sans avoir la démangeaison d'écrire, le *Scribendi cacoethes* proprement dit, ont la fureur de vouloir, à quelque prix que ce soit, et pourtant au moindre prix possible, être compris dans la liste des écrivains : comme ceux-ci sont paresseux, le plagiat est pour eux d'une grande ressource. En voici un exemple curieux.

Il parut en 1757, chez Brocas, *un Traité de l'Éloquence dans tous les genres*, par un M. G***., qui n'avait d'éloquence dans aucun genre : c'était son premier ouvrage, à ce qu'il annonçait. Cette rhétorique nouvelle ne faisait que répéter mal toutes les précédentes : c'était toujours la même division de l'art oratoire dans ses mêmes parties, traitées dans le même ordre, l'invention, la disposition, l'élocution; c'étaient toujours les trois mêmes caractères généraux d'éloquence, auxquels on rapportait la multitude infinie des styles, le simple, le sublime, le tempéré; c'étaient enfin les mêmes com-

paraisons appliquées à ces trois styles, ces comparaisons usées *de torrent*, *de fleuve* et *de ruisseau*, qui ne furent heureuses que la première fois qu'on les employa : elles sont de Quintilien ; M. Rollin les a traduites, et notre auteur a copié la traduction de M. Rollin.

« Je serais très-content, dit-il, si je pouvais être » un bon compilateur, et *d'avoir fourni* sur une » matière aussi belle, aussi noble et aussi utile, un » traité passable à mes lecteurs, qui ne se met- » traient pas beaucoup en peine s'il vient de mon » fonds, pourvu qu'il leur plaise. »

L'auteur essayait sans doute de se ménager par-là une espèce d'excuse sur le plagiat énorme et vraiment scandaleux qu'il n'a pas craint de se permettre : on n'a jamais rien vu de si violent en ce genre, depuis qu'il y a des plagiaires. Trois ou quatre cents pages, prises dans l'auteur le plus moderne et le plus connu (M. Rollin), sont transcrites littéralement, mot à mot et de suite dans cette rhétorique prétendue nouvelle ; le copiste a tout conservé avec le plus grand scrupule, titres, citations, réflexions, *égoïsmes* (j'entends par ce mot ce qui est exclusivement personnel à l'écrivain), formules de transitions et de conjectures, etc. Par exemple, si M. Rollin dit : « Je sais qu'il n'y a » que la grace toute-puissante de Jésus-Christ qui

» soit capable de toucher ainsi les cœurs, et d'y » faire des changemens si merveilleux, » notre copiste répète sans aucune modification : *Je sais, etc.* Si M. Rollin cite une anecdote qui lui soit personnelle, notre copiste, sans considérer si elle peut lui convenir, s'en empare et se l'approprie. C'est ainsi qu'il répète, d'après M. Rollin, la phrase suivante :

« J'ai entendu un curé de Paris, qui était fort » goûté et fort suivi, dont les prônes n'étaient » presque composés que de morceaux de M. Le- » tourneux et de M. Nicole. »

Enfin, la moitié de ce *Traité de l'Éloquence dans tous les genres* n'est proprement qu'une réimpression des deux tiers du second volume du *Traité des Études de M. Rollin*, sans que M. Rollin soit ni nommé ni désigné.

L'autre moitié, qui semble appartenir un peu plus à l'auteur, offre quelques phrases sans construction, telles que celle-ci :

« Toutes les lumières qu'un homme peut ac- » quérir, ou toutes les découvertes qu'il a lieu » de faire par l'usage de la composition ou par » l'exercice de la parole, sans avoir la théorie des » règles, *deviendra peut-être assez habile par lui-* » *même.* »

Un autre inconvénient encore du *Scribendi cacoethes*, devenu un mal général, c'est que, si la mode

mode ou quelque autre cause frivole a introduit dans le style quelque vice éphémère, c'est toujours ce vice qui est d'abord saisi et imité par tous les écrivains peu exercés et sans principes fixes sur l'art d'écrire ; ce qui contribue à étendre, à fortifier ce vice dominant, et lui donne dans le vil troupeau des imitateurs (*imitatores servum pecus*) une autorité que le goût seul devrait avoir. Il me semble que, depuis trente ou quarante ans, mais surtout depuis quinze, on s'écarte de plus en plus de ce naturel aimable, de cette simplicité ingénieuse, dont les Anciens nous donnaient l'exemple. On veut faire beaucoup mieux que bien; on recherche des alliances de mots bizarres; on veut être éloquent lorsqu'il ne faut être que clair; on veut surtout montrer plus de chaleur et de sensibilité qu'on n'en a; on croit y parvenir à force de métaphores, d'apostrophes, d'exclamations, de figures passionnées, d'interponctuations qui doivent signifier tout, parce qu'elles ne signifient rien. Tout en est hérissé et défiguré ; cette charlatanerie s'exerce partout et glace tout : on en trouve des traces jusque dans les sujets qui s'y refusent le plus, dans la plus froide exposition, dans une simple annonce, jusque dans une affiche : partout il faut des *ô vous !* des *ah!*..... des points, des interruptions, un langage ou énergique ou sentimental.

Ici je ne donnerai point pour exemple un livre ridicule; au contraire, je veux faire voir combien cet assujettissement aux formes du jour, cette affectation d'une sensibilité déplacée, a pu déparer un ouvrage recommandable par une érudition étendue et assez bien digérée, ouvrage publié sous les auspices d'un grand corps littéraire. L'auteur porte un nom connu; il est frère d'un homme célèbre; il a lui-même un mérite réel. Son livre, qui a paru vers 1781, a pour titre : *Nouveaux Essais sur la Noblesse*. L'auteur prend l'homme noble au moment de sa naissance. « Le mot de noble, dit-il, » adapté à l'homme, fait concevoir au physique, » qu'il est né plus fort, plus beau, plus intéressant; » au moral, plus brave, plus sage, plus généreux » que la plupart de ceux de son espèce. »

L'évidence de la proposition ne frappera pas tout le monde : on a trop cherché depuis à rabaisser la noblesse; c'est un hommage que l'envie lui a rendu à sa manière; mais la noblesse a toujours mérité qu'on ne lui attribuât que les avantages qui lui sont propres, parmi lesquels il faut mettre au premier rang celui d'avoir dans sa famille des modèles dont il n'est pas permis de dégénérer.

Passons à l'adolescence.

« C'est avec une chaleur toujours égale, que » son sang, imprégné de principes balsamiques,

» circule dans ses veines ; ses nerfs obéissent sans » effort et sans roidissement au mouvement vi- » goureux que sa volonté leur imprime. Son port, » affermi par la proportion symmétrique de ses » membres, et par la force de leur contour, donne » de la gravité à sa démarche, sans nuire à son agi- » lité. Ses vastes épaules et ses reins musculeux » soulèvent à son gré les plus lourdes masses, et » soutiennent les poids les plus menaçans. Ses bras » et ses mains sont les ministres adroits et prompts » de sa perspicacité. La largeur de sa poitrine se- » conde ses airs de tête, pour rendre son attitude » imposante. Son œil superbe et sa voix impé- » rieuse fixent autour de lui le silence, l'étonne- » ment et le respect. Son front majestueux annonce » la dignité de son être. Son œil se lève à chaque » instant vers l'espace des cieux, et paraît s'em- » bellir aux sources de la lumière. Toute son âme, » exprimée sur son visage radieux, semble interro- » ger la nature sur ses ouvrages, et vouloir pénétrer » la sublimité de ses mystères. »

1°. En supposant justes tous ces traits divers, je demande s'ils appartiennent essentiellement et exclusivement à la noblesse? Je n'avais jamais remarqué qu'elle se distinguât de la roture par *de vastes épaules*, *des reins musculeux* et *une large poitrine*. Je crois que M. le duc de Nivernois et

M. le duc de Villequier auraient eu de la peine, dans leur adolescence, à soulever *de lourdes masses et des poids menaçans.* Je ne sais même s'il est bien nécessaire, pour être respecté, d'avoir un *rire superbe* et *une voix impérieuse.* Labruyère a dit à peu près cela du riche, non du noble.

2°. On voit, par ce morceau, que l'auteur a du style, mais on voit aussi que ce style a de la roideur, de l'emphase, de la fausse chaleur et de la fausse énergie, de celles qui ne sont pas inspirées, mais cherchées; en un mot, il a du talent et manque de goût. Ce défaut de goût et cette recherche pénible du beau s'annoncent dès la préface.

« Je ne sacrifierai point au sombre plaisir d'af-
» fliger des citoyens placés dans des positions res-
» pectées. »

Je crois que l'auteur a voulu dire qu'il parlera des nobles avec les égards qui leur sont dus; mais, quelque chose qu'il ait eue dans l'esprit, *sacrifier au sombre plaisir d'affliger* est une expression bien peu naturelle er bien mal placée, surtout dans une préface, où l'on ne saurait rendre compte trop simplement de l'objet de son travail.

Des citoyens placés dans des positions respectées!

Tout cela pouvait être dir plus simplement.

« J'aurai donc le courage de me nommer,

» quel que soit mon éloignement pour la qualité » d'auteur. »

Pourquoi de l'éloignement ? Il ne faut ni éloignement, c'était un air de notre ancienne noblesse dans les tems d'ignorance, ni empressement, c'est un autre air de nos tems modernes. On dédaignait autrefois d'écrire, aujourd'hui on écrit trop, *indocti doctique passim.* La règle est simple : il faut écrire quand on a quelque chose de neuf, d'agréable ou d'utile à dire, sinon il faut se contenter de lire. Garder pour soi ses talens et ses lumières, c'est un tort envers la société ; se croire trop aisément des talens et des lumières, c'est un ridicule.

« Pénétré cependant du desir de voir les grands » de la terre en être les premiers sages, animé » même de quelque espérance d'y contribuer, j'ai » cru devoir me présenter avec *cette bonne foi sa-* » *crée qui n'admet point de masque, et je dévoue mon* » *front à ceux qui n'auraient pas les mêmes idées que* » *moi de la vérité.* »

Voilà de bien grands mots et de rares *alliances de mots* pour dire que l'auteur n'est ni anonyme ni pseudonyme. Eh pour Dieu ! soyons simples quand nous avons du talent.

Le noble devient père. Naissance d'un fils.

« Les douleurs (de l'enfantement) augmentent,

» et ne sont plus séparées entre elles que par de » courts intervalles. Homme, cache tes larmes, » que ton front soit serein, que ton visage soit » doux et caressant, que tes discours offrent la » paix de ton âme, une sensibilité raisonnée et un » fonds assuré d'espoir. Empêche l'imagination » de ton épouse d'accroître ses souffrances réelles; » saisis les momens où elle est plus tranquille pour » porter ses idées et ses regards vers des objets » agréables, pour l'entretenir d'accouchemens for- » tunés; répète-lui souvent que le plus saint des » législateurs a promis une joie pure à la femme » qui vient de mettre un homme au monde : cet » homme va naître, prends ton épouse dans tes » bras; aide-la dans cet instant terrible, de tes plus » doux baisers, du feu de tes regards, de l'em- » pressement de toute ton existence; joins toute » ton âme à celle de ta moitié chérie. La nature a » jeté son cri victorieux, et l'enfant de l'homme » *noble* est déjà né. »

Oui, mais l'enfant de l'homme *roturier* naît aussi de la même manière, et il n'y a rien là de particulier à la noblesse.

Naissance d'une fille.

« On t'annonce une fille, prosterne-toi ! place » cet enfant contre ton cœur; il a dû *être* condamné » à *être* la moitié de l'homme la plus infortunée;

» appelle à son secours les anges du ciel, pour que, » sous des auspices divins, ils puissent l'aider à vain- » cre la force des peines et des maux dont la nature » et l'opinion vont concourir à l'affliger; demande » avec instance qu'ils versent sur elle la chasteté, la » piété et la douceur, ou qu'ils l'enlèvent de tes » bras avant qu'elle soit criminelle. »

Quel que soit ou ne soit pas le mérite de ces idées quant au fond, les formes en sont souvent bien peu agréables, parce qu'on a voulu les rendre trop belles : ces apostrophes brusques et tranchantes, « les douleurs augmentent..... » *Homme, cache tes larmes.* « On t'annonce une fille, *prosterne-toi!* » ne conviennent qu'aux mouvemens passionnés de l'éloquence et de la poésie, et non à la tranquillité de l'exposition didactique. Déplacées ainsi, elles donnent l'idée d'un enthousiasme factice. Toute apostrophe qui n'émeut ni n'entraîne, glace, et présente une petite teinte de ridicule.

Nous avons déjà remarqué que les morceaux qui concernent la naissance de l'enfant, n'ont rien qui soit particulier à la noblesse.

Potesne
Ex his ut proprium quid noscere?

Il en est de même de la plupart des détails qui concernent l'institution. L'auteur a senti la difficulté; il a été au-devant de l'objection.

« De bonne foi, dit-il, n'y aurait-il point *une* » *sorte de barbarie*, que là où nous tâcherons de » n'omettre aucun des traits qui peuvent relever » la noblesse au dessus des autres conditions hu- » maines, nous négligeassions de tracer les carac- » tères essentiels et respectables qui doivent rap- » procher les différentes classes des citoyens? »

Non, il n'y a point là de barbarie, et c'est encore ici de l'exaltration ; c'est une mauvaise raison alléguée dans une mauvaise phrase : il n'y a point *de barbarie* à se renfermer dans son sujet, car c'est un devoir.

Quand on veut se donner une plus libre carrière, il faut prendre un titre plus vaste : au lieu de *l'Éducation de la Noblesse*, il fallait annoncer *l'Éducation de la Jeunesse*, et tout aurait été en règle.

Il faut du goût et du choix dans l'emploi de l'érudition, comme dans la manière d'écrire. Il y a dans l'érudition de l'auteur, comme dans son style, quelques-uns de ces défauts de goût qui caractérisent l'érudition antique et la littérature provinciale. On trouve quelquefois une citation de l'Écriture-Sainte sur un sujet profane, et à côté d'un passage profane. L'auteur ne met pas non plus toujours assez de critique et de goût dans le choix de ses autorités, et il place trop sur la même ligne des écrivains trop différens. On est étonné de le voir citer comme

une autorité le livre bizarre et inintelligible, qui a pour titre : *les Erreurs et la Vérité.* Il est vrai qu'il n'en cite que des morceaux raisonnables, et par conséquent choisis.

Autre effet du *Scribendi cacoethes*, la manière dont se font les livres. Nous l'allons voir dans l'exemple suivant.

LES ANNALES DE LA BIENFAISANCE

OU

Les hommes rappelés à la bienfaisance par les exemples des peuples anciens et modernes, qui ont donné, soit en public, soit en particulier, des exemples d'humanité, de vertu, de générosité, etc. 1772.

VOILA un titre bien séduisant : s'il était rempli, cet ouvrage serait aussi un bienfait envers l'humanité; cependant il a produit peu d'effet, et ne méritait pas d'en produire davantage; c'est moins un ouvrage qu'une ébauche. La manière dont beaucoup d'écrivains font des livres aujourd'hui, annonce de leur part trop peu de respect pour le public et pour eux-mêmes. Tout homme qui lit avec le projet de tirer quelque fruit de ses lectures, fait des notes pour son usage particulier. A peine ces notes, qui n'avaient pour objet que de soulager la mémoire ou de se dispenser d'en avoir, sont-elles faites,

que voilà le *Scribendi cacoethes* qui s'empare de l'annotateur. « Ces notes me sont utiles, pourquoi » ne le seraient-elles pas au public? » Et sur cela on s'empresse de les publier : de là tant d'abrégés, de recueils, d'*Ana*, sans plan, sans système, sans objet certain, où tout est jeté au hasard, et qui ne sont que le résultat informe de lectures mal digérées, et d'études domestiques et privées, faites pour rester dans le porte-feuille. L'ouvrage dont nous parlons semble avoir un objet utile, celui d'inspirer la bienfaisance par l'exemple de ceux qui l'ont pratiquée; mais il est trop aisé de voir que le livre n'a pas réellement été fait pour cet objet, et qu'on a couvert après coup de ce beau prétexte une suite de traits recueillis au hasard dans des lectures vagues, traits dont plusieurs n'ont aucun rapport au sujet.

L'auteur rapporte, en peu de mots, l'histoire connue de Cambyse, roi de Perse, lequel fit écorcher vif Sizame ou Sisamne, juge qui s'était laissé corrompre. Ce trait, ainsi détaché, ne tenant au sujet par aucun système, par aucune liaison, appartient à la sévérité, non à la bienfaisance. Ce n'est pas qu'on n'eût pu le faire rentrer dans la bienfaisance, en établissant que la sévérité envers un juge prévaricateur peut être un bienfait envers une nation; mais c'est à quoi l'auteur ne paraît pas seule-

ment avoir songé, s'étant contenté de mettre à côté les uns des autres des traits isolés, sans prendre la peine de les lier ensemble par un principe commun, ou de saisir et de rendre sensibles les rapports, soit prochains, soit éloignés, qui peuvent se trouver entre ces divers traits.

Le duc de Buckingham, fatigué des griefs d'un frondeur contre le gouvernement, ne trouva d'autre moyen de lui imposer silence que de lui donner une place d'un revenu considérable. Il est évident que, dans l'intention même du ministre, ce n'est pas là un trait de bienfaisance, mais un trait d'adresse ministérielle, et l'on peut ajouter que c'était une bien fausse adresse et une imprudence bien réelle, puisque c'était inviter à devenir frondeur pour en être corrigé de la même manière. La véritable adresse aurait été de travailler constamment au bonheur public, et de laisser dire les frondeurs.

Le ministre Walpole alla trouver un seigneur anglais qu'il voulait attirer au parti de la cour : ce seigneur se fit servir son souper, qui consistait en un hachis de gigot : « Milord, dit-il au » ministre, croyez-vous qu'on puisse aisément sé- » duire un homme qui sait se contenter d'un pareil » souper ? »

Le trait est digne de Fabricius, si l'on veut; mais quel rapport a-t-il à la bienfaisance ?

On présente ici le portrait que M. Hume a fait de ce ministre Walpole.

« M. Walpole a de la capacité sans avoir du » génie ; il est bon sans être vertueux, ferme sans » être magnanime, modéré sans être équitable. » Ami généreux, il n'est point ennemi implacable. Ses bonnes qualités sont exemptes des défauts qui ont coutume de les accompagner ; il » a également des défauts qui ne sont point compensés par les vertus qui s'y joignent ordinairement..... En lui le particulier vaut mieux que » l'homme d'État : ses vertus surpassent ses vices. » Sa fortune est plus grande que sa renommée..... » Il eût été jugé plus digne de sa place éminente » s'il ne l'eût point occupée. En général, il est plus » fait pour le second rang que pour le premier. Son » ministère a été plus utile à sa famille qu'à sa patrie, plus convenable au tems présent qu'aux siècles à venir, et plus dangereux par ses mauvaises » influences, que par des dommages réels. Sous lui » la paix et le commerce ont fleuri ; la liberté est » tombée en décadence, et le savoir en ruine. »

Fidèle ou non, ce portrait est de main de maître ; mais, encore un coup, quel rapport tout cela peut-il avoir avec la bienfaisance ?

Le jurisconsulte hollandais Évrard était honnête homme, savant légiste, magistrat équitable et in-

règre. Cela suffit à l'auteur pour placer son nom et son éloge dans *les Annales de la Bienfaisance*, sans citer de lui aucun trait de bienfaisance ni publique ni particulière.

Il me semble que la manière de faire ce livre, qui n'est pas fait, aurait été de distinguer la bienfaisance publique de l'homme d'État, et la bienfaisance particulière de l'homme privé; de distinguer les principales nuances de l'une et de l'autre; de traiter des qualités qui avoisinent cette vertu, qui s'y unissent et qui la fortifient; de montrer comment des qualités même, qui semblent y être contraires, comme la sévérité de Cambyse, rentrent pourtant dans l'objet de cette vertu, qui est de procurer le plus grand bien public. Les exemples auraient dû, 1°. convenir tous au sujet, 2°. être tous unis par un principe commun, 3°. être tous adaptés à chaque espèce, à chaque nuance, à chaque accessoire de la vertu dont on traite, ou plutôt dont on aurait dû traiter dans ce livre.

Pour cet art d'adapter les exemples à chaque sujet, Valère-Maxime me paraît le vrai modèle à suivre. Je me suis plusieurs fois étonné que, parmi tant de compilateurs empressés à recueillir des traits épars, il ne s'en soit pas trouvé un seul qui ait imaginé de continuer Valère-Maxime, soit en se bornant à notre Histoire et en formant *un*

Valère-Maxime français, soit en joignant, comme Valère-Maxime ou comme son abréviateur, si nous n'avons que son abrégé, les exemples étrangers aux exemples domestiques, et en embrassant comme lui ou plus que lui la totalité de l'Histoire, à remonter au tems où finit Valère-Maxime.

Ainsi donc des vers sans poésie, et même sans versification, ou plus ennuyeux s'ils sont moins ridicules; de l'histoire sans histoire, et contraire à toutes les notions élémentaires; une prose emphatique et boursoufflée, atténuant tout parce qu'elle exagère tout; des compilations sans objet, décorées après coup d'un titre magnifique, voilà les productions les plus ordinaires du *Scribendi cacoethes*.

Tel est à peu près l'état où j'ai laissé la littérature vulgaire et le goût presque général dans les premiers tems de la fameuse révolution, après laquelle je ne regarde plus à rien, et je crois fermement que tout est tout au mieux en littérature comme en toute autre chose, dans le meilleur des mondes possibles, dans un monde régénéré.

(Fait le 30 janvier 1798.)

FAUTES A CORRIGER,

ERREURS A RÉFORMER,

OPINIONS A DISCUTER

Dans divers ouvrages historiques ou traitant d'Histoire.

Les impostures de l'Histoire ancienne et profane. 1770.

Cet ouvrage est fait dans le même esprit que celui de M. de Voltaire, qui a pour titre : *Les Mensonges imprimés ;* il est annoncé dans la préface de l'éditeur, pour être de M. Lancellotti, savant italien, et pour avoir été traduit par M. Oliva, dont l'éditeur, quel qu'il soit, a revu et corrigé la traduction.

L'auteur relève sûrement bien des erreurs, plusieurs même reconnues pour telles ; mais il me paraît pousser quelquefois trop loin l'incrédulité. Le moindre défaut de vraisemblance est pour lui une raison de rejeter un fait : sur ce seul fondement il proscrit un grand nombre de traits rapportés

portés par Valère-Maxime, et que cet auteur a choisis précisément parce qu'ils sortent de l'ordre commun. Par exemple, il ne veut pas croire que Zaleucus, ce fameux législateur des Locriens, obligé, par sa propre loi, de faire crever les yeux à son fils pour adultère, ait partagé la peine entre lui et son fils, pour satisfaire à la fois à la nature et à la loi. C'est un fait singulier et remarquable sans doute; mais qu'a-t-il d'incroyable? Pourquoi encore refuserons-nous de croire que, chez un peuple très-sensible à l'éloquence, l'orateur Marc-Antoine ait pu désarmer par la sienne les soldats que Marius envoyait pour le tuer? Pourquoi enfin ne comprendrons-nous pas que, si la morale est partout la même, les idées sur les mœurs extérieures n'en sont pas moins variées, et qu'il peut être tout naturel que Caton-le-Censeur ait chassé du sénat Manlius pour avoir en plein jour donné un baiser à sa femme en présence de sa fille? Pouvons-nous, d'après nos usages, évaluer le degré d'indécence que les mœurs romaines attachaient à l'action de Manlius, et faut-il ainsi traiter d'imposture tout ce qui n'est pas dans nos mœurs? Ne faut-il pas se souvenir qu'il y a plus de choses possibles qu'on ne pense, que

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable,

et qu'en matière d'histoire, comme sur tout le reste,

il peut être également dangereux, et de croire, et de ne pas croire ?

Periculosum est credere et non credere,

dit Phèdre. Bornons-nous du moins à douter, et ne rejetons point si légérement tout ce qui nous étonne : c'est une autre espèce de superstition, c'est croire trop aisément à l'impossibilité.

ANNALES romaines ou Abrégé chronologique de l'Histoire romaine. 1756.

Cet ouvrage est de M. Macquer, frère, à ce que je crois, du célèbre académicien, auteur du *Dictionnaire de chimie.* C'est une de ces nombreuses imitations de *l'Abrégé chronologique* de M. le président Hénault, et c'est une des meilleures.

M. Macquer admire la politique de Romulus, et l'heureux artifice par lequel il sut augmenter la puissance de Rome et diminuer celle de ses voisins, en ouvrant un asyle dans sa ville naissante; mais ne lui prête-t-il pas des vues un peu trop vastes, lorsqu'il lui fait prévoir et entreprendre la ruine successive de tous les peuples d'Italie ? Romulus peut avoir desiré tout ce que M. Macquer veut qu'il ait projeté; mais il n'est guère vraisemblable qu'il ait entrevu, selon l'expression de l'auteur, dans ces chaumières et ces cabanes les fonde-

mens de la ville éternelle. Virgile a pu montrer dans ces cabanes le futur Capitole avec son marbre et ses colonnes d'or : il en parlait à son aise, il prédisait le passé ; mais il est difficile de croire que les travaux, les efforts, les conquêtes, les triomphes des Romains sous les rois suivans et sous les consuls n'aient été que l'exécution d'un plan conçu et presque tracé par Romulus : seulement on ne peut nier que Rome n'ait dû sa grandeur et sa puissance à cet esprit d'indépendance et de liberté, qui n'en laissait point subsister ailleurs ; à ce génie militaire, à cette ambition effrénée, dont Romulus avait jeté les premières semences dans cette ville, alors si faible et si éloignée du terme où elle devait parvenir un jour.

> Quicumque mundo terminus obstitit
> Hunc tangat armis.

« On ne se défie pas assez des faibles, dit » M. Macquer : on les méprise, on ne voit pas » qu'ils sont sans cesse surveillans, tout prêts à » profiter de notre sécurité, de notre négligence » ou de nos fautes pour s'élever sur nos ruines. » Sans doute que Romulus fit plusieurs fois ces » réflexions, et qu'il y fonda une partie de ses » espérances. »

Cette idée nous paraît plus ingénieuse que solide,

surtout si l'auteur en conclud, comme il semble le faire, que la faiblesse même des Romains fut un des principes de leur grandeur. Une faiblesse qu'on méprise, et qui n'inspire aux peuples voisins ni crainte ni défiance, peut faciliter le succès d'une entreprise particulière qu'on n'aura pas daigné prévoir; mais ce succès même avertit les voisins de se défier d'une faiblesse apparente qui cache une force réelle et dangereuse. Il faut donc chercher ailleurs la véritable cause de cette mauvaise politique qui empêcha, d'abord les peuples de l'Italie, ensuite ceux de l'Afrique et de l'Asie, de se réunir contre cette puissance énorme, dont les progrès n'étaient que trop sensibles, et menaçaient le Monde entier, et cette véritable cause est que partout et toujours les petits intérêts du moment l'emportent sur les grands intérêts de tous les tems: le voisin est là, qui nous déplaît et qui nous irrite, qui cherche à nous nuire, qui excite nos petites passions; le grand ennemi qui nous menace tous, est encore loin, et chacun se rassure en comptant les barrières qui l'en séparent; cependant il avance et renverse toutes ces barrières l'une après l'autre, pendant que nous lui préparons un triomphe facile par nos imprudentes divisions.

M. Macquer attribue à Servilie, femme du jeune Lépide, fils du triumvir, la célèbre histoire des

charbons ardens de Porcie. Il est possible que Servilie ait suivi l'exemple de la fille de Caton ; mais il serait singulier que Valère-Maxime, dans le chapitre où il accumule les exemples de tendresse et de fidélité conjugales, et où il rapporte celui de Porcie, eût oublié son imitatrice, et le silence de M. Macquer sur Porcie me fait présumer qu'il s'est mépris en mettant sur le compte de l'une ce qui appartient à l'autre. Il paraît cependant que le fait appartient à toutes les deux.

M. Macquer dit qu'Arion fut l'inventeur du *vers dithyrambe*. L'expression est au moins impropre; le dithyrambe n'est point une espèce de vers, comme les vers saphiques ou alcaïques, mais un genre de poésie composé de vers de différentes mesures.

DISCOURS et réflexions critiques sur l'Histoire et le gouvernement de l'ancienne Rome.

Nous ne nous bornons point, dans cet examen, à relever des erreurs, à corriger des fautes ; nous observons quelquefois, et nous pourrons discuter certaines opinions singulières. Ce livre, par exemple, nous en fournit l'occasion : ces discours sont des dissertations critiques, tirées de *l'Histoire romaine* de M. Hooke, ouvrage estimé en Angleterre.

La grande question de l'incertitude de l'Histoire des premiers siècles de Rome est décidée ici en

faveur de MM. Sallier et Fréret, contre M. de Pouilly.

Un autre discours roule sur le gouvernement de l'ancienne Rome. Un fragment de Polybe sur les gouvernemens en général, et particuliérement sur celui de Rome, sert comme de texte à ce discours. Polybe distingue de la royauté la monarchie et la tyrannie, de l'aristocratie l'oligarchie, et de la démocratie l'ochlocratie. Mais qui ne voit que, sur ces trois objets, l'un n'est que l'abus de l'autre, et qu'il n'y a en effet que trois gouvernemens différens, qu'on sépare ou qu'on mêle, ou qu'on altère suivant les dispositions et les circonstances; savoir: le gouvernement d'un seul, le gouvernement de plusieurs, le gouvernement de tous.

Quant aux différens degrés de corruption par lesquels chaque gouvernement peut passer, et dont il est toujours utile de considérer les causes, la marche et les progrès, ils ne constituent pas plus un genre essentiel de gouvernement, que les différens degrés de perfection dans chaque espèce de gouvernement ne constituent aussi un gouvernement particulier.

Quant au gouvernement de Rome, le plus indécis et par conséquent le plus vicieux des gouvernemens, M. Hooke est pour les Plébéiens et pour les Gracques, contre le Sénat et les Patriciens;

je suis de l'avis directement contraire, et j'en ai dit les raisons en parlant de la traduction de Lucain par M. Marmontel, qui était alors du même avis que M. Hooke.

La comparaison d'Annibal et de Scipion, dans M. Hooke, pourra paraître piquante par un peu de singularité. L'auteur a tant de zèle pour Annibal, qu'il ne pardonne pas même à M. Rollin (lequel incline cependant aussi pour Annibal) d'avoir pu balancer un moment entre ces deux héros. La manière dont M. Hooke évalue la supériorité d'Annibal par la multitude de ses victoires, interrompue par la seule défaite de Zama, pourrait être sujète à quelques erreurs. Une longue suite de succès prouve sans doute de la supériorité; mais tant de causes étrangères au mérite et au talent du général peuvent concourir à la victoire, que souvent l'avantage ou la défaite ne fournit aucune évaluation exacte, aucune mesure comparative du talent de deux généraux ennemis. Si cependant il fallait juger de Scipion et d'Annibal par cette règle, la seule bataille de Zama déciderait la question : Scipion a vaincu Annibal, Annibal n'a pas vaincu Scipion; aussi Annibal dit-il lui-même à Scipion, que, s'il avait eu la gloire de le vaincre, il se serait mis au dessus de tous les guerriers, au dessus de Pyrrhus et d'Alexandre même. M. Hooke, pour relever la

gloire d'Annibal, réhabilite celle des généraux romains qu'il a vaincus, et le consul Térentius Varro gagne ici une apologie de sa conduite. M. Hooke ne convient point du tout que

> L'inexpérience indocile
> Du compagnon de Paul Émile
> Fit tout le succès d'Annibal ;

(ce qui est en effet une exagération). Il n'est pas non plus de l'avis de Maharbal, sur la proposition d'aller assiéger Rome au sortir de la bataille de Cannes; il ne reproche rien à son héros, même sur son long séjour à Capoue et sur les prétendues délices qui amollirent et énervèrent l'armée carthaginoise; il retrouve cette armée telle au sortir de Capoue qu'à son entrée dans cette ville.

Quant aux vertus morales et civiles des deux généraux, article sur lequel M. Rollin et tous les auteurs ont donné hautement et sans balancer la préférence à Scipion, M. Hooke la donne encore au général carthaginois, et il rabaisse beaucoup les vertus tant vantées des Romains. On peut dire même qu'il persifle Scipion :

> At nos virtutes ipsas invertimus, atque
> Sincerum cupimus vas incrustare.

« Lorsqu'Annibal, dit-il, délivra Carthage de » la tyrannie des juges perpétuels, lorsqu'en obli-

» geant les nobles à rendre compte des deniers » publics qu'ils avaient détournés, il empêcha » qu'on ne mît sur le peuple une taxe ruineuse et » non nécessaire, il me paraît avoir fait une action » plus convenable à un bon citoyen, que Scipion » *lorsqu'il déchira son livre de comptes*, et conduisit » la multitude au Capitole, *pour supplier les dieux* » *de leur accorder toujours des généraux tels que lui*; » et quand Annibal alla en exil, déplorant le mal- » heur de sa patrie plus que le sien propre, *sæpiùs* » *patriæ quàm suos eventus miseratus*, il montra » certainement plus de grandeur d'âme que n'en » marqua le Romain *quand il s'enfuit de Rome* » *pour décliner un jugement*, ou quand il donna » ordre, à sa mort, que son corps ne fût pas porté » dans son ingrate patrie, *ingrate au point de lui* » *avoir demandé compte des deniers publics dont elle* » *lui avait confié l'administration.* »

Ce morceau est un juste éloge de la conduite d'Annibal, et une parodie satyrique et comique de celle de Scipion. Celui-ci ne déchira point son livre de comptes, car il ne s'agissait pas de comptes; il avait rendu les siens en sortant du consulat; mais des tribuns jaloux de sa gloire, et lui en faisant un crime, accumulaient au hasard contre lui toutes les accusations les plus atroces et les plus dépourvues de toute ombre de vraisemblance, entre autres de

s'être laissé corrompre par argent pour accorder à Antiochus une paix qui le dépouillait de la plus grande partie de ses États : ce fut alors que Scipion, sans répondre à de tels accusateurs et sur de telles accusations, par un beau et juste mouvement d'orgueil que l'antiquité a toujours admiré, entraîna le peuple au Capitole pour remercier les dieux de la victoire qu'il avait remportée à pareil jour sur Annibal. On vient trop tard aujourd'hui pour essayer de répandre du ridicule sur un pareil trait ; il est consacré dans les fastes de la gloire. C'est en cette occasion que Sempronius Gracchus, père de ces Gracques trop fameux, et personnellement ennemi de Scipion, s'est immortalisé en prenant la défense de ce héros contre ses détracteurs, et en couvrant d'opprobre la lâche envie qui s'acharnait à persécuter les talens et les vertus.

« *Scipion s'enfuit de Rome pour décliner un juge-* » *ment !* »

Non. Il s'ensevelit dans la retraite pour désarmer l'envie.

> Urit enim fulgore suo, qui prægravat artes
> Infrà se positas.

« *Cette ingrate patrie qui demandait compte des* » *deniers confiés !* »

Oui, voilà ce qu'on dirait dans une parodie à la Comédie italienne, dont le suprême mérite serait

de faire de Scipion un fripon ridicule; mais encore un coup, il ne s'agissait pas de comptes; il s'agissait de savoir si les Scipions avaient reçu de l'argent d'Antiochus pour le dépouiller de ses États par la paix la plus rigoureuse : voilà le crime si peu vraisemblable en lui-même, si peu vraisemblable encore d'après le caractère connu de Scipion, dont on voudrait qu'il se fût purgé par une discussion qu'il crut devoir s'épargner comme Nicomède dans Corneille :

Moi ! m'en justifier ! Vous ne le croyez pas.

L'auteur continue sur le ton demi-plaisant. « Je » me flatte, dit-il, que mes lecteurs seront édifiés » du zèle que j'ai marqué dans mes observations » pour les vertus morales d'Annibal. Mais s'il en » est autrement, je serai toujours très-content s'ils » veulent bien ne pas exiger de moi de leur pré- » senter des portraits de ces brillans héros tant » vantés dans *l'Histoire romaine*. La vérité est que » je n'ai point de talent pour ce genre de compo- » sition, car je n'ai jamais pu, en pesant les actions » des Scipions, des Marcellus, des Flaminius, des » Paul Émile, des Mummius Achaïcus et autres » grands personnages, me former les hautes idées » de leur vertu, que leurs panégyristes anciens et » modernes nous en ont voulu donner. »

Il pourrait y avoir du choix à faire dans ces noms, mais on trouverait difficilement des personnages plus vertueux que les Scipions, les Marcellus, les Paul Émile; ils ont commis, il est vrai, comme les autres, les crimes de la guerre; mais ces crimes ne doivent pas leur être imputés; ils servaient leur patrie : la patrie avait tort sans doute d'entreprendre des guerres injustes, mais des citoyens devaient obéir. On peut présumer seulement que si de tels citoyens eussent été les maîtres et qu'ils n'eussent pas été entraînés par l'erreur universelle, si favorable à la guerre, ils eussent cherché à exercer dans la paix des vertus plus utiles au genre humain. M. Hooke leur fait partout leur part de vertu la plus petite qu'il peut. Je n'aime pas plus que lui les Romains : on pourra en voir les preuves en tems et lieu; mais rien ne dispense d'être juste envers ceux qu'on n'aime pas. Leur gouvernement était une anarchie; leur système suivi de conquêtes aurait dû soulever contre eux toutes les puissances de la terre; mais plusieurs particuliers ont eu chez eux de grandes et sublimes vertus.

ESSAI sur la durée des règnes des sept rois de Rome, par M. Algarotti. 1769.

On avait proposé plus d'une fois avant M. Algarotti (et encore après lui), des objections contre la

durée que l'Histoire romaine donne aux règnes des sept rois de Rome.

Non-seulement M. Algarotti adopte sur cet article la réforme générale de Newton en chronologie, mais il prétend la fonder sur la critique pour ce qui concerne en particulier les sept rois de Rome.

Cette durée, selon l'opinion attaquée par Newton et par M. Algarotti, est de deux cent quarante-quatre ans; ce serait trente-quatre à trente-cinq ans pour chaque règne; ce qui leur paraît *contre toute vraisemblance*.

Cette décision est trop forte : le calcul de deux cent quarante-quatre ans ne nous paraîtra point contraire à la vraisemblance si nous consultons d'autres faits très-avérés. Prenons une suite de sept de nos rois, à commencer par Hugues Capet, la durée de leurs règnes sera de deux cent trente-six ans.

Si nous commençons par le roi Robert, nous aurons deux cent trente ans; si c'est par le roi Henri Ier., deux cent trente-neuf. Voilà donc trois combinaisons qui, pour sept rois consécutifs, nous donnent une durée égale à celle des sept rois de Rome, à une différence près de quatorze, huit et cinq ans sur deux cent quarante-quatre.

Ajoutons à cette considération, qu'à compter de

l'avénement des Bourbons au trône, nous avions déjà deux cent quatre ans en 1793, que nous n'étions encore qu'au quatrième règne, et que ce quatrième roi n'avait que trente-huit ans et quelques mois lorsqu'il fut égorgé par les ingrats qu'il voulait rendre heureux, *ab impiis et scelestis nefariè trucidatus.*

Si l'on veut des exemples pris chez d'autres nations, en voici un très-réel, qui excède de beaucoup la durée des sept règnes de Rome, à compter depuis 1479, époque de l'avénement de Ferdinand-le-Catholique au trône d'Arragon, jusqu'à la mort de Philippe V son sixième successeur, arrivée en 1746; au lieu de deux cent quarante-quatre ans, on en aura deux cent soixante-sept, ou, si l'on veut incidenter sur ce que le règne de Philippe V en donne trois, parce qu'il a quitté, puis repris la couronne, ne comptons que jusqu'à 1724, époque de son abdication, nous aurons toujours deux cent quarante-cinq ans, c'est-à-dire, un an de plus qu'à Rome.

Veut-on une autre combinaison? Supprimons le long règne de Philippe V, arrêtons-nous à la mort de Charles II en 1700, et, pour avoir sept rois, remontons jusqu'à Jean II, père de Ferdinand-le-Catholique, et dont le règne commence en 1458, nous aurons encore deux cent

quarante-deux ans, deux seulement de moins qu'à Rome.

Ainsi le nombre de deux cent quarante-quatre, pour les sept rois de Rome, n'a rien de contraire à la vraisemblance, quoiqu'il ne s'accorde pas avec le système chronologique de Newton; mais quel système n'est pas quelquefois démenti par les faits?

Aussi M. Algarotti ne s'en tient-il pas à cette prétendue invraisemblance générale; il discute en particulier chaque règne, et cherche dans les conjonctures du tems des raisons d'en abréger la durée.

On donne trente-sept ans de règne à Romulus, qui, selon Plutarque, mourut à cinquante-quatre ans; il faut donc qu'il ait fondé Rome à dix-sept ans (Eutrope dit à dix-huit), ce que M. Algarotti trouve peu vraisemblable.

Eh! où est l'invraisemblance? Que cette fondation d'une ville et de la ville de Rome ne nous impose pas, ce n'est pas le cas de dire :

Tantæ molis erat, etc.

Urbem exiguam in Palatino monte constituit. Oh! oui, exiguë et très-exiguë. Faut-il être si âgé pour construire quelques cabanes? *Romanum imperium quo neque ab exordio ullum ferè minus.* C'est en parlant d'un tems bien postérieur, que M. de Voltaire a dit :

L'auguste Rome avec tout son orgueil
Rome jadis était ce qu'est Auteuil,

et c'était faire beaucoup trop d'honneur à l'auguste Rome, où la maison du moindre paysan d'Auteuil eût été un palais.

Romuleoque recens horrebat regia culmo,

a dit Virgile.

On fait le règne de Numa de quarante-trois ans, et il mourut à quatre-vingt-trois ans : il avait donc quarante ans lorsqu'après un an d'interrègne, il monta sur le trône ; mais Plutarque raconte que, lorsqu'on offrit la couronne à Numa, il allégua, pour se dispenser de l'accepter, la faiblesse d'un âge qui cessait d'être propre au commandement des armées. M. Algarotti demande si c'est là le discours d'un homme de quarante ans, et s'il n'en suppose pas bien soixante au moins ?

Cela dépend de l'idée que Numa s'était faite de l'âge propre à la guerre, pour laquelle on sait d'ailleurs qu'il n'eut jamais d'inclination, et son discours est d'un homme qui craint de devenir roi d'un peuple belliqueux.

La critique de M. Algarotti laisse passer les règnes de Tullus-Hostilius et d'Ancus-Martius, l'un de trente-deux ans, l'autre de vingt-quatre.

Celui de Tarquin-l'Ancien fut, dit-on, de trente-huit

trente-huit ans ; les fils d'Ancus, auxquels il avait enlevé la couronne, le firent assassiner. M. Algarotti trouve qu'ils avaient bien différé leur vengeance, et, sur ce fondement un peu faible, comme on voit, il juge qu'il faut encore abréger ce tems.

Il suffit de lui répondre qu'on assassine quand on peut et non pas quand on veut, et qu'heureusement les Robespierres ne sont pas toujours les maîtres d'égorger un roi vertueux.

On donne quarante-quatre ans de règne à Servius-Tullius, assassiné par Tarquin, dit le Superbe, son gendre, qui, selon le calcul de M. Algarotti, devait avoir soixante-quatre ans alors, si Servius-Tullius a réellement régné quarante-quatre ans.

Mais Tite-Live ne parle jamais de Tarquin, pendant la vie de Servius-Tullius, que comme d'un jeune homme, et l'histoire de la révolution qui le plaça sur le trône, le représente comme tel. On le voit saisir son malheureux beau-père par le milieu du corps, le transporter hors du sénat, le précipiter du haut de l'escalier dans la place publique, vigueur qui serait aussi extraordinaire dans un homme de soixante-quatre ans, que l'épithète de jeune homme serait déplacée à son égard.

Mais pourquoi M. Algarotti veut-il absolument

trouver cette double absurdité dans Tite-Live ? Pourquoi veut-il que Servius-Tullius n'ait pu régner quarante-quatre ans, sans qu'à sa mort Tarquin-le-Superbe ait eu soixante-quatre ans ? C'est que le même Tite-Live dit que Servius-Tullius, qui avait enlevé la couronne aux enfans de Tarquin-l'Ancien, comme celui-ci l'avait enlevée aux fils d'Ancus, craignant d'éprouver le même sort que Tarquin-l'Ancien, assassiné par ceux qu'il avait dépouillés, donna ses deux filles en mariage à deux fils de Tarquin-l'Ancien ; mais il n'est dit nulle part que ces deux mariages se soient faits au commencement du règne de Servius-Tullius, et c'est pourtant ce que suppose M. Algarotti. Pourquoi ne pas supposer au contraire que, quand Servius-Tullius monta sur le trône, les enfans de Tarquin-l'Ancien étaient encore dans un âge très-tendre, et qu'ils n'épousèrent que long-tems après les deux filles de Servius-Tullius ? Tout s'explique par ce tempérament : Tite-Live est sensé comme il l'est toujours, et le calcul des historiens est exact.

Tarquin règne vingt-cinq ans, et M. Algarotti, qui veut toujours lui donner soixante-quatre ans à la mort de son beau-père, trouve qu'il en avait quatre-vingt-neuf lorsqu'il fut détrôné, et qu'il en avait plus de cent lorsqu'il fut blessé en combattant à cheval contre le dictateur Posthumius,

au lac Régille; ce qui, avec raison, lui paraît hors de vraisemblance.

C'est toujours la même erreur, mais elle n'est point dans Tite-Live, qui, nous ayant représenté Tarquin comme un jeune homme très-vigoureux à la mort de Servius-Tullius, se contente de nous le représenter, au combat du lac Régille, comme un vaillant homme, appesanti et affaibli par l'âge: *jam ætate et viribus gravior.*

Ajoutons que Tite-Live n'ose décider si Tarquin-le-Superbe était fils ou petit-fils de Tarquin-l'Ancien : *filius neposve fuerit parum liquet.*

Ainsi, le grand retranchement que M. Algarotti avait espéré sur la durée des règnes de Servius-Tullius et de Tarquin-le-Superbe, ne paraît nullement nécessaire, et le calcul des historiens sur ces deux règnes, ainsi que sur tous les autres, n'a reçu aucune atteinte.

HISTOIRE raisonnée des premiers siècles de Rome, par M. Palissot.

Cet ouvrage, qui a paru en 1756, présente des idées nouvelles, dont quelques-unes peuvent être combattues. M. Palissot était jeune alors; il avait le ton tranchant et léger; il commence par traiter ses prédécesseurs avec une rigueur toujours impru-

dente, parce qu'elle provoque et autorise celle des autres ; il consent à louer l'Histoire de Laurent Échard, à condition qu'on ne la regardera que comme un abrégé.

« Personne, que je sache, n'a été tenté de lire » l'Histoire du Père Catrou. » Ce sont ses propres expressions.

Il prétend avoir vérifié que M. Rollin ne savait pas le grec : ce n'était pourtant pas un charlatan qui voulût paraître savoir ce qu'il ignorait.

« Cent traits puérils ne doivent rien ôter à la » considération que méritait d'ailleurs M. Rollin » par sa piété et par son zèle, mais peuvent dis- » penser de relire son Histoire quand on est sorti » de l'enfance. »

Voilà qui est furieusement léger. Eh ! qu'on la lise, cette Histoire, qu'on la relise, et qu'on se pénètre bien des principes vertueux de l'auteur et des grands modèles de l'antiquité, dont il était si nourri.

Après s'être ainsi préparé un triomphe facile sur des rivaux trop avilis par lui-même, M. Palissot propose, sur le degré de certitude de l'Histoire en général, et particuliérement de celle des premiers siècles de Rome, quelques réflexions, qui ne sont que le résultat de la savante dispute de M. de Pouilly, contre MM. Sallier et Fréret, sur cet

article. Ce sont les excellens Mémoires de ces académiciens, qui lui ont fourni cette érudition agréable et légère qu'il répand dans son discours, et qu'il orne de son coloris particulier : il conclud, avec M. l'abbé Sallier, en faveur de la certitude de l'Histoire des premiers siècles de Rome, et de l'existence de plusieurs monumens échappés aux ravages des Gaulois; il se réserve cependant son doute philosophique sur quelques faits que M. l'abbé Sallier n'abandonnait point à la critique de son adversaire; il ne veut pas croire, par exemple, à l'histoire des Horaces et des Curiaces. Ce pyrrhonisme est fondé, 1°. sur l'incertitude de Tite-Live, qui n'ose décider lesquels étaient Albains ou Romains des Horaces ou des Curiaces; 2°. sur la diversité du récit de Denis d'Halicarnasse et de celui de Tite-Live. Selon le premier, un des Curiaces périt au commencement de l'action, et le dernier des Horaces n'eut à vaincre que deux ennemis : il y a encore quelques autres variations dans les circonstances.

Si l'incrédulité de M. Palissot n'avait pas d'autres motifs, elle devrait être bien facile à dissiper. Des changemens dans quelques circonstances d'un même fait, rapporté par différens historiens, ne prouvent rien contre la vérité de ce fait, autrement l'Histoire n'offrirait presque rien qui méritât d'être cru.

Tite-Live, dont M. Palissot oppose l'incertitude, décide absolument contre lui : son incertitude ne tombe que sur la patrie à laquelle appartenaient, soit les Horaces, soit les Curiaces ; mais l'histoire de ces combattans paraît à cet historien l'événement le plus certain et le plus célèbre de ces tems reculés. Voici ses termes.

Horatios Curiatiosque fuisse satis constat, nec fermè res antiqua alia est nobilior. Tamen in re tam clarâ nominum error manet, utrius populi Horatii, utrius Curiatii fuerint. Auctores utròque trahunt, plures tamen invenio qui Romanos Horatios vocent. Hos ut sequar inclinat animus.

Au reste, cette confusion de noms et cette incertitude sont beaucoup moins étonnantes qu'il ne semble. Rome était fille d'Albe. Après la mort de Numitor, la couronne d'Albe s'était réunie, par droit de naissance, à celle de Rome, sur la tête de Romulus, qui depuis gouverna toujours Albe par un dictateur annuel : ces deux peuples n'en formèrent qu'un sous les règnes de Romulus et de Numa, et lorsque, sous le règne suivant, Cluilius et Suffétius soulevèrent Albe contre Rome, celle-ci parut moins combattre un ennemi étranger, que se diviser d'elle-même : c'était véritablement une guerre civile. Cette union long-tems si intime, et cimentée par une multitude d'alliances, explique et

excuse les variations des auteurs que Tite-Live a consultés sur le point dont il s'agit.

3°. M. Palissot donne à son incrédulité un troisième fondement. Ce que Tite-Live et les historiens romains rapportent des divisions de Rome et d'Albe, du combat des Horaces et des Curiaces, l'auteur des *Parallèles des Faits des Grecs et des Romains* le rapporte avec les mêmes circonstances de deux villes rivales d'Arcadie, Phénée et Tégée, qui vidèrent de même leur querelle par le combar de trois frères contre trois frères; un des Tégéens, resté seul contre les trois Phénéens, les vainquit par le même stratagême dont Horace se servit avec tant de succès, et tua impunément comme lui sa sœur, qui voyait avec indignation dans un frère le meurtrier de son amant.

Ce Traité, qui attribue aux Grecs les événemens les plus mémorables des Romains avec un assemblage de circonstances dont la répétition est moralement impossible, ce Traité se trouve parmi les œuvres morales de Plutarque; mais les critiques ne croient point que Plutarque en soit l'auteur. Ce qui frappe le plus M. Palissot dans ce combat des Tégéens et des Phénéens qu'il croit l'original de celui des Horaces et des Curiaces, c'est que l'auteur des *Parallèles*, quel qu'il soit, s'appuie du témoignage des Arcadiques de Démarate. « Or, dit M. Palis-

» sot, il me semble à la vérité tout simple qu'un » homme écrive beaucoup de mensonges, mais non » pas qu'au risque du plus profond mépris, il cite » des auteurs qui n'existent point. »

Cette raison a quelque force, mais peut-elle détruire seule la multitude des raisons contraires par lesquelles M. l'abbé Sallier ôte toute autorité au Traité des *Parallèles*, et prouve la certitude des faits de l'Histoire romaine ?

1°. S'il fallait s'en rapporter au Traité des *Parallèles*, les faits de l'Histoire romaine seraient certains. Cet auteur ne doute point de leur réalité, et c'est sur le fondement de cette certitude même qu'il leur compare des faits semblables, appartenans à l'Histoire grecque, afin de rendre croyables ces faits anciens (tout merveilleux qu'ils paraissent) par leur conformité avec des faits plus récens qu'on ne révoquait point en doute.

2°. Mais la fidélité de l'auteur des *Parallèles* est trop justement suspecte pour qu'on daigne s'appuyer de son suffrage; il montre partout la partialité la plus outrée : tout annonce que son ouvrage est le fruit de cette rivalité nationale, à laquelle des intérêts particuliers sont toujours plus chers que ceux de la vérité; c'est l'éloge des Grecs et non leur Histoire que l'auteur entreprend.

3°. Il n'y a presque point d'Histoires que cet

auteur ne défigure, soit pour les embellir, soit pour les plier à son projet d'élever les Grecs au dessus de tous les autres peuples : il mêle les tems historiques avec les tems fabuleux : ses fictions hardies intervertissent tout ordre, empoisonnent toutes les sources de l'Histoire, en ébranlent tous les fondemens.

4°. Tel est le jugement qu'en portent les meilleurs critiques. *Eum librum*, dit Josias Lemercier, *Plutarchi esse quis sanus crediderit ? In quo narrationes pleraque falsæ, ineptæ, maximam partem conficta ut responderent veris ; autores verò laudati plerique impudentiùs et audaciùs quàm fideliùs.*

Isaac Vossius n'en parle pas plus avantageusement. « *Libellus iste est prorsùs Plutarcho indignus,* » *cùm nugacissimus sit.* »

5°. Les écrivains cités par l'auteur des *Parallèles* ne le sont que par lui ; personne ne les connaît : leur existence est au moins très-douteuse, comme celle de tant de manuscrits cités par Varillas.

6°. Nulle Histoire grecque n'est aussi ancienne que les Annales de Rome, qui, comme le marquent expressément Cicéron et Tite-Live, ont été exactement rédigées par les pontifes, depuis la fondation de cette ville, jusqu'à Publius-Mucius, grand pontife, et qui sont un des plus solides fondemens de l'Histoire romaine. Ainsi, ou les événemens

rapportés par l'auteur des *Parallèles* appartiennent également aux deux peuples comme il le prétend, alors nulle raison de douter du récit des historiens romains, ou, comme il est bien plus vraisemblable, ils n'appartiennent qu'à l'un des deux peuples, et en ce cas le soupçon de plagiat ne peut tomber que sur les historiens grecs, lesquels sont postérieurs aux monumens historiques des Romains.

M. Palissot rapproche avec beaucoup d'art les circonstances qui peuvent rendre Ancus-Martius suspect de la mort de Tullus-Hostilius. Ce sentiment est contraire à celui de presque tous les historiens. Tite-Live penche à croire que Tullus mourut de maladie; il rapporte cependant l'opinion établie de son tems, que Tullus, devenu superstitieux par l'effet naturel de la maladie, voulut offrir un sacrifice magique, mais qu'une cérémonie essentielle oubliée irrita la Divinité, qui le frappa de la foudre. Victor, Corvinus, Eutrope, disent aussi qu'il fut frappé de la foudre. Denis d'Halicarnasse réfute expressément le bruit qui imputait à Ancus la mort de Tullus; il ne peut croire que, sans être assuré (et il ne pouvait l'être) du choix des Romains, un homme aussi prudent, et d'ailleurs aussi vertueux qu'Ancus, eût voulu commettre un tel attentat en pure perte; de plus, ajoute-t-il, ce crime exigeait des complices, le

secret n'eût pu être entiérement ignoré, et les Romains n'auraient jamais souffert que le meurtrier de Tullus le remplaçât sur le trône.

M. Palissot répond que ces sortes de crimes n'exigent pas nécessairement des complices, que d'ailleurs il n'est pas sans exemple que le secret ait été gardé dans des conspirations; que les Romains laissèrent régner l'assassin public de Servius-Tullius, un de leurs meilleurs rois; que la raison tirée de l'incertitude de succéder à Tullus, absoudrait aussi les fils d'Ancus du meurtre de Tarquin-l'Ancien, qu'incontestablement ils massacrèrent dans l'espérance de remonter sur le trône de leur père, espérance très-incertaine, puisqu'elle fut trompée par l'événement; qu'enfin il est ridicule d'abandonner une opinion vraisemblable et fondée, pour ce conte absurde d'une Divinité qui se venge par la foudre, d'une cérémonie oubliée ou négligée. (Mais ne peut-on pas être tué d'un coup de tonnerre sans qu'il y ait de vengeance divine?)

M. Palissot pousse fort loin la licence de ses conjectures; il observe que l'ambition était un vice héréditaire dans la Maison d'Ancus-Martius : son aïeul paternel avait déterminé Numa-Pompilius à sacrifier son goût pour la retraite au rang suprême que lui offraient les Romains; il eut soin ensuite de marier son fils avec Pompilia, fille unique de

ce prince, et lorsque, par la préférence que les Romains donnèrent à Tullus, il se vit ou vit sa race exclue du trône, dont il avait cru s'approcher par cette alliance, et qu'il avait brigué, il se tua de désespoir. Serait-il étonnant que son petit-fils eût puni dans la suite le malheureux objet de cette préférence du peuple ? qu'il eût cru devoir cette victime aux mânes de son aïeul, ou plutôt aux droits qu'il pensait avoir reçus de Pompilia sa mère ? Ses fils succédèrent à son ambition, comme lui à celle de ses pères, et ils tuèrent Tarquin-l'Ancien, comme leur père avait tué Tullus.

M. Palissot observe encore que les pieuses institutions de Numa ayant été négligées sous le règne belliqueux de Tullus, les prêtres se voyaient avec douleur devenus presqu'inutiles ; que, sur la fin du règne de Tullus, les prodiges reparurent, qu'Ancus les appuya, qu'il ménageait le corps des prêtres, qu'il les animait sourdement à décrier le gouvernement de Tullus ; que ceux-ci faisaient envisager comme criminelle et odieuse à la Divinité l'indifférence de Tullus pour leurs cérémonies. Cette réflexion paraît, à M. Palissot, jeter un grand jour sur le genre de mort de Tullus, sur les fables dont elle fut l'occasion, et sur la conduite que tint son successeur. Après que les auspices eurent confirmé son élection, il assembla le peuple ; il lui peignit

les dieux irrités, prêts à venger leurs autels abandonnés et leur culte négligé ; il plaignit la fin tragique de Tullus, qu'il ne manqua pas d'attribuer au courroux de ces dieux jaloux du respect qui leur était dû, ainsi qu'à leurs ministres ; il s'attacha ensuite à censurer adroitement le règne de Tullus : la faiblesse de son esprit dans ses dernières années, une peste qui avait désolé Rome, tout fut représenté comme une punition sensible d'avoir négligé les pratiques religieuses de Numa. Ancus promit de les faire revivre, de travailler sans cesse à maintenir la paix, à faire fleurir l'agriculture, les lois et le culte des autels. Cependant il n'était rien moins que pacifique, comme la suite de son règne le fit voir ; mais dans la guerre qu'il entreprit contre les Latins, il eut l'art de mettre de son côté toutes les apparences de la modération et de la raison.

Il nous semble que voilà de la part de M. Palissot bien de l'esprit employé pour charger d'un grand crime un prince dont tous les historiens célèbrent les vertus, qui, pendant tout son règne, a fait beaucoup de bien à Rome, à qui Virgile ne reproche qu'un peu trop de popularité :

Nimiùm gaudens popularibus auris,

et dont Tite-Live a dit avec raison qu'il réunissait les qualités de Romulus et de Numa.

HISTOIRE de la ville d'Amiens, par le Père Daire, célestin. 1757.

Le Père Daire exagère un peu la constance avec laquelle les habitans de l'Amiénois résistèrent à Jules-César; il n'est nullement d'accord sur ce point avec ce conquérant des Gaules, aux commentaires duquel il renvoie assez mal-adroitement, puisqu'on y lit, en propres termes, que le moment de l'arrivée de César sur les terres de l'Amiénois fut celui de la réduction entière de ce pays : *in fines Ambianorum pervenit qui se suaque* SINE MORA *dediderunt.*

L'auteur n'est pas plus d'accord avec les chronologistes, lorsqu'il dit que l'an 428 Clodion poussa ses conquêtes jusque sur les bords de la Somme, après avoir défait les Romains en plusieurs rencontres : c'est en 428 que Clodion succéda à Pharamond. Alors les Romains avaient repoussé les Français au-delà du Rhin. Clodion ne le repassa qu'en 431; mais il fut encore rechassé alors par les Romains que commandait Aëtius. Vers 437 Clodion, ayant appris que les villes de la seconde Belgique étaient mal gardées, s'avança secrétement de ce côté, se rendit maître de Bavai, de Cambrai et de quelques autres places voisines; il continua ses conquêtes dans tout ce pays-là jusqu'en 444,

qu'il perdit une grande bataille contre Aëtius, dans le pays d'Artois, près du *Vicus Helenæ*, qu'on croit être Lens. Mais d'autres affaires ayant appelé ailleurs la valeur d'Aëtius, Clodion, délivré de ce redoutable ennemi, conquit l'Artois, s'étendit jusqu'à la Somme, et prit Amiens, qui fut le siége de l'Empire français sous son règne et sous celui de Mérovée : ce ne fut donc point en 428, mais seulement en 444 ou 445, que Clodion poussa ses conquêtes jusqu'à la Somme; ce ne fut point non plus, comme le dit l'auteur, après avoir défait les Romains, mais plutôt après avoir été défait par eux, et uniquement parce que les conjonctures enlevèrent aux Romains les fruits de leur victoire.

L'auteur dit qu'Amiens fut la dernière ville des Gaules, où César séjourna, et d'où il partit pour *appaiser* les guerres civiles qui déchiraient l'Empire romain.

Il y a là deux fautes. 1°. Si l'auteur eût consulté les *Commentaires de César*, il eût vu que César passa son dernier hiver dans les Gaules, non à Amiens, mais à Arras, qu'on nommait alors *Nannetocenna*; qu'il ne quitta cette dernière ville que pour aller à Trèves faire la revue de ses troupes, et que de là il partit pour l'Italie sans certainement passer ni séjourner à Amiens.

2°. Peut-on dire que César partit des Gaules

pour *appaiser* les guertes civiles? Ne fut-ce pas plutôt pour les commencer?

Le Pète Daire prétend que, le 29 mai 1269, saint Louis, et Édouard, roi d'Angletetre, signèrent à Amiens un traité par lequel saint Louis cédait l'Agénois à Édouard. Il y a là au moins une erreur de date. Édouard Ier. n'était pas roi d'Angleterre en 1269 : Henri III son père occupait encore le trône, et n'est mort qu'en 1273; aussi le traité de la restitution, non-seulement de l'Agénois, mais de plusieurs autres provinces, telles que le Limousin, le Périgord, le Querci, la Saintonge, fut-il conclu, non entre Édouard et saint Louis, mais entre saint Louis et Henri III, non à Amiens, mais à Abbeville; non en 1269, mais en 1259.

Au reste, il y a quelque intérêt dans cette histoire, et les fureurs de la Ligue n'y sont pas mal exposées.

RECHERCHES pour servir à l'Histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire.

Malheureusement ces *Lyonnais dignes de mémoire* n'en sont pas tous dignes à beaucoup près, et la liste aurait pu en être considérablement raccourcie. M. l'abbé Pernetti, auteur de cet ouvrage, fort bon à beaucoup d'égards, a pris pour épigraphe ces vers de l'ode 9e. du 4e. livre d'Horace :

Illacrymabiles

Illacrymabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte, carent quia vate sacro.

Mais n'est-ce pas ici une transposition de la cause et de l'effet ? N'est-ce pas *carent vate sacro, quia illacrymabiles ignotique ?* Si du moins plusieurs des personnages dont il a fait l'objet de ses pénibles recherches, avaient jusqu'alors été ensevelis dans l'oubli où ils sont retombés malgré ses efforts, c'est moins parce qu'ils ont manqué d'un poète qui les chantât, ou d'un historien qui les peignît tels qu'ils ont été, que parce que leur vie a manqué d'événemens, et que la plupart d'entre eux n'ont rien fait qui ait pu mériter que la postérité s'occupât d'eux. C'est à la ville de Lyon à se charger, pour le public, d'une grande partie de la reconnaissance due aux travaux de l'auteur. L'amour de la patrie, plus que l'espérance d'être agréable ou utile, lui a fait accumuler une multitude de noms, auxquels les Lyonnais seuls peuvent prendre intérêt. Quel autre, en effet, qu'un Lyonnais, peut être flatté d'apprendre qu'un Antoine Colomban écrivait, en 1533, un livre qu'assurément on ne lit plus, si même on l'a jamais lu, et qui a pour titre : *Sommaire forme de procéder extraordinairement aux causes criminelles ?* que Jean Bachon, qui écrivait en 1657 et 1669, fut un de ces hommes si peu rares,

qui ont cru avoir trouvé la quadrature du cercle ? qu'un Étienne de la Roche publia, en 1538, un livre ignoré comme lui, sur l'arithmétique et la géométrie ? que Claude Dupré composa un livre non moins ignoré, sous le titre de *Connaissances générales du droit*, et mourut en 1550 ?

On trouve dans ce catalogue plusieurs personnages dont on apprend seulement qu'ils ont existé, et que quelqu'un a parlé d'eux. Lorsqu'un personnage vraiment célèbre paraît sur la scène, on en prend occasion de placer à sa suite, non-seulement toutes les personnes avec lesquelles il a eu des liaisons, mais même toutes celles qui se trouvent nommées dans ses ouvrages : c'est ainsi qu'on a fait des articles particuliers de tous les noms qui se trouvent, soit dans les Lettres, soit dans les autres Œuvres du fameux Sidoine Apollinaire, quoiqu'on n'eût rien à dire sur chacun d'eux, sinon qu'ils avaient été connus et cités avec quelque vague éloge par cet auteur. Le même amour de la patrie, le même desir de lui chercher des titres d'illustration, dont assurément elle n'a pas besoin, engage encore M. l'abbé Pernetti à regarder comme nés à Lyon, quelques grands personnages de l'Empire romain, qu'on sait être nés dans les Gaules, lorsqu'on n'est pas certain du lieu de leur naissance ; il enfle aussi son catalogue, des noms de tous les

hommes célèbres qui, n'étant point nés à Lyon, s'y sont fixés et y ont rempli leur carrière. Cependant il ne met point Plancus au nombre des Lyonnais célèbres, quoiqu'il soit regardé comme le fondateur de Lyon, ou plutôt parce qu'il en est le fondateur.

« On n'est point, dit-il, fils de celle dont on » est père; » raison d'exclusion assez frivole et assez négligemment énoncée; mais le nom toujours cher de Germanicus paraît d'abord à la tête de cette liste, et lui donne une décoration intéressante. Ce héros si vertueux, si aimable, si aimé, dont la mort prématurée causa des regrets si publics et si sincères, malgré la défense que fit le jaloux Tibère de le pleurer, était né à Lyon, dit M. l'abbé Pernetti, l'an 696 de Rome, le vingt-septième depuis la fondation de Lyon, le quinzième avant le commencement de l'ère chrétienne.

Mais cette date est évidemment contradictoire. Si Germanicus est né l'an 696 de la fondation de Rome, il n'est pas né la quinzième, mais la cinquante-septième année avant l'ère chrétienne, puisque cette ère ne commence qu'à l'an 753 de la fondation de Rome; mais si Germanicus était né cinquante-sept ans avant l'ère chrétienne, étant mort à trente-quatre ans, il n'aurait point vécu sous l'empire de Tibère. Il est donc certain qu'il n'est

pas né l'an 696 de la fondation de Rome ; il est né l'an 738, quinze ans, en effet, avant l'ère chrétienne. Antonia sa mère, fille de Marc-Antoine et d'Octavie, sœur d'Auguste, avait accompagné dans les Gaules Drusus son mari, qui allait faire la guerre aux Grisons et aux Germains ; elle s'arrêta dans Lyon, où elle mit au monde Germanicus. On voyait il y a peu de tems, on voit peut-être encore les vestiges du palais qu'elle habitait sur la montagne dite depuis de Fourvière. Ce nom de Fourvière vient de *Forum vetus*, *vieux marché*, monument fameux, établi autrefois par Trajan, et qui tomba l'an 840 de l'ère chrétienne.

Cette erreur de date sur la naissance de Germanicus est la seule faute un peu considérable qui m'ait frappé dans cet ouvrage, où l'on trouve une érudition agréable et plusieurs anecdotes intéressantes qu'on chercherait vainement ailleurs.

ANECDOTES des reines et régentes de France, par M. Dreux du Radier. 1763.

Un amour désordonné du paradoxe et le desir de détruire les réputations établies ont dicté à cet auteur des jugemens bien étranges, et des portraits d'imagination absolument méconnaissables.

« Une femme d'un génie supérieur, qui répara

» le défaut de la naissance par tant de qualités
» éminentes qu'on est tenté de dire d'elle, que
» si elle n'était pas née dans l'élévation des pre-
» miers rangs, elle méritait d'y naître..... Elle est
» une de ces héroïnes qui ne sont pas obligées
» de rougir des fautes du sort..... La grandeur de
» son génie la fit régner presque sans partage.....
» Elle soutint le fardeau des plus grandes affaires
» avec un courage héroïque pendant la vie de son
» mari, et jamais ce mari ne parut si digne du
» trône que depuis qu'elle y fut assise avec lui.....
» La conduite de cette femme que l'âge avait
» épurée, son attention aux affaires, et en parti-
» culier celle qu'elle apportait à l'éducation de son
» fils, ces succès répétés l'avaient élevée au comble
» de la gloire; une si belle vie, une vie digne d'ad-
» miration et qui a seulement eu des taches, un
» caractère sublime..... Elle se rendit respectable
» à la nation, qui se vit forcée d'admirer une de
» ses plus grandes reines dans la mère de son jeune
» roi..... Elle employa tous ses soins à former un
» grand roi, et ne crut pas pouvoir régner elle-
» même dignement si elle ne donnait à la France
» un monarque digne du trône..... Sans sa conduite
» héroïque, l'enfance du jeune prince eût suc-
» combé aux piéges de ses ennemis. Dans les
» dangers extraordinaires..... elle s'armait de cou-

» rage et d'intrépidité ; elle paraît alors plus grande » que jamais, fertile, inépuisable en ressources ; » elle est active, prudente, courageuse..... Elle ne » pense, dans la prospérité, qu'à se munir contre » les revers : ses vues vont toujours au-delà de » l'objet présent, et ce qu'elle n'a pas prévu ne » dépendait pas de la prudence humaine..... On ne » saurait lui reprocher de démarche imprudente et » fausse..... Elle sait plier quand il le faut, déguise » avec adresse l'autorité suprême qu'elle porte à » son comble, jouit de tous les avantages que la » politique y trouve, et sait éviter la haine qui y » est jointe..... Elle possédait l'art de régner tout » entier. Sa fermeté et sa prudence la rendirent » supérieure aux caprices du sort..... Une mort » glorieuse termina cette belle vie. »

De qui vient-on de voir le portrait ? Est-ce de Sainte-Clotilde, de Blanche de Castille, mère de saint Louis, ou de la vertueuse Jeanne de Bourbon, femme de Charles-le-Sage ? Non, ces princesses étaient nées sur le trône ou à côté du trône, et pour elles-mêmes ce portrait tiendrait plus du panégyrique que de l'Histoire. De qui s'agit-il donc ? On ne le devinerait jamais, de Frédégonde, de cette monstrueuse Frédégonde, dévouée par toutes nos histoires à l'exécration éternelle de la postérité, qui étonna son siècle barbare à force de

cruautés et de crimes, qui joignit toujours la perfidie à la violence; qui, par un indigne artifice, força Chilpéric de répudier Audouère sa première femme; qui le força ensuite d'étrangler Galasonte sa seconde femme, sœur de Brunehaut; qui fit assassiner Sigebert son beau-frère, mari de Brunehaut; qui fit périr tous les enfans que Chilpéric avait eus d'Audouère, et Audouère elle-même; qui, pour parvenir à ces crimes éclatans, commit une multitude de crimes accessoires, lesquels outragent peut-être encore plus l'humanité; qui, à la faveur de calomnies extorquées et sous le vain prérexte de maléfices et de sortiléges, livra au feu, aux eaux, à la roue une multitude de victimes innocentes; qui fit égorger un évêque au pied des autels; qui empoisonna un grand seigneur français, qu'une juste indignation excitait à lui reprocher ce crime; qui passa toute sa vie à aiguiser le fer, à préparer le poison contre Gontran son beau-frère et son bienfaiteur, contre Brunehaut sa belle-sœur, contre Childebert son neveu, contre Théodebert son petit-neveu, contre tous ses alliés, rendus ses ennemis par ses crimes; qui envoyait de tous côtés des assassins qu'elle punissait ensuite, ou de lui avoir obéi, ou d'avoir manqué leurs coups; qui tenta d'étouffer sa propre fille de ses mains, après l'avoir attirée dans le piége par un mensonge perfide,

Voilà l'héroïne de M. Dreux du Radier ; elle l'avait été un peu aussi de l'abbé Legendre ; mais ce sont, je crois, les deux seules voix qui se soient jamais élevées en sa faveur. Quand on désespère de s'illustrer par le talent, on cherche au moins à se distinguer par la singularité.

M. Dreux du Radier avoue la plupart des crimes dont il vient d'être parlé ; mais ou il les impute aux mœurs du tems, sans songer qu'heureusement la férocité commune n'allait pas jusque-là, et que le crime a distingué Frédégonde dans son siècle même ; ou il les excuse par les conjonctures politiques, comme si la politique, qui n'a jamais droit d'excuser le crime, pouvait en excuser la continuité. Mais en supposant même (ce que je ne puis absolument accorder) que la politique puisse quelquefois permettre le crime, ne défend-elle pas du moins ceux qui peuvent entraîner des malheurs ou des dangers ? Or, si Frédégonde s'élevait au trône en faisant étrangler Galasonte, n'attirait-elle pas sur elle et sur Chilpéric la vengeance de Sigebert et de Brunehaut ? Cette vengeance ne les réduisit-elle pas aux dernières extrémités ? Enfermés dans Tournai, sans aucun espoir de salut, n'allaient-ils pas porter la peine de leur crime, si un nouveau crime, entrepris par désespoir, n'eût fait périr Sigebert au milieu de sa victoire ? Y a-t-il là de

quoi tant louer la politique de Frédégonde ? Est-il sage, est-il habile de s'engager ainsi dans un dédale de périls et de malheurs, d'où l'on ne peut sortir qu'à force de crimes ? Est-il d'une bonne politique de se faire du crime une nécessité ?

Il ne suffit pas, pour la politique, que les moyens tendent directement à la fin qu'on se propose ; il faut encore qu'ils n'entraînent pas des inconvéniens égaux ou supérieurs aux avantages qu'ils procurent. Frédégonde, en faisant périr tous les enfans de Chilpéric et d'Audouère, ouvrait sans doute à ses enfans le chemin du trône, mais elle excitait une indignation qui balançait du moins cet avantage. Si la politique pouvait tirer parti du crime, ce ne serait qu'en le cachant, et Frédégonde étalait tous les siens.

Mais n'avait-elle pas des talens supérieurs pour le gouvernement ? Je n'en sais rien. L'auteur devine sur cet article, comme sur beaucoup d'autres ; il supplée au silence des historiens ; il donne l'interprétation la plus vaste au peu qu'ils disent ; il joint, par des liaisons arbitraires, les faits détachés ; il remplit les intervalles ; il forge les caractères : tout ce qu'on voit clairement de celui de Frédégonde, c'est qu'elle avait beaucoup d'audace, c'est que le fer et le poison lui fournissaient aisément des ressources exécrables, c'est que jamais le crime ne fut

plus insolent, plus actif, plus intrépide. Quand on voudra, on fera l'apologie de Néron en vantant son esprit et ses talens.

Mais Frédégonde éleva bien son fils! Cela peut être : ce fils n'avait que douze ans quand elle mourut. Quels détails avons-nous sur cette éducation? Il aurait fallu voir ce qu'aurait fait cette femme ambitieuse si ce fils, parvenu à l'âge de régner, eût voulu gouverner sans elle.

> Chacun de ses enfans, nourri sous sa tutelle,
> Devint son ennemi dès qu'il régna sans elle,

dit l'auteur de *la Henriade* en parlant de Catherine de Médicis.

« La supériorité de Frédégonde sur Brunehaut » sa rivale, dit M. du Radier, se tire non-seule- » ment des avantages qu'elle eut toujours sur elle, » et de la chute de Brunehaut et de la Maison » d'Austrasie, mais encore des partisans qu'elle avait » à la cour de Gontran, à celle de Sigebert, et dans » le cabinet même de Brunehaut. »

Tout ce morceau est plein de fautes.

1°. Frédégonde n'eut jamais d'avantage décisif sur Brunehaut. La longue et funeste rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, qui produisit tant de malheurs et de crimes, donne un spectacle assez attachant par la raison même qu'aucune de ces deux

femmes, également méchantes et habiles, ne succomba sous les coups de sa rivale. Frédégonde n'a jamais ni procuré ni vu la chute de Brunehaut et de la Maison d'Austrasie.

2°. Quant aux partisans que Frédégonde pouvait avoir à la cour de Gontran, ils n'étaient apparemment ni plus nombreux ni plus puissans que ceux de Brunehaut; Gontran protège Brunehaut à la mort de Sigebert; il protège Frédégonde à la mort de Chilpéric, parce qu'il s'intéressait pour le malheur, et qu'il aimait à secourir la faiblesse. D'ailleurs, il cherchait à tenir la balance égale entre ces deux femmes et leurs fils ses neveux; il ne la tint pas cependant; il donna la préférence au fils de Brunehaut; il lui laissa ses États.

3°. J'ignore quels pouvaient être les partisans de Frédégonde à la cour de Sigebert; mais, quels qu'ils fussent, ils n'empêchèrent point Sigebert de la poursuivre jusqu'à la mort, pour venger sur elle la malheureuse Galasonte.

L'auteur, dans ses notes, persécute avec acharnement M. le président Hénault : c'est moins en effet de sa part une critique, qu'une vexation. On voit que l'auteur a entrepris d'ébranler la solide réputation de l'abrégé chronologique; il n'y voit presque partout que de l'erreur et de l'inexactitude. Heureusement il se trompe à peu près sur tous les

points, mais il se trompe bien plus encore sur le ton de sa critique; ton plein de hauteur et d'amertume, ton magistral et mal-honnête, qu'on se doit à soi-même de ne jamais prendre avec personne, et qu'on devait surtout à M. le président Hénault de ne jamais prendre avec lui. M. le président Hénault, en se rangeant dans la classe des écrivains, s'est soumis sans doute à l'empire de la critique, qui peut s'exercer sur tout ce qui s'écrit; mais l'honneur d'avoir fait un bon livre ne pouvait lui avoir enlevé le droit de prétendre aux égards qui lui étaient dus d'ailleurs. Cet homme sage, aimé, honoré de l'estime publique, qui, à chaque édition, s'occupait à perfectionner son ouvrage, et qui n'a jamais attaqué personne, méritait au moins de n'être pas attaqué durement. Il est bien vengé dans un écrit fort sage, où l'on réduit en poudre toutes les objections de M. du Radier. On y fait voir :

1°. Que cet auteur va quelquefois chercher dans des éditions anciennes de l'*Abrégé chronologique*, des fautes corrigées dans les éditions suivantes, pour se donner le plaisir de les relever. C'est ainsi qu'il relève la date que M. le président Hénault avait donnée dans une ancienne édition au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, quoique cette date ait été réformée dans les nouvelles éditions;

2°. Que l'auteur des *Anecdotes* ne se donne pas toujours la peine de lire ce qu'il critique, comme lorsqu'il accuse M. le président Hénault d'avoir donné à François Ier. le titre de dauphin qu'il n'eut jamais, tandis que M. le président Hénault a parlé du dauphin François, fils aîné de François Ier.;

3°. Que l'auteur des *Anecdotes* ajoute quelquefois au texte de M. le président Hénault pour donner prise à la critique qu'il en veut faire, comme lorsqu'il dit que M. le président Hénault fait faire au duc d'Orléans des protestations *devant des notaires*, contre le mariage que Louis XI le forçait de contracter avec Jeanne de France sa fille. M. le président Hénault n'a jamais parlé de notaires, et s'il a dit que le duc d'Orléans (Louis XII) avait protesté contre la violence qu'on lui faisait, il ne l'a dit que d'après des témoignages authentiques, d'après l'enquête même faite pour la dissolution du mariage de ce prince;

4°. Que quand divers auteurs dignes de foi ont établi une opinion, et que M. le président Hénault les a suivis, après s'être assuré que cette opinion était juste, l'auteur des *Anecdotes* attaque quelquefois cette opinion, et ne l'attaque que dans M. le président Hénault. C'est ainsi qu'il le blâme d'avoir dit que Diane de Poitiers obtint de

François Ier. la grace de Saint-Vallier son père, quoique cette opinion très-établie ait pour garans Leféron, auteur contemporain, Belleforêt et M. de Thou. Il en est de même de plusieurs autres opinions solidement établies et très-justement adoptées par M. le président Hénault. Enfin, jamais plus injuste critique n'a été plus pleinement réfutée, jamais critique plus mal-honnête n'a été repoussée avec plus de modération, et il doit demeurer pour constant qu'il y a peu de livres historiques qui doivent inspirer autant de défiance que le livre des *Anecdotes, etc.*

LEÇONS de morale, de politique et de droit public, puisées dans l'Histoire de notre monarchie.

M. Moreau, auteur connu de cet ouvrage, fait aux novateurs en histoire l'honneur d'adopter quelques-uns de leurs paradoxes. Par exemple, il parle avec éloge de la reine Brunehaut, et il maltraite Clotaire II. Nous l'avons dit ailleurs, et nous ne pouvons trop le redire partout : c'est une idée bien bizarre qu'a eue Mariana, et qu'ont eue après lui quelques auteurs modernes, d'entreprendre l'apologie de Brunehaut sur la foi d'un écrivain aussi romanesque que Bocace, qui n'a écrit que sept siècles après la mort de cette reine, et qui avait

été démenti d'avance par le témoignage unanime de tous les historiens, à commencer par ceux qui étaient contemporains de Brunehaut. L'écrit même où Bocace cherche à inspirer quelque pitié pour cette reine malheureuse, plutôt qu'à la justifier, est évidemment une fiction pareille aux autres contes de cet écrivain fabuleux : on n'y reconnaît ni les événemens, ni les personnages, ni les noms mêmes du tems. De tous les auteurs que ce paradoxe a éblouis, M. de Cordemoy est le seul qui ait raisonné l'apologie de Brunehaut, et prétendu réfuter la foule des historiens et des chroniqueurs. Mais il a été facile de réfuter M. de Cordemoy lui-même. Son grand argument pour infirmer le témoignage constant de l'Histoire, c'est que les Moines chroniqueurs, par qui nous connaissons Brunehaut et Clotaire II, ayant écrit sous le règne de ce prince heureux ou de ses successeurs, peuvent avoir par flatterie diffamé Brunehaut, qui avait été l'ennemie de Clotaire II. Sans doute cela est possible; mais commençons donc par renoncer à connaître jusqu'aux noms de Brunehaut et de Clotaire II, puisque nous ne les connaissons que par ces auteurs qui ont diffamé Brunehaut. Lorsque Bocace, au bout de sept cents ans, se permit ce jeu d'esprit où il évoque l'ombre de Brunehaut, qui se plaint de l'injustice et de la rigueur de son supplice (qu'elle

dit lui avoir été infligé par son propre fils), et qui met en pièces l'Histoire pour inspirer un intérêt de roman, il n'allégua aucune découverte historique; il ne discuta rien, ne réfuta rien, n'établit rien; il fit un conte, et ne prétendit pas faire autre chose. Si ce conte pouvait renverser tous les monumens historiques par la seule raison générale que les auteurs originaux ont pu mentir, et que Bocace a pu imaginer la vérité, il n'y aurait plus d'Histoire: la science des faits serait en proie au pyrrhonisme. Me serait-il permis de renvoyer sur cet article à un Mémoire sur Frédégonde et Brunehaut, inséré dans le trentième volume du Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres?

Quant à Cloraire II, il parvint à réunir la monarchie par les mêmes violences dont tous ses prédécesseurs lui avaient donné l'exemple, et qui peignent bien plus la barbarie du siècle où il vivait, que le caractère particulier de ce prince; mais, depuis le moment où il règne sans concurrens, l'Histoire lui est favorable; elle le place au rang des bons et des grands rois pour le tems où il vivait: on voit qu'il se piqua d'être juste et modéré, qu'il aima la paix (trait de caractère et distinctif dans ces siècles guerriers), qu'enfin il fut aimé et regretté.

A l'article de Charles-le-Chauve, l'auteur, après avoir dit que ce prince joignit l'extrême injustice à l'extrême

l'extrême faiblesse, ajoute qu'il fut pour la seconde race ce que Clotaire II avait été pour la première. Ce jugement est une suite de son opinion particulière sur Clotaire II, et semble annoncer un parallèle entre Clotaire II et Charles-le-Chauve. Ce parallèle ne nous paraît pas facile; les points de comparaison nous échappent : le seul trait de conformité que nous saisissions entre ces deux princes, ou plutôt entre leurs règnes, c'est que, par des conjonctures étrangères au caractère de Clotaire II, l'autorité des maires du Palais parut acquérir sous lui quelque indépendance, et que, par des circonstances nées du caractère de Charles-le-Chauve, les charges et les dignités devinrent héréditaires sous son règne; ce qui amena l'anarchie féodale.

En parlant de la grande guerre commencée par Édouard III contre Philippe de Valois, l'auteur s'exprime dans ces termes :

« Ici on voit s'élever comme rivale, et rivale » redoutable de la France, une puissance qui jus- » que-là avait eu plus de besoin de ses voisins, » qu'elle n'avait pu leur inspirer de crainte. »

L'expression manque peut-être ici d'exactitude, en ce qu'elle paraît faire commencer au règne d'Édouard III l'élévation de la puissance anglaise, et sa rivalité à l'égard de la France. Cette rivalité commence au tems de Guillaume-le-Bâtard, et de la

conquête qu'il fit de l'Angleterre. La possession de la Normandie avec la suzeraineté de la Bretagne, jointe à l'Angleterre, rendait dès-lors cette puissance redoutable à la France. Henri Ier. fut, par ses forces comme par ses talens, un digne rival de Louis-le-Gros. Cette puissance reçut sous Henri II et conserva sous Richard-Cœur de-Lion une augmentation si considérable, qu'en France même elle égalait ou surpassait celle du roi de France. Les crimes de Jean-sans-Terre, la faiblesse d'Henri III, le soulévement des barons anglais contre ce dernier prince, firent pencher la balance du côté de nos rois; mais il n'est pas vrai qu'avant Édouard III l'Angleterre eût plus besoin de ses voisins, qu'elle n'avait pu leur inspirer de crainte. Ses voisins étaient la France, l'Écosse et l'Irlande. Sous Henri II et sous Richard, elle troublait la France, subjuguait l'Irlande et faisait trembler l'Écosse. Édouard III, dans toute sa gloire après la bataille de Poitiers et le traité de Bretigny, égalait à peine la puissance dont avaient joui Henri II et Richard, et cette puissance ne lui resta point : Charles V sut l'en dépouiller.

VARIATIONS de la monarchie française, par M. Gautier de Sibert.

Cet ouvrage, mal écrit, mais savant, et qui à

placé son auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a très-peu de fautes : l'auteur était exact. Voici cependant quelques points sur lesquels on pourrait disputer contre lui. Il dit, en parlant de Hugues Capet : « Robert-le-Fort son grand-» père, et Hugues son grand-oncle, avaient l'un et » l'autre porté la couronne : Hugues-le-Grand son » père avait gouverné l'État sans oser prendre le » titre de roi. »

Robert-le-Fort n'était point grand-père de Hugues Capet; il était son bisaïeul, et il ne porta jamais la couronne. Hugues Capet n'a point eu non plus de grand-oncle nommé Hugues, qui ait porté la couronne; mais Eudes, grand-oncle de Hugues Capet, et Robert, aïeul du même Hugues Capet, et tous les deux fils de Robert-le-Fort, ont l'un et l'autre été rois de France.

L'auteur dit encore que Hugues Capet était fils de Hugues-le-Grand, que celui-ci était fils du roi Robert, frère d'Eudes, aussi roi. Jusque-là il a raison. Mais il ajoute : « *Ces deux derniers, neveux* » *paternels de Hugues-l'Abbé et enfans de Robert-* » *le-Fort.* » C'est supposer que Robert-le-Fort eut un frère consanguin, nommé Hugues-l'Abbé, comme le père de Hugues Capet, surnommé *le Grand*, *le Blanc* et *l'Abbé*, dernier surnom qu'il devait à ses grands bénéfices. Or, M. de Fonce-

magne, dans l'examen des différentes opinions sur l'origine de la Maison de France, inséré au vingtième tome du Recueil de l'Académie des belles-lettres, a très-bien prouvé que ce premier Hugues-l'Abbé était, non pas oncle paternel, mais frère utérin des rois Eudes et Robert; qu'il était fils de Conrad, comte d'Altorff, qui l'avait eu d'Adélaïde, laquelle, après la mort de son premier mari, épousa Robert-le-Fort, dont elle eut les deux rois Eudes et Robert.

En parlant du supplice de la Pucelle d'Orléans, supplice qui fut l'opprobre des Anglais de ce temps-là, l'auteur dit qu'elle méritait une fin *plus glorieuse*. Il fallait dire *moins funeste*; elle ne pouvait être plus glorieuse:

Et qui meurt pour son roi meurt toujours avec gloire.

L'auteur observe qu'on a mis en question si la Pucelle d'Orléans avait réellement subi son supplice; il pense « *que, pour se ranger du côté de la* » *négative, il faut attendre des preuves plus com-* » *plètes que celles qui ont été données jusqu'à pré-* » *sent.* »

Ce n'est pas assez dire. On a la preuve la plus complète de l'affirmative, par la révision que Charles VII fit faire du procès de cette héroïne infortunée.

L'Honneur français, ou Histoire des vertus et des exploits de notre nation. 1769 et 1770, 1771 et années suivantes.

« Je n'écris point l'Histoire de la nation, dit » l'auteur (M. de Sacy), mais celle de ses vertus; » c'est la plus consolante fonction de l'historien; » et peut-être elle devrait être la seule. »

Mais alors on ferait un panégyrique plutôt qu'une histoire, et c'est réellement ce que fait l'auteur de cet ouvrage. Si l'Histoire dit qu'elle peint les monstres pour les empêcher de renaître, notre auteur rejette cette excuse (légitime cependant, et dont l'Histoire d'ailleurs n'a pas besoin); il observe que le spectacle même du châtiment n'arrête point le crime, qu'on vole au pied des gibets. « Ainsi, » dit-il, l'aveugle politique des hommes, en mul- » tipliant les supplices, n'a fait que multiplier les » forfaits. »

C'est aller beaucoup trop loin : la politique ou la législation pénale peut ne pas réprimer suffisamment les forfaits, mais elle ne les multiplie pas. Qui peut même prononcer qu'elle ne les réprime pas jusqu'à un certain point, et que sans les supplices les crimes ne seraient pas plus fréquens? Voyez quels débordemens de crimes depuis qu'on s'est occupé du soin de diminuer la rigueur des

supplices. De plus, l'Histoire fait justice des monstres heureux ou puissans que la justice humaine n'a pas été en état de punir.

« L'Histoire, dit l'auteur, croit-elle ; en déchirant les morts, inspirer l'effroi aux vivans? Non, » les monstres ne se forment jamais qu'en voyant » d'autres monstres. L'homme ne puise point au » fond de son cœur l'idée du crime..... Un méchant » se console en découvrant dans l'Histoire des » hommes plus méchans que lui, et souvent c'est » de ces morts détestés qu'il apprend l'art d'être » un heureux scélérat. »

Ces idées sont exagérées. Il n'est pas vrai que les monstres ne se forment jamais qu'en voyant d'autres monstres. Quel aurait été le modèle du premier homme qui fut méchant ? Et comment ce premier monstre aurait-il existé s'il eût fallu d'autres monstres pour le former ? Il est peut-être arrivé qu'un cœur naturellement corrompu a étudié dans l'Histoire les moyens d'être scélérat avec grandeur et avec succès ; mais la corruption, mais le crime, était déjà au fond de ce cœur.

« Oh ! s'écrie notre auteur dans l'enthousiasme » de ses erreurs vertueuses ; oh ! si les historiens, » juges suprêmes des rois et des grands, avaient » condamné à l'oubli les tyrans et les traîtres..... » l'homme croirait que le monde n'a jamais été

» habité que par la vertu. En promenant ses re-
» gards sur les siècles..... il ne rencontrerait que des
» héros et des gens de bien. Frappé de ce specta-
» cle, il s'écrierait : *Je suis donc un monstre que la*
» *nature rejette avec effroi, si j'ai pu concevoir un*
» *crime : tous les hommes ont été vertueux.* »

Non, il verrait autour de lui des passions et des crimes, et il dirait : *Les historiens m'ont trompé : je voulais connaître l'homme de tous les lieux et de tous les tems ; ils m'ont donné l'homme choisi, l'homme du moment ; ils ne m'ont présenté que de profil le tableau que j'avais intérêt de voir tout entier.*

L'auteur veut prouver contre M. Rousseau de Genève, qu'on peut mériter le titre de citoyen dans les monarchies aussi bien que dans les républiques. La chose est prouvée par l'exemple des Duguesclin, des Bayard, des Turennes, des Vaubans, etc. Mais voyons les raisons de l'auteur : « J'appelle citoyen, dit-il, tout homme qui
» chérit sa patrie..... qui est prêt à faire à la société
» dans laquelle il vit, le sacrifice de son repos, de
» sa liberté, de sa vie..... Non, Rome n'a pas eu
» de héros dont nous puissions être jaloux. Un
» soldat romain arrêta une armée sur un pont, et
» sauva sa patrie. Louis IX, à la bataille de Tail-
» lebourg, soutint de même sur un pont le choc
» d'une armée anglaise, et cet exploit fut suivi

» d'une victoire. Régulus retourne à Carthage ; » Jean II alla reprendre ses fers à Londres. Bayard » ne le cède point à Scipion..... Le combat des » trente n'efface-t-il pas celui des Horaces ? »

Pourquoi l'effacerait-il ? Est-ce parce que trente est décuple de trois ? Le combat des trente ne fut qu'un exploit de chevalerie ; le combat des Horaces décida du sort d'Albe et de Rome.

Quant aux exemples de saint Louis et de notre roi Jean, ils ne peuvent servir à prouver que les particuliers aiment autant la patrie dans une monarchie que dans une république ; mais le fait est prouvé d'ailleurs.

Notre auteur va plus loin ; il prétend qu'on doit l'aimer davantage dans une monarchie, et il faut l'écouter jusqu'au bout.

« Plus on généralise les affections des hommes, » dit-il, plus on les affaiblit..... Le sentiment s'é- » nerve et s'éteint en se partageant. Or, quelle est » la patrie du républicain ? C'est l'assemblage d'une » multitude d'hommes soumis aux mêmes lois, » habitant le même sol, réunis par les mêmes » intérêts. L'amour du citoyen, partagé entre tous » les membres de l'État, s'affaiblira par cette cause » même ; et n'aimant aucun objet déterminé, mais » une foule d'objets confus, il ne sentira pour le » tout qu'une affection languissante. Dans un État

» monarchique, au contraire, la patrie n'est point
» pour le sujet un objet vague, un être de raison ;
» il la voir, il l'entend, il lui parle, et ses sens ne
» sont pas moins affectés par elle que son cœur.
» Cette patrie est le monarque lui-même ; elle
» réside toute entière dans son âme ; elle est iden-
» tifiée avec lui : ce n'est point un fantôme que la
» raison poursuit, c'est un être réel et sensible. Le
» peuple n'aime que ce qu'il sent : il ne suffit pas
» que la vérité parle à son cœur ; il n'entend que
» par les oreilles ; il ne voit que par les yeux. Si
» vous voulez lui donner une idée de la patrie, il
» faut lui montrer le souverain. Eh ! quels prodiges
» n'opère pas un seul de ses regards ! A son appro-
» che tous les cœurs palpitent ; il se fait une révolu-
» tion soudaine, et chaque sujet croit voir la na-
» tion toute entière qui fixe les yeux sur lui seul.
» Le lâche prend un nouvel être ; il se sent animé
» d'un nouveau sang ; il est prêt à voler au milieu
» des dangers : l'homme injuste oublie ses projets
» criminels ; le monarque lui semble un Dieu ter-
» rible, qui lève, malgré le coupable, le voile dont
» son âme se couvre. L'homme de bien approche
» du trône avec confiance : un sourire de son roi
» est un prix assez beau pour ses vertus, parce que
» ce sourire est celui de la patrie. »

Quoique le sentiment semble mettre dans ce

morceau l'enthousiasme à la place du raisonnement, il n'en contient pas moins de grandes et importantes vérités qu'on a eu bien tort de perdre de vue. Je sais qu'un républicain répondra que, pour bien aimer la patrie, il faut y être compté pour quelque chose; ce qui n'arrive guère aux citoyens dans une monarchie.

Eh! de bonne foi, si l'on excepte les ambitieux et les intrigans qui s'emparent des places dans les républiques, quel citoyen y est compté pour quelque chose?

L'histoire d'Henri II et des derniers Valois offre bien des événemens plus qu'étrangers à *l'Honneur français*, sans dissimuler ces événemens; car

> Peut-on de nos malheurs nous dérober l'histoire?
> Tout l'Univers les sait.

M. de Sacy se contente de les indiquer, et se hâte d'en détourner ses regards. Il lui est pourtant arrivé de rapporter quelques faits que la nature de son sujet semblait rejeter, et qui n'étaient pas assez connus pour qu'on fût forcé de les rappeler : tel est, par exemple, celui-ci : Au sac de la ville d'Ivoi, prise par les Français en 1552, Vieille-ville, qui fut depuis maréchal de France, « apperçut » quelques misérables qui ouvraient le ventre des » morts avec le fer de leurs lances. A cette vue, il

» recule d'horreur. Un d'eux se retourne, et lui » dit, en jurant, que ces ennemis avaient avalé » leurs écus, et qu'ils les cherchaient dans leurs » entrailles. *Ah tigresque canaille !* s'écria Vieil- » leville, *osez-vous outrager la nature d'une façon » si inouie? Quelle abominable cruauté! De quel » déshonneur avez-vous avili les armes et foulé aux » pieds la bonne renommée de notre nation, qui est » estimée la plus courtoise de l'Univers! Je jure à » Dieu que vous en mourrez.* »

Sous le règne de Charles IX, il n'était pas possible d'omettre le trop fameux massacre de la Saint-Barthelemi. L'auteur traite ce sujet comme il le doit, c'est-à-dire, en ne s'y arrêtant pas, en écartant toutes les circonstances d'atrocité, et en célébrant la désobéissance vertueuse du vicomte d'Ortes, du comte de Tende et de quelques autres gouverneurs de villes ou de provinces. Il aurait dû peut-être, à cette occasion, rappeler la conduite du respectable évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, qui s'empressa de dérober au fer des assassins les Huguenots de son diocèse, et qui, par cette action de justice et d'humanité, en convertit autant qu'on en égorgeait ailleurs.

Dans les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, on est un peu surpris de voir ce dernier prince occuper dans l'histoire *de l'Honneur français* beaucoup

plus de place qu'Henri IV. Tout le sixième volume est rempli par le seul Louis XIII, tandis que Henri IV n'occupe guère plus du tiers d'un volume beaucoup moins considérable. Parmi cette multitude innombrable d'anecdotes et de traits piquans que les Mémoires du tems fournissent sur le règne de Louis XIV, l'auteur choisit fort bien en général ce qui se rapporte le plus particuliérement à son sujet. Il aurait pu cependant négliger quelques-uns de ces traits; par exemple, celui-ci :

Au siége d'Épinal, en 1648, les habitans se servirent de faulx pour repousser l'assaut, et cette arme fit beaucoup de ravage. Cette singularité pouvait mériter d'être remarquée. Mais l'auteur ajoute : « Un Gascon, qui avait reçu cinq ou six coups de » faulx, dit avec ce sang-froid si naturel à sa nation : » *Il faut que ces coquins m'aient pris pour un pré*, » *puisqu'ils m'ont si bien fauché.* » Ce mot est froid et froidement exprimé, aussi bien que la plaisanterie de l'auteur sur *le sang-froid des Gascons.*

L'auteur a mis à la tête du septième tome, un petit écrit intitulé *Coup-d'œil sur notre Histoire.* Cet écrit me paraît avoir le défaut d'être sans à propos, sans utilité marquée, et d'être d'ailleurs assez superficiel : l'objet le plus apparent de ce morceau est de prouver que les victoires des Français l'emportent de beaucoup sur leurs défaites, et pour

le nombre, et pour l'importance. « On peut comp-
» ter, dit l'auteur, depuis Clovis jusqu'à la fin du
» règne de Louis XIV, plus de quatre-vingts ba-
» tailles gagnées par les Français..... A peine en
» comptera-t-on quinze aussi glorieuses pour nos
» ennemis, que ces quatre-vingts l'ont été pour
» nous. »

Quand on ajouterait à la courte énumération que fait M. de Sacy de nos principales défaites, Azincourt et Courtrai qu'il paraît oublier, sa proposition pourrait n'en être pas moins vraie ; mais ne vaudrait-il pas mieux louer une nation, des sciences, des arts, des talens qu'elle a cultivés, des vertus surtout qu'elle a pratiquées, que des batailles qu'elle a gagnées ; et à l'égard de ces batailles mêmes, ne serait-il pas plus utile d'exposer les causes du succès, soit heureux, soit malheureux, que de se borner à calculer le nombre des victoires et des défaites ? Ne vaut-il pas mieux instruire que flatter ?

L'auteur, dans ce *Coup-d'œil sur notre Histoire*, vole pour ainsi dire sur la surface des grands événemens, et ne peut être astreint à une certaine précision chronologique ; cependant il semble qu'il n'aurait pas dû dire : « Tandis qu'Henri Ier. ré-
» prime la révolte d'Eudes, comte de Champa-
» gne, Guillaume, duc de Normandie, s'empare

» de l'Angleterre ; d'un autre côté, Godefroi de » Bouillon soumet la Palestine. »

Cette tournure, peut-être contre l'intention de l'auteur, paraît rapporter au règne d'Henri Ier. la conquête de l'Angleterre et la première Croisade, deux événemens qui appartiennent au règne de Philippe Ier.

ÉLOGE du cardinal d'Amboise, par le même M. de Sacy. 1777.

En parlant de Charles VII et de Louis XI, l'auteur dit : « Le plus infortuné des princes vient » d'être remplacé par le plus injuste. »

Charles VII, qui a mérité les titres de *victorieux* et de *bien-servi*, et qui, après avoir reconquis son royaume par la valeur de ses sujets et par l'enthousiasme de la Pucelle d'Orléans, a eu plus de trente ans d'un règne paisible et heureux, ne peut à aucun égard être nommé *le plus infortuné des princes.* Henri IV essuya plus de traverses, plus de travaux, plus de périls, fut moins bien servi, mourut assassiné; ce serait cependant le désigner fort mal, que de l'appeler *le plus infortuné des princes.*

HISTOIRE de la république de Venise, par M. l'abbé Laugier. 1759.

Ouvrage curieux et instructif: on y trouvera peu de fautes. En voici une cependant à la page 186 du second volume. Il y est dit « qu'Isaac Lange » n'était qu'un usurpateur, élevé sur le trône par » la chute de Manuel. » Ce ne fut point par la chute de Manuel qu'Isaac Lange fut élevé sur le trône. Manuel mourut sur le trône, et le laissa au jeune Alexis son fils, sous la tutèle d'Andronic, un des princes de la Maison Comnène. Andronic enleva la couronne et la vie à son pupille, et fut détrôné à son tour par Isaac Lange; et l'auteur lui-même, à la page 146, avait rapporté ces faits qu'il oublie à la page 186.

Quoique je ne me charge pas dans cet examen de faire la guerre au style, je ne puis m'empêcher d'observer que dans cet ouvrage il n'y a guère que le style de défectueux; ce qui est d'autant plus remarquable, que l'auteur a prouvé, dans d'autres ouvrages, qu'il savait écrire. Ici son style rassemble les défauts les plus opposés. Tantôt il s'accommode de la bassesse des expressions proverbiales et des tours les plus familiers, comme *souffrir ce qu'on ne peut empêcher. Les honneurs changent les mœurs.*

Lui qui était la douceur et la bonté même. Le caractère de Contarini, qui était tout sagesse et tout affabilité. Les affronts qu'on avait reçus *de la façon* de Robert Guiscard. *Les négocians n'avaient qu'un cri après la liberté du commerce. Il ne reste que le petit amour propre qui se défend.* Les magistrats *qui ont fait faute* dans leurs fonctions. Les Vénitiens *n'étaient pas gens* à aller plus avant sans avoir touché *les espèces* qu'on leur avait promises. Vatace *remuait ciel et terre* pour lui susciter des ennemis. Le pape Clément IV *fit tout au monde* pour lui inspirer l'esprit de paix. Le légat voulut contraindre *son monde* par la voie des censures. *Un ramassis de gens* du caractère le plus opposé, etc.

Tantôt il étale tout le faste épique, et semble oublier qu'il écrit en prose et qu'il écrit une histoire.

« Tel qu'un ouragan furieux, dit-il, qui arra-
» che, qui brise, qui renverse, Radagaise faisant
» marcher devant lui l'épouvante, et ne laissant
» après lui qu'un ravage affreux, pénétra dans la
» Toscane, et mit le siége devant Florence.

» Charlemagne avait commencé de régner, et
» les foudres destinées au bouleversement total
» de leur empire, étaient déjà allumées dans ses
» mains.

» On voyait à peine éteint l'incendie d'une
» guerre

» guerre qui avait été sur le point de tout consu-
» mer..... A l'agitation épouvantable des esprits
» éperdus dans le fort de cette tempête, venait de
» succéder un calme serein..... Semblables à des
» nautonniers qui ont vu de près le naufrage, qui
» commencent à se reconnaître au moment que la
» tourmente a cessé, et qui se hâtent de réparer
» leurs agrès, etc. »

L'église de Saint-Sabas à Jérusalem, était commune aux Vénitiens et aux Génois : ce fut, dit l'auteur, cette communauté d'église qui fut *la pomme de discorde.*

L'auteur, dans les exemples précédens, a oublié entiérement la convenance des styles; dans celui-ci, il oublie encore la convenance des idées, en appliquant le langage mythologique à des objets de vénération.

Quelquefois il affecte des expressions singulières que l'usage n'a point consacrées et ne consacrera vraisemblablement jamais. Par exemple, « Ro-
» dolphe, roi d'Italie, reconnut que le doge de
» Venise avait le pouvoir de battre monnaie, parce
» qu'*il lui consta* que les doges étaient en posses-
» sion de le faire.

» Alexandre III refusa *de se sister* devant l'em-
» pereur.

» Défense fut faite *à quiconque* de lui donner asyle.

» Il voulut que les peines prononcées *fussent* » *mises à néant.*

» Un patriotisme *plus propre d'un chef* de bri- » gands que *d'un général* d'armée.

» Quiconque aurait porté des regards *impar-* » *tiaux.*

» Il s'éleva une dispute qui *faillit rompre* la né- » gociation.

» Il leur observa *qu'une fois qu'on avait en main* » *la clef de l'Égypte*, le recouvrement de la Terre- » Sainte ne rencontrerait plus que de légers obs- » tacles. »

La manière irrégulière dont l'auteur place l'adjectif à côté du substantif, en le faisant précéder quand il doit suivre, ou suivre quand il doit précéder, contribue beaucoup encore à donner de la singularité à son style. « Zèle pour leurs *rivales* » *prétentions. L'orageux tumulte* des vents. *Fermen-* » *tation grande* chez les Vénitiens. »

L'auteur décrit avec assez d'intérêt les conjurations que les Carrare de Padoue excitèrent dans Venise, dont ils étaient d'opiniâtres ennemis. Comme ce que je connais de cette histoire ne s'étend pas au-delà du quinzième siècle, j'ignore quel parti l'auteur aurait pris ou a pris dans la question de la réalité ou de la fausseté de la conjuration de 1618, dont l'abbé de Saint-Réal a écrit

l'histoire. On sait que M. Grosley a soutenu que cette prétendue conspiration n'avait été qu'une fable inventée par les Vénitiens, pour se délivrer de la présence importune du marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, dont les lumières et la perspicacité pénétraient trop avant dans les secrets du gouvernement vénitien, et étaient trop utiles à l'Espagne pour que les Vénitiens espérassent d'obtenir son rappel. Que M. Grosley ait tort ou raison, sa Dissertation, qui a paru en 1756, est très-curieuse; et comme son opinion n'est pas solitaire et qu'elle avait déjà été mise en avant, étant fortifiée, comme elle l'est par cette Dissertation, elle ébranle de plus en plus la foi qu'on avait eue au récit de l'abbé de Saint-Réal.

HISTOIRE des Dauphins de Viennois, d'Auvergne et de France, ouvrage posthume de M. Lequien de la Neuville, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 1760.

« Bérenger, ayant vaincu et fait prisonnier » Louis, fils de Boson, lui fit crever les yeux *par* » *une cruauté presque sans exemple.* »

Cruauté sans doute et horrible cruauté; mais nullement sans exemple, et au contraire très-usitée alors.

Hunaud, duc d'Aquitaine, dans un mouvement de colère et de jalousie, avait fait crever les yeux à Hatton son frère, comte de Poitiers.

Charlemagne, comme s'il eût prévu et voulu prévenir ce qui arriva dans la suite, avait expressément défendu, par son testament de l'an 806, à ses fils de faire mourir ses petits-fils nés et à naître, ou de leur faire crever les yeux, *aut occidere*, *aut excæcare*, sous quelque prétexte que ce pût être; ce qui prouve que cet usage, que nous avions pris des Grecs du Bas-Empire, n'était point rare alors en France.

Et ce qui achève de le prouver, c'est que, malgré cette défense de Charlemagne, Louis-le-Débonnaire exerça cette cruauté sur son propre neveu, Bernard, roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, qui en mourut au bout de trois jours, et que plusieurs des grands qui s'étaient attachés au parti de Bernard, subirent le même supplice.

Voici quelques faits et quelques époques où l'on apperçoit de la confusion.

Selon l'auteur, Jeanne, dauphine d'Auvergne, fille de Beraud III, naquit en 1423, fut promise à Louis de Bourbon, premier du nom, en 1426; fit son testament le 20 mai 1433, et mourut le 26 mai 1436, *sans laisser d'enfans*, ajoute l'auteur, ce qui était assez naturel, puisqu'elle n'avait que

treize ans à ce compte ; ce qui est beaucoup moins naturel, c'est qu'elle ait fait son testament à l'âge de dix ans, en 1433. Mais aussi ce n'est pas cela : l'auteur s'est trompé sur l'époque de la naissance de cette princesse ; elle fut effectivement promise à Louis de Bourbon, premier du nom, en 1426, par deux traités différens, l'un du 2 octobre, l'autre du 8 décembre ; mais ces deux traités portent qu'elle avait alors quinze ans ; elle était donc née long-tems avant 1423, et la date de sa naissance tombe à l'an 1411.

De plus, Anne sa tante, qui fut son héritière, épousa, selon l'auteur, en 1368, Louis II, duc de Bourbon. Mais comment y a-t-il, dès 1368, un Louis de Bourbon, second du nom, et, en 1426, un Louis de Bourbon, premier du nom ? Ici l'auteur n'a point fait de faute, mais il a oublié de s'expliquer. Louis II, qu'Anne épousa en 1368, était effectivement le second du nom parmi les ducs de Bourbon, branche aînée, et Louis Ier., à qui Jeanne fut promise en 1426, était le premier du nom, mais dans la branche de Montpensier.

HISTOIRE de Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, par M. Guyard de Berville. 1760.

En parlant de l'ancienne Histoire du chevalier

Bayard, l'auteur de cette nouvelle Histoire dit : « Je ne puis exprimer avec quelle avidité et quelle » satisfaction je lus cette Histoire, *quoique très-mal* » *écrite et d'un style si vieux pour sa date, qu'il est* » *évident que l'auteur n'a fait que copier les origi-* » *naux de l'année* 1527. »

Il y a ici deux choses à relever : 1°. le reproche fait à l'ancienne Histoire du chevalier Bayard, d'être très-mal écrite, me paraît bien injuste. L'énergie et la naïveté étaient les caractères de la langue de ces tems-là : ces deux caractères, fortement exprimés dans Philippe de Comines, et joints à un grand sens, l'ont toujours fait regarder comme un excellent écrivain. L'auteur de la *Vie du chevalier Bayard* jouit de la même réputation, et il la mérite. Son style est parfaitement assorti aux actions qu'il rapporte, surtout aux mœurs qu'il décrit : on peut dire que c'est vraiment la langue de ces mœurs-là, simple, naïve, franche, hardie et chevaleresque comme ces mœurs. Que peut-on reprocher à l'auteur ? Il peint les événemens avec tant de vivacité, que le lecteur en est presque témoin oculaire ; il varie ses tableaux avec intelligence, comme il les trace avec force. Ses tournois, ses combats, soit publics, soit particuliers, excitent l'admiration, inspirent la valeur ; d'autres tableaux attachent par un intérêt touchant, qui souvent fait couler des

larmes d'attendrissement et de plaisir, et une grande partie de cet effet est due à la naïveté, à la vérité, à la convenance du style. Peut-on ne pas goûter dans les deux premiers chapitres, le tableau de la famille de Bayard, l'honnêteté du père, la bonté active et officieuse de l'oncle, évêque de Grenoble? les larmes, les exhortations, les attentions tendres de la mère, au moment où le chevalier se sépare d'elle? cette simplicité, cette bonhomie antique et vénérable, fille de la nature, qu'on regrette au milieu des triomphes de l'art, et dont on retrouve les traces avec plaisir?

> Comme on aime à voir la peinture
> De quelque belle qui n'est plus,

a dit M. Gresset. La générosité de Bayard envers son lieutenant Tardieu, chapitre XXIV; sa conduite envers les personnes chez lesquelles il fut porté à Bresse lorsqu'il eut été laissé pour mort à l'assaut de cette place; la joie qu'il répandit dans toute cette famille, qui ne s'attendait qu'aux horreurs du pillage, et qui se vit comblée d'égards et de bienfaits; l'enthousiasme d'admiration et de reconnaissance que sa vertu excite; les larmes de tendresse qu'elle fait verser (au chapitre LI); l'heureuse libéralité par laquelle Bayard sauve la vertu d'une jeune fille des dangers où l'exposait la mi-

sère, et fait son bonheur par un établissement solide et desiré (chapitre LV) ; sa mort violente et glorieuse (chapitres LXIV et LXV) ; son courage au milieu des douleurs ; la piété qu'il signale dans ce moment, comme dans tout le cours de sa vie ; la bonté avec laquelle il console ses amis et ses serviteurs ; les regrets universels des braves de l'armée française et même de l'armée ennemie, qui admiraient sa valeur, et dont plusieurs, ayant été ses prisonniers, avaient éprouvé sa générosité, sont autant de tableaux auxquels le vieux langage donne un agrément et un intérêt que toute l'élégance de la langue actuelle aurait peine à leur conserver ; elle pourrait peindre plus fièrement l'élévation de l'âme de Bayard ; elle exprimerait moins fidélement sa simplicité : le plan d'ailleurs de l'ancienne Histoire est très-net, et la marche est très-régulière ; enfin, c'est, à tous égards, une Histoire bien faite et bien écrite pour le tems.

2°. M. de Berville trouve le style si vieux pour sa date, qu'il lui paraît évident que Godefroi n'a fait que copier les originaux. Ici M. de Berville en dit trop et trop peu ; il paraît croire que Godefroi, qui vivait sous Louis XIII, s'est donné pour l'auteur de la *Vie du chevalier Bayard*, telle qu'on la voit aujourd'hui, et sur ce pied-là il lui reproche de n'avoir fait que copier les originaux ; mais il est

dans une grande erreur, et qu'on pourrait dire volontaire, tant il a pris peu de soin de s'en garantir: c'est bien le *lata culpa quæ dolo æquiparatur.* Le véritable auteur de cette Histoire, qui parut pour la première fois en 1527, trois ans après la mort du chevalier Bayard, est un secrétaire de ce héros; et c'est cette même Histoire, telle qu'elle fut publiée alors, que nous avons aujourd'hui : Godefroi n'a fait qu'en donner, en 1619, une nouvelle édition sans y rien changer, respectant trop ce vieux texte pour vouloir le rajeunir. C'est de quoi nous nous sommes assurés par la collation que nous avons faite à la bibliothèque du roi, de l'édition de Godefroi, avec l'original imprimé en 1527. Aussi Godefroi, dans son épître dédicatoire à Louis XIII, ne se vante-t-il point d'avoir refait cette Histoire; il dit seulement qu'il la publie derechef. L'auteur de la nouvelle Histoire, qui connaît l'édition de Godefroi et qui en parle, pouvait y voir la preuve que Godefroi a laissé le texte tel qu'il était, en se contentant de l'éclaircir par des notes savantes et utiles.

Au chapitre XLII, l'historien parle de la guerre du pape Jules II, contre le duc de Ferrare, Alphonse, père d'Hercule d'Est, qui fut beau-frère de notre roi François Ier., et il fait ainsi l'éloge d'Alphonse :

« C'étoit un gentil prince, sage et vigilant à la » guerre, et *qui sait* quasi tous les sept arts libéraux » et plusieurs autres choses mécaniques, comme » fondre artillerie, dont *il est* aussi bien garni » que prince son pareil de tout le monde, et si *en* » *sait* très-bien tirer, faire les affûts et les boulets. » Or, laissons ses vertus-là, car assez en avoit *et en* » *a encore.* »

Il est évident que ce n'est pas Godefroi qui dit en 1619, sous Louis XIII, que le duc de Ferrare, Alphonse, l'allié de Louis XII, l'ennemi de Jules II, et mort sous François Ier. en 1534, avait *et a encore* beaucoup de vertus. Godefroi n'a fait, encore un coup, que donner une nouvelle édition de cet ouvrage, devenu rare par succession de tems. Les amateurs du style ancien auraient voulu que M. de Berville se fût borné à la même opération ; ils regretrent les grâces naïves de l'original.

Le nouvel histotien ne gagne rien à s'écatter quelquefois, comme il fait, de l'original. Par exemple, lorsque le père du chevalier Bayard, déterminé à faire présenter son fils au duc de Savoie par l'évêque de Grenoble, oncle maternel du chevalier, invite cet évêque à venir dans sa maison de Bayard, « le prélat, qui aimait tendrement sa famille, dit » M. de Berville, vint le jour même. » Pourquoi substituer ce mince éloge, *qui aimait tendrement sa*

famille, à cet éloge si touchant que lui donne l'original : « *Le bon évêque, qui oncques en sa vie ne* » *feust las de faire plaisir à un chascun?* »

Pendant que le jeune Bayard, prêt à partir, s'exerçait à dompter un cheval assez fougueux, et surprenait agréablement sa famille par la hardiesse mêlée d'adresse avec laquelle il le gouvernait, la dame du Terrail sa mère, dit M. de Berville, voyait de son appartement ce qui se passait, et fondait en larmes. Ce mouvement de tendresse maternelle nous paraît bien plus vif et surtout plus naïf dans l'original. « La pauvre dame de mère était » dans une tour du château, qui tendrement ploroit; » car combien qu'elle feust joyeuse que son fils » estoit en voye de parvenir, amour de mère » l'admonestoit de larmoyer. » Et combien cet amour de mère devient plus touchant encore, quand on sait ce qu'elle ne savait pas alors, qu'elle ne devait plus revoir ce fils, l'objet de ses tendres larmes!

L'original a dû, dans ce morceau, ses avantages aux grâces du vieux langage, qui ne pouvaient pas être transportées ni aisément remplacées dans le langage moderne.

Ne vous attendez pas non plus à retrouver, dans le récit du danger que courut le pape Jules II d'être fait prisonnier par Bayard, la moindre partie de

l'espèce de gaîté comique que la naïveté même des expressions donne au récit du vieil historien.

« Sur le point que Bayard arrivoit à Saint-Félix, le pape ne faisoit qu'entrer dedans le chasteau, » lequel, au cri qu'il ouist, eust telle frayeur, que » subitement et sans aide sortit de la litière, et lui-» même aida à lever le pont, qui feust d'homme » de bon esprit; car s'il eust autant deu euré qu'on » mectroit à dire un *Pater noster*, il estoit croqué. »

M. de Berville n'était pas assez instruit pour écrire l'Histoire. Il place l'extinction du royaume de Bourgogne vers l'an 1130. Si c'est le premier royaume de Bourgogne, il fut éteint en 534. Si c'est le second, il le fut en 1033, par la mort de Rodolphe ou Raoul III, qui, ne laissant point d'enfans, institua son héritier l'empereur Conrad II, dit *le Salique*, par qui les principales provinces du second royaume de Bourgogne furent réunies à l'empire.

« Robert, quatrième aïeul du chevalier Bayard, » servit long-tems les dauphins Guigues V et Hum-» bert Ier. »

S'il servit, et surtout long-tems, Guigues V, mort le 14 mars 1237, il est un peu difficile qu'il ait servi long-tems Humbert Ier., qui ne parvint à la couronne delphinale qu'en 1282.

L'auteur se trompe encore lorsqu'il dit que Gui-

gues V fut tué le 25 août 1333; mais ce n'est pas sur les faits qu'il se trompe, ce n'est que sur les nombres par lesquels il désigne Guigues et Humbert. Guigues, tué en 1333 devant le château de Laperrière, est Guigues VII, et Humbert, son successeur immédiat, est Humbert II, celui-là même qui céda le Dauphiné à la France. C'est sous ces deux princes que le quatrième aïeul de Bayard avait servi.

M. de Berville donne pour mère à François Ier. madame de Beaujeu, au lieu de madame d'Angoulême. Ce qui a pu égarer sa mémoire sur ce point et à ce point, c'est une certaine conformité entre quelques traits principaux par où ces deux princesses sont connues. Madame de Beaujeu gouverna sous Charles VIII son frère, comme madame d'Angoulême sous François Ier. son fils. Elle persécuta le duc d'Orléans, comme la duchesse d'Angoulême persécuta le connétable de Bourbon, et peut-être par le même motif, s'il est vrai, comme le dit Brantôme, qu'elle n'ait haï le duc d'Orléans que pour l'avoir trop aimé et en avoir été méprisée.

A l'occasion de l'entrée solennelle de Marie d'Angleterre, lorsqu'elle vint épouser Louis XII en 1514, M. de Berville prétend que l'usage de ces entrées solennelles, soit pour les rois, soit pour

les reines, a été aboli sous Henri II. Deux époques très-mémorables, l'une malheureuse, l'autre brillante, auraient dû lui faire appercevoir son erreur. L'une est celle des préparatifs pour le couronnement et pour l'entrée de Marie de Médicis en 1610; l'autre est la fameuse entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche en 1660, solennité pour laquelle fut construite la porte Saint-Antoine.

En 1515, Prosper Colonne, général renommé, fut surpris à table et fait prisonnier par les Français, dans la petite place de Villefranche en Piémont. Bayard partagea cette expédition avec les chefs les plus hardis et les plus vaillans de l'armée, tels que Lapalice, Imbercourt, d'Aubigny, sur quoi l'historien moderne fait cette observation, qui ne me paraît pas fondée. « Chabannes, Humbercourt, » d'Aubigny, l'un maréchal de France, les deux » autres officiers-généraux, et par conséquent tous » supérieurs à Bayard, et de beaucoup plus anciens » que lui dans le service, lui cèdent ici l'honneur » de la conduite et même du commandement..... « et servent sans répugnance sous ses ordres. Ad- » mirable leçon, mais dont les exemples sont bien » rares! »

Je ne vois rien ni dans l'ancien historien de Bayard ni dans aucun autre auteur, qui donne l'idée de ce commandement déféré à Bayard; je vois

tous ces capitaines délibérer ensemble et prendre leur résolution en commun; je vois même, dans l'exécution, Imbercourt donner des ordres à Bayard, qui les exécute avec soumission et promptitude. L'auteur me paraît ici tomber un peu dans le défaut des historiens panégyristes, qui, rapportant tout à leur héros, ne le montrent jamais que supérieur à tout, et n'élèvent les autres que pour les lui sacrifier.

Bayard fut battu à Rebec; mais cette défaite qu'il avait prévue, et qu'il répara sur le champ de la manière la plus brillante, lui vaut une victoire.

Nous croyons devoir relever ici une faute qui se trouve dans la plupart des historiens modernes. Ils font périr Bayard dans cette retraite de Rebec, peut-être parce que l'ancien historien a joint, dans un même chapitre, l'affaire de Rebec et la mort de Bayard: ce n'est pas qu'il ne distingue ces deux événemens; mais une lecture rapide, telle qu'on en fait souvent, peut les laisser confondre. Du mauvais poste de Rebec, où Bayard avait été envoyé malgré lui par Bonnivet son général, Bayard fit sa retraite en bon ordre au camp général à Biagrasso; toute l'armée quitta ensuite ce dernier poste, leva le blocus de Milan, repassa le Tésin, et s'avança vers la Sessia, pour se joindre à un

corps de Suisses qui arrivaient de ce côté. La jonction ne se fit point ; les Suisses mêmes de l'armée de Bonnivet désertèrent, et les Français, pressés de plus en plus par l'armée victorieuse de Bourbon et de Pescaire, n'eurent plus d'autre ressource que de passer la Sessia entre Romagnano et Gattinara, pour se retirer, comme on pourrait, par le val d'Aoste. C'est à ce passage de la Sessia, bien loin de Rebec, et long-tems après l'échec reçu dans ce lieu, que l'armée française fut entiérement défaite, Bonnivet blessé et Bayard tué.

Cette traduction de l'ancienne *Histoire de Bayard* en français moderne, n'ayant pas réussi, a été nommée *le Rajeunissement inutile.*

Histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France, par le même M. Guyard de Berville. 1767.

L'auteur de cette Histoire est le même qui a rajeuni l'*Histoire du chevalier Bayard :* c'est encore ici une espèce de rajeunissement, mais moins considérable, l'auteur de l'ancienne Histoire du connétable du Guesclin étant beaucoup plus moderne que celui de l'ancienne *Vie de Bayard.* L'historien de du Guesclin est Paul Hay Duchâtelet, conseiller d'État du tems de Louis XIII et du cardinal

cardinal de Richelieu, homme courageux, qui, ayant refusé d'être des juges, c'est-à-dire, des meurtriers du maréchal de Marillac, fut emprisonné pour ce refus. Quelque tems après, ayant été mis en liberté, et ayant paru à la messe du roi, il s'apperçut que le roi, honteux de ce qu'il avait fait ou laissé faire, détournait ses regards et feignait de ne le point voir; il s'approche du jeune Saint-Simon, alors favori de Louis XIII : « *Monsieur*, lui dit-il, » *dites je vous prie au roi que je lui pardonne, et* » *que je lui permets de me regarder.* » Le roi sentit le prix de ce mot-là, et rendit ses bonnes grâces à Duchâtelet. Ce magistrat était breton, et ce fut pour l'honneur de la Bretagne qu'il voulut célébrer du Guesclin. Du Guesclin et Bayard! quels noms plus glorieux et plus chers à la France? Voilà les deux héros dont M. Guyard de Berville rajeunit l'Histoire. On doit dire de lui comme dans *Polyeucte :*

Du moins on ne le peut blâmer d'un mauvais choix.

L'auteur a pour lui aussi ce mot d'Horace :

Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.

Mais le même Horace dit :

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, et versate diù quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.

M. de Berville, bien résolu de ne pas perdre un instant l'appui de son original, n'a pas cru le fardeau trop pesant pour lui.

Il y a deux opinions sur l'origine de la Maison du Guesclin : l'auteur annonce qu'un manuscrit qu'il a entre les mains s'accorde avec Hay Duchâtelet, à faire descendre cette Maison d'un roi Maure, lequel se fixa sur la côte Armorique du tems de Charlemagne, qui l'en chassa. Première opinion.

D'autres prétendent avec plus d'apparence, dit l'auteur, que cette Maison est une branche détachée de celle de Dinant. Deuxième opinion. Duchâtelet certifie cette origine, et dit que les titres en sont au trésor de l'évêché de Dol.

Mais ces deux opinions ne pouvant se concilier, comment Duchâtelet, qui certifie la seconde origine, peut-il être d'accord avec le manuscrit sur la première ? C'est qu'il rapporte la première comme le manuscrit, mais qu'il ne la rapporte que pour la réfuter, et voilà ce qu'il aurait fallu dire.

L'auteur entrant en matière, raconte que, dès le cinquième siècle, Merlin avait annoncé qu'il sortirait un jour de la Bretagne un aigle qui prendrait son vol par la France, et passerait les Pyrenées, accompagné d'un nombre infini d'étourneaux. Or, la Maison du Guesclin porte un aigle dans ses armes.

De plus, la mère de du Guesclin songea qu'elle tenait une boîte, couverte d'un côté d'une pierre très-brute, tandis que de l'autre étaient trois diamans, trois émeraudes et trois perles. Elle voulut faire ôter la pierre brute; le lapidaire ne le voulut jamais. Il lui conseilla de la conserver précieusement et de la tenir bien propre; elle l'essuya, et la pierre brute devint le diamant le plus brillant qu'elle eût jamais vu; mais la boîte perdit une de ses perles, et la mère de du Guesclin s'éveilla. Une religieuse, fille d'un médecin juif, qui l'avait rendue très-habile dans l'astrologie, appercevant le jeune du Guesclin laid, mal fait, mal élevé, d'une humeur farouche, tenant à la main un bâton dont il assomait tout le monde et dont il voulut la frapper parce qu'elle le caressait, prophétisa que cet enfant serait la gloire de sa race et de sa patrie, et interpréta le songe de sa mère. La pierre brute, devenue diamant, c'était du Guesclin; les trois autres diamans ses trois frères cadets; les trois émeraudes, trois filles qui seraient mariées; les trois perles, trois filles qui resteraient vierges, et dont l'une mourrait jeune : c'était la perle tombée.

Le connétable du Guesclin épouse Tiphaine Raguenel, belle et savante fée, grande astrologue encore, et qui lui prédisait tous ses succès.

Lorsqu'en 1357 le duc de Lancastre, avec ses

Anglais, assiégeait Rennes et minait la place, la Vierge montra du doigt le lieu où les mineurs travaillaient; ce qui fit éventer la mine.

L'auteur rapporte toutes ces merveilles, simplement et sérieusement, sans montrer le moindre doute : ce n'est qu'au bout de trois cents pages qu'il revient sur ces faits pour nous dire qu'on n'y croit plus depuis que la saine philosophie nous a éclairés; mais il n'applique cette tardive réflexion qu'à l'astrologie, et le miracle de Rennes lui paraît toujours *évident et bien constaté*.

Après avoir rapporté l'expédition de Castille et la bataille de Navarrète, où du Guesclin, forcé de combattre, est défait, comme il l'avait prévu, et reste prisonnier une seconde fois, l'auteur commence un de ses livres par cette réflexion : « On ne » peut assez s'étonner, quand on lit l'Histoire du » connétable du Guesclin, de voir une suite d'évé- » nemens plus heureux les uns que les autres se suc- » céder sans intervalle. »

Quand un aussi grand capitaine que du Guesclin est fait deux fois prisonnier à la tête des armées (on croit même qu'il le fut jusqu'à quatre fois et peut-être cinq), ce n'est pas sur son bonheur qu'il faut se récrier. Le connétable Anne de Montmorenci, célèbre par ses malheurs à la guerre, ne fut pris que deux fois, et se fit blesser mortellement à

la bataille de Saint-Denis, pour n'être pas pris une troisième. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les succès presque continuels de du Guesclin furent toujours dus à sa bonne conduite, et que ses malheurs furent produits par des fautes auxquelles il n'eut aucune part, dont il prévit les suites et qu'il voulut empêcher.

En parlant du fameux combat des Trente, où l'on peut s'étonner de ne pas voir du Guesclin figurer, M. de Berville dit qu'il n'a pu découvrir si ce combat s'est fait en Bretagne ou en Angleterre, ni quelle en était la cause. Il n'avait qu'à ouvrir la première *Histoire de Bretagne*, celle de d'Argentré, par exemple; il y aurait vu que ce combat se livra en Bretagne, à moitié chemin de Ploermel à Josselin. Quant à la cause, en faut-il chercher d'autre dans ces tems de chevalerie, qu'une bravade de nation à nation ? Et ne fut-ce pas une cause pareille qui donna lieu à tous ces combats singuliers, où du Guesclin remporta constamment la victoire contre Brembro, contre Troussel, contre Kantorbie ?

M. de Berville, en parlant du sire de Retz, grand seigneur breton, observe que cette Maison ne subsiste plus. « Je trouve dans l'Histoire, ajoute-» t-il, qu'un maréchal de France, du nom de Retz, » fut brûlé vif à Paris sous Charles VII, par arrêt » du parlement. Il y a apparence que les biens de

» ce seigneur furent confisqués au roi par le même » arrêt, et qu'un siècle après, Catherine de Mé- » dicis fit donner le comté de Retz au seigneur de » Gondi. »

Cette note nous offre quelques fautes à relever.

1°. *Je trouve* annonce une découverte. Or, rien de plus connu que le supplice du maréchal de Retz. Voilà de ces mots qu'on croit indifférens, et qui décèlent d'abord un écrivain à qui l'Histoire n'est nullement familière.

2°. Le maréchal n'était point de la Maison de Retz, mais de celle de Montmorenci.

3°. Il ne fut pas brûlé vif : il y eut quelque adoucissement à l'exécution de sa sentence.

4°. Ce ne fut pas à Paris, mais dans la prairie de Nantes.

5°. Ce ne fut point par arrêt du parlement, mais par sentence du sénéchal de Rennes, auquel il fut abandonné par l'évêque de Nantes, qui le jugea sur l'accusation de sortilége. Ce supplice est une des grandes infamies dont l'*Histoire de Bretagne* soit souillée.

Vie de Henri de Latour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, par M. l'abbé Pérau. Suite des hommes illustres de d'Auvigny.

Le vicomte de Turenne fut fait maréchal de

camp à vingt-trois ans, en 1634, après la conquête d'une partie de la Lorraine, à laquelle le maréchal de la Force (Jacques Nompar) déclara que Turenne, qui servait sous lui, avait beaucoup contribué. M. l'abbé Pérau observe que ce grade de maréchal de camp était alors d'autant plus considérable, qu'on ne connaissait point encore le lieutenant-général, c'est-à-dire que cette dignité de lieutenant-général n'avait pas encore été établie comme un grade par lequel il fallût passer pour obtenir le bâton de maréchal de France.

Dans un autre endroit, il dit qu'il paraît que le vicomte de Turenne fut le premier qui ait eu *à demeure* le titre de lieutenant-général.

De ces deux assertions, la première n'est pas exacte, la seconde est certainement fausse.

Quant à la première, on connaissait anciennement le titre de lieutenant-général, mais ce n'était point un grade fixe et perpétuel entre celui de maréchal de camp et celui de maréchal de France : ce n'était qu'une commission expresse pour une expédition particulière, et qui cessait avec cette expédition. On a long-temps ignoré la véritable époque de l'institution des lieutenans-généraux des armées, ou lieutenans-généraux *à demeure*. Le Père Daniel paraît la placer en 1638, M. le président Hénault en 1633. Il cite des pouvoirs de lieutenant-général

donnés à Melchior Mitte de Chevrières-Miolans, marquis de Saint-Chamond. M. le président Hénault date ces pouvoirs du 6 février, le continuateur du Père Daniel les date du 6 octobre; l'auteur de la nouvelle *Chronologie historique-militaire* (M. Pinard), qui avait sous les yeux tous les actes du dépôt de la guerre, les date du 6 janvier; mais M. Pinard observe que le Père Daniel et M. le président Hénault se sont trompés tous deux; que l'institution des lieutenans-généraux *à demeure* est beaucoup plus ancienne, qu'elle est du 4 juillet 1621; que le premier pourvu de cette charge fut le marquis de Lavalette, depuis duc d'Épernon, et il cite aussi un premier pouvoir du 4 décembre 1630, donné à ce même marquis de Saint-Chamond, déjà cité pour le pouvoir de 1633. Il n'est donc pas vrai que, quand M. de Turenne fut fait maréchal de camp en 1634, le grade de lieutenant-général *à demeure* ne fut pas établi.

Mais, quant à la seconde proposition, M. l'abbé Pérau se trompe encore bien davantage lorsqu'il dit que le vicomte de Turenne fut le premier qui eut *à demeure* le titre de lieutenant-général; il ne l'eut que le 11 mars 1642. Or, le maréchal de la Meilleraye l'avait eu le 8 mai 1636, le maréchal de l'Hôpital le 6 avril 1637, le marquis de Feuquières le 14 juillet 1637, le maréchal de Lamo-

the-Houdancourt le 17 janvier 1641, le maréchal de Guébriant le 12 octobre 1641, le maréchal de la Force (Armand Nompar) le 2 mars de la même année, et tous avaient eu incontestablement ce titre de lieutenant-général *à demeure*, et comme un grade par lequel il fallait qu'ils passassent pour arriver à la dignité de maréchal de France.

M. l'abbé Pérau, en parlant des services militaires du cardinal de Lavalette, dit qu'on fut scandalisé de voir un prélat à la tête des armées. Rien n'était plus commun alors; et outre que le cardinal de Richelieu, comme l'observe l'abbé Pérau lui-même, en avait donné l'exemple, l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, dans la même guerre, commandait une escadre dans la Méditerranée, et fut puni pour des fautes ou pour des malheurs de général, car le cardinal de Richelieu punissait les mauvais succès. Le cardinal Infant commandait les armées impériales, et gagna en 1634 la fameuse bataille de Nortlingue contre le duc de Veimar.

L'abbé Pérau ne traite pas avec assez de ménagement le cardinal de Lavalette, ni ce célèbre comte d'Harcourt-Lorraine. L'estime constante que le cardinal de Richelieu témoigna pour les talens militaires de Lavalette, semble prouver qu'il n'était pas sans mérite à cet égard. Il s'était bien

trouvé d'ailleurs de ses conseils en politique à *la journée des dupes ;* mais, pour ne parler que de la guerre, ses campagnes de 1635, 36, 37, 38 paraissent mériter des éloges, et en ont beaucoup obtenu dans le tems. Il eut quelques succès et fort peu de disgraces : ses succès pouvaient être dus en grande partie à M. de Turenne, mais Lavalette eut du moins le mérite de l'employer, de le desirer, de le demander, de déférer à ses avis ; enfin ; l'éloge de M. de Turenne pouvait se passer de l'abaissement du cardinal de Lavalette. L'abbé Pérau est encore moins juste envers le comte d'Harcourt, si digne de tenir une place honorable parmi ces hommes illustres, dont l'abbé Pérau continuait l'éloge ; il ne donne point au comte d'Harcourt assez de part aux succès ; il le sacrifie trop à son héros, lequel est au dessus de tous ces sacrifices ; et n'en a pas besoin. L'auteur représente le comte d'Harcourt comme jaloux de Turenne, comme ardent à lui enlever les occasions d'augmenter sa gloire, l'État dût-il en souffrir ! Il insinue que la manière dont le comte d'Harcourt se comporta dans la campagne de 1641, aurait dû le faire rappeler. Ce jugement est injuste : cette campagne fut très-belle, quoique le comte d'Harcourt eût peut-être mal-à-propos changé le plan de Turenne. S'il ne prit point Ivrée, il battit le prince Thomas de

Savoye presque sous les murs de cette place; il fit lever le siége de Chivas; il couronna glorieusement la campagne par la prise de Coni, exploit mémorable qui eut alors le plus grand éclat; il finit par prendre de plus Revel et Démont. Ses autres campagnes sont encore plus belles. J'ignore ce qu'est devenue l'épitaphe magnifique qui ornait son magnifique tombeau dans la belle abbaye de Royaumont, où il est mort chez un de ses fils qui en était abbé. C'était moins une épitaphe qu'une histoire abrégée, et encore assez étendue, de sa vie militaire.

Cette abbaye de Royaumont, monument de la piété de saint Louis, a été détruite dans les ravages de la barbarie révolutionnaire, ainsi que l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Victoire près Senlis, à quatre lieues de là, autre monument de la piété de saint Louis, voué par Philippe-Auguste au milieu des périls de la fameuse bataille de Bovines en 1214.

HISTOIRE de la Maison de Bourbon, par M. Desormeaux.

Robert de France, comte de Clermont, sixième et dernier fils de saint Louis, et tige de la branche de Bourbon dans la Maison de France, mort en

1317, était enterré aux Jacobins de la rue Saint-Jacques. Les violateurs des tombeaux n'auront pas sans doute respecté le sien : conservons du moins ces quatre beaux vers de Santeuil, qu'on lisait sur le tombeau de Robert de Clermont :

Hîc stirps Borbonidum, hîc primus de nomine princeps
Conditur, hi tumuli velut incunabula regum.
Huc veniant proni regali è stirpe nepotes,
Borbonii hîc regnant invito funere manes.

A la page 215 du premier volume, l'auteur nomme Agnès de Bourbon la femme de ce Robert, comte de Clermont : c'est un oubli. L'auteur savait bien qu'elle était à la vérité héritière par sa mère, de la Maison de Bourbon, mais qu'elle était de la Maison de Bourgogne, c'est-à-dire, d'une branche aussi de la Maison de France ; elle se nommait Béatrix de Bourgogne, était princesse du sang de France, comme son mari était fils de France, fille unique et héritière de Jean de Bourgogne, baron de Charolois, et d'Agnès, dame de Bourbon, comme l'auteur le dit lui-même quatre pages plus haut.

Le grand défaut de cette Histoire, qui n'est pas d'ailleurs sans mérite, est que l'auteur ne quitte jamais le ton du panégytique, et qu'il loue tout avec hyperbole. Il dit, par exemple, *que tous les descendans de Hugues Capet, jusqu'à saint Louis*,

s'étaient montrés dignes du rang suprême..... que chacune de leurs démarches avait été un bienfait pour l'humanité. Ne pourrait-on pas dire d'abord que cet éloge, dans toute sa force et dans toute sa généralité, ne convient au contraire qu'au seul saint Louis? Encore faudrait-il excepter les Croisades, qui ne peuvent être regardées comme *des bienfaits envers l'humanité.*

En second lieu, n'est-ce pas affaiblir l'éloge de princes esrimables, tels que Louis-le-Gros et Philippe-Auguste, que de le confondre ainsi dans une même formule avec celui d'un prince efféminé, tel que Philippe Ier., ou d'un prince imprudenr, tel que Louis-le-Jeune? Faut-il regarder comme des bienfaits envers l'humanité ou envers l'État l'incendie de Vitry, ou la Croisade plus funeste encore par laquelle on crut l'expier, ou le divorce avec Éléonore d'Aquitaine, ou les voluptés de Philippe Ier., ou les rigueurs excessives exercées contre les Manichéens par le roi Robert, prince d'ailleurs juste et bon, et lui-même opprimé par le fanatisme de son tems. En général, l'Histoire offre trop peu de ces démarches qui méritent d'être honorées du beau nom de bienfaits envers l'humanité.

Tome V, page 128. En parlant de Marmande, on dit que cette place est à l'embouchure de la

Garonne; elle est en effet sur la Garonne, entre Aiguillon et la Réole, mais fort loin de l'embouchure de ce fleuve.

Vers l'an 1584 parut à Nérac, où le roi de Navarre (depuis notre roi Henri IV) tenait sa cour, un aventurier nommé *le capitaine Michau :* il avait été au service du roi d'Espagne; il demandait de l'emploi dans les troupes du roi de Navarre. Henri était sans défiance : on l'avertit que ce transfuge arrivait d'un pays justement suspect à tous les Protestans; il négligea l'avis. Quelques jours après, étant à la chasse dans la forêt d'Aillas, et se trouvant seul dans un endroit écarté, il voit venir à lui le capitaine Michau bien monté, ayant deux pistolets à l'arçon de sa selle; il prend son parti; il s'arrête, attend cet homme : « Capitaine, lui dit-il, » mets pied à terre; je veux essayer si ton cheval » est aussi bon que tu le prétends. » Michau s'empresse de descendre; le roi de Navarre monte sur le cheval, prend les deux pistolets : *Veux-tu donc tuer quelqu'un ?* lui dit-il. *On m'a dit que c'était moi; il ne tiendrait qu'à moi de te tuer toi-même si je voulais.* Il tire les deux pistolets en l'air, et ordonne au capitaine Michau de le suivre. Michau essaie de se justifier; mais soit qu'il se sentît coupable, soit qu'il craignît l'effet d'un soupçon même injuste, il disparut au bout de deux jours.

La reine de Navarre, sœur de François Ier., raconte une histoire toute semblable, arrivée à son frère avec un comte Guillaume, qu'elle dit être de la Maison de Saxe, peut-être d'après l'usage qui lui est familier de déguiser les noms. Brantôme, qui adopte et confirme cette histoire, dit que c'était le comte Guillaume de Furstemberg, qui servit tour-à-tour Charles-Quint et François Ier.

Il est assez difficile qu'un fait aussi mémorable se répète ainsi dans ses principales circonstances. L'une et l'autre histoire peint bien et l'intrépidité et la présence d'esprit qui caractérisaient et François Ier. et Henri IV. Ce dernier se piquait d'imiter François Ier., et il le surpassa. Aurait-on cru devoir embellir son histoire par ce trait de ressemblance avec son modèle ?

Vie de Marie de Médicis. 1774.

Tome I; pages 292 et 293. Il s'agit de l'établissement que les Jésuites voulaient faire d'un collége de leur ordre dans la ville de Troies en Champagne, et auquel les habitans de Troies s'opposaient. « La haine qu'ils avaient pour les Jésuites, dit l'au-» teur, leur persuadait qu'ils semeraient la division » parmi eux, et cette opinion, *aussi fausse qu'ab-*» *surde*, était un des principaux fondemens de leurs » représentations. »

Nous sommes bien éloignés de vouloir adopter et consacrer ici les calomnies que l'esprit de patti a pu répandre, soit contre les Jésuites, soit contre leurs adversaires; mais dans un tems de factions et de sectes comme celui dont il s'agit, et dans un pays où il y avait sans doute beaucoup de Protestans, nous ne saurions trouver si *fausse* et si *absurde* l'opinion ou plutôt la défiance de quelques citoyens paisibles, qui craignaient que la division ne s'introduisît chez eux avec les Jésuites, ne fût-ce que par l'alarme que cet établissement jeterait parmi les Protestans. En effet, l'auteur, quelques lignes après, rapporte les troubles qu'excitait à Aix-la-Chapelle le zèle inconsidéré des Jésuites contre les Protestans. Ce trait, rapproché ainsi de la réflexion qu'on vient de voir, présente une petite inconséquence : Aix-la-Chapelle justifie Troies, et la réflexion porte à faux.

Pages 413 et 414. Il est dit que les prétentions des ducs de Savoie sur le Montferrat avaient été annullées par le jugement de Charles V en 1464. On a voulu dire de l'empereur Charles-Quint, et 1464 est un anachronisme : c'est 1534 qu'il faut lire.

Page 479. « Monsieur, frère de Louis XIII, » fut nommé Gaston. Le feu roi avait desiré qu'il » portât ce nom pour faire revivre la mémoire de » Gaston

» Gaston de Foix, le plus brave *de ses ancêtres.* »

Gaston de Foix, tué à vingt-quatre ans, sans avoir été marié, n'a conséquemment été l'*ancêtre* de personne. Mais ce n'est qu'un mot pour un autre : il fallait dire le plus brave des héros de sa race maternelle; car Henri IV descendait en effet de la Maison de Foix par la Maison d'Albret, dont était la reine de Navarre sa mère.

Histoire de François II, roi de France et d'Écosse, par l'auteur de la Vie de Marie de Médicis, *et du* cardinal d'Ossat. 1783.

L'auteur, dans la préface (page 25), paraît regarder comme un acte *inoui* de cruauté extraordinairement inspiré par les Guises, l'affreux usage où était alors la cour d'assister au supplice des Protestans : cet usage remonte plus haut. Henri II et même François Ier. assistaient aussi à ces tristes spectacles. Il paraît qu'on en faisait aux rois une sorte de devoir religieux. Louis XI assistait même, et avec plaisir, au supplice des coupables ordinaires, et Brantôme, en célébrant la douceur et l'humanité de Marie Stuart, observe comme une chose digne de remarque et d'éloge, qu'elle ne prenait aucun plaisir à ces spectacles; ce qui la distinguait des femmes de la cour.

(Histoire, page 4.) « Il est dit que la duchesse » d'Angoulême fit perdre le Milanès à François Ier. » son fils, par haine contre Lautrec, en retenant les » fonds qui lui étaient nécessaires pour faire la cam- » pagne, *parce qu'il avait été peu sensible à ses char- » mes surannés.* »

L'auteur, en général assez attentif à citer partout ses autorités, a oublié de les citer ici, et j'en suis fâché, car c'est un fait qui n'est guère connu. On pourrait même d'abord croire que l'auteur confond l'histoire du maréchal de Lautrec avec celle du connétable de Bourbon, dont le mépris pour l'amour de la duchesse d'Angoulême a été si connu et si fatal à la France et à lui-même ; mais l'auteur dit à l'instant la même chose du connétable, et, ce qui est assez singulier, c'est qu'il paraît avoir plus l'expression du doute à l'égard du connétable, qu'à l'égard de Lautrec.

Quant à ce dernier, il est vrai que la duchesse d'Angoulême fit manquer son expédition d'Italie, en retenant l'argent destiné pour cette expédition. L'Histoire donne deux motifs à cette conduite de la duchesse : l'un est l'avarice, elle s'appropriait l'argent qu'elle retenait ; l'autre était le desir de nuire au maréchal et de diminuer son crédit, non par le ressentiment d'un amour méprisé, mais en haine de la comtesse de Château-Briant, sœur du

maréchal de Lautrec et du maréchal de Foix, source de leur faveur, et rivale de crédit et d'autorité de la duchesse d'Angoulême dans le cœur du roi son fils. Je ne nie pas cependant que le ressentiment dont parle l'auteur de la nouvelle Histoire ne soit réel, et que la duchesse d'Angoulême n'ait eu le malheur d'aimer le maréchal de Lautrec, aussi bien que le connétable de Bourbon. Je voudrais seulement que, ce premier amour étant bien moins connu que le second, l'auteur eût cité sur ce point ses autorités.

(Page 78.) L'auteur, en parlant du maréchal de Saint-André, dit que sa naissance n'était pas illustre. Il entend sans doute que sa Maison n'avait pas autant d'illustration que de noblesse et d'antiquité; il savait très-bien que la Maison d'Albon est une des plus anciennes et des plus illustres.

(Pages 311 et 312.) L'auteur rapporte, d'après M. de Thou, un petit fait devenu remarquable, peut-être seulement par le trop d'attention qu'on y donna. Lorsque François II fit son entrée solennelle à Tours, un boulanger de cette ville, voulant signaler son zèle et honorer cette entrée, imagina une mascarade assez bizarre. Cachait-elle ou non une allégorie? Était-elle indifférente et insignifiante, ou était-elle suggérée par les ennemis des Guises, comme le soupçonne M. de Thou? C'est un problème qu'on peut proposer aux lecteurs. Voici

en quoi elle consistait : « Cet homme avait mis sur » un âne, en guise de caparaçon, la mante de sa » femme, sur laquelle était assis son fils. Cet en- » fant avait un bandeau sur les yeux et un casque » de bois sur la tête, surmonté d'une aigrette : on » avait attaché sur le casque un oiseau dont la tête » était rouge, et qui béquetait de tems en tems » l'aigrette. Deux jeunes hommes, avec le visage » barbouillé de noir et des vêtemens étrangers, » semblaient vouloir représenter des Éthiopiens, » et conduisaient l'âne par la bride. Ce ridicule as- » semblage frappa tout le monde : chacun y trouva » l'emblême du roi, encore dans l'adolescence, et » gouverné par des ministres qui, n'érant point » Français, avaient intérêt de lui cacher leurs ma- » nœuvres ; que, dans ce dessein, ils lui avaient » mis un voile sur la vue pour lui dérober la con- » naissance de ses affaires, et qu'il ne vît pas le » précipice où leur ambition voulait le plonger. Les » princes lorrains, instruits de cette application, » en furent vivement blessés, et firent des repro- » ches aux échevins d'avoir souffert cette scanda- » leuse bouffonnerie ; mais ils jurèrent qu'ils en » avaient ignoré le projet, et que celui qui en était » l'auteur, avait l'esprit trop borné pour avoir eu » celui qu'on lui supposait. »

Cette excuse pouvait être légitime, et les princes

lorrains auraient peut-être dû dissimuler prudemment les applications qu'on avait pu faire : cette attention aux petites choses, ces soupçons inquiets, cette crainte des allusions et des allégories, sont la marque d'un gouvernement qui sent ses vices et qui se fait des reproches. C'est ce que Clytemnestre dit si bien à Égiste dans *Oreste :*

Hélas ! depuis quinze ans voilà notre partage :
Nous craignons l'Univers autant que l'on nous craint,
Et c'est un des poisons dont mon cœur est atteint.

Une note à la page 337 contient des particularités curieuses sur Catherine de Médicis. Ses parens ayant fait tirer son horoscope, les astrologues dirent qu'elle causerait la ruine du royaume où elle serait mariée. « Ses parens, en conséquence de cette pré-» diction, pensèrent l'abandonner. Cependant la » pitié, ou plutôt l'amour paternel, les décida à » la garder, mais ils se promirent de lui faire ob-» server le célibat. » Le pape Clément VII, oncle de sa mère (dit l'auteur, mais il se trompe, ce n'étair pas de sa mère, mais de son père; Clément VII était Médicis, aussi bien que Laurent, père de Catherine), la demanda à Laurent, pendant les troubles de Florence, pour la soustraire aux dangers où elle pouvait se trouver exposée; « mais ses parens s'étant assemblés, et convaincus

» qu'elle serait la cause de leur destruction, plu-
» sieurs furent d'avis de la mettre dans un panier,
» entre deux crénaux, afin qu'elle fût emportée par
» le canon ; d'autres s'opposèrent à cette décision
» sanguinaire, et dirent qu'il fallait se contenter de
» l'abandonner dans un lieu de débauche quand
» elle serait nubile ; d'autres enfin, d'un caractère
» moins féroce et de mœurs plus honnêtes, pro-
» posèrent de l'ôter du couvent pour l'enfermer
» dans celui des *Emmurées*, où elle passerait le reste
» de ses jours. »

Au fait, on la laissa dans le couvent où elle était, et on la maria le plus tôt que l'on put; ce qui était directement contraire au prétendu horoscope, qui, si l'on considérait bien scrupuleusement toutes les époques, se trouverait n'avoir été tiré qu'après l'événement. Au reste, l'auteur a, sur toutes les merveilles semblables, tous les doutes que la raison exige.

(Page 345.) On lit encore, dans une note, que le connétable de Montmorenci fut tué à la bataille de *Jarnac*. C'est une inadvertence : l'auteur n'ignorait pas que ce fut à la bataille de Saint-Denis, deux ans avant la bataille de Jarnac.

Le vieux Montmorenci, près du tombeau des rois,
D'un plomb mortel atteint par une main guerrière,
De cent ans de travaux termina la carrière.

Stuart son meurtrier, et qu'on croit l'avoir été aussi du président Minard, fut fait prisonnier à la bataille de Jarnac, et assassiné de sang-froid après la bataille, en vengeance de la mort du connétable.

De même que, dans la *Vie du cardinal d'Ossat*, l'auteur avait traduit, de l'italien, l'ouvrage de ce cardinal sur la Ligue, il traduit, dans cette *Histoire de François II*, et aussi de l'italien, un *Discours de Michel Suriano, vénitien, touchant son ambassade de France.* Cet ouvrage n'est ni aussi intéressant ni d'une aussi grande autorité que celui du cardinal d'Ossat : on voit trop que l'auteur est un étranger trop peu instruit de notre Histoire et de nos usages. Le traducteur est obligé de le relever plusieurs fois dans des notes, et on pourrait le relever encore plus souvent. Par exemple, il dit, page 85, que saint Louis fut le premier roi de la race capétienne, qui parvint au trône étant encore mineur; il oublie ou il ignore que Philippe Ier. parvint au trône à l'âge de huit ans, et qu'il eut pour tuteur Baudouin, comte de Flandre; que Philippe-Auguste monta sur le trône à quinze ans, âge où les rois alors étaient encore réputés mineurs, et qu'il eut aussi pour tuteur un comte de Flandre.

Il dit que saint Louis fut sous la tutèle de la reine

Blanche sa mère, *soit qu'il n'y eût point alors de princes du sang en France, etc.*

Il n'est pas permis d'ignorer que les branches de Dreux et de Courtenai, issues de Louis-le-Gros, et la première Maison de Bourgogne, issue du roi Robert, étaient alors existantes.

M. Suriano prétend que c'est une maxime reçue chez les Français, *que l'honneur et la grandeur sont toujours en même lieu que la commodité.*

C'est une vieille maxime machiavéliste qui n'appartient en propre à aucune nation, que toutes ont mise en pratique, et qui devrait être proscrite chez toutes.

Il admet cette sentence proverbiale : *Ayez le Français pour ami, mais non pas pour voisin, s'il est possible.*

C'est ce qu'on a toujours dit, et qu'on dira toujours de toute grande puissance.

Il admet aussi ce vieux propos sur les Français, *que, dans le commencement d'une expédition militaire, ils sont plus que des hommes, et à la fin moins que des femmes.*

Ces sortes de généralités reçoivent tant d'exceptions, qu'on ne sait plus ce qu'on doit prendre pour exception ou pour règle. Nous ne serions embarrassés que du choix des exemples, soit favorables, soit contraires à cette maxime.

M. Suriano conserve, sur les progrès du parti protestant en France, et sur quelques autres points, une partie des préjugés ultramontains : peu s'en faut qu'il n'accuse François Ier. et Henri II de trop d'indulgence envers les Protestans; il fait des raisonnemens un peu vagues et un peu obscurs sur les causes de leur accroissement; il ne veut pas voir que la principale de ces causes est la persécution, et que le supplice d'Anne du Bourg, par exemple, pour un homme qu'il enlevait au parti, lui donnait mille prosélytes. Cette moralité, qui sort partout des événemens, est bien établie et bien présentée dans cette nouvelle *Histoire de François II.*

Louis XIV, sa cour et le régent, par M. Anquetil, prieur de Château-Renard. 1789.

Dans les observations sur les écrits cités dans cet ouvrage, on trouve un juste éloge de la personne et des Mémoires de M. le duc de Saint-Simon; mais c'est peut-être aller trop loin que de dire qu'on ne peut former aucun doute sur la vérité des faits qu'il rapporte, et l'auteur lui-même modifie cette proposition, en avouant que M. de Saint-Simon a un peu trop cru sur parole. En général, il faut le lire avec précaution, et se défier du plaisir qu'il fait.

En parlant des *Mémoires du marquis de la Fare*, l'auteur dit qu'il peint comme Salluste. La comparaison n'est-elle pas un peu magnifique? Le marquis de la Fare a de la réputation, mais ses *Mémoires*, quoique connus, n'en ont pas assez, à ce qu'il nous semble, pour comporter un si grand éloge.

Essais dans le goût de ceux de Montagne. On les donne, dit l'auteur, à M. d'Argenson, fils du lieutenant de police et garde des sceaux, *et ministre des affaires étrangères.*

1°. Il y a un peu de confusion dans cet énoncé. Un ignorant pourrait ne pas distinguer assez bien les personnages, et croire que c'est le même qui a été lieutenant de police, garde des sceaux et *ministre des affaires étrangères.*

2°. Le marquis d'Argenson, à qui on attribue ces *Essais*, et qui a véritablement été ministre des affaires étrangères, est nommé ici *l'oncle* de M. de Paulmy, qui a publié ces mêmes *Essais*. C'était son père. M. d'Argenson, garde des sceaux, et précédemment lieutenant de police, a laissé deux fils, M. le marquis d'Argenson, père de M. de Paulmy, et M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, père de M. de Voyer.

3°. On ne donne pas si exclusivement ces *Essais* à M. le marquis d'Argenson, qu'on n'en donne

la plus grande partie à M. le marquis de Paulmy son fils, rédacteur de cet ouvrage, et c'est lui-même qui l'annonce.

Dans le jugement sur les *Mémoires de madame de Staal* (mademoiselle de Launai), il y a de la sévérité à trouver que *ses intrigues amoureuses fatiguent par leur longueur;* elles ont bien leur agrément et leur intérêt particulier; mais, dans ces amours, ce n'est point l'amant aimé (le chevalier de Ménil) qui intéresse, c'est l'amant malheureux, le lieutenant de roi de la Bastille, Maison-Rouge. M. Duclos disait que *c'était son Saint en amour;* et en effet, c'est un généreux et vertueux amant.

L'auteur tire des *Mémoires de Bussy*, un trait d'où il infère avec raison que Louis XIV, accusé de trop de circonspection dans les dangers, n'en avait pas même assez, du moins dans sa jeunesse.

« Au siége de Bergues, en 1658, il y avait eu » une sortie assez vive : le roi y courut; l'affaire » tirait à sa fin quand il arriva. Je revenais, dit » Bussy; le roi m'arrêta, et tout en questionant » il avançait vers la ville. Les balles des décharges » des ennemis, qui n'étaient pas encore finies, le » passaient de beaucoup; cependant il me parlait » avec tout le sang-froid d'un brave soldat de for- » tune. Le maréchal du Plessis, poussant à toute » bride, me cria en colère : Où menez-vous le

» roi ?..... Le roi est le maître, répondis-je : c'est » lui qui mène les autres. Mais vous voyez bien, » ajouta le maréchal, que le roi s'avance trop ! » J'en conviens, répliquai-je, mais j'ai eu peur, » si je le disais à Sa Majesté, qu'elle n'approuvât » pas ma remontrance. Ne vous fâchez pas, M. le » maréchal, lui dit le roi en souriant : en même » tems il tourna bride, et se retira tranquille- » ment. »

Le trait du siége de Lille est du même genre, avec quelques légères différences qui montrent que la valeur de Louis XIV était peut-être moins franche et moins chevaleresque, que systématique et raisonnée. Le comte de Brouai, gouverneur de Lille, envoya demander au roi où était son quartier, pour ne pas tirer dessus. Le roi répondit *qu'il était partout*, et ne voulut point profiter de l'offre du gouverneur; il s'exposa beaucoup : un page de la grande écurie fut tué derrière lui dans la tranchée; un soldat, le voyant exposé à ce péril, le prit brusquement par le bras, en lui disant : *Est-ce là votre place?* Le vieux Charost, croyant s'appercevoir qu'il hésitait, lui ôta son chapeau, garni de plumes et trop remarquable, lui mit le sien sur la tête, et, se penchant vers son oreille, lui dit : *Sire, le vin est tiré; il faut le boire.* Le roi l'entendit, demeura dans la tranchée, et lui en sut toujours gré depuis.

Il est certain que le roi, par sa fière réponse au gouverneur de Lille, avait pris un engagement un peu fort. Il paraît qu'à la vue du péril, un peu de repentir avait succédé à cette bravade. Le conseil du duc de Charost fut tel qu'on devait l'attendre d'un chevalier : le mot du soldat, outre qu'il était d'autant plus flatteur qu'il était plus brusque, avait le mérite de contenir la véritable théorie de la matière, si l'on peut s'exprimer ainsi. En effet, la tranchée, le lieu du péril, n'est point la place des rois; il faut qu'ils règnent, et non pas qu'ils combattent ou qu'ils s'exposent; mais ils ont la faiblesse d'ambitionner toutes les sortes de gloire.

M. de Saint-Simon rapporte le fait suivant, qui peut donner lieu à quelques réflexions. « Lau-
» zun était assez bien avec madame de Montes-
» pan pour la prier de s'intéresser à lui obtenir des
» graces, mais il soupçonnait qu'elle ne lui rendait
» pas auprès du roi les services qu'elle promettait.
» Dans cette idée, un jour qu'elle s'était engagée
» à parler en sa faveur, il prend, pour s'assurer
» de sa fidélité, une résolution incroyable, si elle
» n'était attestée par toute la cour d'alors, et si
» lui-même ne l'avait avouée depuis. A force d'ar-
» gent, il gagne une femme-de-chambre, se cache
» sous le lit où madame de Montespan attendait le
» roi, entend tous leurs propos, les demandes, les

» observations, les répliques; s'assure bien qu'il » est trahi, retient non-seulement le sens, mais les » expressions, et, dégagé par la sortie du roi, » pendant que madame de Montespan se remet » à sa toilette, il fait le tour, et va se coller à la » porte de son appartement; il lui présente la main » pour la mener à la répétition d'un ballet, où » toute la cour devait assister. *Puis-je me flatter*, » lui dit-il avec un air plein de douceur et de res- » pect, *que vous ayiez daigné vous souvenir de moi* » *auprès du roi?* Elle l'assure qu'elle n'y a pas man- » qué, et lui compose un roman des services qu'elle » venait de lui rendre. Il l'interrompait de tems en » tems par des questions naïves; il faisait le cré- » dule pour la mieux enferrer; à la fin, il lui serre » fortement la main, lui dit qu'elle est une men- » teuse, une coquine, et lui répète mot pour mot » sa conversation avec le roi. La pauvre femme, » toute troublée, n'a pas la force de répondre, les » jambes lui manquent, à peine peut-elle parvenir » au lieu de la répétition, où elle s'évanouit; elle » conta le soir au roi ce qui lui était arrivé avec » Lauzun. »

Il paraît que telle fut la véritable cause de l'emprisonnement de Lauzun dans la citadelle de Pignerol, cause sur laquelle mademoiselle de Montpensier ne s'explique jamais, mais qu'elle n'accuse

point d'injustice, quoiqu'elle se plaigne sans cesse de l'effet.

M. Anquetil, en prononçant sur le stratagême de M. de Lauzun, dit que ç'aurait été une manœuvre odieuse à l'égard d'un particulier, et que c'était un crime à l'égard d'un roi.

En passant même ces qualifications, on pourrait encore demander si un roi doit traiter en criminel d'État un sujet qui n'a point péché contre l'État? Il est bien naturel sans doute de vouloir venger l'insulte faite à sa maîtresse; mais, si c'était déjà un tort de la part du roi, et une action contre l'ordre public de vivre publiquement avec cette maîtresse, qui n'était pas libre ni lui non plus, si même cette maîtresse était convaincue d'avoir tort dans le cas particulier dont il s'agit, n'était-il pas de la justice, ainsi que de la sagesse, de faire une compensation tacite des torts réciproques, et de garder sur le tout un silence prudent, ou de ne punir que comme un courtisan, par la perte ou le refus des graces, celui qui avait manqué à tous les devoirs d'un courtisan? Si Lauzun avait été pris sur le fait, on aurait pu sans injustice lui faire subir toutes les peines auxquelles il s'était volontairement exposé par une action téméraire, dont les motifs semblaient ne pouvoir être que criminels, et ouvraient un vaste champ aux soupçons les plus

sinistres; mais lorsqu'on ne pouvait plus se méprendre sur son motif, lorsque c'est par lui seul qu'on apprend, et son action, et son dessein; lorsque cette action est en quelque sorte justifiée par la découverte qu'elle a fait faire, lorsqu'enfin il ne s'agit que de torts de procédés, de torts de société compensés par des torts réciproques, le roi doit-il sévir en roi pour la cause particulière de ses passions et de ses intrigues? La puissance publique doit-elle jamais être employée à la défense des intérêts particuliers quand la loi n'est pas formellement violée, quand l'ordre public n'est point troublé? Dans les intérêts personnels, dans les intrigues de l'amour, de la jalousie, de l'ambition, les rois ne sont que des particuliers, et tous les hommes sur ces objets sont égaux en droits.

M. Anqueril, dans ses recherches concernant le mariage de mademoiselle de Montpensier avec M. de Lauzun, a trouvé dans le château de la ville d'Eu un tableau allégorique, faisant allusion au refus que Mademoiselle avait fait de la main du roi de Portugal, pour conserver son cœur à celui qu'elle aimait; elle avait même été exilée dans ses terres, et en particulier dans sa ville d'Eu, non pas, dit l'auteur, pour avoir refusé le roi de Portugal, mais pour s'en être vantée. Le roi de Portugal pouvait en effet être mécontent de l'éclat qu'elle

qu'elle donnait à ce refus ; mais le roi de France ne devait pas exiler sa cousine, ni pour ce refus ni pour cet éclat.

M. Anquetil a vu de plus en 1744, au Tréport, à peu de distance de la ville d'Eu, une fille âgée alors de soixante-dix à soixante-quinze ans, et qui, selon la tradition du pays, était fille de M. de Lauzun et de Mademoiselle ; elle était, comme cette princesse, d'une grande et belle taille, et ressemblait beaucoup à tous les portraits de cette même princesse. Cette fille vivait d'une pension de 1500 liv. qui lui était exactement payée sans qu'elle sût de quelle part ; de plus, elle occupait la plus jolie maison du Tréport ; elle n'en était point propriétaire, et elle n'en payait de loyers à personne. M. Anquetil fait, d'après l'âge de cette fille, des calculs d'où il résulte que, si elle était fille de mademoiselle de Montpensier, elle ne pouvait pas être née depuis le tems où cette princesse pouvait avoir épousé M. de Lauzun. Il faut se reporter au tems qui a précédé son emprisonnement à Pignerol, et où, de l'aveu de tout le monde, il n'y avait point entre eux de mariage secret, c'est-à-dire, de 1670 à 1671.

Mais il reste une difficulté que l'auteur ne lève pas, et qui paraît cependant facile à lever, c'est celle qui concerne la réputation de la princesse, qui

paraît avoir toujours été de la régularité la plus scrupuleuse dans ses mœurs. Or, comment concilier cette délicatesse sur l'honneur, avec la naissance d'un fille sans mariage ni public ni secret?

Nous ne voyons pas ce qui nous empêche de supposer que lorsqu'en 1670, Louis XIV défendit à Mademoiselle et à M. de Lauzun ce mariage public qu'il leur avait permis d'abord, leur dédommagement et leur consolation fut d'y suppléer à l'instant par un mariage secret; et puisque l'opinion la plus générale est que ce mariage secret a eu lieu, et qu'on n'en sait pas certainement l'époque, pourquoi veut-on qu'il n'ait eu lieu qu'au retour de M. de Lauzun en 1681, et non pas dans l'intervalle de la prohibition du mariage à l'emprisonnement de M. de Lauzun, c'est-à-dire, de 1670 à 1671?

Il est vrai que, quand madame de Montespan vendit dans la suite avec tant d'artifice à Mademoiselle le retour de son amant et la promesse d'une permission de l'épouser même publiquement, promesse qui resta sans effet, quoique payée par le sacrifice des plus beaux domaines de Mademoiselle, qui en fit une donation entre-vifs irrévocable à M. le duc du Maine, Madame de Montespan avoua qu'elle n'avait pu rien obtenir de Louis XIV pour un mariage public; mais elle

parut prendre sur elle de conseiller à Mademoiselle un mariage secret, en lui disant que M. de Lauzun l'en aimerait mieux, que le mystère entretenait l'amour et prévenait les dégoûts. Mademoiselle parut révoltée de la proposition : son honneur s'en alarma. « Quoi ! Madame, dit-elle, on » le verra vivre publiquement chez moi comme » mon mari, sans y être autorisé par un mariage » public ! » On conclud de ce discours, qu'elle n'était point alors mariée secrétement. Mais Mademoiselle, si indignement trompée et si scandaleusement dépouillée de ses biens par madame de Montespan, n'était pas obligée de lui dire son secret, et de lui avouer qu'elle avait prévenu ce conseil. Elle pouvait même regarder ce conseil comme un piége qu'on lui tendait pour découvrir son secret.

A la page 128 du second volume, on lit ce qui suit :

« Des dépouilles de Colbert, Louvois eut la » surintendance des bâtimens ; Seignelai, fils du » défunt, la marine ; et *Peletier-Desforts*, les » finances. »

Ces derniers mots sont une faute. M. le Peletier-Desforts fut en effet contrôleur-général, mais sous le règne suivant. Celui dont il s'agit ici, et qui fut le successeur immédiat de Colbert, est le

célèbre ministre Claude le Peletier, oncle de M. Desforts, et qu'on appelait *le ministre Claude* par une espèce d'allusion au ministre protestant de ce nom.

L'Intrigue du Cabinet. 1780.

Même auteur, même mérite, bon et agréable ouvrage, où se trouvent seulement de loin en loin quelques fautes ou inadvertences.

Tome I, page 24. L'auteur appelle la sœur d'Henri IV, qui épousa le duc de Bar, *Catherine d'Albret :* il fallait la nommer *Catherine de France* ou *de Bourbon ;* elle descendait, comme Henri IV, de la Maison d'Albret, par Jeanne d'Albret leur mère, et elle était, comme lui, fille d'Antoine de Bourbon.

Page 26. « Catherine était menacée de rester fille » si elle persistait à refuser *le duc de Lorraine.* »

Il fallait dire : *le duc de Bar.* Henri de Lorraine son mari ne fut point duc de Lorraine du vivant de Catherine, qui mourut en 1604, quatre ans avant le duc de Lorraine, Charles, père d'Henri.

On lit dans une note : « Il y eut quelque diffi- » culté pour la célébration : *le futur* était catholique, » la princesse calviniste. »

Cette expression, *le futur*, est trop familière, même pour une note.

Page 46, note *B. Les d'Entragues étaient tirans.* L'auteur veut dire qu'ils *tiraient* du roi tout ce qu'ils pouvaient. L'expression n'est ni juste ni noble dans ce sens.

Page 165. L'histoire de la poutre par laquelle Henri IV éprouve ses ministres, est racontée dans une note, d'après Saumaise, un peu autrement que l'abbé de Choisy ne l'a rapportée dans ses *Mémoires*, livre III.

Pages 184 et 185. On lit ce qui suit dans une note.

« J'ai vu en 1744, sur la principale porte du » château de Verneuil, actuellement détruit, une » sculpture à demi-bosse déjà bien effacée, for- » mant un groupe de personnages à demi-hauteur » d'homme. On remarquait Henri IV monté sur » un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes » couverts d'armures, mais sans armes offensives; » il poussait vigoureusement son cheval, en fou- » lait deux aux pieds, renversait le troisième d'un » coup de botte, et frappait du sabre le quatrième, » qui voulait saisir la bride. Les accompagnemens » du groupe marquaient que la scène s'était passée » dans un bois, et on voyait dans les taillis les têtes » de quelques autres qui accouraient au secours des » premiers. On me dit pour lors que c'était une » rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hom-

» mes, le caractère passionné que le sculpteur leur » avait donné, marquaient plutôt des conjurés que » des voleurs. Il est possible que le comte d'En- » tragues ait fait ériger ce monument pour perpé- » tuer le souvenir d'une action dont il se glorifia » en présence d'Henri IV lui-même. »

Il ne s'en glorifia point ; il l'avoua, alléguant pour son excuse le desir de venger l'honneur de sa fille. La conjecture de l'auteur n'est nullement heureuse. Le comte d'Entragues n'aurait pu ériger ce monument que dans son château de Malesherbes ou dans celui de Marcoussy. C'est Henri IV et non le comte d'Entragues, qui a fait bâtir le château de Verneuil; et puisque Henri IV paraissait à son avantage dans ce monument, il est évident que ce n'était pas l'ouvrage d'un ennemi. D'ailleurs, qui jamais eût osé consacrer par un monument l'assassinat d'un roi, et un assassinat qui n'avait pas réussi ?

Page 250. L'auteur traite *de délire politique* le projet d'une paix perpétuelle, attribué à Henri IV par Sully. Ce n'est point ici le lieu de disputer contre l'auteur sur cette opinion ; mais le vrai *délire*, c'est la guerre.

Tome II. L'auteur représente presque partout Marie de Médicis comme implacable dans ses haines et dans ses vengeances. « Ses passions étaient » extrêmes, dit-il ; l'amitié chez elle était aveugle

» dévoûment, et la haine exécration : quiconque » l'avait choquée une fois, ne pouvait se flatter » de regagner ses bonnes grâces, ou même d'être » toléré. »

Opposons à ce portrait de Marie de Médicis un autre portrait de cette princesse, composé d'après les faits. M. Anquetil paraît donner à Marie un caractère dur et fort : on établit au contraire dans cet autre portrait, beaucoup plus étendu, qu'elle était absolument sans caractère.

« Par la mort d'Henri IV, Marie devient ré- » gente et souveraine sous le nom de son fils; voilà » en apparence son ambition satisfaite : c'est là au » contraire que commencent ses malheurs réels. » Jusque-là elle n'avait eu que des maux d'opi- » nion, elle n'avait eu du moins que ceux qu'elle » s'était faits. Jalouse de l'autorité, comme elle en » avait été avide, l'idée que cette autorité pût être » ou bravée, ou attaquée, ou menacée, ne lui lais- » sait aucun repos, et tous les moyens qu'elle pre- » nait pour affermir cette autorité toujours chance- » lante, ne faisaient que l'affaiblir et la détruire; » aussi étaient-ils directement contraires à leur fin. » Au lieu de gouverner, Marie traitait sans cesse » avec ses sujets, et toujours avec désavantage. » Toute son administration ne fut qu'une négo- » ciation perpétuelle et mal-adroite. Sa politique

» était de payer bien cher les services qu'on lui » devait et qu'elle avait droit d'exiger ; elle payait » les Grands pour rester fidèles ou pour le devenir : » c'était les inviter à se révolter toujours ; ils trou- » blèrent l'État, moins par esprit de faction, que » par des vues d'intérêt : l'expérience ne la corri- » geait point. A la dixième défection elle payait » aussi cher ou plus cher qu'à la première ; elle » partageait les trésors de l'État entre ses favoris » et les mécontens. Les sommes considérables que » l'économie d'Henri IV avait amassées, soit pour » l'exécution de son projet de la République chré- » tienne, soit pour l'exécution du projet moins » vaste et plus certain d'abaisser la Maison d'Au- » triche, furent promptement dissipées ; il fallut » accabler le peuple d'impôts pour fournir aux be- » soins toujours renaissans d'une pareille adminis- » tration.

» Un autre défaut essentiel de l'administration » de Marie, c'est cette affectation indécente de » contrarier en tout le gouvernement d'Henri IV, » de destituer ses ministres, de prodiguer la con- » fiance, les honneurs, les emplois, les richesses » aux ennemis déclarés de ce grand prince ; de » changer même au dehors d'amis et d'ennemis, » de rompre les alliances qu'Henri avait formées, » de bouleverser le système de l'Europe. Cette

» conduite imprudente produisait plusieurs mauvais » effets. D'un côté, elle annonçait un mépris choquant pour la mémoire d'un roi plein de gloire, » et non moins illustre par la politique que par les » armes; de l'autre, elle faisait naître ou confirmait le soupçon injuste ou affreux qu'elle eût eu » part à la mort de son mari; elle fournissait d'ailleurs des prétextes aux révoltes des Grands, des » motifs aux plaintes du peuple, des occasions ou » des facilités aux intrigues des courtisans, qui » ébranlèrent peu à peu, et parvinrent enfin à détruire la puissance de Marie.

» Si cette reine et ses amis n'eussent jamais été » soupçonnés de la mort d'Henri IV, jamais peut-» être on n'eût ni osé ni pu soulever son fils contre » elle, ni assassiner le maréchal d'Ancre au nom » du roi, et la maréchale au nom des lois. Ces » crimes de la politique, en se multipliant, perdaient leur horreur aux yeux des courtisans. Il » faut rendre justice à Marie : on lui proposa plus » d'une fois de la venger par des moyens criminels; » elle s'y refusa toujours. Du reste, elle fut sans » dignité dans le malheur, comme elle avait été sans » vigueur dans l'administration. Le plaisir de négocier parut la consoler du malheur de ne plus » régner; elle cabala, elle rampa, elle troubla » l'État pour arracher aux favoris une faible por-

» tion, une faible apparence du pouvoir qu'elle » regrettait. Combien elle eût été plus intéressante, plus respectée, plus puissante peut-être si, » au lieu d'implorer, pour sortir de Blois, l'appui » du duc d'Épernon qu'elle avait trop négligé, au » lieu de s'abaisser jusqu'à caresser Luynes son » persécuteur, elle eût attendu dans la retraite avec » une fermeté noble et calme, que les fautes des » favoris, le souvenir de ses travaux passés, les » révolutions du tems, les vicissitudes de la fortune, » lui rendissent son ascendant naturel sur son fils!

» Le règne de Luynes fut court : la mort le frappa » au sein des grandeurs et de la puissance; mais » Marie ne recouvra jamais qu'une partie de son » ancien crédit; elle en eut assez cependant pour » élever au dessus d'elle-même la fortune du cardinal de Richelieu, qui depuis la réduisit à sortir » de France, et à périr dans l'exil et dans la » misère.

» A travers toutes les variations de sa fortune, » Marie avait toujours été fidelle à la négociation » et à l'intrigue. Dans le tems où elle défendait » avec peine son autorité chancelante contre le » crédit toujours croissant du cardinal de Richelieu, » sa politique avait été de soulever le duc d'Orléans son second fils, contre le roi et contre » ce ministre. Sacrifiée au cardinal, chassée de

» la France, dépouillée de ses biens et de son » douaire, privée de tout, elle fut moins accablée » de ses disgraces, qu'amusée du soin de négocier » son retour en France, et de se ménager un asyle » dans les différentes cours de l'Europe. Elle fit des » avances au cardinal de Richelieu, comme elle en » avait fait au connétable de Luynes, et même du » tems d'Henri IV à la marquise de Verneuil. Au » fond, elle ne haïssait personne; et lorsqu'à sa » mort le nonce Chigi, qui fut depuis le pape » Alexandre VII, lui recommanda de pardonner » à Richelieu, il vit que le sacrifice d'une si juste » haine était déjà fait, et qu'il n'avait rien coûté. » Elle n'aimait ni plus fortement ni plus constam- » ment. Sa tendresse pour ses fils fut toujours subor- » donnée à son amour pour l'intrigue. Plus inquiète » qu'ambitieuse, elle croyait aimer l'autorité : c'é- » tait la négociation qu'elle aimait. »

C'est au lecteur à choisir entre ces deux portraits contradictoires de la même personne.

Page 273, en note. « On lit, dans les Mé- » moires de B***, page 305, que le roi et le » cardinal, pendant le siége de la Rochelle, for- » cèrent la jeune reine (Anne d'Autriche) d'écrire » à Buckingham une lettre obligeante, qui l'enga- » gea à ralentir ses attaques. Cette anecdote, dé- » nuée de vraisemblance et de bienséance, paraît

» digne de l'imagination de Sandras de Courtils. »

L'anecdote peut être fausse, mais l'auteur, d'après les Mémoires du tems, cite vingt traits semblables du cardinal de Richelieu.

Tome III, pages 5 et 6. « Le comte de Soissons, placé sur la frontière du royaume, l'ami, » l'appui, la ressource de tous ceux que les orages » de la cour en éloignent, ressemblait à une de ces » nuées noires et épaisses qu'on voit s'élever sur les » bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les » petits nuages qui la grossissent et reviennent avec » elle, formidables par la foudre dont ils ont porté » les matières qui s'allument dans son sein. »

Cette figure de rhétorique est bien peu digne du goût plus sage qui règne dans le reste du livre; elle ressemble trop au style emphatique de la grande *Histoire romaine* des PP. Catrou et Rouillé.

L'auteur appelle plusieurs fois le malheureux de Thou, décapité avec Cinq-Mars, *petit-fils du célèbre historien.* Il était son propre fils.

Page 137. « Le cardinal de Richelieu, selon » M. Anquetil et selon beaucoup d'autres qui se » sont tous copiés les uns les autres, est l'auteur » de l'équilibre établi entre les puissances de l'Eu» rope, sur lesquelles la Maison d'Autriche avait » eu jusqu'alors trop de prépondérance. »

Cette erreur ou ce défaut d'attention que nous

trouvons dans tant d'auteurs, nous a toujours étonnés. Depuis le mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne, nos rois, à commencer par Louis XI, n'ont pas cessé de craindre cette prépondérance de la Maison d'Autriche, et de travailler à la diminuer : ce fut surtout la grande occupation du règne entier de François Ier., et d'une grande partie du règne d'Henri II. Cette funeste rivalité des Maisons de France et d'Autriche, dont l'objet, de la part de la France, était d'abaisser la puissance de l'Autriche, ne fut jamais plus animée que sous ces deux règnes. La Ligue changea ou plutôt suspendit cette politique, et assura la prépondérance à Philippe II. Henri IV s'attacha, comme François Ier., à la combattre et à rétablir l'équilibre. Marie de Médicis s'écarta de ce système : le cardinal de Richelieu le reprit, mais on voit qu'il n'en est nullement l'auteur, et cette idée qui l'en fait l'auteur, idée répétée dans tant d'écrivains, est réellement contraire aux premières notions de notre Histoire. Nous aurons encore bientôt occasion de revenir sur ce sujet.

Page 426. M. Anquetil, en disant que Claire-Clémence de Maillé-Brézé, femme du Grand-Condé, était fille *d'un simple gentilhomme*, entendait seulement que le père de cette princesse n'était pas prince, et n'a nullement prétendu rabaisser la

très-ancienne et très-illustre Maison de Maillé, ni un homme de la cour aussi décoré, aussi comblé d'honneurs que l'était le maréchal de Maillé-Brézé, père de la princesse de Condé, capitaine des gardes-du-corps, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Anjou, etc. L'auteur avait expliqué et rectifié de lui-même l'expression de *simple gentilhomme*, en rapportant un passage de Lelaboureur, qui rend à cette grande Maison tous les honneurs qui lui appartiennent.

Tome IV, page 10. « *Servin*, le Tellier et » Lionne, qu'on nomma depuis les *sous-mi-* » *nistres.* »

Au lieu de *Servin*, nom d'un avocat-général célèbre, il faut lire *Servien.*

Page 25. L'auteur dit que les princes furent conduits de Marcoussy au Havre *par le duc d'Harcourt.* Il fallait dire *par le comte d'Harcourt.* C'est le fameux comte d'Harcourt de la Maison de Lorraine, et qui n'avait de commun avec les ducs d'Harcourt Beuvron, que d'être descendu de deux filles de la Maison d'Harcourt. Le Grand-Condé a rendu célèbre cette translation au Havre, par ce couplet qu'il fit en carrosse contre le comte d'Harcourt, un des héros du tems, chargé alors de cette triste commission.

Cet homme gros et court,
Si fameux dans l'Histoire,
Ce grand comte d'Harcourt
Tout rayonnant de gloire,
Qui secourut Casal, et qui reprit Turin,
Est aujourd'hui recors de Jules Mazarin.

Même faute, page 118 et ailleurs.

Page 79. Je ne conçois pas bien pourquoi l'auteur dit que les Espagnols étaient limitrophes de la Provence : nous ne voyons point par où. Il a raison sans doute, lorsqu'il dit que le gouvernement de la Provence, qui confine à l'Italie, joint au gouvernement de la Guyenne, qui avoisine l'Espagne, eût rendu le prince de Condé trop puissant.

Page 146. Léon X (en 1652). C'est sans doute Innocent X que l'auteur a voulu dire.

Vie du maréchal-duc de Villars, par M. Anquetil, prieur de Château-Renard. 1784.

Cet intéressant et agréable ouvrage ne me fournira qu'une seule observation critique. M. le maréchal de Villars mourut dans son lit à Turin, au mois de Juin 1734. On dit (pages 351 et 352 du quatrième volume) que ce fut le 17, et (page 360) que ce fut le 19. Cette date n'est nullement indifférente, car l'auteur rapporte ce qu'on a toujours dit, que le maréchal de Villars, apprenant que le

maréchal de Berwick venait d'être tué d'un coup de canon au siége de Philisbourg, s'écria : *Cet homme a toujours été heureux !* Or, le maréchal de Berwick fut tué le 12 juin ; il faut que la nouvelle de sa mort ait eu le tems d'arriver à Turin, ce qui est assez difficile si le maréchal de Villars est mort le 17, et cependant cette date paraît être la vraie.

Les deux Ages du Goût et du Génie français sous Louis XIV et sous Louis XV, par M. de la Dixmerie. 1769.

L'objet général de ce livre est de relever et d'étaler tous les avantages des dix-septième et dix-huitième siècles, dans les sciences, dans les arts et dans les lettres. Ce vaste sujet est traité un peu superficiellement peut-être, mais avec esprit. Le discours préliminaire offre quelques inadvertances. On y place Alain Chartier sous le règne de Charles IX. C'est sous les règnes de Charles VI et de Charles VII qu'on a voulu dire.

Dans un autre endroit, l'auteur parle du glaive dont *Mercure* fit usage pour égorger Marsyas. C'est par Apollon, non par Mercure, que Marsyas fut écorché.

Discours

Discours préliminaire de l'Histoire des campagnes du maréchal de Maillebois en Italie, par M. le marquis de Pezai. 1775.

L'auteur, page 25, parle du *coup de lance qui perça Bayard.* On pourrait croire que ce *coup de lance* consacre un fait connu. Le fait connu, au contraire, est que Bayard fut tué d'un coup d'arquebuse à croc, arme dont il avait toujours détesté l'usage. C'était un sentiment commun à toute la gendarmerie française. Elle dédaignait et condamnait généralement alors l'usage de ces armes, avec lesquelles, comme l'observe Mézeray, un poltron, à couvert et loin du danger, peut tuer un brave homme qui se montre et s'expose.

Histoire politique du siècle, depuis la paix de Westphalie en 1648, *jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en* 1748, *par M. Maubert de Gouvest.* 1757.

« On marque, dit l'auteur de cet ouvrage, » l'époque de la naissance du *Système politique de* » *l'Europe* au ministère du cardinal de Richelieu. » C'est ce grand-homme qui a étendu, peut-être » même établi entre les États ces relations, dont » les variations n'altèrent point l'existence, et qui

» font de toutes les cours autant de branches d'une » même famille. »

J'oserai attaquer cette idée, en ce qu'elle fait le cardinal de Richelieu auteur du *Système politique de l'Europe*, qui me paraît être beaucoup plus ancien. Notre historien explique fort bien ce qu'on doit entendre par le *Système politique de l'Europe:* c'est le résultat des relations qui, unissant les différentes cours, ne forment de l'Europe entière qu'une vaste famille, dont l'intérêt général est le même, quoiqu'il se subdivise en une multitude d'intérêts contraires. De cette unité de l'intérêt général résulte l'unité du but qu'on se propose : ce but, trop rarement atteint, est de maintenir la tranquillité publique, de garantir le faible de l'oppression, d'opposer des barrières à l'ambition du fort; en un mot, d'empêcher les conquêtes, et, s'il se pouvait, les guerres; mais, par un effet naturel de la faiblesse des vues humaines et de la force des passions, il arrive souvent que les moyens mêmes qu'on emploie pour prévenir les guerres, sont précisément ceux qui les produisent. De tous ces moyens, qui sont peut-être susceptibles de beaucoup plus de variété qu'on ne pense, celui qui paraît avoir été le plus souvent et le plus universellement employé jusqu'à nos jours, est le fameux système de la balance ou de l'équilibre. Or,

ce système me paraît être fort antérieur au cardinal de Richelieu. Il est vrai qu'on n'en apperçoit presque aucune trace avant le règne de Louis XI. Dans les tems antérieurs chaque État marche isolé, presque uniquement occupé de ses intérêts propres, affermissant et perfectionnant, avec lenteur et difficulté, sa constitution intérieure, n'ayant ordinairement à combattre que soi-même ou que des ennemis directs, dont la querelle n'est épousée par aucune puissance indifférente. On ne voit, par exemple, presque aucune puissance étrangère intervenir dans la longue et funeste querelle de l'Angleterre et de la France sous les cinq premiers Valois. Sous Louis XI, les ressorts de la politique commencent à s'étendre au dehors, et les diverses puissances influent, quoique d'abord assez légérement, les unes sur les autres. Louis XI se mêle de la querelle de l'Arragon et de la Castille, et il y gagne le Roussillon et la Cerdagne; il s'unit d'une alliance étroite avec les Sforce. La rivalité de ce prince et du duc de Bourgogne ouvre de nouvelles sources à la politique extérieure. L'Anglais reparaît sur la scène, non plus comme un ennemi principal, mais comme puissance auxiliaire. Les intrigues de Louis XI se répandirent dans l'Allemagne et dans les contrées voisines; il souleva les Suisses contre son rival, et prépara la perte de

ce malheureux prince par de secrètes négociations. Mais l'Italie avait fait de plus grands progrès dans la politique. Les sages Vénitiens avaient établi depuis long-tems, pour cette contrée, le système de la balance, qui embrassa ensuite toute l'Europe : l'introduction des puissances étrangères dans l'Italie, et la rivalité de la Maison d'Arragon et des deux Maisons d'Anjou, firent naître ce système ; et, comme la balance est presque toujours utile à la puissance qui se charge de la tenir, ce fut elle qui éleva la grandeur vénitienne au point où elle se trouvait dans les tems qui précédèrent et amenèrent la Ligue de Cambrai. Les Vénitiens ne s'écartèrent jamais de leur plan : on les vit toujours attentifs à empêcher les quatre grandes puissances de l'Italie, le Milanès, la Toscane, l'État de l'Église et le royaume de Naples, de s'élever les unes au dessus des autres ; surtout ils ne permirent jamais que le Milanès et le royaume de Naples, les deux extrémités de l'Italie, fussent réunis dans une même main, et ils se déclarèrent toujours contre la France, leur alliée nécessaire, dès qu'elle voulut passer du Milanès au royaume de Naples. Il est vrai que, pour empêcher ces puissances de s'agrandir respectivement, ils prenaient soin de les dépouiller tour-à-tour de quelques portions de leurs États ; ce qui à la fin, par la Ligue de Cambrai, tourna contre

eux-mêmes pour un tems le système de la balance.

Ce fut à l'occasion des expéditions d'Italie, que nos rois apprirent à étendre au loin les liens de la politique. Charles VIII, avant de partir pour la conquête de Naples, s'assure ou croit s'assurer de Ferdinand-le-Catholique, par la restitution du Roussillon et de la Cerdagne; de l'empereur Maximilien par un traité : il négocie avec toutes les puissances d'Italie, et traverse toute cette contrée en vainqueur; mais la rapidité même de ses succès fait tourner la balance contre lui, et il est chassé de toute l'Italie.

Sous le règne suivant, cette même balance ne cesse de peser les droits respectifs de Louis XII, de Ferdinand et de Maximilien.

Mais le règne de François Ier. est véritablement le règne de la balance. La vaste puissance de Charles-Quint, l'humeur guerrière et conquérante de François Ier., l'éclatante rivalité de ces deux princes, l'étendue et l'importance de leurs prétentions opposées, avertissent toute l'Europe de la nécessité de réprimer leur ambition par la balance, et le roi d'Angleterre, non moins ambitieux, se charge de la tenir. Toute l'Europe s'intéresse dans cette grande querelle : l'Italie et l'Allemagne se partagent, les puissances du Nord commencent à faire sentir leur influence sur les affaires générales de l'Europe. La

France, pour susciter des ennemis à l'Empire, s'allie d'abord avec le roi de Danemarck, ensuite avec le roi de Suède, Gustave-Vasa, comme le cardinal de Richelieu s'allia depuis avec Gustave-Adolphe. La haine de François Ier. contre Charles-Quint attire les Turcs mêmes dans les affaires de l'Europe: ce système politique est suivi par Henri II, et, au milieu même des troubles domestiques qui désolent ensuite la France, on retrouve, dans l'influence de l'Espagne, de l'Angleterre et d'autres États sur ces mêmes troubles, l'action toujours puissante de cette politique extérieure, qui généralise les intérêts et qui réunit les vues.

Henri IV, qui se piqua d'imiter François Ier., qu'il sut si bien surpasser, ne s'occupa, depuis son affermissement sur le trône, que du soin d'abaisser la Maison d'Autriche par la force de la balance. Sans parler ici de son projet réel ou prétendu de la République chrétienne, projet dont on a parlé si diversement, tout le monde sait avec quelle ardeur il recherchait tous les ennemis de l'Autriche, pour les rassembler tous à la fois contre elle : tout le monde sait qu'il s'unissait avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les Protestans d'Allemagne, le duc de Savoie, les Vénitiens et les puissances du Nord contre les Autrichiens et leurs partisans, et qu'à l'occasion de la succession de Clèves, il allait

frapper ces grands coups d'une politique préparée depuis long-tems dans le silence et dans la paix, lorsque la mort le prévint, et abandonna une légère partie de l'exécution de son projet à des mains mal disposées.

Ce fut ce projet que le cardinal de Richelieu reprit dans la suite, mais on voit qu'il n'en fut nullement l'inventeur. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les circonstances lui permirent de suivre ce projet plus constamment, et surtout de tirer un plus grand parti qu'on n'avait fait jusqu'alors de l'alliance de la Suède; mais enfin il doit demeurer pour constant que la politique extérieure, bornée d'abord à l'Italie, commença sous Louis XI à embrasser les autres États, et qu'elle devint sous François Ier., et allait devenir sous Henri IV plus générale encore qu'elle ne le fut sous le cardinal de Richelieu.

Il est échappé à l'auteur une erreur légère sur l'époque précise de la déclaration de guerre faite à l'Espagne par Henri IV, après l'extinction encore imparfaite de la Ligue. « A peine, dit l'auteur, » Henri eut reçu l'hommage des derniers Ligueurs, » que son ressentiment l'excitant à la guerre contre » l'Espagnol..... il la déclara en 1596. »

Il y a là deux fautes. 1°. La guerre fut déclarée en 1595, et non en 1596. L'affaire de Dourlens,

où l'amiral de Villars-Brancas fut tué ; le combat de Fontaine-Française, où Henri IV fut exposé au plus grand péril qu'il eut encore couru, sont de 1595. 2°. Le roi n'avait point encore reçu l'hommage des derniers Ligueurs, car ni le duc de Mayenne, ni le duc de Nemours, ni le duc de Joyeuse, ni le duc de Mercœur, n'avaient encore fait leur accommodement avec lui ; les trois premiers ne le firent qu'en 1596, le dernier qu'en 1598.

« Sully, dit l'auteur, proposait à Henri de se » rendre le réformateur politique de l'Europe en » formant une République de tous les souverains, » qui, se faisant représenter dans une diète perpé- » tuelle par des députés de leur choix, y décide- » raient en magistrats les différends dont le juge- » ment est abandonné pour l'ordinaire aux armes. » Henri discerna sans doute le romanesque du » projet. »

L'auteur cite en cet endroit les Mémoires de Sully ; mais les Mémoires de Sully attribuent le projet de la République chrétienne au roi lui-même et au roi seul. Sully dit formellement que, lorsque le roi qui l'avait conçu, lui en fit les premières ouvertures, à peine put-il obtenir de lui, Sully, une attention sérieuse, tant l'air romanesque du projet, qui n'avait point arrêté Henri IV, en dégoûtait le ministre sur la simple apparence ! Il ajoute

que le roi revint à la charge plusieurs fois sans succès; qu'enfin, impatienté du refus que faisait Sully de l'entendre et de le suivre, il lui reprocha ce préjugé opiniâtre, et lui fit sentir qu'Henri IV, s'occupant du bonheur du genre humain, méritait d'être écouté par son ministre; que l'attention de Sully, réveillée par ce reproche, fit enfin les efforts nécessaires; qu'alors il comprit et goûta le projet, qu'il sentit, et la possibilité, et même la facilité de l'exécution, et qu'il avoua qu'il n'avait opposé jusqu'alors à ce projet qu'une prévention aveugle, fondée sur des apparences peu favorables. Que devient donc la réflexion de notre auteur, « que le roi feignit d'adopter les idées chimériques » de Sully, afin de l'animer à continuer des pré- » paratifs, dont l'abaissement de la Maison d'Au- » triche devait être le premier fruit, et que le mo- » narque devait toujours être à tems de s'expliquer » avec son ministre? »

Si l'auteur a trouvé tout cela dans d'autres historiens, c'étaient ces autres historiens qu'il fallait citer, et non pas les Mémoires de Sully, qui disent précisément le contraire.

« L'intrigue de cour (sous laquelle succomba » M. Fouquet) dont les historiens daignent à » peine parler, est la cause première du despo- » tisme avec lequel Louis XIV a régné, la source

» des grandes choses qui se sont faites sous son » règne, et des fautes énormes que ses ministres » lui ont fait commettre. »

Je n'attaque de cette proposition, que le commencement et la fin.

1°. Comment peut-on dire que les historiens daignent à peine parler de l'artifice par lequel M. Colbert prépara la perte du célèbre et malheureux Fouquet ? Est-il rien de plus traité, dans tous nos Mémoires historiques, que la rivalité de ces deux ministres, que la disgrace éclatante et le procès du surintendant ? Cet événement n'est-il pas regardé comme le plus grand orage qui se soit formé à la cour de Louis XIV.

2°. Tout gouvernement a fait et fera des fautes; mais, comme on juge de tout par comparaison, peut-on appeler *énormes* les faures que Louis XIV et ses ministres ont pu commettre ? Quand vit-on jamais un roi plus appliqué, des ministres plus laborieux et plus habiles ? Ne sont-ce pas ces déclamations, ces exagérations de torts assez légers qui nous ont amené par degrés les extravagantes atrocités de la révolution ?

En voulant expliquer, comme on l'a fait en France, les principes et les effets du droit de dévolution que Louis XIV, dans la guerre de 1667, réclamait pour Marie-Thérèse d'Autriche sa femme,

l'auteur ne s'exprime pas avec une entière exactitude, lorsqu'il dit *qu'en vertu de cette loi, Charles II, né du second mariage de Philippe IV, n'avait droit à la succession de son frère aîné qu'après sa sœur, du même lit que le défunt.* Il est vrai que Philippe IV, de son premier mariage avec Élisabeth de France, fille d'Henri IV, avait eu un fils nommé dom Balthasar, et une fille (c'était Marie-Thérèse, femme de Louis XIV), et que Charles II et Marguerite-Thérèse sa sœur n'étaient nés que du second mariage de Philippe IV avec Marie-Anne d'Autriche; que par conséquent le droit de dévolution, établi en quelques provinces des Pays-Bas, avait lieu en faveur des enfans d'Élisabeth de France, au préjudice des enfans de Marie-Anne d'Autriche (car ce droit n'était établi qu'en faveur des enfans du premier lit, et qu'en haine des secondes noces); mais dom Balthasar était mort avant Philippe IV son père, et le droit de dévolution n'avait pu être ouvert qu'à la mort de Philippe IV; il n'avait donc jamais été ouvert en faveur de dom Balthasar; aussi n'était-ce point à dom Balthasar qu'il s'agissait de succéder, comme on le pourrait conclure des paroles de l'auteur, mais à Philippe IV; et la mort de ce prince, arrivée en 1665, donnait ouverture au droit de dévolution, en faveur de Marie-Thérèse seule.

En parlant de la fameuse médaille où Van Beuning, qui prétendait avoir forcé Louis XIV au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, était représenté sous l'emblême de Josué arrêtant le soleil, l'auteur, par inadvertance, a mis *Gédéon* au lieu de *Josué*.

HISTOIRE et règne d'Henri II, roi de France, par M. l'abbé Lambert. 1755.

M. l'abbé Lambert commence cette Histoire par une faute ; il dit qu'Henri II parvint à la couronne le 31 juillet 1547. On sait que ce fut le 31 mars de la même année, jour qui répondait à celui de sa naissance. Mézerai remarque expressément qu'il vint à la couronne le même jour qu'il était venu au monde.

Henri II réduisit à cent le nombre des officiers du parlement que François Ier. avait tant augmenté ; « mais, dit l'auteur, comme il aurait fallu rembourser les conseillers de l'argent de leurs charges, et que c'était là une dépense qu'on n'aurait pu faire que difficilement, il fut réglé que l'on attendrait que ces nouvelles charges fussent éteintes par la mort de ceux qui les possédaient. »

Ces charges n'étaient ni éteintes ni moins remboursables par la mort des titulaires, et ce n'est pas

non plus ce que l'auteur a voulu dire, puisqu'au contraire elles n'étaient remboursables qu'à la mort des titulaires; ce qui était moins onéreux pour l'État, et plus agréable pour les titulaires mêmes qui restaient en possession, et dont les charges n'étaient remboursables que successivement à la mort de chacun d'eux.

M. l'abbé Lambert, en rapportant le fameux duel de Jarnac et de la Chateigneraie, dit qu'à son occasion Henri II renouvela les édits si souvent portés contre les duels.

Mais la multitude des édits contre les duels est postérieure à Henri II. Jusque-là le duel avait été autorisé, revêtu de formes judiciaires, et souvent honoré de la présence du prince. Le combat de Jarnac et de la Chateigneraie fut, non pas le dernier, comme on l'a tant dit, mais un des derniers combats publics en champ-clos. La douleur qu'eut le roi de la mort de la Chateigneraye, un de ses favoris, prépara l'abolition de cet usage, et alors naquirent les duels illicites, contre lesquels on a tant multiplié des édits toujours violés.

En rapportant les crimes et la mort funeste de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, fils du pape Paul III, l'auteur dit que le comte d'Anguisciola, seigneur plaisantin, résolut de délivrer Plaisance de ce monstre qui l'oppri-

mait. « Et ce qu'il y a d'étonnant, ajoute-t-il, c'est » que par sa prudence et son courage il vint *seul* » à bout de toutes les difficultés que les entreprises » de cette nature entraînent avec elles. »

Cependant quelques lignes après il lui associe d'autres conjurés non moins puissans, non moins ardens que lui, et qui n'eurent pas moins de part à cette révolution de Plaisance : Camille et Jérôme Palavicini, Augustin Lando, comte de Campiano; Jean-Louis Confalonieri et Alexandre Picolomini. On voit même que Ferdinand de Gonzague, gouverneur du Milanès pour l'empereur Charles-Quint, fomenta et seconda cette conjuration : aussi le pape ne balança-t-il pas à l'en déclarer l'auteur : *Compertum habemus Ferdinandum esse autorem.* L'abbé Lambert lui-même s'attache à détruire les efforts des apologistes de Charles-Quint pour dissiper les soupçons que la conduite de Gonzague, dans cette affaire, fit naître contre l'empereur; il paraît donc qu'il n'aurait pas dû donner au comte d'Anguisciola seul toute la gloire ou toute la honte d'un ouvrage qu'il partageait avec des coopérateurs si puissans.

Autre contradiction qu'un peu plus d'attention eût fait éviter. Il s'agit de l'alliance de la France avec le sultan Soliman II. A la fin du premier livre, l'auteur s'exptime ainsi : « D'Aramont, am- » bassadeur du roi à la Porte, agissait vivement

» auprès de Soliman pour l'engager à rompre la » trève récemment conclue avec l'empereur et Fer- » dinand son frère, roi des Romains. »

Dans le livre suivant, comme il faut toujours que nos ennemis aient tort, il s'indigne de la calomnie des Impériaux, qui publièrent que Soliman n'avait repris les armes contre eux qu'à la sollicitation de d'Aramont. Il prouve que Soliman avait d'autres motifs pour rentrer en guerre avec l'empereur; mais comment prouverait-on que, dans les motifs qui déterminèrent Soliman, les instances de la France n'entrèrent pour rien? D'après l'aveu échappé à l'auteur dans le premier livre, on pouvait assurément, sans calomnie, imputer au moins en partie aux sollicitations de d'Aramont les nouvelles hostilités des Turcs.

Abrégé de l'Histoire universelle de M. de Thou, par M. Rémond de Sainte-Albine. 1759.

C'est ici un ouvrage important à beaucoup d'égards. La réputation de l'*Histoire de M. de Thou* est faite depuis long-tems. Il était nécessaire de la traduire; c'est ce qu'avait fait Duryer en 1659. Il était nécessaire de la retraduire; c'est ce qu'on a fait en 1734. Il était peut-être nécessaire de l'abréger; c'est ce qu'a fait M. Rémond de Sainte-

Albine en 1759, justement cent ans après que Duryer eut publié sa traduction, aujourd'hui comptée pour rien. M. Rémond de Sainte-Albine, homme exact jusqu'au scrupule, quelquefois même jusqu'à la minutie, relève avec soin les fautes qu'il croit appercevoir, soit dans l'original même, soit dans les traducteurs de 1734. Il a été relevé à son tour par un homme de lettres, qui a fait une étude profonde de l'ouvrage de M. de Thou, et de tout ce qui s'y rapporte, et qui demande pourquoi l'abréviateur va chercher les fautes des traducteurs dans l'édition faite à Paris en 1734, et pourquoi il n'a pas plutôt consulté l'édition faite à la Haye en 1740, où il aurait trouvé la plupart des fautes qu'il relève entiérement rectifiées? Question pressante, qui ne va pas à moins qu'à rendre inutile une partie (mais une partie seulement) des observations de l'abréviateur.

Nous aurons peu de fautes à remarquer dans son travail : en voici une cependant qui lui est échappée. En parlant de Ferdinand-le-Catholique, il dit : « Après avoir conquis le royaume de Gre-» nade sur les Maures, il les avait chassés entié-» rement de l'Espagne. »

Voilà deux faits différens et successifs, attribués au même prince, la conquête du royaume de Grenade sur les Maures, et l'expulsion entière de ces mêmes

mêmes Maures. Mais les Maures, quoiqu'ils eussent perdu le royaume de Grenade, se conservèrent en corps de nation dans l'Espagne jusqu'au règne de Philippe III, dont leur expulsion fut l'ouvrage en 1609 et 1610. La conquête de Grenade est de 1492. Il est même fort douteux que le politique Ferdinand eût poussé le zèle contre le mahométisme, jusqu'à se priver volontairement d'un si grand nombre de sujets que le gouvernement avait su rendre utiles; ce qui est sûr, c'est qu'il ne l'a pas fait.

Arrêtons-nous à examiner quelques questions plus débattues que décidées.

Catherine de Médicis a-t-elle eu le titre de régente pendant la minorité de Charles IX? M. de Thou le lui donne, soit qu'il crût qu'effectivement elle avait eu ce titre, soit qu'il ne le lui donnât que parce qu'elle en avait eu toute l'autorité, et qu'elle en avait eu tous les droits.

M. de Thou a été suivi par Mézeray, par le Père Daniel, par l'abbé Legendre, par la foule des historiens. M. le président Hénault a soutenu contre eux, que Catherine de Médicis n'avait point eu ce titre de régente dans le tems dont il s'agit; il rapporte les termes de la lettre que Charles IX écrivit, le 8 décembre 1560, au parlement, en lui annonçant la mort de François II. Le roi y dit

que, se confiant en la vertu et en la prudence de la reine sa mère, il l'a suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil et avis du roi de Navarre, et des notables et grands personnages du conseil du feu roi. Cette lettre ne présente nulle part ni le titre ni même l'idée d'une régence défétée à Catherine de Médicis. Cette association du roi de Navarre, des notables et grands personnages du conseil à l'administration publique paraît exclure cette plénitude de pouvoir et d'autorité, qui caractérise parmi nous les régences ordinaires. La réponse du parlement ne fait que répéter les termes de la lettre du roi. M. le président Hénault rapporte encore les termes d'une autre lettre que le roi écrivit au parlement le 30 mars suivant, et dans laquelle il dit *qu'il y avait eu une union et accord par rapport au gouvernement du royaume, entre la reine sa mère, et le roi de Navarre.* Il n'y a rien dans tout cela qui n'écarte de plus en plus l'idée de régence dans Catherine de Médicis.

Cependant M. de Sainte-Albine a cru devoir s'éloigner du sentiment de M. le président Hénault, fondé sur le témoignage de Belleforêt, auteur contemporain; il lui paraît impossible qu'un écrivain contemporain se soit trompé sur un point de cette nature, et il faut convenir qu'une pareille erreur serait assez singulière. « Il ne pouvait, dit

» M. de Sainte-Albine, guère plus prendre le » change sur l'article dont il s'agit, qu'un écrivain » de ce tems-ci ne pourrait se tromper sur le titre » dont feu M. le régent a été revêtu pendant la mi- » norité de Louis XV. »

Cette raison n'a point paru décisive à l'adversaire de M. de Sainte-Albine : il examine la question avec beaucoup de soin, et la traite avec beaucoup d'érudition; mais il ne décide rien, non plus que quelques autres savans qui ont cherché à éclaircir ce point, mais à qui la contrariété des auteurs contemporains n'a pas permis de sortir d'incertitude. Ceux qui croient que Catherine de Médicis fut régente sous Charles IX, peuvent, à l'autorité de Belleforêt, joindre une autre autorité beaucoup plus imposante, celle de du Tillet, qui ne se contente pas de donner vaguement à cette princesse le titre de régente, mais qui dit précisément que cette régence fut consentie par le parlement, par les États-Généraux et par les princes du sang. Il est vrai que ce témoignage n'a pas subjugué Dupuy, qui, dans son *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume*, dit sur ce fait, rapporté par du Tillet, qu'il faudrait en avoir la preuve; le même Dupuy convient cependant que, quelque tems avant la mort de François II, le roi de Navarre remit à Catherine de Médicis un écrit

signé de sa main, par lequel il lui cédait la régence ; mais ce n'était là que le consentement d'une des parties intéressées, et il fallait, selon le censeur de M. de Sainte-Albine, que la nation, représentée par les États-Généraux qui étaient assemblés avant la mort de François II, et qui furent continués depuis pendant quelque tems, confirmât à la reine ce titre de régente. Mézerai dit qu'en effet les États le lui confirmèrent après bien des débats et avec bien des restrictions, et que par-là ils voulurent éviter les troubles dont les factions contraires de la reine de France et du roi de Navarre semblaient alors menacer l'État. Le Père Daniel en dit autant, mais l'un et l'autre sans citer leurs autorités ; et celles de du Tillet et de Belleforêt, qui semblent se réunir, ne sont pas exactement conformes l'une à l'autre, car du Tillet, comme on l'a vu, veut que le consentement ait été universel, et de la part des princes du sang, et de la part du parlement, et de la part des États-Généraux ; Belleforêt au contraire ne fait déférer la régence à la reine que par les princes et les seigneurs. A travers ce chaos d'autorités, ou faibles, ou discordantes, le critique dont nous parlons, juge plus sûr de s'en rapporter aux actes, et il ne trouve, ni dans les lettres que la reine écrivait au parlement, ni dans celles qu'elle en recevait, aucun terme qui

autorise à la regarder comme étant alors revêtue de la qualité de régente ; il observe de plus que les lettres-patentes envoyées alors au parlement sont toujours signées de la main du roi, et plus bas de celle d'un secrétaire d'État, et que, dans quelques-unes, le roi se contente de dire qu'il les envoie de l'avis de la reine sa mère (sans lui donner d'autre titre) et de celui de son conseil. L'auteur de cette dissertation paraît donc porté à croire que si Catherine sut se placer à la tête des affaires, et réunir dans sa main toute l'administration, comme tout le monde en convient, ce ne fut point en vertu du titre de régente, qu'elle n'eut point alors suivant les apparences, mais par l'effet de son adresse et par le succès de ses intrigues.

Au reste, nous ne voyons pas quel reproche d'inexactitude peut résulter de cette dissertation contre M. de Sainte-Albine, et cependant elle paraît n'avoir été entreprise que pour autoriser un pareil reproche. M. de Sainte-Albine croit que la reine-mère a été régente pendant la minorité de Charles IX. Il le croit sur le témoignage de Belleforêt, auteur contemporain : on peut ne le pas juger décisif, on peut y opposer des raisons et des autorités ; mais comme on ne démontre rien sur cet article, l'une des deux opinions n'a point droit de proscrire l'autre, et l'on peut adopter celle qu'on

veut, sans encourir aucun reproche d'inexactitude.

Le massacre de Vassy fut-il prémédité?

Le censeur de M. de Sainte-Albine lui reproche à ce sujet une faute qu'il cherche à rendre importante par les circonstances. M. de Thou dit en substance, que le cardinal Charles de Lorraine était allé avec le duc de Guise son frère à Saverne pour conférer avec des princes de l'Empire, que de là ils retournèrent ensemble à Joinville, qu'ensuite ils se séparèrent, le duc de Guise s'étant rendu à la cour, et le cardinal à Rheims. M. de Sainte-Albine, pour abréger, dit qu'après la conférence de Saverne, le duc revint à Joinville, et le cardinal à Rheims, sans faire passer ce dernier à Joinville, où M. de Thou le fait aller; changement assez indifférent en apparence. Le censeur de M. de Sainte-Albine le trouve beaucoup plus important qu'il ne paraît l'être, parce que ce fut, selon lui, dans ce voyage de Joinville que le massacre de Vassy fut concerté entre les deux frères; mais en cela il s'éloigne beaucoup plus de M. de Thou que M. de Sainte-Albine, et sur un point bien plus important, car M. de Thou, en parlant du massacre de Vassy, dit positivement: *Res accidit casu potiùs quàm consilio. Ce malheur arriva par le hasard plutôt que de dessein formé.* Il convient qu'Antoinette de Bourbon, mère du duc de Guise, invio-

lablement attachée à la religion catholique, était choquée de voir près de son château une assemblée publique de sectaires, qu'elle s'en plaignait sans cesse au duc son fils, et le priait de la délivrer de ce voisinage désagréable ; mais il ajoute : *Itaque Guisius Vassiacum magno comitatu cum Ludovico cardinali Guisio fratre, Brossio et ejus filio venit, eâ mente ut præsentiâ suâ potiùs conventicula illa dissiparet, quàm ut cuiquam privatìm injuriam inferret.* Le duc de Guise ne voulait donc que dissiper cette assemblée par sa présence, et n'avait aucun mauvais dessein. Après avoir achevé le récit de cette malheureuse expédition, M. de Thou dit encore que ce malheur arriva contre l'intention et la volonté du duc de Guise : *Præter consilium ac voluntatem Guisii id acciderat.* Le même M. de Thou, en rapportant la mort du duc de Guise, assassiné par Poltrot, dit que le duc de Guise expirant se justifia du massacre de Vassy : *De se ac vitâ suâ pauca prolocutus, præcipuè Vassiacenæ stragis adeò exagitatæ invidiam à se amolitur, et magno suo dolore factum dicit, ut dùm ad tumultum sedandum accurreret, accepto levi, ex quo sanguis manabat, vulnere, irritati sui ferro non temperaverint.* M. de Thou a été suivi sur ce point par la foule des historiens et par Mézerai même, qu'on n'accusera pas d'être trop favorable aux Guises, mais qui rend

justice aux grandes qualités du duc François, et à la pureté de ses intentions dans cette affaire.

Le censeur de M. de Sainte-Albine, voulant toujours que le meurtre de Vassy ait été prémédité, ne laisse pas tomber la plus petite circonstance; il reprend encore l'abréviateur de n'avoir pas dit que le duc de Guise, en allant à Vassy, était accompagné du cardinal Louis de Guise, un de ses frères : il trouve encore cette omission importante, parce que, dit-il, « c'est sur ce voyage » du cardinal Louis de Guise avec le duc son » frère, que les Protestans s'autorisèrent quelque » tems après pour faire regarder ce cardinal comme » complice d'un autre massacre commis la même » année (1562) à Sens, dont il était archevêque. »

Le critique pourrait avoir raison sur ce point, s'il ne tendait pas toujours à faire envisager l'expédition de Vassy comme l'exécution d'un complot tramé entre les Guises, idée qu'il faut abandonner comme bien reconnue pour fausse; et toute la réflexion que le critique devait faire à cet égard, c'est que la présence d'un cardinal, et d'un cardinal de Guise, accompagnant le duc à Vassy, suffisait seule pour donner aux Protestans le soupçon d'un complot, ou pour les autoriser à montrer ce soupçon quand ils ne l'auraient pas eu.

M. de Sainte-Albine me paraît tirer d'un passage de M. de Thou, mal interprété, une conséquence un peu étrange. A l'occasion de la cérémonie du sacre de Charles IX, M. de Thou donne une idée abrégée de la pairie et de ses prérogatives; il observe que, parmi les simples pairs, les rangs ont toujours été réglés suivant l'antiquité des pairies; puis il ajoute, à l'égard des princes du sang, qu'ils sont pairs-nés, précédant tous les pairs, et que la préséance se règle entre eux par le droit de la naissance. *Non eadem ratio in regii sanguinis principibus habita, quippè qui, absque ullis titulis et patriciorum privilegio gaudent, et patricios omnes natalium prærogativâ, non patriciatûs ratione precedunt : quoniam dignitatis atque adeò personæ regiæ, quæ cunctas alias exsuperat, pars ipsi quodammodò censentur.*

M. de Sainte-Albine conclud de ce passage, que l'opinion que la préséance des princes du sang sur les pairs, par le seul droit de la naissance, n'a été établie que sous Henri III, pourrait bien être fausse, puisque M. de Thou, en parlant du sacre de Charles IX, regarde cette préséance comme incontestablement établie. Il était si naturel cependant de penser que M. de Thou exposait les prérogatives des princes et des pairs, telles qu'elles étaient réglées, non dans le tems dont il parlait, mais dans le tems où il écrivait. Si l'on ne bornait

pas ainsi par une interprétation fort simple, le sens trop vaste de cette proposition générale, *non eadem ratio in regii sanguinis principibus habita*, il en faudrait conclure que la préséance des princes du sang sur les pairs, à raison de la naissance, aurait été de tout tems établie ; ce qui serait démenti par une multitude d'exemples. Sans remonter à des tems plus reculés, tout le monde sait qu'au sacre de Charles VI, le duc de Bourgogne, comme le premier des pairs, prit place à côté du roi et au dessus du duc d'Anjou, quoique premier prince du sang, quoique son frère aîné, quoique tuteur du roi et régent du royaume, et que, sur la contestation qui à ce sujet s'éleva entre les deux princes, le conseil du roi décida en faveur du duc de Bourgogne. En se rapprochant davantage du tems dont il s'agit, au sacre d'Henri II, les ducs de Guise et de Nevers précédèrent le duc de Montpensier et les autres princes du sang. Il est vrai que, dans ces derniers tems, on apperçoit beaucoup de variation sur cet usage, et qu'on voit, tantôt les princes du sang précédés par les pairs plus anciens, tantôt les pairs précédés par les princes, à raison de la naissance seulement ; mais enfin il paraît que la préséance ne fut irrévocablement assurée aux princes du sang que par la déclaration donnée à Blois en 1576, sous Henri III, qui, en réformant

l'ancien usage, ordonna que tous les pairs seraient toujours précédés par les princes du sang, soit que ceux-ci fussent pairs ou qu'ils ne le fussent pas, soit que leurs pairies, s'ils en avaient, fussent antérieures ou postérieures à celles des autres pairs, et que les rangs seraient réglés entre les princes du sang, suivant leur proximité à l'égard de la couronne. Si cette déclaration, comme le croit M. de Sainte-Albine, n'avait fait que confirmer un privilége déjà établi, si elle n'eût rien introduit de nouveau, le premier président, Christophe de Thou, aurait-il dit au roi que, depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'était rien fait de si utile pour la conservation de la loi salique, éloge qui certainement ne pouvait s'appliquer qu'à une loi également nouvelle et avantageuse ?

HISTOIRE de Provence, par M. l'abbé Papon.

Cet ouvrage est savant : l'auteur a de la critique et même du style ; il nous fournira peu d'observations.

Il regarde le massacre, connu sous le nom de *Vêpres siciliennes*, comme l'effet d'un complot et d'une conjuration. « Les chefs du complot, dit-il, » se rendirent à Palerme le jour de Pâques, sous

» prétexte de célébrer la fête; mais dans le fond » c'était pour convenir du tems et des moyens de » délivrer le pays. » Cependant il raconte que la révolte n'éclata qu'à l'occasion d'une insulte faite par un Français à une femme italienne; puis il ajoute que le nom de *Vêpres siciliennes* fut donné à cet affreux massacre, parce qu'on a cru que les conjurés prirent pour signal le premier coup de Vêpres.

Il est certain que, sur cette idée de conjuration, il a pour lui la foule des historiens; mais M. de Burigny, dans son *Histoire de Sicile*, titre II, partie II, livre VIII, n°. IV, a prouvé que ce massacre ne fut point prémédité, et ce nom de *Vêpres siciliennes* signifie seulement qu'il fut exécuté à l'heure des Vêpres.

Il est vrai qu'il y avait dans le même tems une conjuration pour enlever la Sicile aux Français, mais le massacre n'entrait point dans ce plan.

Des historiens ont prétendu que le pape Clément VI, qui acheta le 12 juin 1348, de la reine Jeanne Iere. de Naples, la souveraineté d'Avignon, n'avait pas payé le prix convenu de quatre-vingt mille florins. M. l'abbé Papon rapporte dans les preuves l'extrait d'une charte portant reçu et emploi des quatre-vingt mille florins payés par le pape. A la vérité, cet acte a été brûlé, et il est im-

possible d'en rapporter l'original; mais l'auteur en a trouvé une copie à Naples dans un ancien recueil.

Il donne des détails assez agréables de la vie privée du bon roi René. Dans ses voyages, il allait quelquefois loger chez de simples particuliers; et pour rendre la faveur plus complète, il crayonnait son portrait sur la porte ou sur la muraille de la chambre qu'il occupait, et mettait ce vers au bas:

Sicelidum regis effigies est ista Renati.

C'est ainsi que le vers est cité; mais si l'on avait alors, et si le roi René personnellement avait quelque idée de la quantité, il paraît que du moins le vers était tourné ainsi :

Regis Sicelidum effigies est ista Renati.

Le quatrième et dernier volume nous présente une assez grande difficulté aux pages 141 et 142. On sait que le premier président du parlement d'Aix, Meynier d'Oppède, instigateur et exécuteur de la plupart des violences exercées contre les habitans de Cabrières et de Mérindol, ayant été mis en justice pour ces mêmes violences, fut absous et renvoyé dans ses fonctions.

M. l'abbé Papon rapporte la lettre écrite par le garde-des-sceaux au parlement d'Aix en faveur du président d'Oppède, lettre dont celui-ci fut porteur, et qui est datée de Fontainebleau, le 18 dé-

cembre 1553. Cette lettre est signée Jean Brûlart. Or, nous ne connaissons point d'autre Brûlart qui ait été garde-des-sceaux, que le chancelier de Sillery (Nicolas Brûlart), lequel fut fait garde-des-sceaux au mois de décembre 1604, et chancelier le 10 septembre 1607. De plus, à l'époque dont il s'agit (1553), il n'y avait point de Brûlart du nom de Jean. Il y en avait bien en 1553 un qui était procureur-général, ou, comme on disait alors, procureur du roi; mais il se nommait Noël et non pas Jean. Son père, qui n'était ni garde-des-sceaux ni procureur-général, se nommait Jean, mais il était mort en 1519.

Je ne trouve à cela d'autre solution que de dire que la lettre était signée, non pas *Jean Brûlart*, mais Jean Bertrand ou Bertrandi. En effet, c'était celui-ci qui était alors garde-des-sceaux, et peut-être n'y a-t-il ici qu'une faute d'impression.

Le zélé Compatriote, par M. de Bury. 1784.

L'histoire d'Henri IV et celle de Louis XIII, par M. de Bury, sont connues ou l'ont été. Dans la préface de ce nouvel ouvrage (espèce de Traité d'éducation), en parlant des devoirs de la société, il dit : *C'est ce que Cicéron appelle* OFFICES. Cicéron a intitulé son ouvrage *De Officiis*, c'est-à-dire,

des Devoirs, que nous avons bien mal-à-propos traduit *des Offices* en rendant les sons et nullement le sens.

M. de Bury nous paraît bien sévère envers Racine, lorsqu'il dit : « Si Racine avait su la géogra-» phie, il n'aurait pas fait une si grande faute lors-» que, dans sa tragédie de *Mithridate*, il fait dire par » ce prince à ses enfans :

Doutez-vous que l'Euxin ne me porte en deux jours
Aux lieux où le Danube y voit finir son cours ?

» Le grand prince de Condé, qui était l'homme » de la cour le plus instruit, entendant ces deux » vers, dit : Ils pouvaient très-bien en douter. »

Ce mot du Grand-Condé était tout ce que méritait la petite faute de Racine, ou plutôt la petite exagération de Mithridate : il est un peu dur de taxer pour cela Racine d'ignorance formelle en géographie. Mithridate n'avait pas à traverser toute l'étendue de la Mer-Noire ; il était à Nymphée sur le Bosphore Cimmérien, dans la Chersonèse Taurique, c'est-à-dire, la Crimée. Or, en partant de la côte occidentale de la Crimée, il ne serait peut-être pas impossible d'approcher beaucoup des bouches du Danube en deux ou trois jours : il est vrai qu'en s'embarquant à Nymphée, le trajet était plus long. Mais Mithridate veut montrer tout facile

dans l'exécution de son projet, et le terme de deux jours est indéfini en cet endroit, pour exprimer un terme quelconque fort court.

« Henri IV, dit M. de Bury, ayant voulu sé-
» duire Antoinette de Pons, demoiselle de con-
» dition, elle lui dit : *Je suis de trop bonne Maison*
» *pour être votre maîtresse, mais pas assez pour*
» *vous épouser.* Henri donna des louanges à cette
» demoiselle, et lui dit : *Puisque vous êtes vérita-*
» *blement Dame d'honneur, vous la serez de celle*
» *que je mettrai sur le trône.* »

M. de Bury confond ici deux personnes différentes, et il gâte le mot qu'il attribue à celle qui ne l'a pas dit. Ce fut Catherine de Rohan et non pas madame de Guercheville (Antoinette de Pons), qui dit à Henri IV, non *qu'elle n'était pas d'assez bonne Maison pour l'épouser*, mais *qu'elle était trop pauvre pour être sa femme, et de trop bonne Maison pour être sa maîtresse.* Madame de Guercheville refusa aussi Henri IV, qui lui dit que *puisqu'elle était véritablement Dame d'honneur, elle le serait de la reine sa femme.* Il la nomma en effet Dame d'honneur de Marie de Médicis.

M. de Bury répète encore que le dernier duel autorisé fut celui de Jarnac et de la Châteigneraye sous Henri II. Il est bien reconnu aujourd'hui qu'il y eut encore depuis et même encore sous le règne d'Henri

d'Henri II, d'autres duels publics, et que le dernier, où assistèrent le roi et toute sa cour, fut celui du capitaine Luynes, père du connétable de ce nom, contre le capitaine Panier, sous Charles IX.

Cirano de Bergerac, selon l'expression de M. de Bury, avait un nez très-*défigurable*. C'est à peu près de ce ton que sont écrites ses Histoires d'Henri IV et de Louis XIII, et c'est par-là qu'elles sont connues. Dans presque toutes les citations qu'il fait ici, il rend l'Histoire un peu *défigurable*. « Par exemple, il dit que Louis XII, n'étant encore que » duc d'Orléans, donna, dans une conversation, » un démenti à madame de Beaujeu, sœur du roi » Charles VIII. René, duc de Lorraine, qui était » présent, donna sur le champ un soufflet au duc » d'Orléans. Après la mort de Charles VIII, le duc » d'Orléans étant parvenu à la couronne, les en» nemis du duc René sollicitèrent Louis XII à se » venger ; ce fut alors qu'il fit cette belle réponse : » *Que le roi de France ne vengeait pas les querelles* » *du duc d'Orléans.* »

Ce mot de Louis XII est fort connu, mais il fut dit au sujet de la Tremoille, qui, après avoir fait le duc d'Orléans prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, avait insulté à son malheur d'une manière très-marquée, et très-propre à exciter un ressentiment durable. Quant au démenti

et au soufflet, voilà d'étranges mœurs et d'étranges faits. Lorsqu'on en rapporte de semblables, il faudrait au moins citer ses autorités.

VOYAGE d'Italie et de Hollande, par M. l'abbé Coyer. 1775.

Page 73. En parlant du célèbre Alexandre Farnèse, prince de Parme, dont on voit la statue équestre dans la principale place de la ville de Plaisance, voici comment M. l'abbé Coyer parle de ce fameux rival d'Henri IV.

« On lit sur la base son expédition en France » pour le service de la Ligue. Il étair assez grand » capitaine pour réussir, mais il avait en tête » Henri IV. »

Ces paroles, quoiqu'en général assez exactes, représentent cependant le prince de Parme comme inférieur à Henri IV pour les talens militaires; ce qui n'est nullement décidé. Rien de plus brillant dans l'Histoire de ces tems-là, que les deux expéditions du prince de Parme en France. M. de Voltaire déclare qu'il n'a voulu placer dans *la Henriade*, ni le cardinal de Bourbon ni le prince de Parme; le premier, parce qu'il était trop petit; le second, parce qu'il était trop grand. Oserions-nous dire que cette excuse, à l'égard du prince de Parme,

nous paraît un peu faible, et que M. de Voltaire aurait pu, sans rabaisser Henri IV, peindre à côté de ce grand prince un rival de gloire si digne de lui, et qui eût bien effacé les Mayenne et les d'Aumale ?

Page 74. « Plaisance était colonie romaine, au » tems qu'*Amilcar*, amenant du secours *à son frère* » *Annibal*, la prit et la brûla. »

C'est *Asdrubal* que M. l'abbé Coyer a voulu dire, au lieu d'*Amilcar*, qui était le père d'Annibal et d'Asdrubal.

Page 81. Portrait du cavalier Bernin. « Cet » homme célèbre, dit M. l'abbé Coyer, qui fut » appelé à Paris pour la colonnade du Louvre, et » qui fut assez courageux pour avouer qu'il ne pou- » vait pas surpasser le plan du médecin Perrault. »

Ce n'est peut-être pas s'exprimer avec assez d'exactitude, de dire que le cavalier Bernin fut appelé à Paris pour la colonnade du Louvre; il fut appelé pour donner des plans, colonnade ou non; mais ceci n'est qu'une chicane. Une critique plus importante, c'est que M. l'abbé Coyer, sur le prétendu hommage rendu par Bernin au génie de Perrault, s'en est rapporté aveuglément à ces magnifiques vers de l'épître de M. de Voltaire sur *l'Envie*.

A la voix de Colbert Bernini vint de Rome;
De Perrault dans le Louvre il admira la main.

Ah ! dit-il, si la France enferme dans son sein
Des talens si parfaits, un si rare génie,
Fallait-il m'appeler du fond de l'Italie ?

Mais la poésie embellit tout. Si M. l'abbé Coyer avait pris la peine de lire les Mémoires de Charles Perrault, il serait tristement détrompé sur la générosité de Bernin : il verrait que cet architecte traita les artistes français avec un mépris choquant; que, pendant tout son séjour en France, il ne montra que hauteur et qu'humeur; que les Perrault nommément eurent beaucoup à se plaindre de lui. Aussi Charles Perrault paraît-il être un peu injuste à l'égard de Bernin dans ses Mémoires; mais enfin il résulte de sa passion même et de l'ordre des faits, que Bernin ne rendit point justice à Claude Perrault.

Pages 159 et 160. « On voit dans Saint-Pierre » de Rome les tombeaux de la comtesse Mathilde, » de la reine d'Angleterre et de la reine Chris- » tine. »

Quelle est, demande-t-on d'abord, cette reine d'Angleterre ? L'auteur la désigne à la page suivante par ces mots : *Femme d'un roi détrôné.* Cependant comme on écrit pour les ignorans encore plus que pour les gens instruits, l'auteur n'aurait pas mal fait de nommer ce roi détrôné : c'est Jacques II.

Page 236. « Il y a vraisemblablement une com-

» munication intérieure du Vésuve à la Solfatara, » car quand le Vésuve brûle, la Solfatara jette des » flammes, et lorsqu'il cesse, la Solfatara cesse » aussi. »

M. l'abbé Coyer ne dit ici que ce qui a été dit par beaucoup d'observateurs et de naturalistes, nommément par M. de Buffon; cependant si M. l'abbé Coyer n'a pas vérifié ce fait par lui-même, on peut en douter; car il est très-contesté par les derniers observateurs.

Tome II, page 93. « On lit dans Virgile, dit » M. l'abbé Coyer, que les Liguriens, dont les » Génois faisaient la tête, étaient accoutumés à » mal faire : *Assuetumque malo Ligurem.* »

Mais *assuetum malo* signifie-t-il accoutumé à faire le mal ou à l'éprouver? C'est dans ce dernier sens qu'il a toujours été entendu. Les interprètes disent : *Ligures assuetos labori.*

Page 145. « Les antiquaires croyaient, il n'y a » pas long-tems, que le monument nommé *la* » *Maison carrée* avait été consacré à Plautine par » l'empereur Adrien *son époux.* »

On a cru, il est vrai, que cet édifice était un monument de la reconnaissance d'Adrien envers Plautine, à laquelle il devait l'Empire; mais Plautine était la femme de Trajan et non d'Adrien; celle d'Adrien était Julia Sabina, petite nièce de

Trajan. Au reste, les nouvelles découvertes ont entiérement changé les idées à l'égard de ce monument.

Page 68. « Tandis que le pape Alexandre III » mettait en esclavage l'Angleterre et son roi pour » le punir du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, etc. »

Ce ne fut point Alexandre III qui mit en esclavage l'Angleterre et son roi; ce fut Innocent III; et ce ne fut pas pour les punir du meurtre de l'archevêque de Cantorbery, dont il ne s'agissait plus alors: ce meurtre fut commis le 29 décembre 1170. Alexandre III, qui siégeait alors, fut plus indulgent qu'on ne l'espérait, parce qu'Henri II eut l'adresse de désarmer sa colère en lui demandant la permission de conquérir l'Irlande, et en lui promettant d'y établir *le denier de saint Pierre.* Ce fut le roi Jean-sans-Terre, qui, pour échapper aux ennemis tant étrangers que domestiques dont il se voyait pressé, mit sa couronne sous la dépendance du Saint-Siége, occupé alors (en 1213) par Innocent III.

« On a trouvé à Tournai, en 1653, le tombeau » de Chilpéric I. »

Il faut lire Childéric et non Chilpéric. C'est un point que l'auteur ne pouvait ignorer; ainsi ce n'est qu'une faute d'impression.

Page 268. « Riswick, simple village, n'est de-
» venu célèbre que par le traité de paix qui s'y fit
» entre la France et les Provinces-Unies en 1697. »

Ce ne fut pas seulement avec les Provinces-Unies que la France fit la paix à Riswick ; ce fut encore avec l'Angleterre, avec l'Espagne et avec l'Empereur. Riswick eut l'honneur alors de pacifier l'Europe.

ESSAI sur le caractère et les mœurs des Français, comparés à ceux des Anglais. Londres, 1776.

« Le cardinal Mazarin, selon l'auteur, fut toute
» sa vie détesté en France; et depuis sa mort, mo-
» ment où toute inimitié a coutume de finir, et où
» l'on rend justice à la mémoire, il ne s'est point
» encore élevé de défenseur de sa réputation. »

Ce jugement est sévère jusqu'à l'inexactitude. Si l'auteur veut dire seulement que personne n'a prétendu justifier l'avidité de ce ministre et ses autres défauts connus, il peut avoir raison; encore, dans un écrit publié il y a trente ou quarante ans (et attribué à l'abbé de Longuerue, mais qui vraisemblablement n'est pas de ce savant), a-t-on prétendu détruire l'opinion établie concernant les déprédations du cardinal Mazarin et ses richesses immenses; mais en abandonnant le cardinal sur cet article, ainsi que sur celui de la bonne foi, on

ne hait point sa mémoire, on estime même des traits de son caractère et plusieurs de ses qualités, telles que la prudence, la constance, la patience, la douceur. On reconnaît que son ministère est marqué par des époques à jamais mémotables, telles que le traité de Munster et la paix des Pyrenées. On sait même aujourd'hui apprécier mieux qu'autrefois le fait par lequel Mazarin, encore presque inconnu, s'annonça d'avance au monde comme un ministre de paix, lorsque, simple député du duc de Savoie, il arrêta près de Casal l'armée française et l'armée espagnole, qui s'ébranlaient pour en venir aux mains, et que, par une heureuse négociation, il suspendit pour un tems la querelle des deux nations rivales.

Je ne sais si l'auteur s'exprime avec assez d'exactitude, lorsqu'il dit (page 28): « Les Jésuites, dont » la date n'est pas plus ancienne que le tems de la » réformation. »

Non-seulement elle n'est pas plus ancienne, mais elle est rrès-postérieure.

L'ouvrage de la réformation était déjà bien avancé avant que saint Ignace fondât l'institut des Jésuites; et c'est ce que l'expression de l'auteur ne paraît pas faire assez entendre.

Pages 148 et 149. L'auteur applique aux Dames françaises ce vers d'Horace:

Et vultus nimiùm lubricus aspici,

dans un sens qui n'est pas celui d'Horace, mais qu'on trouvera peut-être assez ingénieux :

« Le premier coup-d'œil, dit-il, prévient rare-
» ment en leur faveur ; mais les agrémens de leurs
» manières effacent promptement ce défaut. En
» général, si la nature ne les a pas beaucoup favo-
» risées, et si la beauté est rare en France, elle est
» suppléée par des grâces infinies qui captivent les
» cœurs, et font sur eux une impression plus du-
» rable.

» Indépendamment de la mode de se peindre le
» visage, si universelle en France parmi les femmes
» de condition, il est difficile d'en voir une parfai-
» tement, non-seulement à cause de la multiplicité
» d'ornemens dont leur parure est surchargée, mais
» parce qu'elles sont dans un mouvement perpé-
» tuel, qui ne leur permet pas d'être un moment
» sans changer de situation et sans se montrer
» dans un jour différent. »

C'est là que l'auteur applique le vers d'Horace, cité plus haut. « Leur visage, ajoute-t-il toujours
» dans le même sens, est trop mouvant pour qu'on
» puisse le fixer des yeux. Ce qui constitue la beauté
» de leurs yeux, dit-il encore, n'est pas tant leur
» forme et leur couleur, que leur *poignance* et la
» vie qu'ils donnent aux discours qu'ils accompa-

» gnent si à propos, qu'en observant une Dame » prête à parler, on peut presque deviner ce qu'elle » va dire, et que ses regards sont un texte auquel » peu de mots suffisent pour servir de commen- » taire. Il accorde plus de réserve et plus de mo- » destie aux Anglaises, et c'est en effet l'opinion » générale. »

Dictionnaire des Origines. 1776.

On lit à l'article *Aarsens* ou *Aersens*, « que la » Hollande n'eut d'ambassadeur en France que » vers le milieu du *seizième* siècle. »

L'auteur a dit ou voulu dire du dix-septième. La République de Hollande n'existait pas encore vers le milieu du seizième siècle. Mais il n'est pas exact non plus de dire que la Hollande n'eut d'ambassadeur en France que vers le milieu du dix-septième siècle, car ce fut Henri IV qui fit prendre à François Aersens, dont il s'agit ici, le titre d'ambassadeur, et qui lui assigna son rang après l'ambassadeur de Venise; ce qui fut ainsi réglé en 1609, après que, par la trêve de douze ans, conclue cette même année entre l'Espagne et la Hollande, celle-ci eût été reconnue pour République libre et indépendante. Il faut donc, au lieu de ces mots : *Vers le milieu du seizième*

siècle, lire ceux-ci : *Vers le commencement du dix-septième siècle.*

DICTIONNAIRE des Origines, continué par M. Dorigny. 1777.

A l'article *Inoculation*, l'auteur s'exprime ainsi : « M. de la Condamine en exposa les avantages, » la France résistait toujours ; c'est ce qui a fait dire » à un partisan de l'inoculation : »

O Londre ! heureuse terre,
Ainsi que vos tyrans vous avez su chasser
Les préjugés honteux qui nous livrent la guerre.

Il y a là quelques erreurs. 1°. Ces vers étaient faits trente ans avant que M. de la Condamine eût écrit sur l'inoculation ;

2°. Il y est question de l'aventure de l'inhumation de mademoiselle Lecouvreur, et non de l'inoculation ;

3°. L'illustre auteur de ces vers aurait dû être nommé ou désigné d'une manière qui le caractérisât mieux, même relativement à l'inoculation, en faveur de laquelle il est le premier qui ait écrit en France.

M. Dorigny parle de l'inoculation des enfans de M. le duc d'Orléans, et ne dit rien de celle du roi et des princes ses frères.

Il finit par dire que l'inoculation a en sa faveur de grands exemples, et contre elle de fortes raisons. Les partisans de l'inoculation ne trouveront-ils pas que l'auteur, par ce dernier mot, sort de l'impartialité qui convient à un historien?

HISTOIRE de Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV, par M. Mongez. 1777.

Cette Histoire est fort intéressante, mais nous ne relevons ici que des erreurs. C'en est une peut-être que la cause que l'avocat-général Servin donne à la mort de Catherine de Médicis, et de Marguerite de Valois sa fille, dans l'épitaphe de cette dernière.

Margaris, alma soror, consors et filia regum,
Omnibus his moriens (proh dolor!) orba fuit.
Pars ferro occubuit, pars altera cæsa veneno,
Tutior est solio parvula sella gravi.
Prævisis obiit mater vexata procellis,
Par natæ mœror præstitit inferias.

C'est faire trop d'honneur à Catherine de Médicis, que de la faire mourir de douleur pour les orages qu'elle prévoyait, elle qui avait toujours vécu parmi les orages, et qui avait tant aimé à les exciter. C'est aussi déférer à Marguerite de Valois un honneur qu'elle n'a pas mérité, que de

la faire mourir de douleur de la mort d'Henri IV, surtout au bout de cinq ans. Quand on songe aux mœurs de cette princesse, on se rappelle, comme une parodie de ces vers, la bouffonnerie de Crispin, déguisé en veuve dans *le Légataire*.

Le cœur tout gonflé d'amertume,
Deux ans encore après j'accouchai d'un posthume.

Voici une petite faute d'inadvertance échappée à M. Mongez, pages 4 et 5. Il rapporte à l'année 1559 le fait suivant :

« Marguerite, peu de jours avant la mort malheureuse de son père, regardait le prince de Joinville et le marquis de Beauptéau, qui jouaient auprès d'elle : le roi lui demanda lequel des deux elle desirait pour son serviteur. Marguerite choisit le marquis, parce qu'il était le plus sage, tandis que l'autre, dit-elle, ne pouvait durer en patience, qu'il ne fît toujours du mal à quelqu'un, et voulait toujours être le maître; augure certain, ajoute-t-elle, de ce que nous avons vu depuis. »

Ce prince de Joinville fut depuis le fameux duc de Guise-le-Balafré. Voilà Marguerite qui le connaissait dès 1559. A la page 11, l'auteur dit qu'elle le vit pour la première fois en 1565, au voyage de Bayonne. C'est un oubli d'autant plus fort, que ces deux énoncés contradictoires sont à six pages l'un de l'autre.

HISTOIRE de la dernière révolution de Suède, publiée en 1782.

Cette heureuse révolution est celle qui, sans aucune effusion de sang, et du plein consentement de la nation, lasse enfin des factions et de l'anarchie, a rétabli Gustave III dans la plénitude de la puissance royale.

Sous Charles XI, le gouvernement de la Suède avait été despotique. Sous Charles XII, il avait été plus que despotique ; il avait été tout militaire. A la mort de ce prince, il devint presque républicain : le titre seul de la royauté fut conservé, le droit héréditaire fut aboli, le droit d'élection renouvelé.

Charles XII ne laissant que des sœurs, la nation prétendit avoir droit d'élire ; cependant la célèbre Christine avait succédé sans contradiction à Gustave-Adolphe son père ; mais Christine était fille, et parut être l'enfant de la nation : les deux sœurs de Charles XII étaient mariées à des princes étrangers, et furent réputées étrangères. On décida que, pour qu'une princesse pût succéder à la couronne en vertu du droit héréditaire, il fallait qu'elle fût restée fille : on élut cependant une des sœurs de Charles XII ; mais, pour bien établir le droit électif, on élut la plus jeune des deux sœurs, Ulrique-

Éléonore, femme du prince de Hesse. « Elle sa-
» crifia depuis, dit M. de Voltaire, la jalousie de
» la royauté à la tendresse conjugale, en cédant
» la couronne à son mari, et elle engagea les États
» à élire ce prince, qui monta sur le trône aux
» mêmes conditions qu'elle. »

Croirait-on que notre auteur, qui rappelle toutes les anciennes révolutions de l'Histoire de Suède, ne parle point de cette translation de la couronne, faite par Ulrique-Éléonore au prince de Hesse son mari, ni de la révolution qui fit passer cette couronne à la Maison qui la porte aujourd'hui; de sorte qu'après avoir vu élire une reine, on voit toujours agir et parler *le roi*, et qu'on voit des actes signés *Adolphe-Frédéric*, sans avoir entendu parler d'aucun changement?

Il fallait dire que les États, après avoir élu le 3 février 1719 la princesse Ulrique-Éléonore, élurent en sa place, d'après son abdication volontaire et conformément à ses intentions, le 14 mai 1720, Frédéric son mari, prince héréditaire de Hesse-Cassel; que la princesse Ulrique-Éléonore, étant morte le 5 décembre 1741, ils désignèrent pour successeur à Frédéric, Charles-Pierre Ulric, prince de Holstein-Gottorp, qui descendait de Charles XI par la princesse Hedwige-Sophie, sœur aînée d'Ulrique-Éléonore, et qui

descendait aussi du czar Pierre Ier. par Anne sa mère, fille aînée du czar. Charles-Pierre Ulric ne put accepter la couronne de Suède, parce qu'il avait fait son option pour celle de Russie, dont il avait été désigné successeur par Élisabeth Pétrowna sa tante, et qu'il avait en conséquence fait profession de la religion grecque (c'est le czar Pierre III, mort si subitement le 28 juin 1762). Sur son refus, les États de Suède nommèrent Adolphe-Frédéric, duc de Holstein, de la branche d'Eutin, branche cadette, lequel n'avait, par sa naissance, aucun droit à la couronne de Suède. Il succéda en 1751 au roi Frédéric, mari d'Ulrique-Éléonore, et il eut pour successeur, en 1771, Gustave III son fils, auteur de la révolution qui est l'objet de l'ouvrage dont nous parlons.

Remontons aux tems d'Ulrique-Éléonore et de Frédéric son mari.

Les Suédois ne surent pas jouir de ce qu'ils appelaient la liberté. La nation fut bientôt divisée en factions : « des noms toujours odieux distinguèrent le citoyen du citoyen, et entretinrent » la haine des deux partis. »

Ces noms étaient encore plus ridicules qu'odieux. Les auteurs et partisans du nouveau gouvernement furent nommés *les Bonnets*, leurs adversaires furent nommés *les Chapeaux*, et une espèce de

de tiers-parti, tel qu'il s'en forme presque toujours dans les dissentions civiles lorsqu'elles ont quelque durée, fut nommé *les Bonnets-Chasseurs*.

Il était sans doute du devoir de l'historien, de rapporter une fois pour toutes ces dénominations burlesques; mais ce devoir une fois rempli, qu'était-il besoin de répéter et d'employer sans cesse, sérieusement et gravement, dans le cours de son Histoire, ces noms *de Bonnets et de Chapeaux*, comme on emploie ceux des Guelphes et des Gibelins, des Armagnacs et des Bourguignons, des Lancastres et des Yorcks, des Zégtis et des Abencerrages? Qu'était-il besoin de nous dire *qu'on décria partout les mesures des bonnets*, comme s'il s'agissait de leur hauteur, de leur largeur et de leur profondeur? L'historien doit remarquer les ridicules des hommes et des nations, mais il ne doit point les adopter ni les partager.

Gustave III anéantit ces noms ridicules et funestes, et fit disparaître jusqu'aux moindres restes des factions qu'ils désignaient.

Observons encore que Charles XII est trop maltraité dans cet ouvrage: il faut s'élever sans doute contre les conquêtes et les conquérans; mais il faut rendre justice à tout le monde, et rester dans les bornes de la modération et de l'équité.

HISTOIRE du grand duché de Toscane, sous le gouvernement des Médicis, traduite de l'italien de M. Riguccio Galluzzi. 1782.

Nous ne relèverons qu'une faute dans cet ouvrage, non qu'il n'y en ait qu'une, mais parce que l'ouvrage (du moins dans la traduction) est trop mauvais pour mériter les honneurs de la critique. Ne donnons pas cette importance à une chétive production, qui, si elle était restée moins obscure, aurait cruellement trompé l'attente du lecteur, par un titre fait pour intéresser tous les amis des arts. Ce titre en effet est l'annonce d'un ouvrage à faire, et qui manque à la littérature, je ne dis pas de la France, je ne dis pas de l'Italie, mais de l'Europe entière : une bonne Histoire de la Maison de Médicis.

La faute que j'ai promis de relever, et par laquelle on peut juger de la nature de celles qui remplissent l'ouvrage, est contenue dans ce peu de mots : « L'infanterie des Suisses, connue sous » le nom de *Lansquenets*. » Tout le monde sait que *les Lansquenets* étaient l'infanterie allemande, rivale de celle des Suisses. J'ignore si cette faute est dans l'original; je ne le connais point.

Éloge d'Agnès Sorel, par M. Riboud, procureur du roi à Bourg en Bresse. 1785.

Dans cet *Éloge*, la dame de Villequier, cousine et rivale d'Agnès Sorel, et qui fut accusée de sa mort, est toujours nommée *duchesse* de Villequier, et son mari duc. C'est une faute : il n'y avait point alors d'autres ducs en France que les princes du sang, pairs de France. Le tems des érections de duchés et de pairies, en faveur de simples gentilshommes, est très-postérieur au tems dont il s'agit.

Portique ancien et moderne, ou Temple de mémoire, dédié aux mânes des savans et des artistes célèbres. 1785.

Cet ouvrage périodique, qui n'a eu, je crois, que quelques cahiers, contenait des anecdotes assez curieuses : il y avait aussi quelques inexactitudes. Par exemple, on disait à l'article *Garrick* : « Dans la tragédie de *Venise sauvée*, *Shakespeare* » fait dire au Maure de Venise, etc. »

La tragédie de *Venise sauvée* n'est point de Shakespeare ; elle est d'Otwai ; et la pièce dont l'auteur veut parler n'est point *Venise sauvée*, mais *le Maure de Venise* ou *Othello*, qui est véritablement

de Shakespeare; ce n'est vraisemblablement qu'une inadvertance.

VARIÉTÉS littéraires, galantes, etc. 1774.

Parmi ces Variétés, on trouve une pièce intitulée *Essai sur le siècle seizième*, (*Sur le seizième siècle* aurait été plus simple et plus usité.)

On y place, parmi les généraux célèbres du seizième siècle, *Jacques Trivabec*, nom inconnu. Ne serait-ce pas Jacques, ou plutôt Jean-Jacques Trivulce, qu'on aurait voulu dire?

« *Robert Stuart d'AUBIGNÉ.* C'est d'*Aubigny*, » et non pas d'*Aubigné*. »

On parle des *Gonzalve*, des *Cordoue* comme de personnages différens. Gonsalve ou Consalve de Cordoue est un seul et même homme; c'est ce fameux général de Ferdinand-le-Catholique, qu'on nommait *le Grand-Gonzalve* ou *le Grand-Capitaine*.

En parlant du connétable de Bourbon, du connétable Anne de Montmorenci, de Gaston de Foix, du chevalier Bayard, des Pescaire, des l'Alviane, du duc d'Albe, des Guises, des Condés, des Brissac, des Coligny, l'auteur dit que *leur nom n'est pas plus connu de la victoire que de l'Univers*.

Il est impossible d'exprimer plus malheureusement le contraire de ce qu'on voulait dire.

« François Ier., plus souvent battu que vainqueur. »

Ce mot n'est pas exact. François Ier. fut battu à Pavie, et cette défaite lui fut à la vérité plus fatale que ses victoires ne lui furent utiles; mais il avait été vainqueur en personne à Marignan, et il le fut à Cerisoles par le jeune comte d'Enghien son général, et prince de son sang. Si donc on veut compter les grandes batailles, il a été pour le moins aussi souvent vainqueur que vaincu. Si l'on considère le résultat général de ses expéditions militaires, il a perdu tout ce qu'il avait conquis, mais rien de plus, encore la conquête du Piémont lui resta-t-elle, car le Piémont ne fut restitué à la Maison de Savoie que par la paix de Cateau-Cambresis, sous Henri II.

« En 1513, les Suisses battent les Français *à Navarre.* »

Il faut lire *à Novare.*

« En 1514, bataille de Marignan. »

C'est en 1515; et comme cette bataille se livra au mois de septembre, cette faute ne peut être excusée par la différence du vieux style au nouveau, différence qui cesse à Pâques.

En annonçant la mort d'Henri III, l'auteur dit:

« Madame *de Montbazon* accorde ses plus pré-» cieuses faveurs à celui qui lui en apporte la nou-» velle. »

1°. Il faut lire : *Madame la duchesse de Montpensier*, sœur des Guises, et non *madame de Montbazon.*

2°. Un pareil fait ne doit être rapporté qu'avec tous les doutes convenables.

3°. Jacques Clément, qu'on a dit au hasard avoir été enivré par les faveurs de madame de Montpensier pour commettre ce régicide, ne lui en porta pas la nouvelle, car il fut tué sur la place.

LES HÉROS FRANÇAIS, ou le Siége de Saint-Jean-de-Lône, drame héroïque de M. d'Ussieux. 1774.

Le général Galas et le duc de Lorraine, Charles IV, en 1636, assiégeaient Saint-Jean-de-Lône avec une armée de quatre-vingt mille hommes. La place était presque sans fortifications; la famine et la peste y étalaient leurs ravages; la garnison était réduite à cent cinquante hommes; le nombre des habitans, en état de porter les armes, n'était pas beaucoup plus grand; le commandant de la place était attaqué de la peste; son lieutenant n'était propre qu'à décourager la garnison par sa timidité; il était même suspect d'intelligence avec l'en-

nemi ; mais les bourgeois, et parmi eux les vieillards, les enfans, les femmes mêmes, donnèrent à la garnison l'exemple d'une constance si héroïque, qu'il fallut bien que la garnison s'empressât à l'imiter et à la seconder. Le prince de Condé, graces à cette constance, eut le tems d'envoyer au secours de la place le comte de Rantzau, qui fut depuis ce célèbre maréchal de Rantzau, et le siége fut levé.

Dans la pièce de M. d'Ussieux, c'est le prince de Condé qui vient lui-même délivrer la ville. Ce secours est annoncé dès la première scène dans ces termes :

« Le premier, le plus grand des généraux qu'ait » produits la France, Condé, nous a promis le » secours de son bras, et ce bras, ami..... il est in- » vincible. Deux jours se sont écoulés : une seule » victoire alors lui restait à remporter. Une vic- » toire pour Condé, c'est l'ouvrage d'un mo- » ment. »

Cet éloge, dans l'intention de l'auteur, s'applique évidemment au Grand-Condé ; mais le prince de Condé, qui envoya du secours à Saint-Jean-de-Lône, était le père du Grand-Condé ; c'était un prince vaillant comme tous les princes de sa race (*car vaillant et Condé c'est même chose*), mais on ne peut l'appeler *le plus grand des généraux*

qu'ait produits la France. Ce titre n'est dû qu'au fils ; ce fils n'avait alors que quinze ans : sa carrière militaire n'était pas encore commencée ; elle ne commença guère qu'en 1640, au siége d'Arras ; et la bataille de Rocroi, la première de ses grandes victoires, ne se livra que trois ans après, et sept ans après le siège de Saint-Jean-de-Lône. Ce siége est de 1636, et la bataille de Rocroi de 1643.

L'INOCULATION, poëme en quatre chants. 1773.

Ce poëme, moitié historique, moitié didactique, est accompagné de remarques où, parmi beaucoup de bonnes choses, nous trouvons un petit nombre de fautes à relever.

En montrant les progrès de l'inoculation dans les diverses cours de l'Europe, le poète dit qu'en Suède on inocula *les neveux de Gustave et du fier conquérant du Nord.* Gustave III, qui régnait en Suède en 1773, et qui pourrait y régner encore si la race infernale des régicides n'eût pas existé, Gustave III était bien le successeur des deux premiers Gustaves et de Charles XII ; mais il n'était point leur neveu. La Maison de Holstein, qui occupe aujourd'hui le trône de Suède, n'a rien de commun ni avec la Maison de Vasa, dont étaient les deux Gustaves, ni avec la Maison Palatine de

Deux-Ponts, dont Charles XII a été le dernier roi. Ce qui a pu tromper l'auteur, c'est que la princesse Hedwige, l'aînée des sœurs de Charles XII, avait épousé le duc de Holstein, aïeul du czar Pierre III; mais cette branche de la Maison de Holstein n'a point régné en Suède, et celle de Holsrein-Eutin, qui y règne aujourd'hui, ne descend point de la sœur de Charles XII.

Dans une autre remarque (page 172) on parle *de la sentence du pape Vigile, contre un évêque qui soutenait l'existence des antipodes.*

Il fallait dire : *La sentence du pape Zacharie contre Virgile, évêque de Saltzbourg, qui soutenait l'existence des antipodes.*

LA COLOMBIADE, poëme de madame du Boccage. 1762.

Ce n'est qu'une faute en matière d'Histoire, que nous voulons relever dans cet ouvrage, qui, comme tous ceux de madame du Boccage, a moins de mérite et de réputation que n'en avait sa personne. Comme elle était fort instruite, fort exacte et fort mesurée dans tout ce qu'elle écrivait et dans tout ce qu'elle disait, si par hasard elle est tombée dans quelque erreur, on doit en avertir le public, qui serait aisément trompé par la confiance qu'on avait en elle et qu'elle méritait.

Parmi une multitude de notes aussi exactes que courtes, qui accompagnent le poëme de *la Colombiade*, il s'est glissé, et pour ainsi dire caché, dans la soixante-unième note du neuvième chant, une petite inexactitude qui ne fait rien à l'objet de la note.

Il y est dit que la Maison de Bragance, qui avait cessé de régner pendant près de deux cents ans, fut rétablie en 1640 sur le trône de Portugal.

Il y a là deux fautes : 1°. la Maison de Bragance n'avait jamais régné ; mais après la mort de dom Sébastien, roi de Portugal, arrivée en 1578, et celle du cardinal dom Henri son grand-oncle, arrivée en 1580, c'était Catherine, duchesse de Bragance, qui avait les droits les plus apparens au trône de Portugal, comme fille de l'infant Édouard, fils du roi dom Emmanuel, lequel était bisaïeul de dom Sébastien, et père de Henri. Philippe II, roi d'Espagne, qui usurpa pour lors le Portugal, était aussi petit-fils de dom Emmanuel, mais par l'impératrice Élisabeth, sœur d'Édouard, laquelle n'aurait pu succéder au préjudice d'Édouard son frère.

2°. De 1580 ou 1581, époque de l'usurpation de Philippe II, jusqu'à la conjuration du Portugal en faveur de la Maison de Bragance, en 1640, il n'y a qu'environ soixante ans, et non pas près de deux cents.

Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France, servant de suite à celui de M. le président Hénault, par M. l'abbé des Odoarts-Fantin. 1788.

Nous ne relèverons ici que des fautes typographiques : l'ouvrage en fourmille ; négligence désagréable dans tout ouvrage, mais qui devient d'une toute autre conséquence dans un livre destiné, comme celui-ci, à être élémentaire, à donner des notions primitives et essentielles. Tout livre d'instruction est un livre classique, et doit avoir toute l'exactitude dont il est susceptible. L'auteur avertit le lecteur de consulter l'*errata*, qui est long, et qui corrige un grand nombre de fautes, mais qui n'en indique cependant que la plus faible partie, et qui aurait besoin lui-même d'*errata*, car il contient aussi des fautes. Par exemple, on y trouve cette correction dans le premier volume :

Page 177, ligne 17, *l'Oblovis*, lisez : *Loblovitz*.

1°. On cherche en vain cette faute à la page 177 ; c'est à la page 178 qu'on la trouve.

2°. Le nom est estropié dans la correction comme dans la faute. Il s'agit du prince de Lobkovits, général des Autrichiens, si connu dans la guerre de 1741, et qui, après la retraite du ma-

réchal de Belle-Isle, prit la ville de Prague le 2 janvier 1743.

Le nombre des noms ainsi estropiés est très-grand dans ce livre. L'auteur se propose d'imiter M. le président Hénault en le continuant : il faut qu'il l'imite jusqu'au bout dans tout ce qui peut contribuer à l'utilité de l'ouvrage. L'exactitude typographique n'est pas moins recommandable chez M. le président Hénault, que celle des faits : les épreuves ont été multipliées à un degré qui devenait nécessaire dans un ouvrage de ce genre, parce qu'il n'y a point de degré d'exactitude qui puisse impunément y être négligé. Ici on était bien étonné, en 1788, de trouver, à la page 35 du premier volume, colonne première, un ministre, alors plein de vie, dont la mort est rapportée et même datée (de 1767). C'est M. Bertin. L'étonnement redouble lorsqu'en voyant l'*errata*, on n'y trouve rien sur cet article.

Le comte de Plélo, ce brave et fameux ambassadeur, tué devant Dantzick, en 1733, est appelé ici *le comte de Pleco*, et n'est pas non plus dans l'*errata*.

Nous n'indiquons ici que les principales fautes et les premières qui nous ont frappé. Nous les avons trouvées si fréquentes dans la suite, que nous avons cessé de nous y arrêter.

VOYAGE d'Espagne, fait en 1755, *traduit en* 1772 *par le Père de Livoy, Barnabite, sur l'original italien, intitulé* Lettere d'un Vago italiano à un suo amico.

L'auteur ou le traducteur reproche aux géographes de faire passer le Douro entre *Burgos* et Osma, mettant Osma sur la rive droite au nord, et *Burgos* sur la gauche au midi. Il fallait dire *Burgo* ou *Borgo*, et non pas *Burgos*, car *Burgos*, beaucoup plus connu que *Borgo*, n'est placé sur le Douro par aucun géographe, et il est d'ailleurs à près d'un degré au nord d'Osma, au lieu que Borgo est véritablement sur la rive gauche du Douro, vis-à-vis Osma, qui est sur la rive droite.

L'auteur de ce *Voyage* paraît mettre la langue castillane au dessus de la langue française : si c'était pour l'harmonie et la majesté, on pourrait être de son avis ; mais il dit pour l'abondance ; ce qui est assez difficile à croire, quand on compare la vie retirée des Espagnols, avec l'esprit de société si vif et si commun chez les Français. Il est contredit par le traducteur, qui ne me paraît pas faire usage contre lui des meilleures raisons. « Une langue, dit ce » traducteur, est assez abondante quand elle ren- » ferme tout ce qui est nécessaire aux besoins, et

» convenable, commode et analogue aux mœurs, » au caractère et aux usages de la nation qui la » parle..... »

Il n'y a point de langue qui n'ait cette espèce d'abondance, c'est-à-dire, qui ne renferme ce qui est nécessaire aux besoins de la nation qui la parle; mais l'abondance des différentes langues, comparées les unes aux autres, varie selon la multitude plus ou moins grande des besoins, c'est-à-dire, des idées, des sensations, des objets à exprimer et des nuances d'objets à distinguer. Une nation sédentaire, renfermée, peu active, peu communicative, doit avoir une langue pauvre et stérile. Une nation livrée au commerce, aux arts, aux plaisirs, aux douceurs, aux vices, aux ridicules de la société, doit avoir une langue très-abondante et très-variée.

LETTRES nouvelles ou nouvellement recouvrées, de la marquise de Sévigné. 1773.

C'est une addition au recueil des Lettres de madame de Sévigné. M. de Laharpe a été l'éditeur de ces nouvelles Lettres; aussi la préface est-elle écrite comme M. de Laharpe savait écrire; mais le recueil a été fait avec quelque négligence, et l'éditeur, qui avait mieux à faire qu'une simple édi-

tion, mais qui aurait dû soigner davantage une édition de madame de Sévigné, puisqu'il s'en chargeait, n'a pas mis dans celle-ci assez d'attention à ranger les Lettres selon l'ordre chronologique. Par exemple, dans la dix-huitième Lettre du recueil, madame de Sévigné raconte la proposition que M. le prince de Conti (Louis-Armand), gendre de Louis XIV, fit au chevalier de Lorraine de se battre contre lui, et la mort du Grand-Condé est rapportée dès la septième Lettre. Or, le Grand-Condé est mort le 11 décembre 1686, et le prince de Conti, dont il n'est question que dans la dix-huitième, était mort dès le 12 novembre 1685, et madame de Sévigné rapporte sa mort dans la dix-neuvième Lettre. Il est vrai que la dix-huitième et la dix-neuvième Lettres n'ont point de date d'année; l'une est datée du 28 juillet, l'autre du 24 novembre; mais rien n'était plus facile que d'en retrouver l'année. 1°. Quant à la dix-neuvième, la mort de M. le prince de Conti (l'aîné) suffisait pour en indiquer la date : tout le monde sait que l'année de cette mort est 1685. Quant à la dix-huitième Lettre, il suffisait aussi de la lire attentivement pour en reconnaître l'année. Madame de Sévigné y dit, le 28 juillet, qu'on attendait la naissance d'un duc de Bourgogne; que madame la dauphine était dans le huitième mois (au moins) de sa grossesse, et elle

souhaite que la naissance d'un prince pût ramener M. de Vardes à la cour. Or, M. le duc de Bourgogne est né le 6 août 1682; mais ce ne peut être cette année-là que madame de Sévigné écrivait la Lettre en question, car M. de Vardes était revenu à la cour en 1682, dès le mois de mai, comme on le voit par une Lettre de madame de Sévigné, du 26 mai 1682. Madame de Sévigné ne pouvait donc plus, le 28 juillet 1682, faire des vœux pour le retour de M. de Vardes, revenu dès le mois de mai. D'un autre côté, cette dix-huitième Lettre ne peut pas non plus avoir été écrite en 1680, car le mariage de M. le dauphin était du 7 mars 1680. Ainsi, le 28 juillet 1680, madame la dauphine ne pouvait être dans le huitième ou neuvième mois de sa grossesse; reste donc que la Lettre ait été écrite en 1681, année où madame la dauphine accoucha en effet, mais d'une princesse qui n'a pas vécu. C'est ainsi qu'avec un peu d'attention il eût été facile de retrouver la date précise de presque toutes les Lettres où cette date manque.

Dans la treizième Lettre de madame de Sévigné à M. du Moulceau, il est question du mariage d'un M. *d'Anio*, qu'il est difficile de reconnaître sous ce nom; c'est le célèbre marquis de Dangeau. La même faute d'impression se trouve dans la Lettre suivante. Sa seconde femme, la comtesse de Louvestein,

vestein, de la Maison Palatine, est appelée *Lenestein* par une autre faute d'impression.

Mais en voici une bien plus singulière dans la onzième des Lettres de madame de Sévigné à M. de Pomponne, sur le procès de M. Fouquet; elle annonce à M. de Pomponne la mort de la première femme de M. de Grignan, et voici comment cet article est rédigé : « Madame de Grignan, Angé-» lique-Claire d'Angennes, première femme de » M. de Grignan, est morte. »

Comment, à l'instant de sa mort, est-on la première femme de son mari? Qui peut savoir alors s'il y en aura une seconde?

Madame de Sévigné avait seulement annoncé la mort de madame de Grignan, sans prétendre apprendre à M. de Pomponne qui elle était, et sans prévoir que madame de Grignan serait un jour remplacée par la propre fille de madame de Sévigné. Il est plus que vraisemblable que ces mots : *Angélique-Claire d'Angennes, première femme de M. de Grignan*, ont été ajoutés après coup par l'éditeur, pour être mis en note ou en parenthèse, et en italique dans le texte même, et que l'imprimeur les a employés comme faisant partie du texte même. Cette faute était déjà dans une édition qui avait été donnée en 1756, de ces Lettres de madame de Sévigné à M. de Pomponne sur le procès de

M. Fouquet; elle aurait bien dû être corrigée dans cette édition de 1773.

HISTOIRE de Louis XI, de M. Duclos. 1745.

M. Duclos en général avait plus de lumières philosophiques que de connaissances historiques, et ce partage n'était pas le plus mauvais; il avait trop d'esprit et de tact, il sentait trop la portée des choses pour ne pas déguiser adroitement son peu d'érudition, et pour se laisser surprendre en ignorance par les savans. Les Mémoires qu'il a composés pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ont été jugés dignes de cette compagnie savante, par la méthode, par le goût, par cette sobriété même d'érudition, qui n'admet rien d'inutile, et n'omet rien d'important; mais les vrais savans en Histoire et les gourmets en érudition se sont apperçus que dans son *Histoire de Louis XI*, il ne planait pas sur son sujet avec cette supériorité que donne une connaissance approfondie des faits et des usages. *Ah mon ami ! qu'on voit bien que tu ne sais tout cela que d'hier au soir !* disait, en lisant cette Histoire, M. le chancelier d'Aguesseau, ce magistrat trop savant, s'il est possible, qui voyait trop de choses dans un sujet, qui le divisait et subdivisait en tant de manières, qu'il faisait quel-

quefois perdre de vue l'objet principal à ceux qui n'étaient pas assez forts pour le suivre. Cette observation sur l'*Histoire de Louis XI* n'était pas seulement d'un savant, elle était d'un connaisseur délicat et d'un juge bien éclairé.

Un manuscrit de la bibliothèque du roi, n°. 8448, portant pour titre au dos : *Ambassades*, et qui était le n°. 22 des manuscrits de Baluze, nous fournit l'occasion de relever, dans cette même *Histoire de Louis XI*, une faute assez grave, laquelle aurait pu faire quelque tort à un savant qui n'aurait été que savant, et qui n'aurait pas eu, pour s'en relever, les moyens de tout genre qu'avait M. Duclos. Ce manuscrit contient des instructions données par le roi Louis XI, *concernant le procès de frère Jourdain Faure, dit de Vecours ou Versoris, abbé de Saint-Jehan-d'Angely, et Henri de la Roche, accusés de la mort de Charles de France, duc de Guienne, frère du roi.*

La discussion de cette faute, qui a échappé à la critique quelquefois minutieuse du Père Griffet, qu'on pourrait même accuser de s'acharner un peu trop sur M. Duclos, demande quelques éclaircissemens préliminaires.

Louis XI, ennemi de tous les princes de sa Maison, l'avait toujours été surtout de Charles son frère ; il aurait voulu le réduire pour son apanage

à une somme d'argent. Obligé de lui donner le Berry, en lui promettant même des domaines plus considérables, il avait bien résolu du moins de ne lui en pas donner d'autres. Le duc de Berry se jeta entre les bras des princes ligués contre Louis XI. Il fallut, selon les conjonctures er les succès, donner, reprendre, promettre, changer, restreindre l'apanage, céder et retenir tour-à-tour la Normandie, puis la Champagne et la Brie, enfin la Guienne. Cette affaire ne cessa de troubler le règne de Louis XI jusqu'à la mort de son frère, arrivée le 28 mai 1472. Comme Louis XI gagnait à cette mort, ses ennemis l'accusèrent publiquement d'avoir empoisonné son frère. Il paraît en effet, et c'est une opinion assez généralemenr reçue, que le duc de Guienne avait été empoisonné avec la dame de Montsoreau sa maîtresse, dans une pêche dont ils avaient mangé chacun la moitié. La dame de Montsoreau, plus délicate peut-être, ou ayant mangé la partie la plus chargée de poison, mourut presque aussitôt; le prince languit quelque rems. Lescun son favori, qui le voyait mourir, fit arrêter à Bordeaux, encore du vivant du prince, Jourdain Faure ou Favre, dit de Vecors ou de Versoris, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du duc de Guienne, et Henri de la Roche, écuyer de la cuisine de ce même prince, accusés par la voix publique d'avoir

été les instrumens du crime. Leur procès fut commencé à Bordeaux ; mais le duc de Guienne étant mort, et par cette mort la Guienne retournant au roi, Lescun, soit qu'il crût ou non Louis XI d'intelligence avec les accusés, les tira des prisons de Bordeaux, les emmena en Bretagne, les présenta lui même au duc, qui avait presque toujours été l'allié de Charles, duc de Guienne, et l'ennemi de Louis XI, et lui demanda vengeance de la mort de son maître. Pendant que le duc de Bourgogne, Charles-le-Témétaire, également allié du feu duc de Guienne, publiait un manifeste dans lequel il accusait à la face de l'Univers Louis XI d'empoisonnement et de fratricide, Louis XI n'opposa d'abord que le silence et ses intrigues ordinaires à tout cet emportement. Ce ne fut qu'au bout de dix-huit mois, que, montrant ou affectant lui-même le plus grand zèle pour la vengeance de son frère, il nomme, le 22 novembre 1473, des commissaires pour aller faire le procès aux accusés avec les officiers du duc de Bretagne ; c'est à ces commissaires que sont adressées les instructions dont il s'agit. Si elles n'ont pas été modifiées ou contrariées par des instructions plus secrètes, il semble qu'elles n'ont pu être données que par quelqu'un qui se sentait innocent du crime qu'il s'agissait de punir. Le procès, comme nous l'avons dit, avait été com-

mencé à Bordeaux, et en effet c'est à Bordeaux qu'il aurait dû être fait; c'était à Bordeaux que le crime avait été commis; c'était à Bordeaux que les accusés avaient d'abord été arrêtés; ils étaient même l'un et l'autre nés sujets et justiciables de la France : il y avait quelque irrégularité à faire instruire et juger ce procès par les juges d'un prince ennemi, réputé étranger, vassal ou arrière-vassal de la France. Louis XI savait bien, et il le dit dans plusieurs de ses lettres, qu'il pouvait réclamer les accusés comme ses justiciables, et ne commettre qu'à lui le soin de la vengeance de son frère; mais il savait aussi que ses ennemis n'auraient pas manqué de publier, et peut-être de persuader qu'il ne voulait qu'étouffer cette affaire, et anéantir les preuves de sa complicité. Il consentait donc que l'affaire fût jugée en Bretagne, soit qu'il comptât sur les négociations secrètes qu'il entamait alors avec le duc, et qui en effet amenèrent la paix entre eux, soit qu'il fût rassuré par sa seule innocence. Il nommait des commissaires pour travailler au procès avec les juges du duc; et comme ce procès paraissait demander qu'il y eût des juges ecclésiastiques joints aux juges laïcs, parce qu'un des accusés était ecclésiastique et religieux, le roi mettait à la tête de ses commissaires, tous magistrats et gens de loi, l'archevêque de Tours, métropolitain des lieux

où les accusés étaient alors gardés, et l'évêque de Lombès; de même qu'à Bordeaux le procès avait été d'abord instruit devant l'archevêque de ce lieu pour l'Église, et Jean de Chassaignes, président du parlement de Bordeaux, pour la magistrature. Or, comme l'archevêque de Bordeaux avait d'abord été saisi de l'affaire, et qu'il était le juge naturel, le roi lui écrit pour lui demander de déléguer en sa place l'archevêque de Tours et l'évêque de Lombès, et de leur donner commission expresse de suivre et de juger ce procès; il demande aussi qu'on leur envoie des copies des procédures faites à Bordeaux. Le roi écrit en même tems au président de Chassaignes pour le prier et lui enjoindre de fournir aux commissaires toutes les instructions qu'il a pu acquérir lorsqu'il avait été d'abord chargé de ce procès, et, si les commissaires jugeaient à propos de l'interroger, il lui recommande de dire bien simplement et bien exactement la vérité, sans rien cacher ni dissimuler, parce qu'il veut surtout que le fond de ce mystère soit éclairci.

Voilà les faits. Voici la faute que nous avons à relever.

M. Duclos a connu ces instructions et ces lettres, parce qu'elles faisaient partie de la collection de l'abbé Legrand, dont il a eu communication; il rapporte la substance de ces faits et le sommaire

de ces lettres, et voici comment il s'exprime :

« Le roi voulait que tout se fît avec éclat, que » Jean de Chassaignes, président de Bordeaux, et » *le vicaire de l'archevêque*, fussent entendus. »

On cherche d'abord quel est ce vicaire de l'archevêque à qui M. Duclos fait jouer un rôle dans cette affaire. On le cherche en vain dans les instructions, dans toutes les lettres écrites sur ce sujet par Louis XI à ses commissaires, au duc de Bretagne, au chancelier, aux officiers de ce duc, etc. On le cherche en vain dans M. Duclos lui-même, dans toute l'Histoire, dans la lettre enfin adressée par le roi à l'archevêque de Bordeaux ; mais voici ce qu'on trouve dans cette dernière lettre :

« Attendu que vous avez autrefois besongné au- » dit procès, a été advisé être nécessaire d'avoir sur » ce commission et *vicariat* de vous audit arcevesque » de Tours et évesque de Lombès, et à chascun » d'eux votre *vicariat*, à tous plaine puissance, et » telle que vous l'avez touchant ladite matière. »

Et dans l'instruction donnée aux commissaires, voici encore ce qu'on trouve : « Pour plus solennel- » lement besongner audit procès, que l'on envoye » incontinent querir *le vicariat* de Mons. de Bour- » deaulx, au diocèse duquel lesdits prisonniers ont » été détenus par aucun temps du vivant de feu » Mons. de Guyenne, et l'on a besongné audit

» procès, pour lequel *vicariat* avoir le roi escript à » mondit seigneur de Bourdeaulx. »

C'est ce mot *vicariat*, qui signifie ici procuration, délégation, pouvoir, transmission d'autorité, mais qui, étant peut-être mal figuré dans le manuscrit que M. Duclos avait sous les yeux, a été transformé par lui en un vicaire de l'archevêque de Bordeaux, duquel on attendait des éclaircissemens.

Au reste, l'abbé de Saint-Jean-d'Angely fut trouvé mort dans sa prison, les uns disent d'un coup de tonnerre, les autres disent qu'il s'étrangla ou qu'on l'étrangla. On n'a point su ce que la Roche était devenu; mais le procès ne fut pas jugé.

HISTOIRE des membres de l'Académie française, morts depuis 1700 *jusqu'en* 1772, *par M. d'Alembert.* 1779 *et* 1787.

Nous n'avons point de faute proprement dite à relever dans cet intéressant et agréable ouvrage, où tant d'anecdotes si piquantes sont racontées d'une manière plus piquante encore; mais nous croyons y appercevoir une seule et très-légère inadvertance.

L'illustre et aimable Fénélon se permettait jusqu'à des chansons, mais c'étaient des chansons morales, où des leçons utiles étaient présentées

sous une forme agréable : en voici une entre autres :

Iris, vous connaîtrez un jour
Quel est le danger où vous êtes :
Le mépris suit de près l'amour
Que savent donner les coquettes.
Cherchez à vous faire estimer
Bien plus qu'à vous montrer aimable :
Le faux honneur de tout charmer
Détruit souvent le véritable.

Mille trompeurs, par leurs discours
Remplis d'une perfide adresse,
Chez vous s'efforcent tous les jours
De prouver leur feinte tendresse :
Fuyez leur charme séducteur,
Tôt ou tard il devient funeste,
L'oreille est le chemin du cœur,
Et toujours le cœur l'est du reste.

Les vers suivans, que M. d'Alembert attribue à un autre évêque académicien (M. de Nesmond, archevêque de Toulouse), ne sont que le premier couplet de la chanson de M. de Fénélon, dont on a resserré la mesure dans tous les seconds vers, apparemment pour le mettre sur l'air *de Joconde*; et comme il y a une assez grande distance entre les notes sur l'éloge de Fénélon, qui sont dans le troisième volume, et l'éloge de M. de Nesmond, qui est dans le quatrième, il paraît que ni l'auteur de

ces éloges, ni l'éditeur, ni l'imprimeur, ni beaucoup de lecteurs, ne se sont apperçus que le prétendu couplet de M. de Nesmond et celui de M. de Fénélon sont absolument le même. Voici celui de M. de Nesmond.

Iris, vous comprendrez un jour
Le tort que vous vous faites;
Le mépris suit de près l'amour
Qu'inspirent les coquettes.
Songez à vous faire estimer
Plus qu'a vous rendre aimable:
Le faux honneur de tout charmer
Détruit le véritable.

Si c'est un plagiat de M. de Nesmond, il fallait le dire.

NOUVELLE DESCRIPTION des environs de Paris, par M. Dulaure, publiée en 1786.

Nous avions déjà de M. Desallier d'Argenville, un *Voyage pittoresque de Paris*, et un *Voyage pittoresque des environs de Paris*, tous deux d'un assez grand secours pour les voyageurs, les amateurs, surtout pour les ignorans, qu'il ne faut point du tout dédaigner quand on écrit, car c'est pour eux que sont faits tous les livres d'instruction. Ces deux ouvrages sont historiques, descriptifs et portatifs. Mais tout change dans les ouvrages de la nature, et

plus encore dans ceux de l'art. De nouveaux établissemens, le goût des jardins anglais, des changemens considérables dans plusieurs endroits, rendaient une nouvelle description nécessaire à beaucoup d'égards. La barbarie révolutionnaire a depuis dispensé de toute description, en mettant la destruction à la place de tout ce qui existait de noble et de beau; mais l'ouvrage de M. Dulaure précède de quelques années la révolution. *La nouvelle Description des curiosités de Paris* a paru en 1785. Les changemens infinis, surtout les agrandissemens beaucoup trop considérables que Paris a reçus depuis un demi-siècle, et auxquels on va sans doute ajouter puisqu'on étend Paris par de nouveaux ponts, ces agrandissemens rendaient nécessaire la nouvelle Description; elle a été accueillie et critiquée. *La nouvelle Description des environs de Paris*, la seule dont il soit question ici, est de 1786; elle a paru environ un an après celle de Paris. L'auteur y montre un goût impartial, chose rare. *Il ne prononce point entre Kent et Lenôtre*; il aime, et Chantilly, et Ermenonville; il trouve à louer et à blâmer dans l'un et l'autre genre; mais il a des inexactitudes, dont nous allons relever une partie.

A l'article *Anet*, l'auteur parle de tableaux représentant les principaux exploits du duc de Vendôme, et, parmi ces exploits, il nomme

la bataille de *Lasan* et celle de *Civita-Vitiosa.*

Il a voulu dire sans doute la bataille de *Cassan* ou *Cassano* en 1705, et la bataille de *Villa-Viciosa* en 1710. Peut-être ne sont-ce que des fautes d'impression.

Même article *Anet.* « Diane de Poitiers, du-» chesse de Valentinois, maîtresse d'Henri II, » n'eut d'autre faiblesse à se reprocher que d'avoir » aimé sincérement un prince qui l'adorait. »

Les Mémoires du tems présentent une idée contraire : on a dit et on a cru que Diane de Poitiers avait obtenu de François Ier. la grace du comte de Saint-Vallier son père en lui accordant ses faveurs: on a beaucoup dit qu'elle avait été successivement maîtresse du père et du fils. Lelaboureur rapporte qu'on jeta, dans la chambre d'Henri II, *la Malédiction de Jacob contre Ruben :*

« Puissiez-vous ne point croître, parce que vous » avez monté sur le lit de votre père, et que vous » avez souillé sa couche. »

Pendant le règne même d'Henri II, on a cru que Diane lui avait préféré dans son cœur le maréchal de Brissac, et qu'Henri II, en envoyant ce général commander en Piémont, avait voulu éloigner un rival. A la vérité, les Protestans qu'elle persécutait, et qui ont le plus contribué à répandre ces bruits, ont pu la calomnier. Mais d'abord pour-

quoi les persécutait-elle ? C'est déjà une objection contre la bienfaisance, dont l'auteur la loue peut-être encore un peu trop ; ensuite il résulte au moins de ces opinions contraires assez accréditées, que l'auteur ne devait prendre sur ce point que le ton de l'incertitude, car, s'il n'en faut pas croire aveuglément les satyres des Protestans, il n'en faut pas croire non plus sans examen les flagorneries de Brantôme, qui a toujours le ton de la louange, même en rapportant les faits les plus condamnables.

Ibidem. « C'est la seule maîtresse de nos rois » pour qui l'on ait frappé des médailles, et c'est » peut-être *la seule* qui eût *le mieux* mérité cet hon- » neur. »

Celle qui mérite le mieux est toujours seule, car il ne peut y en avoir qu'une. Il fallait dire : *C'est la seule qui ait mérité cet honneur*, ou *c'est celle qui a le mieux mérité cet honneur*, ou plutôt il ne fallait rien dire là-dessus, car il n'est nullement prouvé qu'elle méritât rien à cet égard.

A l'article *Athis*, il est dit que l'épitaphe de *Badine*, chienne favorite du duc de Roquelaure, qui se lit encore dans le jardin de la maison qui a depuis appartenu à madame la duchesse de Châtillon, fut composée en 1717, par mademoiselle de Scudéri.

Mademoiselle de Scudéri était morte dès 1701.

A l'article *Chantilly*, on dit que ce lieu, longtems si beau, est situé sur la route de Senlis. Cela n'est pas exact. La route de Chantilly et la route de Senlis sont deux routes différentes et parallèles, l'une sortant de la porte Saint-Denis, l'autre de la porte Saint-Martin; elles ne se rencontrent dans aucun de leurs points; l'une est la route de la Picardie maritime, l'autre la route de la Flandre.

Même article. Il est dit que les douze routes de *la table* ont près d'une lieue de longueur chacune.

Plusieurs ont beaucoup davantage, une entre autres qui, du côté du couchant, coupe la grande route de Chantilly, passe au poteau du Mont du Pô, traverse toute la forêt du Lys, et aboutit dans les champs près de Boran et des bords de l'Oise, et qui, du côté du levant, coupe la grande route de Senlis à la Croix de Pontarmé, passe à la Butte-des-Gendarmes, et, à travers un vaste champ de bruyères, va se perdre dans la forêt de Châlis et d'Ermenonville. Cette route a cinq lieues de longueur.

De la manière dont l'auteur s'exprime, il semble que la route du Connétable soit la principale des douze routes de *la table;* elle est absolument étrangère à *la table*, et elle a aussi sa table particulière, qui s'appelle *le petit couvert*, autre étoile remar-

quable, où aboutissent dix routes, tant grandes que petites, tant larges qu'étroites.

Ibid. On dit que cette route est nommée route du Connétable, parce qu'elle est l'ouvrage du connétable de Montmorenci.

Il fallait dire quel était ce connétable, si c'était Anne ou Henri, car dans cette Maison de Montmorenci, qui compte autant de connétables que les autres grandes Maisons les plus favorisées peuvent compter de maréchaux de France, et autant de maréchaux de France qu'elles peuvent compter d'officiers-généraux : il faut spécifier. Au reste, il est assez vraisemblable que cette route soit l'ouvrage d'un des connétables de cette Maison; mais on voit pourtant une autre raison qui aurait pu la faire nommer ainsi, c'est qu'elle était alignée sur le flanc de la statue équestre du connétable Henri, qui était en face du château, avant que des brigands vînssent l'enlever à main armée; et l'autre partie de cette belle route, qui est censée traverser le jardin, le canal et le grand parc, forme aux yeux la communication de la forêt d'Halatte avec la forêt de Chantilly; grande, simple et vaste idée!

Ibid. « Cette forêt d'Halatte est appelée ici *de* » *Hallette* : c'est peut-être une faute d'impres- » sion. »

Article *Choisy*. Nous ne savons pourquoi M. Bernard,

nard, auteur du poëme de *l'Art d'aimer*, est appelé ici *cet aimable libertin;* aimable assurément; mais pour libertin, s'il l'était dans ses mœurs, ce n'est l'affaire de personne : il était notoirement homme de bonne chère et de très-bonne compagnie; ce qui ne s'est jamais appelé *être libertin*. Si l'on veut parler de ses écrits, ce mot *libertin* ne caractérise point du tout l'espèce de galanterie qu'on y trouve.

Voici ce que porte une note : « On disait un » jour à M. de Buffon : *Vous aviez dit et prouvé,* » *avant Jean-Jacques Rousseau, que les mères doi-* » *vent nourrir leurs enfans. Oui*, répondit ce célèbre » naturaliste, *nous l'avions tous dit, mais M. Rous-* » *seau seul le commande et se fait obéir.* »

Nous ignorons si M. de Buffon a dit cela, mais madame de Genlis l'a écrit précisément dans les mêmes termes.

Senlis est ici placé dans le Valois; c'est une erreur. Senlis ne fait point partie du Valois. C'est Crespy qui en est la capitale; et si Senlis était du Valois, il en serait la capitale préférablement à Crespy.

L'auteur place encore Senlis à treize lieues de Paris : il n'est pas à beaucoup près à cette distance, même au compte des colonnes milliaires, et M. Dulaure, qui ne compte que neuf lieues de Paris à

Chantilly, lequel est entre le n°. 20 et le n°. 21; en doit compter à peine dix jusqu'à Senlis, qui est entre les nos. 22 et 23.

Article *Saint-Germain.* « Le roi Jacques, est-il » dit, mourut à Saint-Germain le 16 septembre » 1718. Tout le monde sait qu'il mourut le 16 » septembre 1701. »

Article *Montlhéri.* « On dit que la bataille de ce nom était entre Louis XI et le duc de Berry son frère : il fallait dire entre Louis XI et le comte de Charolois son rival. Le duc de Berry était un jeune prince faible, que les ennemis de Louis XI entraînaient quelquefois dans leur parti, mais qui ne jouait par lui-même aucun rôle, et il n'était pas à la bataille de Montlhéri.

Article *Montmartre.* L'auteur ne manque pas de rapporter l'ancienne plaisanterie de l'inscription *du chemin des ânes*, et de la rapporter à l'année 1779 (quoiqu'elle soit infiniment antérieure), et de compromettre dans ce vieux conte l'Académie des inscriptions, qui n'y a jamais été pour rien. Il paraît qu'en général il a un peu trop négligé de se faire instruire des faits, de leurs époques et de leurs véritables circonstances.

L'usage prétendu où sont les hommes à Mitry près Paris, de battre et même de tuer impunément les femmes qu'ils rencontrent la nuit seules

et sans lumière, est une fable : ce fait ayant été rapporté dans la nouvelle édition du Père Lelong, on a pris des informations du seigneur et du juge de Mitry, lesquels n'avaient jamais entendu parler de cet usage.

L'aventure de la femme tuée en 1776 à Lagny, pour avoir fait la question qui passe pour une injure dans ce pays-là : *Combien vaut l'orge?* n'est sûrement pas moins apocryphe. Une pareille violence ne serait pas restée impunie. Il est vrai qu'il y a dans différens pays de semblables mots dont on s'offense, parce qu'ils rappellent des époques fâcheuses, et qu'on suppose qu'ils sont dits dans l'intention d'insulter : celui-ci est dans le cas; il rappelle, dit-on, un violent affront qu'un capitaine de Lorges fit à cette ville, après l'avoir prise d'assaut : on le nomme ici *le maréchal de Lorges* ; on dit que l'époque du fait est 1544, et que c'était sous le règne d'Henri IV. Il y a là bien des fautes. En 1544 Henri IV n'était pas né : c'était le règne de François Ier. De plus, il n'y a eu de maréchaux de Lorges, ni sous François Ier. ni sous Henri IV. Il y avait, sous François Ier., un capitaine de Lorges-Montgommeri. Ce fut lui qui, en 1521, blessa François Ier. d'un tison enflammé qu'il lui jeta sur la tête à Romorentin, à l'attaque que le roi faisait par plaisanterie de la Maison du comte de

Saint-Pol. J'ignore si c'est ce même Lorges qui fit à la ville de Lagny l'affront dont le souvenir est encore amer aux habitans, et si l'époque de cet affront est 1544; mais il est clair que l'auteur s'en est trop rapporté sur ces faits, à des traditions trop incertaines.

Je ne sais pas non plus pourquoi, à l'article *Montereau*, il appelle *Louis V* le duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette : ce prince était le premier de sa branche. Ce n'est peut-être qu'une faute d'impression; mais en voilà un peu trop.

M. Mascaron, dans l'*Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, mère de Louis XIV, s'exprime ainsi :

« Je dis que, dans l'Hisroire, il n'y a poinr eu » de reine qui ait vu des enfans mâles des fils » qu'elle avait mis au monde, excepté Anne d'Au- » triche, qui a vu le dauphin, fils de Louis XIV, » et un fils du duc d'Orléans. Pour trouver un autre » exemple, il faut remonter jusqu'à saint Louis » et à Marguerite de Provence, à ce que dit en- » core M. Mascaron. »

Il est étonnant qu'un orateur aussi distingué, que son éloquence et son mérite ont élevé successivement aux évêchés de Tulle et d'Agen, s'en soit

rapporté à sa mémoire sur un fait si remarquable, et n'ait pas pris la peine de s'en assurer.

Il aurait vu, 1°. qu'en remontant et en prenant d'abord l'exemple le plus voisin d'Anne d'Autriche, celui de Marie de Médicis sa belle-mère, cette reine, qui n'est morte qu'en 1642, a vu naître en 1638 Louis XIV, et en 1640 le duc d'Anjou, tous deux enfans mâles de Louis XIII son fils;

2°. Que Marie d'Anjou, femme de Charles VII, mère de Louis XI, aïeule de Charles VIII, morte en 1463, a vu naître, non pas Charles VIII son petit-fils, qui n'est né qu'en 1470, mais un frère aîné de Charles VIII, nommé Joachim, né en 1459;

3°. Qu'Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, morte en 1435, a vu Louis XI son petit-fils, né en 1423;

4°. Que Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, morte en 1348, a vu naître en 1337, du roi Jean son fils, Charles V son petit-fils. Elle a vu naître aussi les frères puinés de Charles;

5°. Enfin Marie de Brabant, seconde femme de Philippe-le-Hardi, morte en 1321, a été mère de Louis d'Évreux, tige de la branche d'Évreux, et a vu naître en 1301 Philippe d'Évreux, fils de Louis, lequel Philippe fut roi de Navarre par sa femme, fille de Louis-le-Hutin.

On infirmera peut-être le premier exemple (Marie de Médicis) et le troisième (Isabelle de Bavière), parce que Marie de Médicis était hors du royaume à la naissance de ses petits-fils, et qu'Isabelle de Bavière, qui s'était livrée aux Anglais, ne vivait ni avec son fils ni avec son petit-fils, qu'elle traitait en ennemis. Mais cette explication eût été nécessaire pour restreindre la proposition indéfinie de M. Mascaron : il fallait qu'il citât ces deux exemples, et qu'il les expliquât comme nous venons de faire, faute de quoi on pourrait croire qu'il ne les aurait pas connus.

Mais d'ailleurs, qu'aurait-il pu opposer aux trois autres exemples ?

Sa prétendue découverte dont il paraît s'applaudir, n'est donc qu'une faute très-grave dans une matière d'ailleurs assez peu importante en elle-même, et sur laquelle il était à la fois inutile et imprudent de s'avancer.

M. de Ramsay, M. l'abbé Pérau, et tous les historiens de M. le vicomte de Turenne, avoués par la Maison de Bouillon, disent qu'à la vérité le goût du vicomte de Turenne pour la guerre, se manifesta dès l'enfance, mais que l'extrême délicatesse de son tempérament ne permettait pas de croire qu'il pût jamais être propre aux exercices de cette pénible profession. On ajoute que, comme

il entendait souvent dire au maréchal de Bouillon son père, que cet enfant ne pourrait jamais soutenir les fatigues de la guerre, il résolut, pour détruire cette idée, de passer une nuit au grand air au milieu de l'hiver; il échappe à la vigilance de son gouverneur, qui, après l'avoir inutilement cherché dans toute la ville de Sedan, le trouva enfin sur le rempart profondément endormi sur l'affût d'un canon; il eut beaucoup de peine à le ramener au château. Turenne voulait absolument achever son expérience. C'était montrer du goût pour la guerre; mais la délicatesse originaire de son tempérament est bien prouvée par les discours du père et par le témoignage des historiens. Sur quels Mémoires donc le même M. Mascaron a-t-il dit, dans l'Oraison funèbre de M. de Turenne, qu'il était né avec cette vigueur de tempérament que les Anciens louaient dans leurs héros?

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUATRIÈME.

MÉLANGES HISTORIQUES.

Parallèle de Lucrèce, de Chiomare et de Camma.....Page 1
Du cardinal d'Ossat.....19
Anecdotes sur M. le duc de Bourgogne, père de Louis XV.....32
Anecdotes sur M. le dauphin, père de Louis XVI......51
Sur Étienne Dolet.....71
Suzeraineté de Parme et de Plaisance.....79
Recherches sur le titre de premier ministre...85
De M. de Foncemagne.....97
De Piron.....115
De M. de Rochefort et de ses Œuvres.....123
De Masénius.....135
*Lettres de madame la comtesse de L***, à M. le comte de R****.....138
Sur le Scribendi cacoethes.....169

Les Annales de la bienfaisance, ou les Hommes rappelés à la bienfaisance par les exemples des peuples anciens et modernes, qui ont donné, soit en public, soit en particulier, des exemples d'humanité, de vertu, de générosité, etc. 1772. 216

Fautes à corriger, erreurs à réformer, opinions à discuter dans divers ouvrages historiques ou traitant d'Histoire.....224

Les impostures de l'Histoire ancienne et profane..Ibid.

Annales romaines, ou Abrégé chronologique de l'Histoire romaine. 1756.....226

Discours et réflexions critiques sur l'Histoire et le gouvernement de l'ancienne Rome.....229

Essai sur la durée des règnes des sept rois de Rome, par M. Algarotti. 1769.....236

Histoire raisonnée des premiers siècles de Rome, par M. Palissot.....243

Histoire de la ville d'Amiens, par le Père Daire, célestin. 1757.....254

Recherches pour servir à l'Histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire.....256

Anecdotes des reines et régentes de France, par M. Dreux du Radier. 1763.....260

Leçons de morale, de politique et de droit public, puisées dans l'Histoire de notre monarchie.....270

Variations de la monarchie française, par M. Gautier de Sibert.....274

L'Honneur français, ou Histoire des vertus et des exploits de notre nation. 1769 *et* 1770, 1771 *et années suivantes (par M. de Sacy)*.....277

Éloge du cardinal d'Amboise, par le même.....286

Histoire de la république de Venise, par M. l'abbé Laugier. 1759.....287
Histoire des dauphins de Viennois, d'Auvergne et de France, ouvrage posthume de M. Lequien de la Neuville, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 1760.....291
Histoire de Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, par M. Guyard de Berville. 1760.....293
Histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France, par le même. 1767.....304
Histoire de la Maison de Bourbon, par M. Desormeaux.....315
Vie de Marie de Médicis. 1774.....319
Histoire de François II, roi de France et d'Écosse, par l'auteur de la Vie de Marie de Médicis *et du* cardinal d'Ossat. 1783.....321
Louis XIV, sa cour et le régent, par M. Anquetil, prieur de Château-Renard. 1789.....329
L'Intrigue du Cabinet. 1780.....340
Vie du maréchal-duc de Villars, par M. Anquetil, prieur de Château-Renard. 1784.....351
Les deux Ages du Goût et du Génie français sous Louis XIV et sous Louis XV, par M. de la Dixmerie. 1769.....352
Discours préliminaire de l'Histoire des campagnes du maréchal de Maillebois en Italie, par M. le marquis de Pezai. 1775.....353
Histoire politique du siècle, depuis la paix de Westphalie en 1648, *jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en* 1748, *par M. Maubert de Gouvest.* 1757.....Ibid.
Histoire et règne d'Henri II, roi de France, par M. l'abbé Lambert. 1755.....364

Abrégé de l'Histoire universelle de M. de Thou, par M. Rémond de Sainte-Albine. 1759.....367
Histoire de Provence, par M. l'abbé Papon....379
Le zélé Compatriote, par M. de Bury. 1784.....382
Voyage d'Italie et de Hollande, par M. l'abbé Coyer. 1775.....386
Essai sur le caractère et les mœurs des Français, comparés à ceux des Anglais. Londres, 1776.....391
Dictionnaire des Origines. 1776.....394
Dictionnaire des Origines, continué par M. Dorigny. 1777.....395
Histoire de Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV, par M. Mongez. 1777.....396
Histoire de la dernière révolution de Suède, publiée en 1782.....398
Histoire du grand duché de Toscane, sous le gouvernement des Médicis, traduite de l'italien de M. Riguccio Galluzzi. 1782.....402
Éloge d'Agnès Sorel, par M. Riboud, procureur du roi à Bourg en Bresse. 1785.....403
Portique ancien ou moderne, ou Temple de mémoire, dédié aux mânes des savans et des artistes célèbres. 1785.....Ibid.
Variétés littéraires, galantes, etc. 1774.....404
Les Héros français, ou le Siége de Saint-Jean-de-Lône, drame héroïque de M. d'Ussieux. 1774.....406
L'Inoculation, poëme en quatre chants. 1773..408
La Colombiade, poëme de madame du Boccage. 1762.....409
Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France, servant de suite à celui de M. le président Hénault, par M. l'abbé des Odoarts-Fantin. 1788.....411

Voyage d'Espagne, fait en 1755, traduit en 1772, par le Père de Livoy, barnabite, sur l'original italien, etc.....413

Lettres nouvelles ou nouvellement recouvrées, de la marquise de Sévigné. 1773.....414

Histoire de Louis XI, de M. Duclos. 1745....418

Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis 1700 jusqu'en 1772, par M. d'Alembert. 1779 et 1787.....425

Nouvelle description des environs de Paris, par M. Dulaure, publiée en 1786.....427

FIN DE LA TABLE.

Errata du Tome quatrième.

Page 312, ligne 19, ne fut, *lisez :* ne fût.

Page 369, ligne 18, avait eu, *lisez :* avait exercé.

Page 374, ligne antépénultième, *par le hasard, lisez : par hasard.*
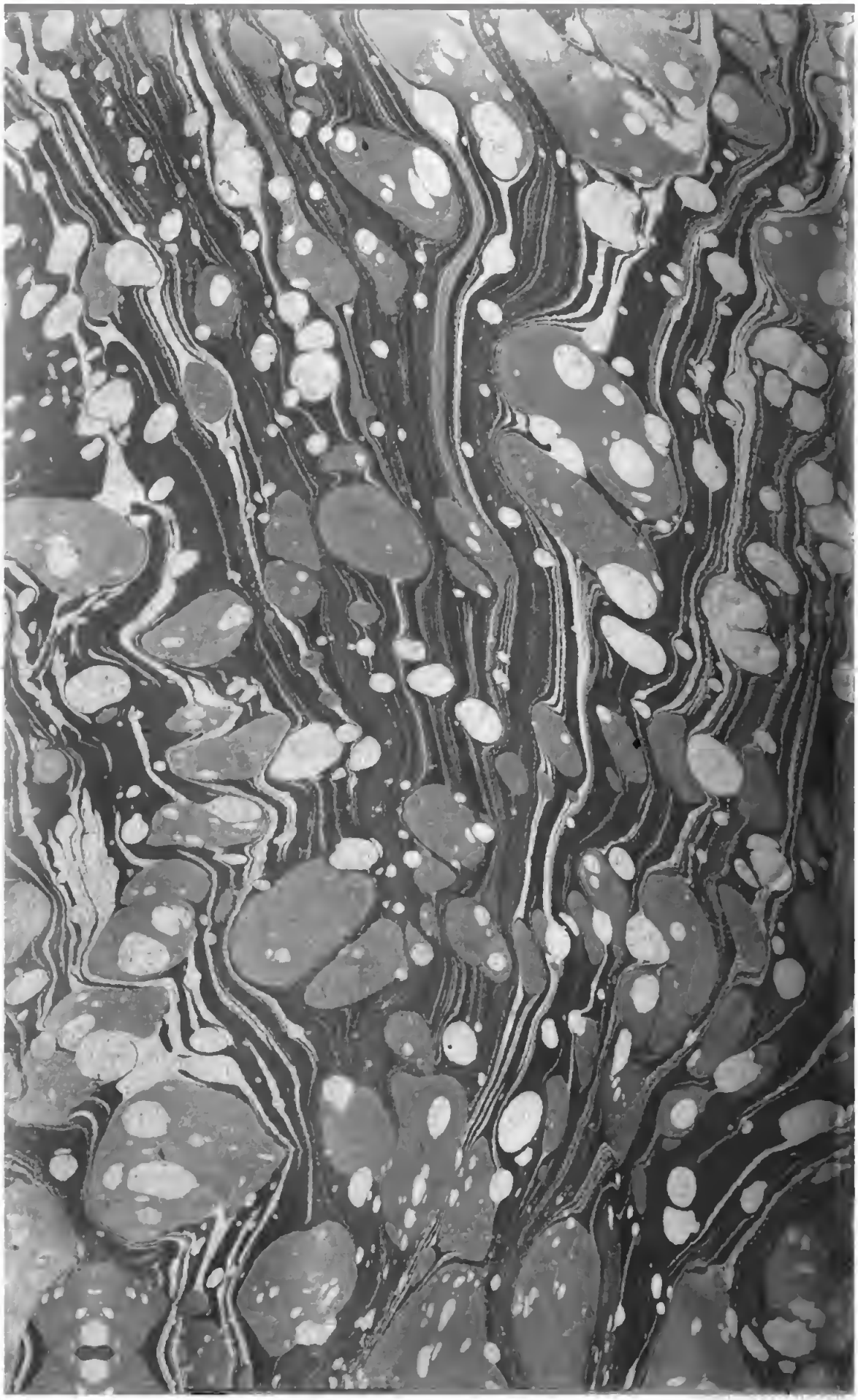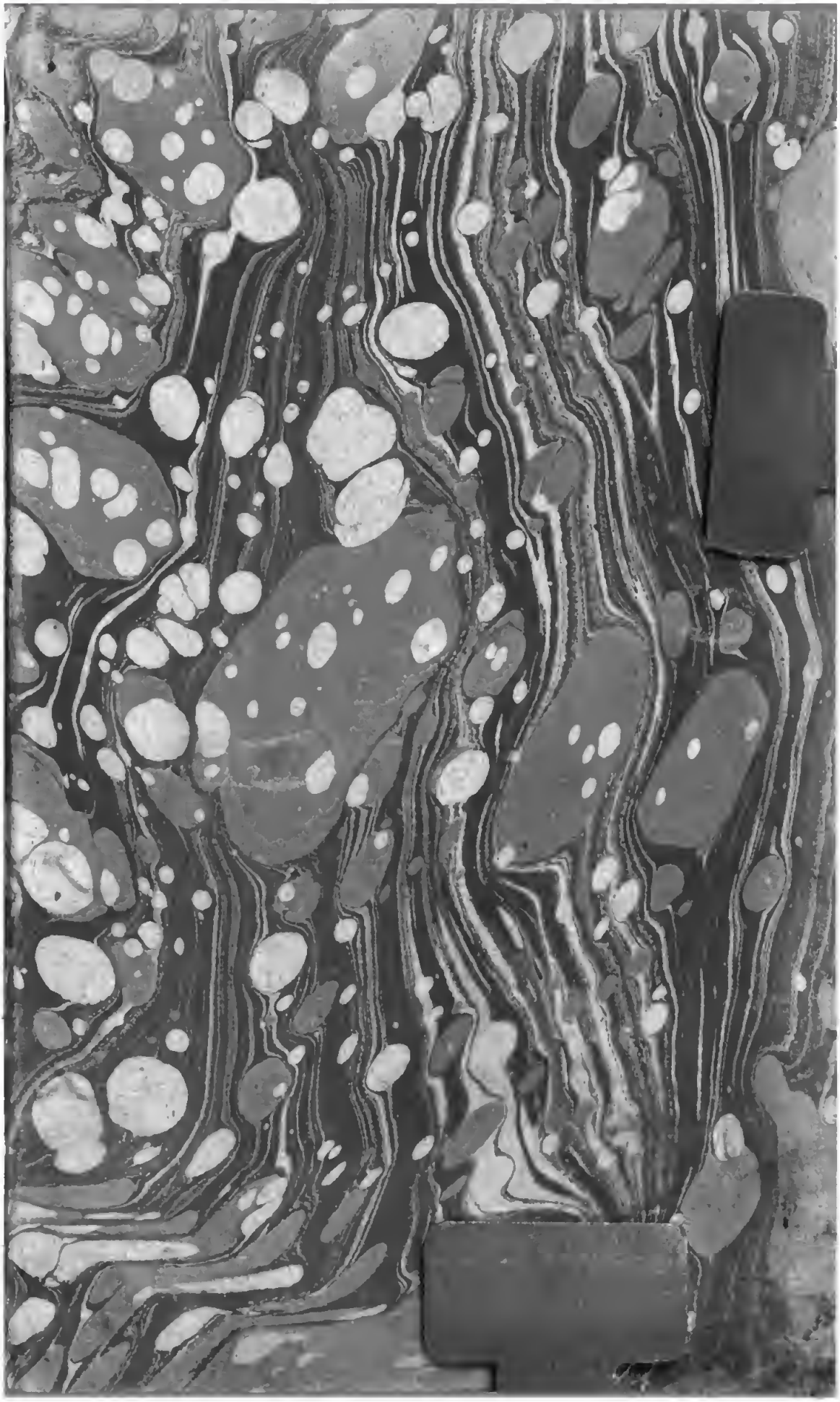
650203